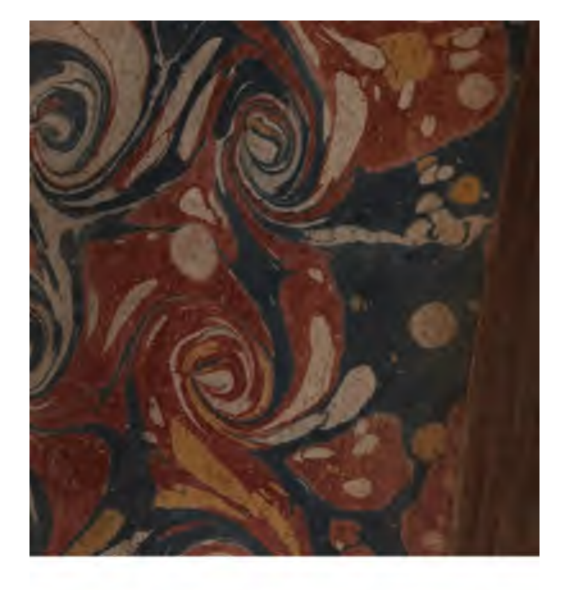

LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN



[redacted]

JOURNAL
DES
CAVANS,

JUILLET 1725.

ugmenté de divers Articles qui ne se trouvent point dans l'Edition de Paris.

TOME LXXVII.



A AMSTERDAM;

zles JANSONS à WAESBERGE.

M DCC XXV.

CATALOGUE

De Livres Nouveaux qui se trouvent chez les WAESBERGE.

Lettres & Negotiations, entre Mr. JEAN DE WIT, *Conseiller Pensionnaire de Hollande & Messrs les Plenipotentiaires des Provinces Unies des Pais bas, aux Cours de France, d'Angleterre, de Suede, de Danemarc, de Pologne, &c. avec les Resolutions importantes des Etats de Hollande pendant le Ministere de Mr.* JEAN DE WIT. 12. 5. *voll.*

JOSEPH. SIMON. ASSEMANNI Bibliothecæ Orientalis Clementino-Vaticanæ tomus secundus, de Scriptoribus Syris Monophysitis, addita singulorum Auctorum vita. fol. Romæ 1721.

JO. ALBERTI FABRICII Delectus Argumentorum & Syllabus Scriptorum qui Religionis Christianæ Veritatem adversus Atheos, Epicureos, Deistas seu Naturalistas, Idololatras, Judæos & Muhammedanos Lucubrationibus suis asseruerunt: præmissa sunt Eusebii Cæs. procemium & Capita priora Demonstrationis Evangelicæ quæ in Editionibus hactenus desiderantur. 4.

MICH. GRASSIS de Reditu Dominii Legali. 4.

CHRIST. FRID. HARPRECHTI de fontibus Juris-civilis moderni Wurtenbergici Commentatio. 4.

JO. FRID. KAYSER Dissertatio Juris Gentium & publici de tuendo æquilibrio Europæ. 4.

JO. CHRIST. SCHROETERI de Relaxatione Juramentorum. 4.

JAC. HENR. CROESER Oratio de Hominis primo ortu.

Traité de l'Etude des Conciles & de leurs collections, divisé en trois parties, avec un Catalogue, des principaux Auteurs qui en ont traité, & des éclaircissemens sur les ouvrages qui concernent cette matiere, & sur le choix de leurs éditions. A Paris, place de Sorbonne, chez Denys Horthemels, Robert d'Espilly, Gabriel Amaulry, André Cailleau. 1724. *in quarto* pp. 602. *sans la table.*

L'AUTEUR, qui est M. Salmon Docteur & Bibliothequaire de la Maison de Sorbonne, se propose de montrer dans la premiere partie de son Ouvrage l'utilité des Conciles soit en general soit en particulier par rapport au dogme

par tant d'exemples fait voir l'infaillibilité des Conciles œcumeniques. On en a celebré d'abord dans la Grece, & dans les premiers siecles de l'Eglise un plus grand nombre que dans l'Occident. Ils ont été la ressource ordinaire de l'Eglise. La vénération qu'on a toûjours eue pour les canons des Conciles tant generaux que particuliers, même parmi les Chrétiens orientaux, paroît dans les Collections qu'on a eu soin d'en faire, & de conserver avec beaucoup d'exactitude. C'est ce que l'Auteur tâche de prouver dans la réponse au premier raisonnement qu'on oppose à l'autorité des Conciles. On ne peut, répond-il, douter de la verité de ce qui y est contenu. Nous en avons les Actes & les Canons tels qu'ils ont été composez & arrêtez dans ces Assemblées; la seule lecture de ces pieces nous instruit du soin que l'on avoit de garder les autres monumens, quoique moins considerables. Il est indubitable que l'Eglise n'a point negligé le soin des monumens qui justifient la possession où elle est de plusieurs fonds de terre & de biens immeubles. Quand on le contesteroit, le seul Concile d'Agde le prouveroit, du moins pour la France, puisque le 26. Canon est contre ceux qui suppriment ces Actes, ou qui les mettent entre les mains des adver-

...pas. L'Eglise ... ceux qui ne
...onc eu moins à cœur de conserver les
...onumens Ecclesiastiques sur tout ceux-
... qui renferment les dogmes, son plus
...ecieux heritage? On trouvera dans
...t endroit un abregé de ce que l'on
...ait de meilleures preuves sur ce sujet.
Le détail des décisions portées tou-
...nt les articles de foi, que l'Auteur
...porte au symbole des Apôtres, don-
...n même temps une juste idée de
...mysteres, des veritez que l'on doit
...e, & de la Providence divine qui
... sur son Eglise. Le Recueil des
...s de morale resolus en ces Assem-
...fait appercevoir le degré de pureté
...ralâchement qui étoit dans cha-
...iecle. Outre les Constitutions
...iques & les ouvrages des Pap...
... Peres des premie...
...ant d...

tage, où on lut auſſi les canons de plu-
ſieurs Conciles d'Afrique, du tems
d'Aurelius Evêque de Cartage. On
voit dans le Concile d'Arles de l'année
314. une partie des canons qui ſervirent
de regle à l'Egliſe Gallicane; elle reçut
enſuite le Concile de Nicée, & enfin
elle ſe ſervit de la collection approuvée
par le Concile de Calcedoine. Il y a
eu pareillement des Codes de canons
pour les Egliſes d'Eſpagne & d'Angle-
terre.

Dans les premiers ſiecles on s'aſſem-
bloit rarement pour décider des points
de diſcipline parce que la vie des Chré-
tiens étoit ſainte. La perſecution qui
en ébranla quelques-uns, & en fit tom-
ber pluſieurs, donna lieu à la plûpart
des regles qui furent faites en ce temps.
On tire beaucoup de lumieres, ſur plu-
ſieurs faits hiſtoriques, des remarques
qu'on trouve ici ſur ce ſujet. Le qua-
triéme canon de ſaint Pierre d'Alexan-
drie apprend, par exemple, que com-
me le jugement ſe faiſoit dans la place
publique, il y avoit toûjours quelque
idole & quelque autel. Par les Actes du
Concile de Cirte, on prouve que les
Païens s'attacherent dans la perſecution
de Diocletien à faire perir le livre des
Chrétiens, c'eſt-à-dire, l'Ecriture *ſain-
te*, afin d'abolir leur Religion. On
voi

n'impofoit point à un Prêtre [partially cut]
n à un Clerc tombé dans un peché fu-
t à la penitence publique, on apprend
, que de perdre fon rang, d'autre pei-
ye [p. 52] au Concile de Conftanti-
ple en 536. pour y voir des veftiges
s colombes d'or ou d'argent que l'on
pendoit fur les Autels pour repréfen-
le faint Efprit, ou pour y renfermer
int Sacrement. Le livre Pontifical
fait partie de ces collections nous
uit du poids des calices qui étoient
ipart de trois marcs, de la forme
patenes, qui étoient comme de
s baffins, de celle du Baptiftere,
toit en forme d'agneau ou de
du temps d'Innocent I.
remarque enfin tant de particula-
r les perfonnes Ecclefiaft-
s habits

leurs tranſlations, ſur l'abſtinence de la viande le ſamedi, ſur les prieres qui étoient recommandées, ſur les ſocietez de prieres, les anniverſaires, les ſepultures, &c. qu'il ſeroit difficile de faire ici mention de chacune en particulier. Mais avant que de paſſer à un autre article l'Auteur fait deux remarques. La premiere, que ſi l'on compare certains Decrets des Conciles avec les Coûtumes de notre temps, on y trouvera une grande difference; que la rigueur des premiers ſiecles convenoit avec la ferveur des Chrétiens, qu'elle étoit neceſſaire, pour deraciner certains abus qui avoient paſſé du Paganiſme chez les Chrétiens; mais il ajoûte avec le P. Thomaſſin, qu'un vrai Theologien admire la police des anciens Conciles, & ſuit la nouvelle qui eſt autoriſée par les derniers. L'Egliſe a gardé l'eſprit des anciens Canons, lors même qu'elle en a changé la lettre, pour parer certains inconveniens. L'Auteur (p. 69.) avertit que pour donner un plus grand jour aux reglemens de diſcipline, il faudroit comprendre la force des mots, & expliquer certains termes difficiles, qui arrêtent dans la lecture des Conciles; par-là on éclairciroit les canons obſcurs, & on leveroit les doutes qui peuvent encore reſter ſur quelques-uns. C'eſt à quoi ont

tra-

travaillé M. de Laubespine, les Per
Thomassin & Cabassut; & c'est à qu
aussi peut beaucoup servir le Glossai
de du Cange.

Les Histoires que plusieurs Sçavans o
données des Conciles generaux & c
quelques Conciles particuliers, renfe
ment beaucoup plus de faits d'histoi
que n'en a pû recueillir l'Auteur c
l'*Estude des Conciles*, qui ne s'est poi
proposé pour but principal de les ram
ser. Il y a eu tant de matieres diff
rentes agitées dans les Conciles, qu'o
ne peut s'empêcher d'y appercevoir l'
tat des Royaumes, des Rois & des S
jets, celui des Provinces, des Ville
des Eglises, des affaires publiques
particulieres. Les Conciles instruise
de la suite des Consuls, & de leur no
bre. Ils donnent des éclaircissemens
plusieurs points de litterature, sur
Dignitez temporelles, sur les Charg
publiques & militaires, sur les quali
de Comtes, d'Advoué, de Vidame
sur mille recherches de l'antiquité. E
fin les Pieces & les Actes des Conci
ont paru de tout temps si necessai
pour parvenir à la connoissance de l'H
toire, sur tout de celle de l'Eglise, c
les plus habiles Ecrivains ont pris un f
particulier de nous les conserver. L'A
teur marque (p. 104.) quels sont

 C

Conciles dont les Historiens ont publié les Actes & quels sont les Ecrivains, dont on peut faire usage par rapport aux Conciles.

La seconde partie de ce Traité n'est pas moins interessante que la premiere, elle sert à faire connoître les anciennes & les nouvelles Collections aussi bien que le travail des Collecteurs des Conciles. On sçavoit déja ce qu'ont dit les Peres sur les Recueils de saint Athanase & de saint Hilaire, sur celui qu'on attribue à Etienne Evêque d'Ephese, & sur les autres qui ont suivi: mais on n'avoit pas encôre rangé toutes ces Collections sous un même point de vuë, afin de les comparer ensemble. Parmi celles de l'Eglise Latine, on comprend le Code de la Bibliotheque du Monastere de Corbie qui n'a point encore été imprimé, celui qui a été publié par le P. Quesnel, le Code de la Bibliotheque de Colbert, la Collection de Denis le Petit, le Code de l'Eglise Gallicane, celui du Pape Adrien I. d'autres à l'usage de l'Eglise d'Espagne, de celle d'Afrique, & les abregez de Ferrand & de Cresconius; l'Auteur fait aussi mention des Collections des Grecs & des Latins depuis le 9. siecle. On n'avoit pas encore joint à ces notions celle des Collections *Arabes* des Melchites ou Ortho-

do-

doxes, ni des autres Collections qu
font à l'usage, soit des Syriens, soit de
Cophtes ou Jacobites du Patriarchat d'A
lexandrie, soit de l'Eglise Nestorienne
soit des Abyssins & des Ethiopiens.

L'Auteur s'appuye particulieremen
sur ce que M. l'Abbé Renaudot en rap
porte. Il distingue parmi ces Colle
tions celles qui sont par lieux commun
de celles qui sont par ordre des tem
les *imprimées* d'avec les manuscrites;
on remarque que l'Auteur n'oublie ri
de ce qui peut faire connoître le trav
des nouveaux Collecteurs, c'est à dir
Merlin, Crabbe, Joverius, Surius, l
Editeurs de Venise, de Rome, & d
Louvre, Binius, M. Baluze, les Pe
Sirmond, Labbe, Cossard & Hardoui
le plan que chacun s'est formé, l'éte
duë de leurs Recueils, le tems des E
tions, & quelques circonstances mê
de la Vie de ces Auteurs. On cr
voir (dit-il p. 216.) dans le titre mê
de la Collection du P. Hardoüin
dessein formé de faire valoir les Déc
tales. Ce Collecteur annonce son R
cueil comme plus ample, plus corre
plus complet que ne sont les précéde
Mais on ne peut accorder ces term
Longe auctior, multò locupletior, avec les
tranchemens & omissions soit volontai
soit affectés que l'on y remarque.

avouë lui-même, ajoute notre Auteur, que la Collection d'Isidore renferme la plûpart des Lettres de S. Leon; il se détermine néanmoins à suivre celle de Denis le Petit, qui ne rapporte que huit de ces Lettres, quoiqu'il eût promis de representer en son entier la Collection d'Isidore. *Isidori Mercatoris Collectio integra hic repræsentatur.* Il n'a pas daigné faire même dans sa table, qui est à la tête de chaque volume, l'énumeration d'un grand nombre de Conciles qu'on trouve ici marquez aux pages 524, 534, 536.

L'affaire de Pelage a été le sujet de quelques monumens qui doivent entrer dans les Collections, telle est la Lettre de Zozime aux Africains, dans laquelle ce Pape leur écrit que Pelage lui paroît Catholique. On ne voit point, dit notre Auteur, d'autre raison qui ait occasionné cette omission de la part du P. Hardoüin, sinon que ce Collecteur n'a pas voulu qu'on sçut par lui que ce Pape s'étoit trompé sur un fait, quoiqu'il n'y ait pas lieu de le soupçonner d'ailleurs d'avoir approuvé les erreurs de cet Hérétique ni de Celestius. On trouve, ajoûte-t-il, de l'affectation à n'omettre qu'un seul des Décrets d'un même Pape. Seroit-ce parce qu'il porte que l'autorité du S. Si ge ne peut déroger en

rien

tien aux Statuts des SS. Péres? Dan une Collection de Conciles faite e France, on s'attendoit à y trouver l Lettre du Roi Sigebert à Didier, où est dit qu'on ne doit assembler dans Royaume aucun Synode sans la permi sion du Roi. M. Salmon ne croit p même que la Collection du P. Ha douin mérite la qualité de la plus gran de Collection, (*Collectio maxima*) par qu'il y a au plus une cinquantaine monumens de plus que dans celle Pere Labbe, dont il retranche plus cent piéces. Il ne convient pas no plus de ce que le P. le Long avanc sçavoir que le P. Hardoüin n'a omis a cun des Actes des Conciles de Franc publiez par les Peres Labbe & Pomm raye, & qu'il y a dans sa Collecti vingt-trois Conciles de France imprim pour la premiere fois. Comme sa Co lection n'est pas entre les mains de to le monde, & que le débit en a été en pêché, M. Salmon a crû faire plaisir Public, de marquer les Piéces que le Hardoüin a données pour la premi fois, celles qu'il a tirées des Ouvra des Sçavans & celles qu'il a omises.

La Table Géographique des Evêcl est un des points de critique qui don plus de peine aux Lecteurs, dans la C lection du Pere Hardoüin, à cause

la différence considérable entre les noms qu'il attribuë aux Villes Episcopales, & ceux que leur ont donnés les autres Collecteurs, aussi-bien que Charles de Saint Paul. Si on ne refuse pas au Pere Hardoüin la gloire d'avoir heureusement fixé la situation de plusieurs, & d'en avoir trouvé la véritable prononciation par le secours de Pline & des anciennes Médailles, on ne sçauroit l'approuver, selon M. Salmon, d'avoir fait des changemens importans, au moins dans cette prononciation, sans en avertir, & sans en apporter des preuves. On n'en a que plus de desir de voir les Notes que ce Pere avoit promises, & l'on ne doute point qu'il n'y explique plusieurs endroits de sa Géographie, où l'on voit plusieurs Evêques assis sur le même Siége en même tems, des Villes Episcopales, qu'on croiroit différentes, confonduës, & où l'on voit enfin rangés sous le titre de la même Ville Episcopale des Evêques qui ne pouvoient y être Evêques ensemble. Par éxemple, sous ce titre *Albiensis*. il a nommé *Melanius Albensis & Ambrosius Albigensis*, pour lesquels, deux personnes ont assisté au cinquiéme Concile d'Orleans en 549. Il n'a mis qu'un Evêché de Porto, comme étant du Patrimoine de S. Pierre, & sous ce titre il fait mention de Balthasar

Lim-

... a été érigé qu'en ... Vabres, dont *...minicus Vabensis pro Vabrensis* en 1317, *Do-* ...e Public jugera si M. Salmon a bien ...ncontré de lire *Valuensis*, & s'il a été ...en fondé de corriger ainsi la faute des ...opistes, sur ce qu'il est certain que ...ominicus a été Evêque de Valua en ... tems.

L'Auteur ne s'est point borné à exa-...ner la Collection du P. Hardouin, ...t la critique est peut-être ce qui in-...sse plus le Lecteur. Il a fait des re-...ques considérables sur toutes les au-... Collections. On reproche à Mer-... dit-il, d'avoir placé la cinquiéme ...n du Concile de Constantinople, ...en l'année 536, avant les quatre ...eres; apparemment parce qu'il l'a-...rouvé ainsi dans un MS. d'ancien ...un sommaire d...

l'emporter ſur celle d'Euſébe, & ſur l'Auteur du Livre Pontifical. Il a alteré les Actes du Concile de Calcedoine, en y faiſant des additions, ſous prétexte de donner un ſens à des endroits inintelligibles. Il propoſe ſous le titre Décrets du ſixiéme Concile général, qui eſt celui de *CP.* neuf Canons qui n'en ſont point. La ſeconde édition de Crabbé, qui donne les quatre premieres Seſſions dn Concile de Trente, rapporte à la quatriéme le Décret touchant le péché originel, que l'on met ordinairement à la cinquiéme, & l'on n'y a pas inſeré la clauſe par laquelle ce Concile déclare, que ſon intention n'eſt pas d'y comprendre la Bienheureuſe & immaculée Vierge Marie.

On a raiſon de donner le nom d'Abregé au Recueil de Joverius, puiſqu'il ne fait ſouvent que des extraits des Canons, comme du Concile Quiniſexte, & qu'il ne donne que les titres des Capitules, comme de ceux de Latran en 1170. & en 1215. La verſion qu'il donne des cent-deux Canons du Concile *In Trullo* ne paroît pas correcte, non plus que le *MS.* Grec ſur lequel elle a été faite.

On ne trouve preſque point d'éxactitude, dit M. Salmon, dans les dates & époques, ni dans le rang que Surius donne aux Conciles.

La Collection de Venise paroît défe
tueuse, sur tout en ce qu'elle suit On
phre pour guide dans sa Chronologi
sans parler des faussetez dans les ci
tions ou allégations, des versions défe
tueuses, des transpositions, & autr
imperfections.

La Collection de Rome, ajoute-t-
n'en est pas tout à fait éxempte. L
changemens faits à la version Latine
Concile d'Ephese doivent surprend
dans cette Collection, comme l'associ
tion qu'on y a faite de plusieurs Piéc
étrangéres au Code *Encyclius* du Con
le de Calcedoine.

Les trois Editions de Binius ont leu
défauts, dit nôtre Auteur; on n'éto
pas encore parvenu de son tems à d
tinguer les monumens véritables, d'av
les supposez, à discerner les vraies ép
ques des Conciles, & du tems que l
Papes ont été sur la Chaire de Saint Pie
re. Binius défigure les noms de pl
sieurs Conciles; il tombe dans plusieu
anachronismes. Au reste le P. Hardou
a bien caractérisé les Notes de Biniu
en disant qu'elles sont, pour la plûpa
tirées des Annales de Baronius,
qu'elles ne fournissent pas beaucoup
lumieres sur les matieres Ecclésias
ques.

Il ne suffisoit pas, selon M. Salmo

de dire avec un Allemand que la Collection du Louvre n'a rien de remarquable que la beauté des caractéres, la forme, le nombre & l'apparence des volumes; notre Auteur a marqué les omiſſions & les mépriſes de cette Collection, où l'on donne à un autre, & où l'on met quelques Conciles dans d'autres tems que ceux où ils ont été aſſemblez. On ne voit pas d'ailleurs que les Piéces & les Actes qui peuvent intereſſer le pouvoir des Rois, ſe trouvent plus éxacts dans cette Edition que dans les autres.

Celle des Peres Labbe & Coſſart, que l'on eſtime la plus complette, a copié, dit M. Salmon, un grand nombre de fautes qui ſont dans les précedentes. Il fait voir la nécéſſité d'avoir des Imprimeurs corrects, en relevant la faute groſſiere qui s'eſt gliſſée dans les éditions du Pere Labbe & du Pere Hardoüin, au ſujet de Licinius. *Chriſti ſervi ejus opera ſublatus ille tyrannus eſt.* La ſource de ce ſens abſurde, eſt l'omiſſion de la conjonction &. Au reſte M. Baluze a corrigé pluſieurs endroits de la Collection du P. Labbe, ſur tout au ſujet des quatriéme & cinquiéme Conciles généraux.

Notre Auteur n'a pas crû devoir ménager ſes peines. Il a donné ſon attention à tous les Ouvrages qui ont par-

sur cette matiere, parce que dès qu
s'agit de donner une introduction à u
Science, il faut faire choix de ce qu'il
a de meilleur. Histoires des Concile
Sommes, Abrégez, Compilations
Décrets, Listes, Tables, Comment
res, Analyses, Notices, Synopses
Canons; il paroît avoir éxaminé to
cela avec une grande attention, & il
donne un précis suffisant pour en i
truire ceux qui en auront besoin:
offre aux Collecteurs qui le suivront
vaste champ, dans le détail de ce
peut servir à perfectionner le texte
les versions. Les Conciles généra
sont ce qu'il y a de principal. Po
s'assurer de la sincerité des Actes,
faut avoir recours aux MSS. d'où
les a tirez: C'est pourquoi l'Auteur
treprend de faire l'énumeration des M
consultez par chacun des Collecteu
au sujet de chaque Concile général,
des Piéces que ces Manuscrits renf
ment. Il s'étend particulierement sur
grand nombre de MSS. qu'a consul
le Pere Sirmond, dont on doit admi
le travail immense. La recherche
MSS. doit être suivie de leur collatio
afin de connoître s'ils s'accordent, po
choisir la meilleure des leçons quand
y a de la différence, & pour entrer d
le sens des monumens Ecclésiastiqu
L'I

L'Auteur p. 337 & 344. donne des éxemples de ces différentes parties de critique, & du choix que l'on doit faire entre les MSS. & les diverſes leçons qu'on y découvre. Parmi les Piéces qui compoſent cette Collection, outre les Conciles, les Canons & les Conſtitutions attribuées aux Apôtres, les Epîtres Décretales des Papes, leurs Canons ou Décrets; on y voit des Traités particuliers & les Conſtitutions de quelques Evêques. L'Auteur éxamine ſi ces monumens y doivent entrer. Avant que de déterminer quelle doit être la forme de ces Collections, il conſidere la méthode qui a été ſuivie juſqu'à préſent, & il nous aprend les changemens que les Collecteurs des Conciles ont faits dans l'ordre des Piéces entr'elles, & ce que chacun a ajoûté au travail de ſes Prédéceſſeurs, ſur tout par rapport aux Conciles Oecumeniques.

L'Auteur, p. 420, fait ſentir la difficulté qu'il y a d'entreprendre un ſi grand travail par le grand nombre d'obſtacles qui ſont à ſurmonter. On ne peut douter de la rareté des manuſcrits ſur cette matiére, ſoit qu'elle vienne de ce qu'ils ont été conſumez par la longueur des tems, ſoit de ce qu'ils ont été pillez ou brûlez par les Barbares. On ne trouve *les Actes* de quelques-uns qu'en partie.

... que ces précieux restes ... en juger,
iquité different dans le nombre
éces que nous avons entre les
& qu'il en est peu qui renfer-
mêmes monumens. Il faut,
asme, un courage plus qu'hu-
ur rechercher & pour corriger
ns éxemplaires. Comment en-
la véritable leçon? souvent ce
être une faute n'en est point
ient de la barbarie du siécle.
de Chronologie renferment
ténébres qu'il n'est souvent
de dissiper. L'Auteur a mis
Notes du Pere Noris, tou-
iéges des Evêques qui se
au Synode de Carthage &
416. Il fait voir la diffé-
entre l'opinion de ce sca-
l', & celle du ...

res qu'il demande pour donner la perfection à un ouvrage de cette ſorte, ſont une connoiſſance parfaite de la Langue Grécque & de la Latine, une critique judicieuſe, un jugement droit, un goût exquis, une éxacte recherche de la ſignification des termes, des uſages, des mœurs & de l'Hiſtoire des differens Peuples, une lecture ſuivie des Ouvrages des Peres, où l'on trouve quelquefois des expreſſions aſſez conformes à celles des Conciles, comme l'a montré M. l'Abbé Fontanini, au ſujet d'une Lettre du grand Clovis écrite aux Evêques, après ſon expédition contre les Gots.

Quant à la maniere d'étudier les Conciles, qui eſt la troiſiéme partie du Livre dont il s'agit, l'Auteur préfere la méthode de lire les Actes, & de les étudier de ſuite. Pour la faciliter il donne des notions générales ſur le nom & les différentes ſortes de Conciles, ſur leur tenuë, & ſur les uſages dans la maniere de les aſſembler, d'y donner les ſuffrages, & de les confirmer. Il n'oublie point de dire qu'avant que de porter dans les Conciles aucun jugement des Ecrits que l'on propoſoit à recevoir ou à rejetter, on les comparoit avec les définitions anterieures des Conciles généraux. L'Auteur pour ne laiſſer rien manquer à cette eſpece d'introduction à

l'Etude des *Conciles*, après avoir fait des remarques particulieres sur les noms, les titres, les inscriptions, les dates, les souscriptions, des Evêques, sur l'ordre des Canons ou des Actes des Conciles, sur la maniere de les citer, sur ceux qui sont inferez dans les Codes ou Collections des Eglises particulieres, conclut (pag. 591.) qu'il les faut lire dans l'esprit avec lequel ils ont été faits, avoir égard aux circonstances des tems, des lieux, *des personnes*, des causes ou des occasions qui ont fait assembler les Conciles, distinguer les Ordonnances qui sont pour certaines Eglises, de celles qui regardent l'Eglise universelle. Ceux qui s'appliquent à cette étude tireront un grand secours du Catalogue des principaux Auteurs des Livres qui concernent cette matiere. M. Salmon a fait des remarques sçavantes sur la bonté de quelques-uns de ces Ouvrages, & sur le choix de leurs Editions.

On ne peut nier qu'il n'ait travaillé utilement pour tous les Théologiens, par le grand nombre de recherches qu'il a faites. Ses réflexions critiques pourront contribuer dans la suite à une Collection des Conciles plus parfaite que celles qui ont paru jusqu'ici. En attendant l'Auteur nous apprend à les apprécier, en nous faisant connoître & le

mé

mérite & les défauts de toutes nos *Collections des Conciles*; comme on a pû voir dans ce fidele extrait, dont la longueur n'a point dû ennuyer les Sçavans.

L'Abregé Anatomique de Maitre LAURENT HEISTER, *Professeur d'Anatomie & de Chirurgie à Altorf, qui comprend en peu de discours tout ce qui concerne l'Anatomie du Corps humain. Traduction nouvellement faite sur la seconde Edition de cet Abrégé, imprimée à Altorf & à Nuremberg en l'année* 1719, *que l'Auteur a corrigée & beaucoup augmentée, avec des Figures. Par un Chirurgien de Paris.* vol. in-douze pp. 436, *non compris la Table des Matiéres.* A Paris chez Ph. Nicolas Lottin, ruë Saint Jacques; près S. Ives, à la Vérité.

CE Livre, dont l'original est Latin, ne pouvoit être utile qu'à des Médecins, à des Physiciens, & à quelques gens de Lettres; mais par cette Traduction qui vient d'être donnée au Public, les Chirurgiens pourront aussi en tirer quelque avantage. Le Traducteur expose dans un Avertissement les motifs qui l'ont déterminé à faire la version dont il s'agit. Le penchant, dit-il, que j'ai toûjours eû à seconder les jeunes Chirur-

ıelques Traitez de Médecine
·urgie qui leur convinssent: &
penchant ne m'ayant pas a-
dans un âge avancé, j'ai crû
raduction de l'Abrégé de l'A-
de M. Heister, qui est le meil-
je connoisse, leur feroit au-
plaisir que l'Original en a fait
ans en Médecine.

nsi que s'explique ce Traduc-
s il est étonnant que trouvant
de M. Heister si digne d'être
ançois, il ne l'ait pas traduit
r; car il en a retranché divers
de la Préface, qui méritent

e il ménage peu Messieurs
& Heister; il fait entendre
ivre du premier est plein de
que dans celui de l'autre il y
assion. Il va même jusqu'à

ter, rien d'offensant contre personne. Ce n'est point, comme le veut persuader le Traducteur, pour décrier Verrheyen, que M. Heister a composé sa Préface, c'est seulement pour perfectionner les Oeuvres de cet Anatomiste, c'est pour avertir les Etudians en Médecine de ce que cet Auteur a négligé, de ce qu'il a ignoré, & de ce qui a été découvert après sa mort. M. Heister dit que Verrheyen a fait honneur à l'Anatomie, il s'applique à lui rendre justice, & à lui conserver toute l'estime qui lui est dûë; mais en même-tems il tâche de se mettre à couvert du soupçon injuste de n'avoir fait que ce que Verheyen a fait, & peut-être de l'avoir copié.

Les raisons que le Traducteur apporte des retranchemens qu'il s'est crû obligé de faire ne satisferont peut-être pas tous les Lecteurs. Il pouvoit s'excuser sur la nécessité de s'accommoder à la portée des Chirurgiens, & pour lors on ne se seroit point étonné de ce qu'il n'a pas traduit la Préface entiere, non plus que les citations qui se trouvent répanduës dans le Livre, lesquelles servent à indiquer des sources où ne sçauroient puiser de simples Chirurgiens, qui n'ont pas l'intelligence de la Langue Latine. On lui auroit encore pardonné de n'a-
voir

avec une certaine précision, lorsqu'elles sont pro-
M. Heister dans son Livre prend le
re de Professeur d'Anatomie, de Chi-
rgie, & de Théorie de Médecine.
Traducteur lui a retranché cette
rniere qualité, se contentant de l'an-
ncer sous le titre de Professeur d'A-
omie & de Chirurgie, sans le quali-
de Professeur en Médecine. Dans
les Païs ce n'est que par les Méde-
que l'Anatomie & la Chirurgie sont
ignées, & si la Préface de M. Hei-
avoit été traduite en son entier,
hirurgiens y auroient trouvé des
es incontestables de ce fait; mais
lieu de croire que le Traducteur
éhendé de trop éclaircir cet ar-
cependant pour n'être pas accu-
oir voulu absolument cacher à ses
rs que M. Heister, qui professe
mie & la Chirurgie, est Profes-
Médecine, il s'est

tandis que dans l'original il n'y a que ces mots: *Laurentii Heisteri Compendium Anatomicum.* Quoiqu'il en soit, nous exhortons tous les Chirurgiens à profiter de cette Traduction Françoise de l'Abrégé d'Anatomie du sçavant M. Heister Docteur en Médecine; ils y trouveront de quoi s'instruire sur un grand nombre d'articles dont la connoissance leur est très necessaire; il seroit à souhaitter pour eux, que l'on traduisît ainsi en François tous les livres d'Anatomie & de Chirurgie qu'ont donné les Médecins; la Chirurgie, qui est si éloignée de sa perfection parmi ceux qui l'exercent, parviendroit bientôt au plus haut degré, pourvû que les Chirurgiens fussent soigneux de puiser dans ces Ouvrages les excellentes leçons que les Médecins leur donnent.

Oeuvres diverses de Physique & de Méchanique de M. CLAUDE PERRAULT *de l'Academie Royale des Sciences, & de* PIERRE PERRAULT, *son frere, Receveur Général des Finances de la Généralité de Paris; divisées en 2 volumes.* A Leide chez Pierre Vander Aa, in 4. 1721.

LEs Oeuvres de Messieurs Claude & Pierre Perrault sont si connuës du Public, qu'il est inutile d'en donner ici l'extrait; il ne s'agit que de rendre compte

compte de cette nouvelle Edition,
l'on a rassemblé les diverses Piéces q
ces Auteurs ont publiées en différe
tems, & sous différentes formes. Vo
l'ordre qu'on y a suivi: 1o. Les *Ess
de Physique*, ou le *Recueil de plusieurs Tr
tez touchant les choses naturelles*, imprim
à Paris chez Jean-Baptiste Coignard
quatre tomes *in* 12, sçavoir, les trois p
miers en 1680 ; le quatrieme en 168
font les Piéces ... a d'abord employ
dans cette Edi ...o. une Lettre
M. Claude ... à ... Mariot
touchant une ... concer
la vûë; 3o. ... sur
fruits dont la ... roducti
avoient quelq ... ordinai
4o. un avertis ... observer
différens pério ... ée; 5o.
rapport adres ... le même Clau
Perrault à l'Académie Royale des Sci
ces, sur deux faits remarquables qu'i
observez touchant les vers qui se pr
duisent dans les intestins; 6o. des
servations sur des œufs; 7o. trois Lett
du même Auteur à M. Huygens
Zuylichem; 8o. un Recueil de mac
nes inventées par lui; Recueil très-ra
& qui a aussi été imprimé autrefoi
Leide en 1700; mais auquel on a jo
ici une Table qui ne se trouve pc
dans l'Edition dont il s'agit. 10o.

Traité de l'origine des Fontaines du célébre Pierre Perrault, Receveur Général des Finances de la Généralité de Paris, frere aîné de Claude Perrault; Traité imprimé à Paris en 1674. chez Pierre le Petit, mais dont les Exemplaires sont très-rares.

Une des choses qui rendent recommandable ce nouveau Recueil, c'est que toutes les figures en taille de bois, qui se trouvent dans les vieilles Editions, sont ici en taille douce; de plus on y a inséré les Eloges que les Sçavans ont faits de M. Claude Perrault, & un Indice des matiéres contenuës dans le Traité de la Musique des Anciens.

Exercitatio inauguralis de ingressu humorum in corpus humanum, &c. quam pro gradu Doctoratûs summisque in Medicinâ honoribus consequendis, eruditorum examini submittit CROMWEL MORTIMER Anglo-Britannus, ad diem 9 Augusti 1724. C'est-à-dire, *Dissertation sur l'entrée des fluides extérieurs dans les pores de notre corps, par Cromwel Mortimer.* A Leiden 1724. brochure *in* 4o. pp. 29.

M. MORTIMER Auteur de cette Dissertation, se propose d'y montrer, 1o. que la peau est percée de pores,

res, qui introduisent au dedans de nous les différens fluides, dont nous sommes environnez; 2o. que les parties internes de notre corps ont aussi des pores qui servent à reprendre les humeurs qu'elles ont laissé échaper par la Transpiration. Si quelques Auteurs conviennent de ce sentiment, il y en a plusieurs qui refusent de l'admettre; mais après les observations qui sont rapportées ici, il est difficile de ne pas l'embrasser. On sçait que le Mercure appliqué sur la peau se glisse dans le corps: Sennert assure en avoir trouvé dans la cavité des os: on en a vû dans l'intérieur du perinée. Après les frictions, il en est sorti par les selles, par les urines, par les glandes salivaires. Les vésicatoires & certains purgatifs appliquez extérieurement confirment par les effets qu'ils produisent intérieurement, ce commerce du dehors au dedans. La peau n'est pas la seule partie qui soit percée de pores capables d'admettre ainsi au-dedans, les particules subtiles du dehors; toutes les membranes le sont également. Sans cela, demande M. Mortimer, l'odeur seule du vin pourroit-elle enyvrer, & celle de l'opium feroit-elle dormir? Comment, si la bouche, l'ésophage, l'estomac, &c. n'avoient une infinité de ces pores *absorbans*, les liqueurs spi-

ritueuses, & même l'eau commune, pourroient-elles rétablir en un instant, comme elles font quelquefois, le mouvement du cœur?

Le corps animé, poursuit l'Auteur, contient plusieurs cavitez, comme la poitrine, l'abdomen, les ventricules du cerveau, d'où l'on voit sortir, quand on ouvre un animal vivant, une espéce de rosée ou fumée subtile, qui se convertit en eau en se condensant, pourvu que l'animal soit sain; & cependant on ne voit floter aucune eau dans ces cavitez lorsqu'on les ouvre; ce qui prouve qu'il faut bien que la rosée ou vapeur dont il s'agit, trouve des pores absorbans qui la reprennent à mesure qu'elle transpire, puisque sans cela il seroit impossible que ces cavitez ne fussent inondées. A la vérité elles le sont dans des hydropisies; mais c'est qu'alors, comme il y a lieu de le conjecturer, les pores absorbans dont nous parlons sont bouchez. Il se présente sur cela une difficulté, c'est que si l'on ouvre un cadavre quelque-tems après la mort, ces cavitez ne laissent pas d'être pleines d'eau, quoiqu'il n'y ait eû aucune hydropisie. L'Auteur répond que cette eau vient de ce que quelque-tems après la mort de l'animal, la contraction des artéres est encore assez forte pour pous-

ser

ser dans ces mêmes cavitez, artie du sang la plus fluide. Il ajoû ue les veines étant beaucoup plus f s que les artéres, elles s'affaissent à stant, & que la même chose arrive pores ou conduits absorbans, qu'il dit-il, regarder comme des extrém vei-neuses; d'où il conclud qu'il est impossible que cette liqueur soit reprise. On a vû, ajoute-t-il abcès se former dans ces mêmes tez, & se dissiper ensuite par les u

M. Mortimer s avoir montré qu'il y a réelle es pores absorbans, entreprend er que ces pores sont de véri eaux veineux destinez à rece queurs extérieures & extra . Puis il assure, fondé sur les vations du célébre Leuwenhoeck, que dans une portion de véficule d'un pied quarré d'étenduë, il y a pour le moins, sept milliars de ces petits trous ou orifices veineux, ce qui paroît assez vrai-semblable, si l'on fait réflexion qu'il y a sur la même portion de véficule au moins quatorze milliars d'orifices; or comme de ces orifices il y en a la moitié qui sont des orifices d'artéres, il s'ensuit que les orifices veineux ou absorbans répandus sur cette portion de veficule, doivent monter au nombre que nous venons de dire, &

par consequent que sur une seule portion de vésicule d'un pied quarré d'étenduë, il y a au moins sept milliars de petites ouvertures par lesquelles les fluides qui nous environnent, s'insinuent dans notre corps.

M. Mortimer éxamine ensuite les conditions qui sont nécessaires à un tuyau pour recevoir facilement une liqueur. Le conduit, dit-il, doit être circulaire, car le cercle est la plus spacieuse de toutes les figures. La diagonale d'un parallelogramme, dont un côté représente la direction d'une liqueur qui coule sur une surface, & l'autre la pression de cette liqueur sur la même surface, nous donne éxactement la position que doit avoir l'axe du conduit, par rapport à la direction du mouvement de la liqueur; car les liqueurs pressent par leur propre poids, & outre cela elles peuvent se mouvoir. Ainsi de ces deux directions en résulte une troisiéme, selon la loi qui vient d'être établie: d'où il suit, supposé que la liqueur soit en repos, que la diagonale aura la même direction que la pression de la liqueur, & comme cette pression est perpendiculaire, il est nécessaire que dans ce cas, la d rection ou l'axe du canal soit perpenidiculaire dans son origine.

De ces observations, qui sont suivies
de

maniere dont les liqueurs s'insi-
dans ces conduits. Il vient en-
ux différentes liqueurs qui entrent
nos corps, ce qui lui donne en-
ieu de parler des effets du froid &
aud sur nos corps, des différentes
tions que l'un & l'autre causent
es fluides & dans les solides.

Traité finit par diverses questions
Auteur propose: Il demande en-
es, si l'on ne pourroit point vi-
ır l'application extérieure de cho-
opres à nourrir: sur quoi nous re-
ierons qu'il y a plusieurs exem-
e malades, qui n'ayant pû rien
re par la bouche, ont été nourris,
is par des brins d'huiles ou de dé-
ons de viandes, d'autres même par
ains de sang.

demande encore, si pour guérir la
il ne vaudroit pas mieux em-

Ce que nous venons de rapporter d
cette Dissertation, ne sçauroit suffi
pour mettre les Lecteurs en état d'
juger parfaitement, parce qu'elle co
tient divers articles importans, qui n'
tant à la portée que d'un petit nomb
de Lecteurs n'ont pû être expo
ici.

ΑΡΕΤΑΙΟΥ ΚΑΠΠΑΔΟΚΟΥ περὶ
τίων καὶ σημείων ὀξέων &c. ARETA
Cappadocis, de causis & signis acut
rum & diuturnorum morborum, Li
quatuor. De curatione acutorum
diuturnorum morborum, Libri qu
tuor. Cum MSS. duobus, Harleyan
& Vaticano, contulit JOANNES W
GAN, A. M. Ædis Christi alu
nus. Accedit Præfatio: Dissertation
in *Aretæum*; variæ lectiones, notæ
emendationes : Tractatus de Ioni
ARETÆI Dialecto; quodque diffi
liores hujus Authoris voces expon
Lexicon. *Oxoniæ, è Typographeo Cl
rendoniano.* 1723. C'est à-dire: *L
quatre Livres d'Arétée de Cappadoc
sur les causes & les signes des malad
aiguës & des chroniques. Les quat
Livres du même Auteur, sur le trait
ment de ces mêmes maladies: le to
conferé avec deux MSS. Grecs, & a
compagné d'une Préface, de Dissert
tio*

AN WIGAN&c. A Ox-
l'Imprimerie de Clarendon.
-*folio* pp. 151. *pour le texte*
. 168. pour la verſion Lati-
y comprendre la Préface &
rtations, qui rempliſſent 34.
es Variantes, les Notes, le
du Dialecte Ionique, le Dic-
, & la Table, dont les pa-
ont point chiffrées, & qui
28. feuilles & une page.

la plus magnifique Edition
, qui ait encore paru; ſoit
uté du papier, ſoit pour la
caractéres, tant Grecs que
t pour la noirceur de l'encre
ion de ce qui eſt imprimé
main) ſoit enfin pour l'éxacti-
correction, qui eſt telle, que
texte Grec, ſi l'on en croit
l ne ſe trouve que deux fau-

modité; c'est-à-dire, qu'on eût imprimé la version Latine à côté du texte Grec, ou tout au moins, au bas de chaque page, comme en usent ordinairement les Anglois. En effet, ou le Lecteur a besoin de consulter cette version, ou il peut s'en passer. Dans le premier cas, on lui épargne bien du tems & de la peine, en mettant immédiatement sous ses yeux l'interprétation de ce qu'il n'entend pas, laquelle il peut sur le champ comparer avec l'original. Dans le second cas, cette Traduction Latine devient totalement inutile, & c'est multiplier en vain les frais de l'impression, que de la donner à part. On ne sçauroit donc trop exhorter les Sçavans, qui entreprendront à l'avenir de nouvelles Editions Gréques, de suivre en cela les traces des *Etiennes*, & des autres anciens Imprimeurs, qui dans le tems même que la Langue Gréque étoit infiniment plus cultivée, qu'elle ne l'est aujourd'hui, ont enfin reconnu par expérience, l'utilité d'imprimer les Livres Grecs à deux colomnes; ce qu'ils ont exécuté, après avoir, en premier lieu, & avec beaucoup moins de succès, publié séparément les deux textes.

M. Wigan, nouvel Editeur d'Arétée, n'oublie rien de ce qui peut nous faire con-

, ainsi que des versions & des no-
par lesquelles on a jusqu'à présent tra-
lé à l'éclaircir. Cette Préface est suivie
quatre Dissertations, qui concernent
ersonne du Medecin Grec, sa doctrine
es Ecrits. C'est sur ces deux chefs, c'est-
lire, sur l'Histoire personelle d'Arétée,
roulera *principalement notre extrait*.
. Les Ecrits de ce Médecin Grec
paru d'abord en Latin, dans la
sion que *Junius Paulus Crassus*,
fesseur de Padouë, en donna à Ve-
en 1552. *in-quarto*. Ce *Crassus*
it faite avec des peines incroïables,
que très-imparfaitement, sur un
Grec des plus vieux & des plus
. Mais dans la suite ayant recou-
eux autres MSS. moins défectueux,
à bout, par la Collation qu'il en
c le premier, de rendre sa ver-
us supportable. Il manque, dans

huit d'entierement perdus, sans compter neuf autres, mutilez au commencement, à la fin, ou ailleurs; & divers endroits, où l'on apperçoit des lacunes de quelques mots, & même de quelques lignes.

Ce fut *Jacques Goupyl*, qui à l'aide de trois MSS. mit le premier au jour le texte Grec d'Arétée, imprimé en très-beaux caractéres à Paris chez *Adrien Turnebe*, en 1554. *in* 8o. On trouve à la fin de cette Edition, plusieurs *variantes*, accompagnées de quelques conjectures de l'Editeur, qui ne sont pas à mépriser.

La même année (1554.) un anonyme, que M. Wigan soupçonne être *Goupyl* lui même, fit réimprimer à Paris chez *Morel*, *in octavo*, la version de *Crassus*, augmentée de celle des cinq Chapitres omis dans la premiere Edition, & de diverses notes, où l'anonyme releve les méprises de l'Interpréte Latin. Notre Editeur les a inserées (ces notes) parmi les siennes sur les *diverses leçons*. C'est précisement cette derniere version Latine, que *Henri Etienne* a imprimée dans la belle Edition *in-folio*, qu'il nous a donnée en 1567, des principaux Médecins Grecs ou Latins, sous le titre de *Medicæ artis Principes*.

En 1581. la Traduction de *Crassus* re-

parut pour la troisiéme fo
r lui-même & enrichie des cinq cha-
tres qui manquoient à la premiere, &
'il traduisit de nouveau dans celle-

Enfin la derniere des Editions d'Arét-
e, & la seule qui soit Grécque-La-
ne à deux colomnes, est celle de *Geor-*
Henisch Médecin d'Ausbourg, pu-
liée dans cette même Ville en 1603.
in folio. Cette Edition conférée avec
nouveaux MSS. paroît assez bien
xecutée pour les caractéres Grecs, qui
nt fort semblables à ceux de la nou-
elle Edition dont nous rendons comp-
; mais elle est en même-tems fort
égligée pour la correction; *Henisch* y
ant copié trop fidélement toutes les
utes des Editions précédentes, tant
réques que Latines, & l'Imprimeur
ant ajoûté les siennes, qui sont en
and nombre.

Ménage, dans ses Notes sur *Diogene*
aerce, fait mention des Observations
e *Pierre Petit* Médecin, sur Arétée.
lais il n'y a nulle apparence, qu'elles
ent vû le jour; & quelques perquisi-
ons qu'en ayent faites M. *Fabricius* &
otre Editeur, ils n'en ont pû rien dé-
ouvrir. On doit porter le même ju-
ment de la prétenduë Edition d'Arét-
e Grécque-Latine, publiée à Paris *in-*
quar-

quarto avec les Commentaires du m
me *Petit*, & annoncée par *Merk*
dans ſon *Lindenius renovatus.* C'
une Edition promiſe, mais qui n'a j
mais paru.

Pour venir maintenant au détail
cette nouvelle Edition, nous dirons
premier lieu, qu'elle eſt dûë en par
aux ſollicitations & aux exhortations
M. *Freind*, ſi connu par tant d'excell
Ouvrages de Médecine qui ſont ſo
de ſes mains. C'eſt lui qui a déterm
né M. Wigan ſon ami & ſon diſciple
cette laborieuſe entrepriſe, dont cel
ci s'eſt acquité d'une maniere à ne l
ſer preſque rien à ſouhaiter dans
Ouvrage, qu'il a dédié par reconno
ſance à M. *Freind*.

Il a commencé par ſe mettre d'ab
en poſſeſſion d'un texte Grec imprim
mais pour cette acquiſition les Libr
res lui ont été inutiles; il n'a rencon
dans leurs Boutiques nul éxempla
Grec de ce Médecin. Il a eû reco
aux Bibliothéques particulieres, qui
ont paru moins dénuées en ce gen
Mais l'extrême rareté de ce Livre
rendant précieux à ceux qui le po
doient, & qui avoient peine à s'en
ſaiſir; le pauvre M. Wigan s'eſt vû
duit à tranſcrire cet Auteur deux
de ſa propre main. C'eſt donc

... ces deux MSS. l'un appartient à
lord *Harley* fils du Comte d'Oxford,
tre est dans la Bibliothéque du Va-
n; & c'est un M. *Regoletti*, Scribe
cette Bibliothéque, qui en a tiré
copie pour notre Editeur. Celui-
regarde le MS. de Mylord *Harley*
me le plus correct qui éxiste. Il
pourtant guéres que trois cens ans
cienneté; mais il est écrit avec as-
le netteté & d'éxactitude; & les
s les plus considerables qu'on y re-
ue, lui sont communes avec tous
tres MSS. beaucoup plus récens
elui-là. C'est d'où l'Editeur a ti-
plus de secours pour la correction
xte; car pour le MS. du Vatican,
t très-moderne, & des plus mu-
il n'en a fait presque aucun usa-
ce n'est par rapport à ...

des conjectures de quelques Sç

A l'égard de la version Latine
diteur nous en donne une toute r
de sa façon, & dans laquelle i
moins étudié à rendre servilement
les termes de son Auteur, qu'à e
velopper la pensée. Pour le style
imité autant qu'il lui a été possibl
lui de *Celse*, qui a écrit de la Mé
avec tant d'élegance & de pure
ne pouvoit se proposer un plus
modéle; & l'on peut dire qu'il
proche de fort près. Il a mis
des pages de sa version quelques
notes, destinées principalement
diquer les passages paralleles d'*Hi*
te, & des autres Médecins Gre
à éclaircir quelque point de l'Hist
la Médecine.

Tout ce que M. Wigan a pû r
bler de *diverses leçons*, soit des
imprimez, soit des MSS. il les
imprimer à la suite du texte Gre
des renvois aux pages & aux lig
ce texte, & des notes, où l'Ed
soin de rendre raison des prin
changemens qu'il a faits dans le C
son Auteur, sur la foi de ces *var.*

Viennent après cela, 1o. le Tr

ur les Dialectes de la Langue Gré-
20. Un Dictionnaire des mots
uliers à ce Médecin. 30. Une
tation sur sa Syntaxe & sur son
qui est assez poëtique, & qui a
coup de rapport avec celui d'*Ho-*
d'*Hippocrate* & d'autres anciens
urs. 40. Une *Appendix de varian-*
irées de cinq MSS. de la Biblio-
ue du Roi, & qui n'ont été com-
iquées à M. Wigan que sur la fin
on Edition.

. *Passons* présentement à ce qui
erne l'Histoire personnelle d'Aré-
contenuë dans quatre Dissertations
I. Wigan, 10. sur le siécle de ce Mé-
; 20. sur la secte dont il faisoit
ession; 30. sur son habileté en ma-
d'Anatomie 40. sur sa pratique
le traitement des maladies.

Il est assez difficile de déterminer
iste en quel tems a vécu Arétée.
effet cet Auteur, dans les Ecrits
nous restent de lui, ne cite qu'*Ho-*
& *Hippocrate*; & il n'est cité lui-
ne que par trois Ecrivains; sçavoir,
par celui à qui nous devons le Li-
attribué à *Dioscoride*, *de Euporistis*,
Remédes faciles; 20. par *Aetius*; 30. par
l d'Egine. Or *Aetius* n'est cer-
ement pas plus ancien que le cinquié-
siécle; & *Paul* est encore plus mo-
der-

derne, puiſque, ſuivant les Arabe
n'a fleuri qu'au commencement du
tiéme ſiécle. Reſte à découvrir q
vivoit l'Auteur du Livre *de Eupor*
& ſi c'eſt véritablement l'Ouvrag
Dioſcoride.

M. Wigan, après une diſcuſſio
acte des divers ſentimens ſur cet
cle, penche fort du côté de ceux
attribuent ce Livre à *Dioſcoride* m
& ſur ce pied-là, on pourroit a
qu'Arétée auroit vécu dans l'inte
du tems qui s'eſt écoulé depuis l'E
re de Néron juſqu'à celui de Tite
à la rigueur, qu'il étoit contemp
de Trajan ou d'Adrien, dans la ſ
ſition que le Livre *de Euporiſtis*
d'un autre *Dioſcoride* poſtérieur à
cien. Cette opinion paroît conf
par cette circonſtance, que la ſect
Médecins *pneumatiques*, dont A
avoit embraſſé le ſyſtême, ne s'eſt
tenuë que depuis l'Empire de N
juſqu'à celui d'Adrien. On peut
de quelle maniere M. Wigan leve l
ficultez que l'on pourroit oppoſer
ſentiment ; & ſur tout celle q
empruntée du ſilence profond qu
lien garde au ſujet de ce Méd
dont il ſembleroit par-là qu'il n'a
eû aucune connoiſſance ; & c'eſt
ce que prétend notre Editeur, &
il allegue les raiſons.

... des anciens ... presque
ce qui peut venir que des
, employé par ce genre
l'usage renfermé dans cer-
, étoit peu commun. A
ys d'Arétée, le titre de ses
est nommé *Aretaus Cap-*
pprend qu'il étoit de Cap-
'est tout ce que nous en
ir.

ens Auteurs ne nous di-
Secte que professoit Aré-
nier & l'unique qui l'ait
le sçavant M. *le Clerc.*
on *Histoire de la Méde-*
rits mêmes d'Arétée,
étoit de la Secte appel-
dont le Chef nommé
le Cilicie, étoit con-
e le Naturaliste. Cet-
ecine, au rapport de
les quatre Elém...

les corps en général, & en parti
le corps humain, en faisoit mo
tous les ressorts, & en régloit tout
fonctions, dont les dérangemens c
par celui de cet agent spiritueux,
duisoient les différentes maladies.

Si l'on demande presentement c
ces Médecins entendoient par cet
quelle étoit sa nature, en quoi c
toit sa bonne ou sa mauvaise cor
tion, & de quelle maniere il an
toute la machine du corps humain
sur quoi l'antiquité ne nous fourn
cun éclaircissement, à l'exception
rétée, qui en expliquant les acc
des maladies, donne quelque id
l'action de cet esprit sur les dive
ganes affectez per ces maladies.
un détail qui nous meneroit trop
& sur lequel on peut récourir à M
gan. Il est persuadé que la Secte
matique n'avoit rien de commun
la Méthodique; si ce n'est l'usa
certains remédes, employez indiffé
ment par toutes les Sectes de M
cins, pour la cure des maladies.
serve que nul n'est au-dessus d'Ar
pour la description éxacte des diff
maux qui affligent le corps humai
qu'il fait de ces maux une peint
naïve & si ressemblante, qu'on cr
en le lisant voir les malades même

...tions ... Wigan ... sur la
l'Anatomie. de son Auteur parcourt
pensoit Arétée sur la structure & l'usage
du cœur, du poumon, des vénes &
des artéres; du foye & de la véne-por-
te, de la ratte, de l'estomac, du Co-
lon & des autres intestins; des reins, de
la vessie & de la matrice; de la tête &
des nerfs. A propos de ces derniers;
Arétée prétend que ceux qui partent de
l'un ou de l'autre côté de l'épine du
dos, étant affectez, causent la paralysie
des membres situez du même cô-
té: mais qu'il n'en est pas de même
des nerfs qui partent de la tête, parce
que se croisant les uns les autres avant
leur sortie hors du crane, si ceux qui
viennent du côté droit se trouvent af-
fectez, ils rendront paralytiques les
parties situées du côté gauche; & la
même chose arrivera par rapport aux
nerfs de l'autre côté.
Quant à la ...

dans les maladies chroniques ou longues, mais aussi dans les maladies aiguës. Il ne s'en servoit pas uniquement dans la vûë de vuider les premieres voïes; mais principalement pour exciter de vives secousses dans les parties solides, & par ce moyen dissoudre les humeurs épaissies, & procurer de puissantes revulsions capables d'en détourner le cours, & d'en changer la détermination. Son émétique favori étoit l'Ellebore blanc, dont il compare la vertu avec celle du feu, qui pénétre tout. *Herophile* comparoit ce vomitif à un brave Capitaine, parce que ce médicament, après avoir ébranlé toutes les humeurs du corps, en sortoit marchant en quelque façon à la tête de tout ce qu'il avoit mis en mouvement. Nous ne nous arrêterons point sur l'usage qu'Arétée faisoit de la Purgation & des lavemens, & nous passons à sa pratique par rapport à la saignée.

Il l'employoit dans presque toutes les maladies, tant aiguës que chroniques; mais plus rarement dans celles-ci. Il la poussoit jusques à la syncope, dans quelques-unes du premier genre, & sçavoit la réïterer à propos. Il faisoit saigner au bras, au pied, sous la langue, au front, au nez, à la région de *l'os pubis*. Il est le premier parmi les Mé-

Médecins anciens, dont les Ecrits nous restent, (dit M. Wigan) qui ait fait mention de la saignée de la main. Il est aussi le premier (ajoûte-t-il) qui ait déterminé à une *hémine* ou à une demie *hemine* la quantité du sang que l'on doit tirer par la saignée; (*de cur. diut. l.* 1. *c.* 2.) contre ce qu'a crû M. *le Clerc*, qui assure (dans son *Histoire de la Médecine*) qu'Arétée n'a rien décidé là-dessus.

Notre Editeur parle de la maniere dont ce Médecin mettoit en œuvre les sangsuës & les ventouses, qu'il appliquoit souvent, ainsi qu'*Hippocrate*; de l'usage qu'il faisoit des diverses sortes de médicamens, sur tout du *Castoreum*, & de ses égards pour le régime. Les topiques ou remédes extérieurs lui étoient fort familiers; tels que les bains, les *douches*, les épithémes, les fomentations, les linimens, les cataplasmes, les fumigations, les embrocations, &c. Il empruntoit aussi quelquefois le secours de la Chirurgie, & M. Wigan en allegue quelques éxemples. C'est grand dommage, que ce qu'il avoit écrit sur toutes les espéces de fiévres, sur les maladies des femmes & sur la Pharmacie, ne soit pas venu jusqu'à nous. Les moindres Ouvrages d'un si excellent Médecin seroient dignes de l'immortalité, dit l'Editeur, en terminant

ses sçavantes & curieuses Dissertations.

MEMOIRE *pour M. le Prince* FREDERIC D'AUVERGNE, *Prieur Commendataire du Prieuré de S. Martin des Champs, Demandeur en complainte. Contre M. l'Archevêque de Cambray, Défendeur.* in-folio pp. 25. MEMOIRE *pour M. l'Archevêque de* CAMBRAY, *pourvû du Prieuré de S. Martin des Champs. Contre M. l'Abbé d'Auvergne, prétendant droit au même Bénéfice.* in-folio pp. 22.

POUR donner une idée juste de ces deux Mémoires, il faut expliquer en peu de mots quels sont les titres que M. le Prince Frederic d'Auvergne & M. l'Archevêque de Cambray s'opposent réciproquement.

M. l'Abbé de Lionne ayant possedé long-tems en Commende le Prieuré Conventuel de S. Martin des Champs, passa une Procuration en 1717. à l'effet de demander au Pape pour Coadjuteur M. l'Abbé de S. Albin, à présent Archevêque de Cambray. Les Bulles de Coadjutorerie furent expédiées le 22. du mois de Septemb. de la même année; avec une dérogation expresse à toutes les dispositions Canoniques qui y le-

...ants, ... Octobre 1717. à
...aires, Ordonnances & Usages
... Dans le cours du même
... l'Official de Paris fulmina les Bulles
... adjutorerie, & les Lettres Paten-
...ent enregistrées au Grand Con-
... Au mois de Fevrier suivant les
... Lettres Patentes furent enregi-
...u Parlement, du consentement
... l'Abbé d'Auvergne Abbé de
... Collateur du Prieuré de S.
... des Champs, en conséquence
... du Parlement, qui avoit de-
...on consentement, avant que
...der à l'enregistrement. M.
S. Albin en prit possession le
... 1718.
...nt, M. l'Abbé de Lionne
... le 5 Juin 1721, le 4 Dé-
...ant M. l'Abbé d'Auver...
...luny, ...

ſeil. Le 29 du même mois le Roi évoqua l'affaire à ſon Conſeil, où elle eſt pendante.

Voici le précis des moyens expliquez dans le Mémoire composé par M. Cochin pour M. le Prince Frederic.

L'Auteur commence par des principes généraux ſur les Coadjutoreries, & il diſtingue deux tems par rapport à la diſcipline de l'Egliſe ſur cette matiére. Dans le premier tems l'Evêque infirme ou accablé du poids des années, choiſiſſoit un Coadjuteur, ſur lequel il ſe déchargeoit du fardeau qu'il ne pouvoit plus ſoutenir ſeul; mais les Conciles de Nicée, d'Antioche, de Meaux, d'Orleans, & les Décrets des ſouverains Pontifes défendoient de choiſir un Coadjuteur, avec la clauſe de la future ſucceſſion. Les éxemples d'Evêques choiſis & ordonnés pendant la vie de ceux, dont ils devoient remplir le Siége, ſont très-rares.

Dans la ſuite, & c'eſt ce qui fait le ſecond tems de la diſcipline Eccléſiaſtique ſur ce ſujet, on a crû que pour obliger les Coadjuteurs à remplir leurs fonctions avec plus d'éxactitude, il étoit à propos de joindre à la Coadjutorerie le droit de ſucceder au Prélat infirme. Ce que l'on n'a toleré que ſous deux conditions; la premiere, que l'on

(...)on n'en accorderoit que pour les Evê(...)chez & les Abbayes; la seconde, qu'el(...)les auroient toûjours pour motif la né(...)cessité ou l'utilité évidente de l'Eglis(...) Il faut enfin que ces motifs aient été pe(...)sez au poids du Sanctuaire. Telle e(...) la disposition du Concile de Trente e(...) la Session 25. chapitre VII. *de la Réfor(...)mation.* Elle est suivie éxactement e(...) France, comme on le voit par les A(...)rêts qui sont intervenus sur cette m(...)tiére; Forget en cite deux du Parl(...)ment de Rouën, qui défendent d'o(...)tenir des Coadjutoreries pour les Cure(...) sous quelque prétexte que ce soit. E(...) 1642, le Parlement de Paris décla(...) abusif un Statut du Chapitre de Metz fa(...) en 1611, par lequel il étoit permis au(...) Dignitez & aux Chanoines de l'Egli(...) de Metz de se choisir des Coadjuteu(...) avec la clause de succeder. En 1700. (...) Parlement de Bretagne déclara abusi(...) une Coadjutorerie pour la dignité (...) Chefcier de l'Eglise Collégiale de Na(...)tes, quoique le Chapitre eût donné s(...) consentement, que le Pape eût acc(...)dé la grace, qu'elle eût été confirm(...) par des Lettres Patentes enregistrées (...) Parlement de Bretagne.

Après ces observations générales, (...) propose quatre moyens d'abus con(...) les Bulles de Coadjutorerie que (...)

l'Archevêque de Cambray obt
pour le Prieuré de Saint Marti
Champs.

Premier moyen d'abus. Le Pr
dont il s'agit n'est point de la q
requise pour en obtenir une Coad
rerie. Quand même ce Bénefice
possedé en régle, le Titulaire n'
qu'une Jurisdiction inférieure & s
donnée à celle de l'Abbé de C
telle que celle que les Doyens ont
plusieurs Eglises sur le Chapitre. C
Coadjutoreries ne sont pas permises
ces sortes de Bénefices. Les C
qui les autorisent pour les *Préla*
entendent par ce terme les Evêch
les Abbayes, dont les Titulaires
Chefs d'un Diocèse ou d'une Con
nauté réguliere.

Second moyen d'abus. Défaut de
se Canonique. „ Il faut de puissan
„ tifs pour autoriser une Coadju
„ rie; ici on ne trouve pas mê
„ plus léger prétexte ; c'est un Pr
„ possedé en Commande, par c
„ quent sans fonctions, sans Jur
„ tion, sans autorité; il est con
„ un jeune Clerc de dix-huit ans
„ seroit incapable de toute fonctio
„ y en avoit à remplir, enfin o
„ lie les mains (par la Bulle de Co
„ torerie) pour qu'il ne présume p

il est point l'intérêt
...le que l'on a eû en vûë, c'est
l'Abbé de S. Albin seul; on
le rendre héritier, & non
...eur de l'Abbé de Lionne.
moyen d'abus. L'Official de
...hargé par la Bulle même de
...ier, qu'après avoir reconnu
...uête & par un éxamen éx-
de la Coadjutorerie, & le
capacité de M. l'Abbé de
...pendant l'Official n'a en-
des Parties interessées, il
...n Procès verbal de l'éxa-
...voir fait, il ne s'est assu-
d'aucun des faits sur les-
...ou la Bulle de Coadjutore-
l'intention des Papes a
que l'on ne mît point
à execution, si pour
...a prétexte des causes
...r.
...en d'abus...

& les Expectatives des Graduez, des Brevetaires de joyeux avénement, & du ferment de fidélité, deviendront absolument inutiles.

M. le Prince Frederic prévient ensuite deux difficultez, qu'il prévoit qu'on lui pourroit faire; la premiere, que son titre est nul, étant émané d'un Collateur à qui le Pape avoit défendu de conférer, & qui avoit lui-même renoncé à ce droit; la seconde, que quoique la Coadjutorerie soit contre les Loix, il suffit que le Pape ait dispensé & que le Roi ait approuvé la dispense, pour qu'on ne puisse l'attaquer.

M. le Prince Frederic répond à la premiere de ces objections, que la clause des Bulles qu'on lui oppose n'est que de stile, & qu'elle est abusive, parce qu'elle va jusqu'à défendre aux Juges de juger autrement que suivant ce qui est prescrit par la Bulle; que quand M. l'Abbé de Cluny a donné son consentement à la Bulle, on lui a caché qu'elle fut fulminée, qu'il ne devoit la regarder que comme un simple projet; qu'il a dû croire que quand il s'agiroit de consommer cette affaire, il seroit appellé pour agréer ou pour combattre cette Coadjutorerie; enfin que M. l'Abbé de Cluny n'a pû renoncer à un droit qui ne lui étoit point acquis, que le

Col-

ollateur qui confére un Bénefice sur ne démission, peut le conférer par la ite comme vacant par mort, si la déuission est vicieuse; que l'abus ne se ouvre point, & qu'il peut être opposé ême par celui qui a approuvé un Acte busif, *non præstat impedimentum quod le jure non sortitur effectum*.

On répond pour M. le Prince Frederic à la seconde objection, que quand on a donné atteinte aux Loix de l'Eglise, sa voix n'est point étouffée par le concours de l'autorité des deux Puissances; qu'il est permis de leur faire de respectueuses representations, & de faire voir *qu'on a imposé à leur Religion*, que c'est-là l'objet de l'appel comme d'abus, que tous les Tribunaux retentissent de ces appels de Bulles d'union de Bénefices qui ont été confirmées par des Lettres Patentes enregistrées, que le titre constitutif de la Coadjutorerie est la fulmination de la Bulle, que cette fulmination n'est point revétue de Lettres Patentes, qu'elle n'a été présentée ni au Grand Conseil ni au Parlement, d'où l'on conclut que M. l'Archevêque de Cambray n'a point en sa faveur le concours des deux Puissances.

DE LA PART DE M. L'ARCHEVEQUE de Cambray, on convient que la Coadjutorerie qu'il a obtenuë du

Prieuré de S. Martin des Champs est contre le droit commun ; aussi n'est-ce point le droit commun qu'il invoque, pour soutenir la validité de son titre, mais une dispense appuyée de l'autorité des deux Puissances, & à laquelle le Collateur a donné un plein consentement. C'est une grace singuliere & personnelle qui éxempte celui qui l'a obtenuë de la séverité de la régle ; le Roi l'a autorisée sans tirer à conséquence ; les Loix de l'Eglise n'en sont point offensées, parce que la dispense sert à confirmer la régle générale, elle ne donne point d'atteinte aux droits du Roi, puisqu'elle ne peut avoir d'éxecution qu'elle ne soit confirmée par son autorité ; elle n'est point contraire aux droits du Collateur ; car elle est toûjours imparfaite, si le Collateur n'y consent. Elle fait moins de préjudice aux Expectans que les démissions pures & simples, les résignations en faveur, & les permutations. Le respect qui est dû à l'autorité du Pape & à celle du Roi ne permettent point de douter que la prohibition, qui n'est fondée que sur le droit positif, ne soit susceptible d'une dispense. Combien d'Evêques pourvus, avant que d'être élevez à l'Episcopat, de Bénefices incompatibles avec leur Evêché, ont été admis à les conserver !

Mal-

Comte de Marſan avoit obtenuë
pour jouïr de 10000 liv. de penſion ſur
l'Evêché de Cahors, quoiqu'il fût ma-
rié, fut éxecutée nonobſtant l'oppoſi-
tion que M. le Jay Evêque de Cahors
forma à l'enregiſtrement des Lettres
Patentes obtenuës pour confirmer la Bulle,
par laquelle cette penſion étoit réſervée.
On n'a jamais condamné des diſpenſes
pour une Coadjutorerie dans un cas
pareil à celui dont il s'agit. Dans l'eſpece
de l'Arrêt de 1642. le Coadjuteur
nommé à l'Aumônerie de Metz, avec
clauſe de ſucceder, ne ſe fondoit que
ſur un Statut du Chapitre, qui n'étoit
pas revêtu de Lettres Patentes. Un
Chapitre ne peut déroger par un pareil
Statut à une Loi univerſellement éxecu-
tée dans le Royaume. Le Coadjuteur
du Chefcier de Nantes n'avoit

point dérogé par ces Lettres Patentes aux Loix de l'Eglise & de l'Etat, au sujet des Coadjutoreries.

Après ces réflexions l'Auteur du Mémoire répond au premier moyen d'abus proposé par le Prince Frederic, que dans la thése générale il peut être vrai qu'on ne doit point accorder de Coadjutorerie pour le Prieuré de S. Martin des Champs; mais que le Pape peut dispenser de cette Loi, quand le Collateur y consent, & que le Roi veut bien confirmer la dispense.

Il est vrai, (dit-on, de la part de M. l'Archevêque de Cambray pour répondre au second moyen d'abus) que l'éxercice de la Jurisdiction sur la Communauté de saint Martin des Champs n'a pû servir de motif à la Coadjutorerie: mais l'utilité de l'Eglise, qui est une cause légitime de dispense n'est point toûjours bornée au spirituel. Elle consiste dans tout ce qui peut faire le bien & l'avantage du Benefice. On a exposé au Pape, que l'Abbé de S. Albin seroit beaucoup plus en état que l'Abbé de Lionne de recouvrer les biens du Prieuré, qui avoient été usurpez ou alienez. Cette cause de dispense a paru légitime au Pape, qni n'a fait mention que de celle-là dans les Bulles. Ce que l'Archevêque de Cambray a fait depuis

ca

tres pour le renouvellement du Ter-
Cette dispense n'a donc point été
rdée sans cause, & la cause expri-
dans les Bulles est veritable.
en est de la fulmination sur une
, comme d'un *Visa* sur une signa-
de Cour de Rome, ce n'est qu'un
nent que l'Ordinaire porte sur la
ité du Pourvû. L'Official pour
ir sa Commission n'a que deux
à éxaminer, l'âge du Titulaire,
cité du Coadjuteur. Il ne faut
cela, ni appeller les Parties, ni
e les témoins. C'est la réponse
fait au troisiéme moyen d'a-

apport au quatriéme, on ren-
ce que l'on a dit au commen-
du Memoire pour justifi-

Collateur s'etoit lié les mains à lui-même, & s'étoit privé du droit de conférer sur la vacance par la mort de M. de Lionne, ayant consenti à la Coadjutorerie. Ce consentement est valable; il n'y a point de Loi qui oblige en ce cas de présenter au Collateur l'Acte de fulmination, il suffit de lui communiquer les Bulles & les Lettres Patentes qui *établissent* le Coadjuteur; il est indiférent que ce consentement soit donné avant ou depuis les Bulles.

Le Benefice que le Collateur confére sur une permutation nulle, vaque par la mort du Résignant: le Prieuré de S. Martin des Champs n'a point vaqué par la mort de M. de Lionne.

Quand on supposeroit quelques vices dans la Coadjutorerie qu'a obtenue l'Archevêque de Cambray, le Prince Frederic ne devoit point être reçû à les proposer; parce qu'il tire tout son droit de l'Abbé de Cluny, qui ne pourroit, supposé qu'il le voulut, attaquer par la voye de l'appel comme d'abus ce qu'il a lui-même approuvé. Les Particuliers ne sont poiut admis à attaquer par un appel comme d'abus les mariages de leurs parens, qu'ils ont approuvés, & le Collateur qui a consenti à l'union d'un Benefice, n'a jamais été reçû à *s'en plaindre* lui-même.

... pardevant Notaires, & ...ret d'enregistrement des Lettres Pa-...es au Parlement.

...veaux MEMOIRES *sur l'Etat présent* ... la GRANDE-RUSSIE, *ou* MOS-...OVIE: *où l'on traite du Gouverne-...ent Civil & Ecclesiastique de ce Pays; ... Troupes de terre & de mer du Czar; ... ses Finances, & de la maniere dont ...s a réglées; des divers moyens qu'il ...mployez pour civiliser ses Peuples & ...ndir ses Etats; de ses Traitez avec ...rens Princes d'Orient; & de tout ...i s'est passé de plus remarquable ... sa Cour, sur tout par rapport au ...Prince Czarien, depuis l'année ... jusqu'en* 1720. *Par un Alle-... Résident en cette Cour; avec la ...tion de Petersbourg & de Crons...*

1725. *in-douze* 2. vol. Tome I. pp. 338, *sans la Préface*. Tome II. pp. 426. *Planches détachées* II. Sous presse à Amsterdam chez les Waesberge.

LE Pays, la Religion, le Gouvernement, les Mœurs & les usages des Moscovites sont déja connus par différentes Relations, écrites ou traduites en François. Une des premieres qui ayent paru, est celle du Capitaine *Margeret*, dédiée à Henri IV. imprimée pour la premiere fois à Paris en 1607. *in* 8o. sous le titre d'*Etat de l'Empire de Russie & Grande-Duché de Moscovie*; puis réimprimée dans la même Ville en 1669. *in* 12. Les trois premiers livres & une partie du quatriéme du Voyage d'*Olearius*, écrit en Allemand vers l'année 1638, traduit en François par *Wicquefort*, & imprimé pour la seconde fois à Paris en 1666, en deux volumes *in-quarto*, roulent principalement sur la Moscovie. *Jean Struys*, dans le troisiéme de ses Voyages, si peu fidélement écrits, & publiez à Amsterdam en 1681. *in-quarto*, parle beaucoup de cet Empire, & particulierement des Royaumes de Casan & d'Astracan, soumis à la domination du Czar. En 1688. on imprima à Leyde *in* 12. la version Fran-

... Mihalowics. On trou-
dans les Voyages du P. *Avril* Jesui-
imprimez à Paris en 1692. *in* 4o.
ui de Moscovie, qui fait le sujet du
triéme livre. On a de plus la *Rela-*
curieuse & nouvelle de Moscovie,
bliée à Paris en 1698. *in* 12. & com-
ée par M. *de la Neuville*, nom-
en 1689. Envoyé extraordi-
e du Roi de Pologne en cette
r là. En 1698, un Anonyme mit
ur à Amsterdam, un volume *in* 8o.
hi de figures, sur la *Religion ancien-*
moderne des Moscovites. La Rela-
u Voyage de M. Evert Isbrand, En-
le Sa Majesté Czarienne à l'Empe-
e la Chine en 1692, 93, *&* 94, *écrite*
Sieur Adam Brand, & imprimée
terdam en 1699. *in* 8o. contient
ulement un détail très-curieux ...

ne s'étend que jusqu'à l'année 1714. Il seroit fort inutile de parcourir ici une infinité de Livres, où il n'est parlé de la Moscovie qu'incidemment & par occasion.

Il est assez surprenant après cela que le Traducteur des *Nouveaux Mémoires* dont nous rendons compte avance dans sa Préface, " qu'excepté *la Vie du* „ *Czar Pierre*, imprimée en Alle- „ mand il y a plus de quatorze ans, „ nous n'avons point d'autre livre qui „ traire de la Moscovie, que la *Rela-* „ *tion du Capitaine Perry*, qui, quoi- „ qu'écrite avec fidelité, est peu capable „ de donner une idée éxacte de l'état „ du Pays qu'il entreprend de décrire; „ &c." On ne peut interpréter favorablement ce discours, qu'en supposant qu'il y manque quelques mots, & que l'Auteur avoit écrit, *Nous n'avons point d'autre Livre qui traite de la Moscovie, telle qu'elle est aujourd'hui sous le Czar Pierre, que la Relation &c.*

Les Mémoires dont il est question sont l'Ouvrage d'un Gentil-homme, qui par le séjour qu'il a fait en Moscovie pendant plusieurs années en qualité de Résident, a eû toutes les facilitez nécessaires pour prendre une connoissance éxacte de l'état présent des affaires de cet Empire. Ces Mémoires paroissent

... le Czar a introduits dans ... mens pro-
Etats, en moins de vingt années.
Peut-on en effet, (dit le Traduc-
r dans sa Préface) voir sans étonne-
nt ce Prince étendre les limites de
on Empire, bâtir d'un côté une
Ville entiere, (qui renferme au-
urd'hui plus de soixante mille mai-
ns) dans un lieu où il y avoit à
ne deux pauvres cabanes de Pê-
urs; & de l'autre un Port dans
endroit qui étoit désert aupara-
t; construire une Flotte de qua-
e Vaisseaux de guerre, & de
ques centaines de Galéres, &
per d'hommes & de tout le re-
changer pour cet effet en Mate-
es Paysans grossiers & barbares;
dans ses Troupes le même or-
la même discipline ...

„ tration de la Justice, ou pour m
„ dire réformer la Justice elle-mê
„ où le désordre avoit régné jus
„ lors; introduire dans son Roya
„ toutes sortes de Manufactures;
„ re fleurir les Arts; retirer le C
„ de l'ignorance profonde dont il
„ bloit même qu'il fît gloire, &
„ bliger, comme malgré lui, à
„ pliquer à l'étude & à devenir
„ vant... La posterité (continuë le
„ ducteur) aura peine à croire q
„ ait pû éxecuter tant de merveille
„ si peu de tems, sur tout chez un
„ ple aussi grossier que les Moscovi

Après cet éloge du Czar le Tra teur nous apprend en peu de mo but que s'est proposé l'Auteur de Mémoires. Ce n'est nullement de crire en détail les Provinces & les V de la Moscovie; encore moins de ner l'Histoire des Princes qui l'ont vernée, c'est uniquement de faire noître le génie des Habitans de ce te Empire, & de le représenter la situation où il se trouve aujourd après les divers changemens qui y arrivez. Comme l'Auteur dans les férentes matiéres dont il nous en tient, ne s'est prescrit d'autre arra ment que celui où l'a conduit la des évenemens dont il a été témoin

lesquels ils ont ... & les autres
aison, ceux qui nous quelque sorte
us dignes de la curiosité & de l'at-
n du Public.

us commencerons par quelques
d'un discours du Czar aux anciens
vites qui l'accompagnoient, lors-
it arriver à Riga quelques Vais-
chetez pour lui en Angleterre,
en fit lancer à l'eau un qu'on
le fabriquer à Petersbourg. *Cama-*
ur dit-il) qui d'entre vous se seroit
il y a trente ans, qu'il s'occupe-
moi dans la mer Baltique à la
n des Vaisseaux? qu'il viendroit
e d'Allemand, dans ces con-
t nos fatigues & notre bravou-
it rendus les maîtres? Qu'il
z pour voir sortir du sang Ruf-
braves Sold...

gligence de nos Ancêtres, & leur mau naturel empêcherent ces Sciences de pen plus avant que la Pologne. Les Polo ainsi que les Allemans, étoient plongez les mêmes ténébres où nous avons véc qu'ici. C'est à présent notre tour, si voulez sincerement seconder mes dessein ne puis mieux comparer cette transm tion des Sciences qu'à la circulation du dans le corps humain; & j'ai un pres ment qu'elles abandonneront quelqu l'Angleterre, la France & l'Allema qu'elles viendront s'établir parmi pendant plusieurs siécles, pour ret ensuite dans la Gréce, leur premie meure.

Les anciens Moscovites (ajoûte teur) écouterent avec un profond la harangue de leur Monarque, manquérent pas d'y applaudir: bien-tôt après, ils retournerent ardeur au centre de leur félicité, c dire, à l'eau-de vie; laissant le Cz paroissoit fort réveur, cherch moyens d'achever leur conversion. que orgueilleux & quelque indoci soient naturellement les Moscovite le Czar, qui connoît parfaitemen défauts, avoit coutume d'appel troupeau de bêtes qu'il avoit habi hommes; l'Auteur avouë cep qu'il n'est pas impossible qu'un

Mo

education ... par le fecours
, au même degré & des inftruc-
es enfans des Nations polies.
e fête magnifique donnée à Peterf-
par la Princeffe Natalie, propre
du Czar, mit l'Auteur à portée
rver les coutumes des Mofcovites
urs feftins. Avant que de fe met-
ble, le maître & la maîtreffe de
n, (fans en excepter même la
la Czarine) préfentent aux con-
petit verre d'eau-de-vie fur une
; & quand ce font des amis,
ffe les faluë d'un baifer. Lorf-
n a pris fa place, on apporte
fervice, qui confifte en vian-
, jambons, fauciffes, gelée
& diverfes autres fortes de
onnez d'huile d'olives ...
il. To...

les fêtes, que donnent les person
distinction. Toutes les beautez
tersbourg (continuë l'Auteur) se
verent à celle-ci, habillées à la
çoise; mais on voyoit bien qu
habits, & sur tout leurs jupes
ceaux, les gênoient; & il étoit
juger, par la noirceur de leurs
qu'elles ne s'étoient pas encore d
de l'idée si commune parmi les a
Moscovites, que les dents blanc
conviennent qu'aux Maures & au
ges. Mais ces préjugez se sont tell
détruits, depuis ce tems-là, qu
tranger, qui va dans une com
distinguée à Petersbourg, a de la
à se croire en Moscovie, & s'im
au contraire, tant qu'on n'entre
en conversation, être au milieu d
dres ou de Paris.

L'Auteur ayant ouï dire, qu'il y
dans l'Isle de *Petri Ostrow*, qu
Samoïédes (ce sont des Sauvag
habitent au Nord de la Moscovie
dans cette Isle par curiosité, ave
ques-uns de ses amis. Les Sam
ne les eurent pas plutôt apperçus,
sortirent de leurs cabanes en se tr
sous leurs clayes, pour mieux co
rer la compagnie. Ils étoient au
bre de sept, tous d'une figure hi
ayant le visage plat & basané, les

..., & branlant ... armes croisées
ête. Lorsqu'il apperçut les femmes
étoient de la partie, il leur fit la
nace, avec un grand éclat de rire,
branlant de nouveau la tête, il se
a sous sa claye, d'où il revint aussi-
vers la compagnie. L'Auteur parle
conversation qu'il eut avec ce Sa-
de, par le moyen d'un Interpréte
te Nation, lequel avoit demeuré
ns en Moscovie, & en sçavoit
la Langue. On apprit de ce Sa-
, qu'il n'y avoit dans son
ni Religion, ni Eglises, ni Prê-
prieres: qu'ils n'avoient ni Vil-
Villages, mais seulement des
qu'ils transportoient d'un lieu
re, par le moyen de leurs
& pardessus les plus hautes
'ils ne ...

donné depuis peu. Ce Roi, (comme l'Auteur en fut informé) étoit un Polonois, qui avoit dix *roubles* par mois, pour son entretien, outre sa nourriture; & qui demeuroit toûjours à Petersbourg, où il faisoit la fonction de Bouffon du Czar; cette Royauté étant l'appanage ordinaire du fou de la Cour.

Les Moscovites font grand usage des bains, qu'ils regardent comme un remede universel. Ils les prennent de diverses manieres, que l'Auteur décrit. La plus bizarre est celle que nous allons rapporter, & qui passe chez eux pour le moyen le plus efficace de se délivrer des maux les plus invéterez. Ils font chauffer un four à l'ordinaire, & quand la chaleur est un peu abbatuë, (quoiqu'elle soit cependant toûjours si grande, que l'Auteur n'y pouvoit tenir la main plus d'un quart de minute) cinq ou six Moscovites, plus ou moins, se glissent dans le four, & s'y étendent tout de leur long; après quoi un de leurs camarades, qui est dehors, ferme la porte sur eux, de maniere, qu'à peine peuvent-ils respirer. Lorsque la chaleur commence à leur devenir insupportable, ils appellent; & celui qui est de garde, les laisse sortir. Après qu'ils ont un peu pris le frais, ils rentrent dans le four, & recommencent cette opération, jusqu'à

te qu'ils soient presque rotis. Ils sortent enfin, rouges comme de l'écarlate, & se jettent en Eté dans la riviere, & en Hyver (ce qu'ils aiment encore mieux) ils se couvrent entierement de neige, hors les yeux & les oreilles & demeurent ainsi ensevelis pendant deux ou trois heures, suivant la nature des maladies. Ils employent le même remede, dans l'yvresse.

Le Czar, qui commandoit la Flote Moscovite, en qualité de Contre-Amiral & qui étoit allé chercher la Flote Suédoise; la défit à Gango, vers la côte de Finlande, & revint triomphant à Petersbourg. L'Auteur s'étend sur les circonstances de l'entrée qu'y fit ce Prince qui ne voulut y passer que comme simple Contr' Amiral. Ce qui nous a paru de plus singulier dans cet évenement, & qui caractérise particulierement le Czar, c'est que tout le cortége étant arrivé à la Citadelle, où le Vice Czar (c'est ainsi qu'on appelle le Gouverneur de Moscou) étoit assis sur un Thrône, au milieu de tous les Senateurs; celui ci fit appeller le Contre-Amiral devant l'assemblée, & reçut de la main de cet Officier une Relation par écrit de la victoire qu'il venoit de remporter. Après qu'on en eut fait la lecture, les Senateurs déliberent ensemble, & firent plusieurs

questions au Contre-Amiral Moscovite; qu'ils declarerent enfin Vice-Amiral, en consideration de l'important service, qu'il venoit de rendre à sa patrie: (c'étoit au mois d'Août 1714.)

L'Auteur, en parlant du grand édifice, destiné pour la Chancellerie, & que l'on bâtissoit dans la même année; observe, qu'il seroit difficile d'en trouver une, où les Dépêches se fissent en plus de langues. Il y a seize Interprêtes ou Secretaires; Sçavoir pour le Moscovite, le Polonois, le Latin, l'Allemand, l'Anglois le Flamand, le Danois, le François, l'Italien, l'Espagnol, le Grec, le Turc, le Chinois, les Langues des Tartares, des Calmouques & des Mongules.

Les troupes du Czar sont aujourd'hui sur un pied fort different de ce qu'elles étoient autrefois. Elles consistent presentement en cent mille soldats, tous bien exercez, habillez & armez: sans compter les Cosaques, les Tartares & les Calmouques ses vassaux, non plus que les Regimens noirs, qui sont une espece de milice, à laquelle on a donné ce nom. Toutes ces troupes sont bien disciplinées & recrutées exactement. On peut en regarder comme *l'élite*, un corps de dix mille hommes, *formé peu* à peu par le Czar, dans la

vu

…les Turcs, … que les Janissaires font … les
de frequentes revoltes, & par consequent su-
corps, si nombreux aujourd'hui, Ce nou-
ença par une compagnie de cin-
hommes, habillez à l'Alleman-
ommandez par des Officiers étran-
lans laquelle le Czar voulut servir
ne, 1o. en qualité de Tambour,
de Sergent, puis de Caporal,
insi par tous les degrez, jusqu'à
fût fait Capitaine; & alors il
eur tête, en fit la revuë & leur
'exercice. Rien n'a plus con-
e ce corps de troupes, à l'af-
ent du Czar sur son Thrône,
uillité de ses Etats & à la repu-
l s'est acquise au dehors. Le
roupes qu'entretient le Czar
uteur à celui des …

beau caroſſe d'Angleterre ; mais une des rouës s'étant rompuë, le Cham envoyoit cet Ambaſſadeur, pour prier le Czar de lui en faire avoir une autre. Il diſoit, que ſon maître donnoit audience dans ce caroſſe aux Envoyez de ſes voiſins ; & qu'il y dinoit même les jours de ceremonies. Il en avoit fait ôter le timon ; le regardant comme quelque choſe de fort inutile.

L'Auteur décrit les funerailles d'un nain, qui étoit au ſervice du Czar, & que ce Prince aimoit beaucoup ; & ces funerailles ont quelque choſe d'aſſez comique. Quatre Prêtres Moſcovites revêtus de magnifiques ornemens, commençoient la marche. Enſuite venoient 39. Chantres, ſuivis de deux conducteurs precedant le corps ; qui étoit dans une biere couverte de velours noir & poſée ſur un long traineau, tiré par ſix petits chevaux noirs. Le frere du défunt, nain comme lui, & agé d'environ 50. ans, étoit derriere le cercueil, & le tenoit embraſſé avec ſes deux mains. 24. nains marchoient deux à deux derriere le traineau, ſe tenant par la main. Mais le plus divertiſſant de ce ſpectacle, étoient les naines, qui ſuivoient les nains dans le même ordre, rangées par étage, ſuivant leur grandeur, comme des tuyaux d'orgue. Le

Czar

une des plus grandes fêtes des Mof-
vites : le Czar fe rendit à l'Eglife dès
tre heures du matin, & officia lui-
me. Il commença par entonner, &
nta enfuite l'Epître devant l'Autel ;
tume qu'il a toûjours obfervée, de-
 qu'il a fupprimé la Dignité Patriar-
e. L'Auteur décrit enfuite la Bene-
on de l'eau ou des rivieres, qui fe
re dans le mois de Janvier, avec
ompe extraordinaire.
executa enfin le 17. & le 18. du
 mois (dit l'Auteur) la grande
ade, à laquelle toute la Cour fe
oit depuis 3 mois, & qui fe fit à
on d'un mariage. Un *Sotoff*, qui
ontré à écrire au Czar dans fa jeu-
étoit parvenu à être fon bouffon
de 70. ans, & enfuite

gées en plusieurs bandes de quatre chacune, qui avoient un habillement & des instrumens singuliers ; ce qui faisoit une centaine d'habits & d'instrumens differens, qui representoient sur tout les Nations Asiatiques. On avoit choisi les quatre personnes les plus bégues, qui fussent dans toute la Moscovie, pour faire l'invitation, & des vieillards decrepits, qui ne pouvoient ni marcher ni se tenir debout, pour donner la main à la Mariée, pour être ses Maîtres-d'Hôtel & la servir. On lui avoit donné pour Coureurs quatre hommes des plus pesans, qui avoient eû la goute presque toute leur vie, & qui étoient si gros & si gras, qu'ils auroient eû besoin qu'on les portât eux mêmes.

Le faux Czar de Moscou étoit habillé en Roi David, & avoit au lieu de harpe, une lyre couverte d'une peau d'ours. Comme il faisoit le premier personnage de l'Assemblée ; on le conduisoit dans une espéce de char de triomphe, placé sur un traîneau, aux quatre coins duquel on avoit attaché plusieurs ours, qui avoient à côté d'eux des hommes, destinez à les piquer continuellement avec des pointes de fer, ce qui leur faisoit faire des cris épouvantables, qui ne s'accordoient pas mal avec le son confus & horrible, que rendoient les

...ement du tam-
couple mal-assorti, marcha de
maniere, au son de toutes les clo-
& suivi des masques, vers l'Au-
la Cathedrale, où il fut marié par
tre âgé de 100. ans, qui avoit
la memoire & la vuë. Mais pour
r à ce défaut; on lui avoit mis
re de lunettes sur le nez & deux
allumez devant lui, & on lui
ux oreilles les paroles qu'il de-
noncer. Cela peut suffire (conti-
teur) pour prouver que le Czar,
des soins les plus importans du
ement, sait trouver le temps
sser l'esprit, & qu'il est fort
dans l'invention de ses diver-

Novembre de la même ...

quelques rubans rouges. Elle fit un joli compliment à la compagnie, remplit quelques verres du vin qu'elle avoit avec elle dans son pâté, & but plusieurs santez ; après quoi, on l'emporta. Il y eut un semblable pâté, à la table des Dames, dans lequel on avoit caché un nain.

Au commencement de 1716. le Prince Gagarin, Gouverneur de Siberie, envoya au Czar à Petersbourg plusieurs figures d'airain, trouvées en fouillant des mines, à l'Orient de la mer Caspienne, dans le voisinage de Samarcand. C'étoient des Idoles des Païens, lesquelles avoient la figure de Minotaures, de beufs, d'oïes, de vieillards difformes, dont quelques-unes representoient de jeunes femmes. Toutes ces statues, qui avoient (dit cet Auteur) un air d'antiquité, auquel on ne pouvoit se méprendre, & qui sentoient extrémement le musc en dedans, tenoient chacune dans leurs mains, ou leurs griffes, des especes de chandeliers, où l'on mettoit apparemment les chandelles, qui brûloient, pendant le culte & les ceremonies de ces Idolâtres. Le haut & le bas du bec de l'oïe & de la bouche du Minotaure, aussi bien que leurs langues, avoient une espece de charniere, qui les faisoit mouvoir. Il y avoit en dedans

un

...ptions qui se ... par le peuple.
...uës, paroissent autour de
... (de l'Auteur) inexplicables
... rapport quoiqu'on prétende
...eux des entre leurs caracte-
...Czar Perses & des Mongu-
...creuser ordonna que l'on conti-
...ns l'esperance aux environs de Samar-
...re quelques , qu'on y trou-
...quelques pieces curieuses,
... veines d'or.
... vient ensuite à la relation de
...voyage à Moscou, éloigné de
...de 120. milles d'Allemagne.
...in au mois de Fevrier en
...tre jours; diligence, qu'il
...ux traineaux, qui sont très-
... hyver. Cette voiture est
...tement, que l'air n'y peut
...des deux côtez de petit...
... garni...

auprès dans une petite cave. C
traîné jour & nuit dans cette cha
ambulante, ſans jamais en ſortir
pour ſes beſoins; car on ne tr
point d'hôtellerie ſur la route.

La Ville de Moſcou eſt ſituée
une belle & grande plaine, & par
fort loin, à cauſe de pluſieurs cent
de clochers dorez, qui font un
d'œil charmant, ſur tout quand le
donne deſſus. Le dedans de la Vi
répond gueres à l'idée qu'on en a
avant que d'y entrer. Elle n'a
mille & demi d'Allemagne de lo
un de large; quoiqu'on prétende
le en ait eu autrefois 9. de tour.
eſt partagée en 4. quartiers, dont ch
eſt environné d'une muraille &
foſſé profond. La premiere enc
renferme les fauxbourgs, fort en
magez par les incurſions des Tarta
par les frequens incendies. La ſec
enceinte comprend ce qu'on ap
Czar-Gorod ou la Ville du Czar; la
ſiéme s'appelle *Kitai-Gorod* ou Vi
la Chine, parce qu'on y vend les
chandiſes de ce païs-là. Dans la
triéme nommée *Cremel*, eſt la reſid
du Czar. Tous les bâtimens de ce
ſont de pierres, & très-ſolides. I
eſt pas de même des autres quarti
la plûpart des maiſons ſont de bois

les lieux où ... très-peu de temps ... &
ent les placer. Ces maisons ne sont ... veu-
omposées que de morceaux de char-
ente, mis les uns sur les autres, en
orme de quarré. Toutes les fentes sont
emplies de mousse, & le toit est fait
e planches très-legeres. On vend aussi
même endroit des bieres de toutes
ndeurs, faites de troncs d'arbres
ufés comme des auges, & garnis de
s couvercles.

On compte à Moscou près de 3000.
sons de pierre, très-solides & magni-
s, pour la plûpart; quinze cens
es tant dans la Ville qu'aux envi-
, lesquelles ont toutes plusieurs clo-
: ce qui fait une sonnerie presque
nelle; trois Colleges établis par le
le premier pour les Belles L...
nd pour...

cesses de la Famille Royale. L'Auteur ne put entrer dans l'Eglise de ce Monastere, qu'en vertu d'un ordre par écrit de l'Archevêque de Résan. „ J'y fus „ conduit, dit-il, par deux vieilles ma- „ trones, dont l'une me tint continuel- „ lement par la manche ; & comme je „ m'échapai d'elle, par l'envie que j'a- „ vois de voir un très-ancien & très- „ beau tableau qui étoit à l'Autel : elle „ m'en reprit obligeamment, & fit aussi- „ tôt apporter de l'encens pour purifier „ tous les endroits, par où j'avois pas- „ sé.

Cette circonstance nous fait ressouvenir de ce qui est rapporté dans le Traité *de la Religion ancienne & moderne des Moscovites*, duquel nous avons fait mention, au commencement de cet extrait. Il est dit, dans ce Livre, que les Moscovites ne permettent d'entrer dans leurs Eglises, qu'à ceux qui sont de la Communion Grecque ; & qu'ils mettent dans le même rang les chiens & ceux qui ne professent pas la Religion Russienne ; ensorte que si une personne de differente Religion, ou l'un de ces animaux, entre dans quelqu'une de leurs Eglises, cette Eglise est, suivant leur opinion, profanée & souillée, & il faut la consacrer de nouveau. On raconte dans ce même Livre, à cette occasion,

sion, une avanture assez plaisante qui prouve la simplicité & la superstitio des Moscovites à cet égard.

Il y a quelques années, dit-on, qu'u Ambassadeur d'Angleterre se rendit Moscou, & y ména un gros singe auquel il avoit donné la livrée, comm à un de ses valets de pied, Ce sing s'étant un jour échapé, sauta dans un Eglise, qui étoit vis-à-vis de la maiso de l'Ambassadeur, & qui se trouva o verte. Ce singe, malin, comme le so ordinairement ces animaux, ne manq pas de faire du désordre : il grimpa de tous côtez, renversa & gâta les tablea pendus aux murailles, & fit d'autres r vages. Le Marguillier, qui entendit vacarme, courut dans l'Eglise, où aya apperçu le singe habillé des livrées de l'Ambassadeur d'Angleterre, il le pr pour un des valets de pied de ce Se gneur. Il ferme l'Eglise, & va pron ptement avertir le Patriarche, de ce q étoit arrivé. Le Patriarche en colere tout échauffé, se rendit au même insta près du Czar, pour l'informer d'un action noire, & l'on commanda auss tôt des *Strelitzes* armez de hallebarde pour aller se saisir du scelerat, qui avo osé profaner l'Eglise.

Ces *Strelitzes* étant entrez dans l'Eg se, trouverent le singe sur le plus h

Autel, travaillant de toutes ses fo
Ils le menacent, & lui font comma
ment de descendre, sur peine d'être
battu; mais comme ils ne parloient
une bête, ils ne furent point obéis.
contraire, le singe, selon la coutum
ces animaux, leur montra les dents
qui mit tellement en colere un d
Strelitzes, qu'il courut au singe &
donna de sa hallebarde quelques c
sur le dos. Le singe, qui étoit fo
puissant, devenu furieux par les c
qu'il venoit de recevoir, se lança s
Strelitze & le traita d'une si cruelle
niere, malgré les coups qu'on donn
l'animal, pour lui faire lâcher p
qu'il fallut emporter le soldat co
mort. Les autres *Strelitzes* eurent ce
dant bien de la peine à se rendre m
du singe; & ce ne fut qu'après l'
renversé sur la place à force de co
qu'ils purent s'en saisir. Ils le lieren
suite, & le trainerent en prison,
vue d'une infinité de peuple qui s'
assemblé.

Les principaux Officiers & Marc
allerent trouver le Czar, & lui r
senterent que celui qui avoit fait l
sordre dans l'Eglise, n'étoit pas un h
me, mais une bête qu'on avoit
dans les Indes Orientales, & ensuit
privoisée; & l'Ambassadeur s'offr

au double le dommage. Mais cela
ıva pas le singe ; car le Patriarche
our ses raisons, que quel que pût
cet animal, une bête ou un diable
né, il falloit necessairement qu'il
ût, puisqu'il avoit profané l'Eglise.
: sentence étant renduë, on traina
oute la Ville le pauvre singe lié &
ıté ; & ensuite comme on craignoit
nimal autant que le diable, il fut ar-
busé par quelques *Strelitzes* des plus
ageux.
y a auprès de Moscou un magnifi-
Monastere de filles dans lequel la
cesse Sophie sœur de pere du Czar,
: enfermée pendant sa vie, pour a-
trempé dans la révolte de 1682 : &
lle est enterrée présentement. L'Au-
auroit fort souhaité d'y entrer ; mais
ne se pouvoit sans une permission
esse du Knées *Fedor Imgowitz Ro-
mofski*, alors Vice-Czar de Moscou.
oit un homme d'une grande équité,
l'épreuve de tout ; mais d'ailleurs
e humeur étrange. Il avoit coutu-
de forcer ses hôtes à boire un grand
e d'eau de vie très-violente, dans
elle il mêloit du poivre, & qu'un
d ours dressé à ce manége, leur pré-
ıit avec sa pate. Il l'avoit aussi ins-
à arracher les chapeaux & les ha-
de ceux qui faisoient difficulté de
boire,

boire; & c'étoit un grand divertissement pour lui, quand cela arrivoit. L'Auteur avoit connu ce Knées à Petersbourg, & en avoit été reçu fort civilement; mais il ne voulut point se hasarder à lui rendre visite à Moscou, de peur d'être traité comme les autres.

L'Auteur en nous décrivant les parures des Dames de Moscou, observe qu'un des plus agréables complimens qu'on puisse leur faire, est de les appeller *crasna dewitza*, c'est-à-dire *filles rouges*. Elles croyent en effet que les plus rouges sont les plus belles; aussi se fardent-elles jusqu'à l'excès, & les femmes d'une condition mediocre, après s'être barbouillé le visage, y mettent quantité de mouches. Il n'y a pas long-temps (continue l'Auteur) qu'elles avoient poussé si loin cette extravagance, qu'elles portoient des mouches de toutes sortes de figures, qui representoient même des arbres, des carosses, des chevaux & autres choses semblables.

Nous ne pouvons suivre l'Auteur dans tout ce qu'il nous dit touchant la discipline des Couvens, les ceremonies qui s'y observent, lorsqu'une Religieuse fait profession; la maniere expeditive, dont la justice est administrée; l'apothicairerie de Moscou, une des plus belles de *l'Europe*; le parc des bêtes farouches;

l'état

...ment de plusieurs ... même
res entrepris par le Czar; sa biblio-
e, ses tableaux, son cabinet de
ſtrez, les aſſemblées qui ſe tiennent
ersbourg trois fois la ſemaine, du-
hyver, depuis l'année 1719. La
ion faite au nouveau Vice-Czar
onofski à Petersbourg, par le
qui en qualité de Vice-Amiral,
devant de lui, & ſe plaça ſur le
du caroſſe; le magnifique vaiſ-
guerre de 90. pieces de canon,
l'eau, & conſtruit par le Czar
e, aidé ſeulement des Moſco-
s reglemens faits pour éteindre
dies, & la maniere dont le Czar
le ſa perſonne; le procès, la
es funerailles du *Czarowitz* ou
r; celles du Docteur *Arez-*
nier Medecin ...

lume de ces Memoires à un autre Journal.

Veritez Satyriques, en Dialogues. A Paris chez Jaques Etienne, ruë S. Jacques. 1725. vol. *in* 12. pp. 341.

CEUX qui liront ces Dialogues n'auront pas de peine à reconnoître avec l'Approbateur qu'ils partent d'une bonne main, & que l'Auteur ne les a imaginez que pour faire voir que ceux qui s'écartent de la Raison & du bon sens, ne pourroient manquer de faire rire, s'ils s'avisoient de parler comme ils pensent. C'est une satyre d'autant plus agréable & utile tout ensemble, que personne ne peut s'offenser des portraits qu'elle présente, puisqu'ils ne ressemblent à personne, & qu'ils ne sont dans le fond qu'un artifice innocent & ingenieux dont l'Auteur se sert pour corriger les folies des hommes & leur faire aimer la droite raison.

L'Ouvrage consiste en cinquante Dialogues. La fille qui veut se faire Religieuse, & qui allegue entr'autres motifs que l'habit de Religieuse lui sied bien. La précieuse, qui dit que sa santé est tributaire de toutes les saisons ; le mari qui se méprise de parler à sa femme; la Dame qui ne peut aller à la Messe

...son Directeur, soit, régaler de
...re des articles qui méritent le plus d'être
...is.

La fille qui veut se faire Religieuse
...ppelle PULCHERIE; elle s'entre-
...nt de son dessein avec une Dame du
...onde, nommée CORINNE: Oui,
...dame, lui dit-elle, ce sera cejour-là
... je prendrai l'habit. C'est, lui ré-
...d CORINNE, un grand sacrifice
...vous allez faire, & je ne puis m'em-
...er d'en être fort touchée. PUL-
...RIE. Je passerai devant la Sœur
...nde; elle a fait tout ce qu'elle a pû
...être reçuë la premiere; mais j'ai si
...ait de mon côté, qu'elle ne pren-
...habit que huit jours après moi.
...NNE. C'est aussi un grand sacri-
...'elle fait; c'est une fille de qual-
...LCHERI...

vous admire. PULCHERIE. Ho
aura pour moi quelques égards; o
promis une chambre hors du Do
où je pourrai paſſer une partie
journée avec quelques-unes de mes
pagnes, à faire du caffé ou des
tures. CORINNE. Ce petit ſoulage
eſt bien peu de choſe, PULCHE
Ho! c'eſt une grande diſtinction,
puis la Sœur Julie, qui eſt, c
vous ſçavez, fille d'un Marquis,
accordé qu'à moi une chambre
ſorte: Je ne ſuis pas à la vérit
d'un Marquis; mais il me ſembl
pour tout le reſte je la vaux bie
ſans vanité j'aurai à ma priſe d'ha
plus belle aſſemblée, qu'elle n'e
ſienne. On m'a dit qu'il n'y avo
ſes proches parens; auſſi quel Pr
teur eut-elle? Pour moi j'en au
qui eſt bien un autre homme.
notre Supérieure qui lui donna le
& moi j'aurai un Evêque, & vo
rez à la porte de notre Egliſe bie
de carroſſes. CORINNE. C'e
marque que vous faites votre ſacr
bon cœur, & que vous voulez
monde ſoit témoin d'une action
que qui doit le confondre. PUL
RIE. Les Dames y viendront au
parées. Pour moi j'aurai un ha
gnifique, & une Princeſſe m'a

[de]s pierreries : j'ai la meilleure coëffeuse [d]e la Cour, & des cornettes, Madame, [d]es cornettes, il faut que je vous les fasse [v]oir. CORINNE. Ne prenez pas la [p]eine ; je ne pourrois m'empêcher de [m]'attendrir, en pensant qu'après cette [m]agnifique coëffure, vous n'aurez qu'un voile épais, & une guimpe de grosse toile. PULCHERIE. Ho, Madame, j'aurai une guimpe d'une toile bien plus fine que les autres, & un voile d'une étoffe bien plus belle . . . . . Vous ne m'avez jamais vû en habit de Religieuse ; on dit qu'il me sied à merveille. CORINNE. Aussi bien faite que vous êtes, toutes sortes d'habits doivent vous convenir. PULCHERIE. Non, on dit que celui-là me donne un air, & si je l'osois répéter, des graces que je n'ai point dans les habits du monde : toutes nos Sœurs m'en font compliment.

Le Dialogue de la précieuse, avec un homme du monde, qui n'aime que les expressions sensées, n'est pas moins rempli de traits instructifs. La Dame qui vient de quitter un Auteur, dont elle avoit depuis long-tems souhaité l'entretien, se plaint qu'elle n'a pas même *été payée de l'honoraire* de sa curiosité : elle dit que sa *retrograde Etoile ne lui a fait voir sous l'aspect de ce prétendu célebre Auteur, qu'un composé d'atomes, qui*

 ne

ne parlent que comme les composez vulgaires. Elle ajoûte qu'il n'a *enfanté aucun concept que tout le monde ne puisse entendre.* Ce n'est encore, poursuit-elle, que la milliéme partie des *infiniment petits*, & je n'ai vû en lui que des termes qui n'ont jamais été *sassez au tamis de l'élégance.*

Au lieu de dire qu'elle est malade dans toutes les saisons, elle dit que sa santé est *tributaire* de toutes les saisons, que ce Printems même ne lui a *fait aucun quartier*, & qu'il a *exigé d'elle* un *gros mal* de tête, que rien n'a pû *amenuiser.* Puis venant à une petite chanson qui lui a été envoyée pour le jour de sa fête; elle observe qu'on l'a trouvée assez belle, & qu'on en a sur tout relevé la CACOPHONIE. Elle demande si ce mot ne vient pas d'un ancien Auteur Grec nommé CACOPHON, dont elle croit avoir lû la Vie dans Plutarque. Elle est charmée qu'on ait fait pour elle des vers où il y a de la CACOPHONIE, & elle les récite avec admiration.

„ Ma fille & moi, au jour de votre Fête,
„ Avons cueilli & assemblé ces fleurs,
„ Belle Silvie, pour vous orner la tête,
„ Il eût fallu une guirlande de cœurs.

Elle veut qu'on lui apprenne à faire
de

s, mon cher, qui êtes mon ami.
de la CACOPHONIE, de-
elle? Oui, Madame, lui dit-on
lus harmonieuſe: Ho, que les
répond-elle, ſont à plaindre
tourbillon qui leur cache leurs

ır avertit qu'il ne fait rien di-
u'il introduit ſur la ſcene, que
roient eux-mêmes, s'ils vou-
ce qu'ils penſent; cela ſe
dans la plûpart des Dialogues
e. Nous diſons *la plupart;*
quelques-uns, où, certai-
eſt pas poſſible de juger que
parlent toûjours comme ils
elui, par exemple, d'un
oiſſe, & d'une Bourgeoiſe
vient de mourir, paroît

t-tôt que quelqu'un est malade dans la Paroisse, les Prêtres de la Paroisse pensent à le faire enterrer; qu'ils n'attendent pas même qu'on soit malade; que c'est assez pour eux qu'on soit de la Paroisse, & qu'il n'y a aucune personne un peu considérable, à l'enterrement de laquelle ils n'ayent pensé long-tems avant qu'il arrive; que c'est à quoi ses confreres & lui s'occupent à leurs heures de récréation; qu'ils supputent alors, à peu-près, ce qu'il en coûtera à chaque Particulier pour se faire enterrer; que ce plaisir innocent qu'ils prennent est d'une grande commodité pour le public, parce que chacun en mourant, trouve, pour ainsi dire, son enterrement tout craché; que voici un Mémoire qu'ils ont dressé il y a plus de six ans pour l'enterrement de M. son époux; que comme ils ont toûjours eû pour lui une considération particuliere, il est aussi un des premiers à l'enterrement duquel ils ayent pensé.

Ce discours n'est peut-être que trop fondé en verité: mais nous doutons que les Lecteurs trouvent la même vraisemblance dans ce qu'ajoute le Clerc, quand, pour repliquer à la Dame, qui lui répond: Ha! Monsieur, quel langage tenez-vous? vous avez porté malheur à mon mari, je n'ai que faire de votre

Mé-

qu'on n'y réuſſit pas la les gens de
e fois qu'on s'en mêle ; que les
'ont ſur cela aucune expérience;
e paſſe ſi c'étoit un étranger,
un pere ! Que ſi elle s'en fie à
s, cet enterrement ſera pitié,
erſonne ne le verra avec plai-
le Menuiſier à qui ils ſe ſont
ur faire une biere ne l'entend
ce ſera vraiment-là quelque
ien bâti ; que ce Menuiſier
ignorant, en comparaiſon
la Paroiſſe, qui eſt le pre-
e du monde pour faire des
lles ſont d'un goût, d'un
ſi Madame en veut de la
Ouvrier, elle en ſera char-
armée, qu'elle aura envie
travailler une pour elle-
enuiſier que

épargne ni les Bigots, ni les Moin
trigans, ni les Prêtres intéressez :
on les dépeint de maniere, que ce
dit d'eux, loin de porter aucune a
te à la Vertu & à la Religion, n
qu'à en recommander davantange l
tique.

DISCOURS *prononcez dans l'A mie Françoise, le Jeudi vingt-hu jour de Décembre* 1724. *à la re de M. le Premier Président.* A de l'Imprimerie de Jean-Baptist gnard fils. 1725. Broch. *in* 4°. p

ON trouve ici deux Discours :
lui que M. le Premier Présiden
nonça dans l'Académie Françoise
Jeudi 28. Décembre 1724. lorsqu
à la place de feu M. l'Abbé de C
il y vint prendre séance : 2°. cel
M. de Valincour prononça immé
ment après.

Nous nous sommes fait une rég
ne prévenir jamais dans nos Jour
le jugement des Lecteurs, sur le
des Ouvrages que nous y annon
mais c'est une régle, qu'il n'a p
possible d'observer rigoureusement
gard du Discours dont nous allons
compte : puisque le seul nom que
avons rapporté de son illustre A

en tenir, suivant l'usage, est
xposé. Nous embrassons ce par-
it plus volontiers, que plus cet
ra simple, & que nous nous
ons d'y mettre du notre, plus
ous travaillerons à la gloire de

remier Président remercie d'a-
ieurs de l'Académie, du choix
fait de lui, & pour justifier
s sentimens de sa reconnoiss-
lit *que* l'honneur qu'il reçoit
i par une Compagnie qui ne
itre rang que celui que don-
d'autre distinction que cel-
tachée à la supériorité des
flater tous ceux qui sont
à l'amour de la véritable
la faveur, le ha...

reſſé à leur gloire, il n'auroit pas quelque ſujet de craindre que l'exacte obſervation de cette Loi ſi ſage qui déferetout au mérite, ne ſe fût en quelque ſorte démentie en ſa faveur. Il ajoûte que des occupations ſérieuſes & continues, un état élevé en dignité; mais aſſujeti à des devoirs dont l'éxercice aſſidu étoit peu propre à cultiver les talens extérieurs de la parole, & les ornemens du diſcours, ſembloient ne lui avoir laiſſé, depuis long-tems, d'autre part dans les ouvrages d'eſprit, que celle d'admirer en ſecret, les parfaits modeles qui ſortoient des mains de ces Meſſieurs.

Puis, recherchant ce qui peut les avoir diſpoſés à le choiſir, & continuant toujours à n'écouter que ſa modeſtie, il leur repréſente *que* l'éxemple & les bontez d'un jeune Roi comblé de toutes les graces de la nature, dont la conſervation eſt le plus tendre objet des vœux des François, & le plus ſolide fondement de leurs eſpérances; *que* les ſuffrages d'un Prince qui fait honneur au choix & à la confiance du Souverain, par ſon application infatigable à remplir tous les devoirs du ſuprême Miniſtere, ſi cher à la Nation par les ſoins qu'il prend d'augmenter & d'affermir chaque jour la félicité publique, ſi utile, on oſe le dire, à ſon Maître, *par les* grands éxemples & les grandes

...cadémie a pû croire qu'un ...élevé aux premiers honneurs ...ix si respectable, devoit être ...ropre à recevoir toutes les ...& toutes les récompenses at... vertu, ou plûtôt, *que* M. M. ...nie ont été touchez de ce ..., de ce fond d'estime qu'il ...it paroître pour tous ceux ...istinguez par la beauté du ... graces de l'éloquence, par ...eurs ouvrages : *que* cette ...nser, qui a souvent éclaté ...*voir* que la maison d'un ...at devoit être comme un ...uvert aux Sçavans, que ...isoit honneur ; que leur ...it faire ses plus nobles & ...élices, a pû intéresser ... plaire ; ...

paroître pour les grands hommes, & pour les actions brillantes, qui m'avoit attiré dès mes plus jeunes ans, les bontez & la protection de ce grand Monarque, qui en étoit lui-même le plus parfait modele. Comme jamais Prince n'a fourni aux Muses de plus grandes matieres & de plus nobles sujets; jamais Prince ne les a honorées d'une protection plus éclatante. Jaloux, *dit l'illustre Orateur, en s'adressant à Messieurs de l'Académie*; Jaloux d'être seul votre Chef, il ne céda jamais ce titre à personne; prévoyant tout ce qu'on devoit attendre de vos travaux & de vos éxercices pour la perfection de notre Langue & pour la gloire de son nom; il les rapprocha de lui, il les fixa sous ses yeux dans son propre Palais. Semblable à ces Temples fameux de l'antiquité, qui inspiroient leurs Ministres, & leur dévoiloient l'avenir; la majesté de cet auguste azile parut aussi-tôt vous animer du même esprit. Dès lors vous prédites les grandes destinées de ce Monarque, qui devoit être un jour la honte ou le modele des Rois qui naîtroient après lui.

L'éloge du Cardinal de Richelieu se présente ici, comme de lui-même: l'Orateur remarque que l'établissement d'une Compagnie, qui devoit si-tôt mériter l'estime & la protection du plus grand

fait pour l'Académie, & ce
assure à son Fondateur une gloire
rtelle.

oge de M. le Chancelier Seguier
présente pas moins naturellement.
ur de vous proteger, *dit M. le
Président à Messieurs de l'Acadé*
evint alors, & sera toûjours l'ob-
ambition des plus grands hom-
ux bien-faits du premier Minis-
da le zéle d'un Chancelier de
encore plus respectable par ses
que par sa dignité. . . . .
i, il n'est fait nulle mention
émicien, dont la perte avoit
tre aussi dignement réparée
nt de l'être; mais ce n'est
, dont l'Orateur dédommage
l'Académicien: & de

Président s'explique à l'Académie, sur le sujet de M. l'Abbé de Choisi:

„ Parmi cette foule d'Auteurs célebres, qui sont sortis de cette source pure & féconde, & qui ont répandu votre réputation dans toute l'Europe, s'étoit distingué l'illustre Confrere que nous regretons, & dont la place m'est déférée par vos suffrages. Issu d'une race noble, né dans le sein de la politesse, élevé dans le commerce continuel des Compagnies les plus choisies, & des esprits les plus ornez, il sçut y puiser cette douceur de mœurs, ces graces naturelles, cet esprit d'insinuation & d'enjoument, qui le rendoient aimable à tout le monde. Brillant & plein de saillies dans la conversation, ami fidele, officieux, empressé à plaire, il possedoit l'art de se faire desirer par tout. Habile à mettre à profit tous les évenemens de la fortune; si les conjonctures le porterent chez les Nations les plus éloignées, ce fut pour y soutenir un caractere de représentation & de dignité. Bien tôt il y acquit des connoissances, devenuës utiles à sa patrie par ces rélations si propres à satisfaire la curiosité du Lecteur, & où il a trouvé le secret d'instruire en amusant, & d'intéresser sans matiere &

„ sans

jusqu'aux matieres les plus s'élever avec & les plus sérieuses. Cet ordre, e clarté que l'Auteur a sçû y ré-
re, cette pureté de langage, cet-
oble simplicité, qui y regne par
, cet enchaînement naturel de
qui mettent ces matieres subli-
à la portée de tous les âges, &
us les sexes, qui attachent l'es-
qui remplissent le cœur, sans
r l'attention, & laissent tou-
n nouveau desir de lecture,
t être rendu ces ouvrages aussi
Public, que ceux où les Sça-
nirent l'érudition la plus pro-
Que ne m'est-il permis, Mes-
e me former après lui sur de
modeles, & de me perfec-
ontinuellement dans vos doc-
plees ; mais

M. de Valincour, Directeur de l'Academie, commence son discours par dire à M. le Premier Président, *que* c'est un grand sujet de joye pour la Compagnie, de pouvoir compter au nombre de ceux qui la composent, un Magistrat que le Roi vient de mettre à la tête du premier Parlement de son Royaume; mais qu'accoutumée à voir les personnes les plus illustres par leur naissance & par leur rang, se faire un plaisir d'oublier toute leur grandeur à sa porte, pour n'entrer chez elle qu'avec leur seul mérite; elle s'applaudit bien moins de l'éminente dignité dont il est revêtu, que des grandes qualitez qui l'en rendoient digne long-tems avant qu'il l'eût obtenuë.

L'Orateur remarque ici que M. le Premier Président, élevé par les soins d'un pere, qui sembloit lire dans l'avenir les honneurs destinez à son fils, se trouve héritier d'un nom que les vertus ont rendu respectable; mais il ajoûte que les vertus n'étant pas héréditaires comme les noms & comme les biens de la fortune, on ne sçauroit posseder celles-là sans avoir travaillé à les acquerir. Cette réflexion lui donne lieu de louer M. le Premier Président sur ses vertus propres, & d'observer qu'aussi l'a-t'on vû de bonne-heure attentif à marcher sur les tra-

...elquels on a souvent ... d'Arrets, au
...connoître la Justice, & dont ce-
...t la malice des hommes contraint
...jours les Législateurs à augmen-
...ombre ; que par-là, il est parve-
...xercer avec un aplaudissement
...el, les Charges les plus difficiles
...agistrature, dans un âge où l'on
...pour un mérite aux hommes or-
..., *de songer seulement à s'en ren-*
...*les.* Mais qu'en remplissant son
... ces connoissances si tristes, si
..., & en même-tems si nécessai-
...a pas négligé de le cultiver par
...ui fait l'objet des exercices de
...e : qu'il a appris dans les Li-
...es des plus grands Jurisconsul-
...usterité des Loix a besoin d'ê-
...ée par la douceur des Lettres
...& que l'...

Il n'oublie pas cette éloquence nobl
majeſtueuſe, qui ayant fait tant de
putation à ce Magiſtrat, dès ſes prer
res années, ſemble s'être accruë a
ſes honneurs, & que dans ces dern
jours on a vû avec admiration, s'
ver, s'il eſt poſſible, plus haut enc
que ſa dignité. On n'oublie pas ces
ces qui paroiſſent attachées à toutes
paroles, cette affabilité compatiſſan
avec laquelle il écoute tant de malh
reux, qui ſans lui ſeroient les victi
de la chicane & de la violence, &
croyent n'avoir plus beſoin d'autres
fenſeurs, lorſqu'ils ont pû parvenir à
faire entendre leurs plaintes. Quali
rares, dit M. de Valincour, mais ab
lument néceſſaires à celui qui doit r
dre la juſtice aux autres, & dont M
Premier Préſident n'eſt pas ſeulement
devable à ſon heureux génie & à la bo
té de ſon cœur; mais encore à l'étu
de ces Lettres, que l'on appelle hum
nes, parce qu'en effet, en donnant
l'agrément & des lumieres à ceux qui
cultivent, elles leur inſpirent encore
la douceur & de l'humanité.

L'Orateur propoſe ici l'illuſtre A
démicien pour éxemple à ceux qui
connoiſſent pas le prix des Lettre
Qu'ils apprennent donc aujourd'h
dit-il, combien elles ſont utiles dans

V

grandes places, & dans les emplois
lus importans. Il propose le même
nple à ceux qui se livrent sans me-
aux Lettres, & qui en font leur
ue occupation : que ceux-là, pour-
il, apprennent aussi quel en est le
able usage. Les premiers se privent
secours que rien ne peut remplacer,
ui devroit faire la douceur de leur
& le délassement de leurs travaux.
autres, au contraire, enfermés dans
curité d'un cabinet, se fatiguent vai-
ent sur des recherches qu'ils appel-
curieuses, & qui souvent ne sont
pénibles. M. de Valincour entre sur
ıjet dans des détails que nous paf-
pour éviter la longueur. Puis il
t à l'éloge de M. l'Abbé de Choisi,
'est par-là qu'il finit. Il loue cet
démicien sur la gravité & sur les gra-
de ses Ecrits, sur son assiduité à
ıdémie, sur son humeur officieuse,
ı politesse, sur sa modestie, sur la
té douce & tranquille de son visa-
& sur cette candeur, qui paroissoit
tous ses entretiens, où son cœur
ıit plus que sa bouche.

ı Piéce de M. de Valincour, com-
nous venons de voir, commence
e juste éloge de M. le Premier Pré-
t, & finit par celui de M. l'Abbé
hoisi; mais le milieu est une criti-
que

que de deux ſortes de perſonnes: 1o. De ceux qui ſe ſentant de l'eſprit & des talens pour les Lettres, regardent cette étude comme la ſeule digne d'eux, la ſeule propre à les faire diſtinguer dans le monde, & ſe rendent par-là inutiles à leur patrie, à leurs amis, & à eux-mêmes. 2o. De ceux qui, non contens du talent qu'ils croyent avoir pour écrire, y joignent la malignité & la licence contre les mœurs, ſouvent même contre la Religion.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE ROME.

LE P. Malachie d'Inguibert, de l'Ordre de Cîteaux, Profeſſeur en Théologie dans l'Univerſité de Piſe, vient de donner une nouvelle édition de l'Hiſtoire de l'Abbaye de Settimo près de Florence, par Nic. Baccezio. Elle eſt ainſi intitulée: *Nic. Baccetii Florentini ex Ordine Ciſtercienſi Abbatis Septimianæ Hiſtoriæ Libri VII.*

DE FLORENCE.

On a imprimé ici quelques ouvrages en proſe du Dante & du Bocace, avec des Notes très-ſçavantes de M. Biſcioni,

ques & toutes les Apologies du
le la *Jerusalem délivrée*, & plu-
tres pieces sur le même sujet,
point encore paru, sont sous
vont paroître incessamment.
prime un Traité Latin de Th.
, sur les *Antiquitez Etrurien-*
des Notes du Sénateur Buo-
supplément, & beaucoup de
tailledouce; aux dépens de
Norfolk.

DE MILAN.

iéme volume des *Ecrivains*
de paroître. Cet Ouvra-
Latin, est intitulé: *Scripto-*
licarum.

era de Metastasio, Discipl-

l'*Indice*, ainsi que l'*Histoire de Naple* depuis le commencement de l'Eglis jusqu'à présent, qui a été aussi imprimé depuis peu. Ces ouvrages contiennen beaucoup de choses contraires aux inté rêts de la Cour de Rome.

DE FRANCFORT.

On vient de donner ici une troisiém édition du Cours de Théologie du I Vitus Pichler Jesuite; intitulé: *Cursu Theologiæ Polemicæ Universæ.*

D'ULM.

On a imprimé ici les *Leçons Math matiques* de Jean-Christophe Sturme *in 4o.*

DE BORDEAUX.

Le P. Angelique Chevalier, Prédic teur Recollet, a fait imprimer en ce Ville chez Nic. de la Court, *La Sema édifiante, partagée en sept Entretiens i tructifs sur l'état des hommes dans monde & dans l'autre.* C'est un *in* de 274. pag où il est traité en sept ch pitres de l'origine de l'homme, & de régenération en J.C. de la vie de l'ho me dans differens états; de la briev de la vie; de la mort; de la résurr

...cations, qui ... de
très-favorable à ceux qui en donnent
évenir par de pareils suffra-

E RENNES.

ry, Chanoine Régulier &
inpont en Bretagne, a fait
e *Dissertation*, où il montre
rosper d'Aquitaine n'a été
Episcopat, ni à aucun dé-
ricature. Broch. *in* 12. de

D'AIX.

, Greffier de Carpentras,
toire Ecclésiastique & Civi-
enaissin, qu'il promet de
t. Cet Au...

annoncée dans un de nos Journaux de l'année passée, & à laquelle il travaille depuis plus de vingt ans. Cet Auteur est connu parmi les Sçavans, par ses *Moines déguisez & empruntez*, & par plusieurs autres ouvrages qu'il a donnez en différens tems. Cette Histoire de la Ville d'Aix sera en 2. vol. *in-folio*, avec les preuves, qui consistent en près de trois cens Chartes anciennes. Elle sera ornée des Portraits des Comtes & Comtesses de Provence, copiez d'après de vieux tableaux d'Autel, des Tombeaux, d'anciennes vîtres d'Eglise, des statuës; des bas-reliefs contemporains, & des Sceaux pendans à des Actes autentiques. Tous ces Portraits n'avoient point encore été gravez.

DE MARSEILLE.

Il paroit une *Lettre de Madame la Marquise de Buous à une de ses amies, contenant les motifs de sa conversion*, imprimée à Marseille chez Brebion. Cette Dame, qui étoit fort prévenuë en faveur de la Religion Protestante, dans laquelle elle étoit née, paroit ne l'avoir abandonnée qu'après s'être bien instruite, soit dans la lecture des bons Livres de controverse, soit dans les entretiens particuliers qu'elle a eûs sur ce sujet avec

son

les Evêque. La Lettre, qui n'est qu'une brochure de 10. pages, est dattée d'Apt le 20. Juin 1724.

DE LION.

On a découvert ici un monument antique, qui est une Urne de plomb, autour de laquelle on lit cet Iambe, écrit en Lettres onciales :

Ollam Severi Flaminis ne tangito.

Parmi les cendres renfermées dans cette Urne, on a trouvé quatre Médailles d'Auguste en moyen bronze, représentant le frontispice d'un Temple, avec cette légende au revers : *Roma & Augusto.* L'Urne a été découverte en cette Ville, vers le confluant du Rhône & de la Saône, auprès de l'endroit où il y avoit autrefois un Temple élevé à Auguste par les soixante Nations des Gaules, qui négocioient à Lion.

DE PARIS.

Noël Pissot imprime actuellement un nouveau Poëme Epique intitulé, CLOVIS, dédié au Roi ; il paroîtra bien-tôt. Le même Libraire a mis sous presse le *Traité des eaux coulantes & jaillissantes* de feu M. Varignon, *in*-4o. avec des plan-

planches. De plus il imprime, *Sanctorii Sanctorii de Staticâ Medicinâ Aphorismorum sectionibus septem distinctorum explanatio Medico-Physica, quibus accedit Medicina statica, tum Gallica Cl.* Dodart, *tum Britannica Cl.* Keill, 2. vol. *in*-12.

TABLE DES ARTICLES.

JUILLET 1725.

FIN.

OURNAL DES ÇAVANS,

5

AOÛT 1725.

ugmenté de divers Articles qui ne se trouvent point dans l'Edition de Paris.



A AMSTERDAM;
Chez les JANSONS à WAESBE
MDCC XXV.

CATALOGUE

De Livres Nouveaux qui se trouvent chez les WAESBERGE.

THEOD. ZUINGERUS Dissertationes de Morbis a Fascino & Fascino contra Morbos. 4.

JOH PET. de CROSA Prælectio de Physicæ Origine, progressibus ejusque tractandæ methodo & de corporis essentia in specie Philosophica. 4.

—— Oratio de Logicæ cum Physica & de Matheseos cum utraque ac utriusque cum Mathesi reciproco nexu 4.

Italicarum Rerum Scriptores ab Anno 500 ad Annum 1500 ex editione & cum notis LUDOV. ANTON. MURATORI, Tomus Quintus. fol.

GERARD. OUTHOVII Oratio de necessitate Studii Linguarum, earumque Scientiarum huc pertinentium. Accedunt annotata Philologica ad Antiquitatem spectantia, Locaque Scriptorum illustrantia. 4.

GEO. FRID. RICHTER de Natalibus Fulminum Tractatus Physicus, accedunt Literæ & observationes Maffei, Lionii, Pagliarini. 8.

JOAN. CASP. SUCHLAND de Natura atque forma Actionum Virtuosarum & Vitiosarum. 4.

NICOL TILBURG Oratio de Generatione Viventium quam vocant univoca. 4.

HENR CORN. AGRIPPA, *sur la Noblesse & Excellence du Sexe Feminin, de sa prééminence sur l'autre Sexe & du Sacrement du Mariage, avec le Traité sur l'incertitude, aussi bien que la Vanité des Sciences & des Arts traduits par* Mr. GUEVDEVILLE. 12. 3 voll.

Memoires du Regne de PIERRE LE GRAND *Empereur de Russie*, 12.

JOURNAL DES SCAVANS

5 Août MDCCXXV.

Grammatica Hebraica & Chaldaïca optimis quæ hactenus prodierun nova facilique methodo concinnat Authore Domno Petro Guarin Pr bytero & Monacho Ordinis San Benedicti, è Congregatione S. Mau *Lutecia Parisiorum, typis Jacobi C lombat, via Jacobaa, sub signo Pe cani.* 1724. in 4o. tom. I. pp. 6 C'est-à-dire ; *Grammaire Hébraï & Chaldaïque d'une méthode nouv & facile*, &c. à Paris chez Colomb

L'Auteur de cet Ouvrage n apprend d'abord, dans sa Prêfac qu'il a passé la meilleure partie de sa à enseigner la Langue Grecque & H braïque. C'est sous sa discipline en ef que plusieurs de ses Confreres, qui f aujourd'hui tant d'honneur à la Ré blique des Lettres, ont appris le G & les anciennes Langues Orientales.

est un des premiers de ceux qui ont été choisis par les Superieurs de son Ordre, pour éxecuter le reglement qu'ils firent sous le Géneralat du P. Hostallerie, qui fut d'établir dans chacune de leurs Provinces une Ecole pour apprendre l'Hébreu, & une autre pour apprendre le Grec, conformément à la Bulle de Paul V. donnée en 1610, qui ordonne à tous les Ordres Religieux de faire apprendre à un certain nombre de leurs Sujets, les trois Langues nécessaires pour entendre l'Ecriture-Sainte; c'est à dire, l'Hébreu, le Grec & le Latin. Le P. Guarin a rapporté cette Bulle à la suite de sa Préface.

Nous observerons que l'Imprimeur a pris tous les soins possibles pour rendre de sa part cet ouvrage achevé, par la beauté du caractere & du papier. L'impression s'étant faite sous les yeux de l'Auteur même, on peut compter qu'il ne s'y est glissé que très-peu de fautes. Ce n'est pas un petit avantage pour ces sortes de Livres, puisqu'il n'en est point dont les Editions soient si difficiles que ceux, où il y a de l'Hébreu ponctué, lequel demande un travail, un soin, & une attention si particuliere, pour être correct, qu'on n'y réussit presque jamais parfaitement; ainsi que le sçavent ceux *qui sont* en état d'en juger.

L'Ou-

deux pages, qui est de six cens
Mais aussi ces trois volumes se
nt proprement réduire à deux pour
mmaire, puisque le dernier sera
tionnaire de la Langue Hébraïque,
sé, nonseulement sur tous les an-
ictionnaires de cette Langue; mais
sur le Lexicon Hébraïque, que
frere Dom Bernard de Montfau-
séré dans ses Héxaples.
lume que nous annonçons con-
Grammaire Hébraïque, & la
partie de la Syntaxe. Ces
ies n'étant pas susceptibles d'ex-
us nous contenterons de dire,
a Grammaire le P. Guarin pa-
rien omis de tout ce qu'il a
oit peu important dans tous
qui ont suivi la méthode
. Son é

éxactitude n'opere un effet contraire à celui qu'il s'est proposé, & qu'elle ne décourage plusieurs personnes, qui se donneroient volontiers à l'étude de l'Hébreu, s'ils n'appréhendoient pas d'y trouver tant de difficultez. Le grand nombre de celles qui se rencontrent sur les points, ne frappent dans aucune Grammaire plus vivement que dans celle-ci, parce qu'il n'y en a aucune où l'on ait recueilli tant de régles, & où on les ait distribuées en tant de classes. La Table seule fait voir que la moitié de la Grammaire est employée à développer les régles, les principes, les différences, les changemens, les exceptions, les anomalies & autres semblables épines de la ponctuation Massorethique.

Nous n'entreprendrons pas de décider s'il n'eût pas été plus expédient de supprimer ce grand nombre de difficultés. Depuis plus d'un siécle on est un peu revenu de l'opinion de quelques Grammairiens sur le mérite de cette ponctuation. Des Auteurs célébres, tels que Louis Capel Professeur en Langue Hébraïque à Saumur, ont montré une route fort differente. Ils ont même avancé que l'on abregeroit beaucoup la voye qui conduit à la connoissance de l'Hébreu, si l'on n'avoit aucun égard aux *points*.

Pour

parmi les Luthériens, Auteur
endant que la moitié de la Syntaxe
soit renfermée dans ce premier vo-
e. Le second contiendra l'autre
tié sous le nom de Syntaxe figurée,
ra proprement une Rhétorique de
iture Sainte.

Préface de l'Auteur doit attirer
tion des Sçavans; c'est l'endroit où
rce le plus sa critique. Dans la
ere partie de cette Préface il se
e de montrer que la connoissance
ébreu est non-seulement très utile,
nême absolument nécessaire pour
e parfaitement l'Ecriture-Sainte.
cette verité n'est ni difficile à
, ni contestée parmi les Sçavans, il
rête qu'autant qu'il le faut pour
tir sa pensée. Il réfute

reuse pour la Religion Chrétienne. L'Auteur rapporte sur cela les raisonnemens d'Origene, & du Cardinal Bellarmin, & il en fait sentir la force. On peut voir aussi ce que disent sur ce sujet M. l'Abbé Houtteville au 2 Livre de *la Religion Chrétienne prouvée par les faits*, & l'Auteur des *Lettres à M. l'Abbé Houtteville*.

La seconde est, que les Massorethes ont au moins par leur ponctuation alteré le sens des Ecritures sur plusieurs endroits importans. Au lieu d'imiter les Auteurs qui se mettent peu en peine de la ponctuation de ces Grammairiens, & qui ne laissent pas de soutenir qu'il est nécessaire de sçavoir l'Hébreu pour entendre l'Ecriture-Sainte, le P. Guarin prend vivement le parti des Massorethes & de leurs sectateurs. Il attaque sur tout M. Masclef, Auteur de la nouvelle *Méthode pour apprendre l'Hébreu sans points*; & il lui reproche d'avoir sur cet article calomnié ces Grammairiens. Il y a joint d'autres reproches encore plus sensibles, & qui aussi ne sont point demeurez sans replique. Ces reproches ont donné occasion d'éxaminer plus à fond les principes du P. Guarin sur l'autorité de cette ponctuation; ce qui a formé une dispute littéraire, dont nous parlerons dans l'article suivant.

La

[illegible] Guarin est si persua-
a foiblesse de ces dernieres objec-
qu'il a crû n'y devoir répondre
s peu de mots.
la seconde partie de cette Pré-
. Guarin nous annonce qu'a-
rammaire figurée qui sera à la
cond volume, il donnera, 1o.
le Dissertation sur les accens
ux. 2o. Une autre sur leur Poë-
ne autre sur leur Arithmétique,
chiffres. 4o. Un Traité de la
. Un de la Massore. 6o. Un
Talmud. 7o. Le Calendrier
x. 8o. Leurs monnoyes,
leurs mésures. 9o. La des-
eurs phylacteres, & un dé-
semblables curiositez. 10o.
ion Grammaticale du Can-
ïse, *Exode* 15 [illegible]

Lettre de M. MASCLEF, *A[…] de la Nouvelle Méthode pour ap[…] dre l'Hébreu sans points, à M. . […] cien Recteur de l'Université, […] quelques endroits du premier Tom[…] la Grammaire Hébraïque du Pere […] rin Bénédictin.* A Paris chez J. […] lau Libraire, ruë Gallande, pp[…] *in* 12.

C'Est ici une dispute qui doit pr[…] re des éclaircissemens utiles à la […] publique des Lettres, & à tous ceu[…] ont du goût pour l'étude de l'Ecri[…] Sainte. Le P. Guarin Auteur […] Grammaire Hebraïque, dont nou[…] nons de donner l'extrait, accuse ([…] 14 de sa Préface) M. Masclef Char[…] d'Amiens, Auteur de la *Grammaire […] apprendre l'Hébreu sans points*, i[…] mée en 1716, de renverser par so[…] tême le texte Hébreu de l'ancien T[…] ment, la Version Gréque des 70, […] Vulgate Latine. Un seul de ces […] chefs d'accusation éxigeoit que M. […] clef prît la plume pour s'en discu[…] il n'est pas surprenant que les trois […] ensemble l'y ayent déterminé.

Pour faire voir que ces accusa[…] sont mal fondées, il dit d'abord […] pour le combattre on s'appuye uni[…]

... , se sont perduës ... voyel-
la Captivité de Babylone. Cela po-
dit le Pere Guarin, nous n'avons
le texte Hébreu, & c'en est fait
Version des 70. & de la Vulgate
, dont les Auteurs n'ont pû, sui-
e systême, connoître la significa-
es termes Hébreux, puisqu'ils en
ent les voyelles, qui en sont la
nsidérable partie.

Masclef convient du principe, &
la consequence. Pour le prin-
l'ai, dit-il, démontré par des
sans replique. Aussi est-ce le
des plus habiles Hébraïsans
hrétiens, Catholiques & He-
C'est même le sentiment du
puisqu'il avouë pag. 13 de sa
que si par la prononciation de
entend les sons ...

les, & leurs combinaiſons avec les conſonnes de la maniere requiſe pour en former un ſens fixe, & arrêté. Il prétend (ajoute t-il) que nous ignorons en quels endroits les anciens ſuppléoient des voyelles, & quelles voyelles ils y ſuppléoient. Or, pourſuit le Pere Guarin, c'eſt en quoi il eſt condamnable, & c'eſt pourquoi je l'accuſe de détruire le texte Hébreu & ſes Verſions. Car comme les conſonnes toutes ſeules ne ſignifient rien, un texte composé de conſonnes & dépourvu de voïelles, ne ſignifie rien non plus, & devient *un corps ſans ame.* Des Verſions faites ſur un texte de cette eſpece ne peuvent être d'aucune autorité, étant des copies d'un texte imparfait, & manquant de la partie la plus eſſentielle, & qui ſeule peut le rendre intelligible. Voilà les reproches du P. Guarin. Voici les réponſes de M. Maſclef.

Ce ne ſera jamais un crime, dit-il, d'aſſurer qu'on ignoroit du tems des Maſſorethes, & long-tems auparavant, en quels endroits du texte Hébreu, il falloit ſuppléer des voyelles, & quelles voyelles il falloit ſuppléer. C'eſt le ſentiment des meilleurs Critiques, fondez ſur la differente maniere dont les 70, S. Jerôme, les autres anciens Interprétes, & les Maſſorethes, ont prononcé non-ſeulement la plûpart des noms propres:

mais

, dit M. Masclef, étoit à peine chez les Juifs après la captivité de ne. Les plus habiles, comme & Joseph, n'en sçavoient que u; c'est ce qui obligea, pour ntelligible le texte Hébreu qu'on jours du sabat dans les Synago- d'y joindre des Paraphrases en vulgaire; & les plus célebres Ra- ont pas difficulté de convenir Peres avoient alors tellement angue sainte, que peu s'en étoit e n'eût été entierement perduë. nsuit cependant pas de là, re- Masclef, que le texte Hébreu gard des anciens Interprétes *ame.* Autrement, ce qui ne sans une espece de blasphê- te sacré auroit été un corr- puis Esd-

ment des points il a des caractéres ſuffiſans pour être entendu. Sans le ſecours des points on diſcerne les racines & les mots indéclinables. Par les caracteres ajoutez aux racines on diſtingue la plûpart de leurs modifications, les genres, les nombres, les tems, les perſonnes, &c. & s'il y a des mots où ces caracteres ne ſuffiſent pas, on ne laiſſe pas de les entendre, par une habitude qui les a rendus familiers. C'eſt ce que juſtifie l'éxemple de tous ceux qui liſent & entendent l'Hébreu ſans points.

Depuis l'impreſſion de la Grammaire de M. Maſclef, on a vû pluſieurs fois à Paris, dans la Salle des Jacobins, de jeunes Théologiens, ſans avoir aucune connoiſſance des points des Maſſorethes, lire & interpréter les Livres les plus difficiles de l'Ecriture-Sainte, & par les ſeuls caracteres rendre raiſon de la conſtruction de toutes les parties du texte Hébreu. L'auroient-ils pû faire, ſi ce texte eût été pour eux *un corps ſans ame* & s'ils n'euſſent pas trouvé un ſens très-ſuivi dans le ſeul texte, indépendamment des points.

Les bons Hébraïſans conviennent que le ſens du texte Hébreu réſide principalement dans les caracteres qui nous reſtent. Il a plû aux Maſſorethes de faire paſſer pour des conſonnes toutes les Let-

tres de l'Alphabet Hébreu, quoiqu'il en ait six, qui, au sentiment des a ciens, sont de véritables voyelles. C' dans ces caracteres que tous les ancie avant les Massorethes, & que les M sorethes eux-mêmes ont trouvé le se de l'Ecriture, & que le trouvent dep les Massorethes tous ceux qui lisent l'H breu sans points.

Les Arabes, qui lisent de l'Ara non ponctué, ne trouvent pas que qu'ils lisent soit *un corps sans ame*. Il est de même de ceux qui lisent l'Hébı sans points, y ayant dans les deux L gues une entiere parité pour l'absence certaines voyelles.

M. Masclef ayant ainsi défendu systême, passe à celui de son adver re, qu'il expose dans ses propres mes, réduit aux cinq propositions suivent.

1. Les points voyelles des Mass thes, considerez selon leurs signi tions, ont la même autorité & la m antiquité que les autres caracteres du te Hébreu.

2. Ils se sont conservez depuis M & les autres Auteurs sacrez tels qu' toient du tems de ces Auteurs ; n'ont pas moins de certitude qu voyelles Grecques qui se trouvent les Livres sacrez écrits en Grec.

3

3. C'eſt par une diſpoſition particuliere de la divine Providence & par une tradition certaine & infaillible qu'ils ont été conſervez dans cette pureté.

4. Les argumens qui prouvent, que la Providence a veillé à nous conſerver le texte Hébreu en ſon entier, prouvent également qu'elle a veillé à nous conſerver les points voyelles dans l'état où les Maſſorethes les ont fixez.

5. Les Juifs ne ſe ſont point trompez en écrivant les points voyelles au bas du texte Hébreu. Ils ne l'ont pas fait en ſuivant ſimplement leurs lumieres & leur volonté particuliere; mais ils ont été conduits par les décrets de la Providence, qui les a choiſis pour nous conſerver non-ſeulement la lettre, mais encore le véritable ſens des ſaintes Ecritures; ſi en cela ils avoient pû ſe tromper, la Religion n'auroit plus que des fondemens ruineux.

C'eſt-là, dit M. Maſclef, paſſer les bornes, & être plus Juif que les Juifs mêmes. De pareils ſentimens ne lui paroiſſent point devoir être refutez tout d'un coup. Il ſe croit obligé d'en avertir auparavant leur Auteur, & de ſçavoir ſi de ſang froid il les reconnoît. Mais s'il les déſavouë, dit-il, il détruit ſon ſyſtême; il établit le ſyſtême contraire. D'un autre côté, s'il y perſiſte,

quelle

quelle opinion donne-t-il non seulement de sa Critique, mais encore de sa Théologie & de son Orthodoxie ?

Car n'est-ce pas là ruiner l'autorité, non seulement des 70, mais encore de la Vulgate, ajoûte-t-il, & la soumettre à la ponctuation des Massorethes dans tous les endroits où elle en est differente ? En vertu de quelles promesses accorde-t-il à ces anciens Grammairiens des privileges, que l'Eglise n'a pas encore reconnu dans ses Interprétes ? Les oreilles chrétiennes entendroient-elles patiemment soutenir que les voyelles des Massorethes sont d'une autorité égale aux autres caracteres, & qu'elles se sont conservées avec la même certitude que les voyelles Grecques du texte sacré ? les voilà donc canonisées & consacrées ? Lui permettra-t-on d'avancer que la Providence a veillé d'une maniere particuliere à leur conservation ? Que quoique l'esprit du Seigneur eût abandonné la Nation Juïve, il a néanmoins dirigé de telle sorte les Prêtres & les Docteurs des Juifs, depuis leur réprobation jusqu'au tems des Massorethes, qu'ils ont conservé fidellement & sans soupçon de dol, ou d'erreur, non-seulement les anciens caracteres, mais encore les voyelles, qu'ils y ont eux-mêmes ajoutées, & ce qui est encore plus, le véritable sens de l'Ecriture ? M.

M. Mafclef releve après cela deux endroits de moindre importance, où le P. Guarin a tâché de le redreffer. M. Mafclef avoit dit qu'on pouvoit foupçonner les Mafforethes d'avoir ponctué plufieurs Prophéties conformément à leurs préjugez, & il en avoit donné pour éxemple la célebre Prophétie du chapitre 9 d'Ifaïe v. 6, où les Mafforethes, au lieu de ponctuer conformément aux 70, à la Vulgate, & à tous les anciens Interprétes ce paffage: *vocabitur Deus, fortis, princeps pacis*; ils ont ponctué comme s'il y avoit *vocabit eum, Deus fortis, principem pacis:* fur cela le P. Guarin n'a point craint de faire à M. Mafclef un reproche fenfible à un homme de Lettres, en l'accufant d'ignorance. M. Mafclef de fon côté fe juftifie modeftement. Il s'arrête affez peu au reproche dont on vient de parler. Pour celui d'avoir calomnié les Juifs, il s'en défend avec vigueur, & il termine fa juftification fur cet article par un paffage que lui fournit le P. Guarin. *Je fçai*, dit ce Pere, *que David Kimhi, Salomon Jarhi, & prefque tous les Juifs, donnent à cette Prophétie le fens que lui donnent les Mafforethes*, felon M. Mafclef. C'en eft affez, répond celui-ci; les Mafforethes n'étoient pas plus gens de bien que les Juifs, qui les ont fuivis de fi près;

ils

e mot *vocabitur* à l'actif, quoi-
es portât à le ponctuer au paf-
eft point les calomnier, que
'ils ont eû, ainfi que tous les
les ont fuivis, le deffein de
re cette Prophétie inutile.
article concerne la maniere
nciens Hébreux prononçoient
ffin.
lef avoit prouvé par S. Jerô-
'en connoiffoient qu'une, au
modernes en admettent deux.
rin l'accufe de s'être trompé
érôme, & il foutient que ce
nnu le double ש *ffin* des mo-
fe fonde fur ce qu'au fujet
2 de la Genefe, v. 23, il
ot *iffa*, qui eft écrit par un
ivant la varieté d'accens, fi-
ofes fort différentes. Par va-

passages très-clairs, sur lesquels j'ai établi mon sentiment. D'ailleurs cette conjecture est fausse, & c'est le P. Guarin lui-même qui m'en fournit la preuve. Il me renvoye, continuë-t-il, au Commentaire de S. Jerôme, sur le verset 5 du chap. 2 de l'Ecclésiaste, où ce saint Docteur reconnoît que le mot שִׁקוּד *ssikoud*, qui commence par la même שׁ *ssin*, suivant la varieté d'accent, signifie *nucem* ou *vigilias*. Or ce mot, dit M. Masçlef, signifie *nucem* & *vigilias*, quoique dans l'un & l'autre cas il soit écrit par un שׁ *ssin*, & cela du consentement des Massorethes mêmes, & de tous les Dictionnaires. Donc par varieté d'accent, Saint Jerôme n'a point entendu une diverse maniere de prononcer le שׁ *ssin*, & n'a point conséquemment reconnu qu'il y en avoit de deux espéces différentes.

M. Masclef avertit en finissant sa Lettre, que l'édition de sa Grammaire de 1716 étant épuisée, il n'attend pour la remettre sous la presse, que le second volume du P. Guarin, afin de répondre au reste de ses objections. Il annonce que cette Edition sera augmentée de trois nouvelles Grammaires, Chaldaïque, Syriaque & Samaritaine, pour servir de preuve qu'il n'y a aucune Langue ancienne, ni aucun Dialecte de l'Hébreu qui ne se puisse apprendre par la nouvelle Méthode.

Methode. Les points sont en effet très-modernes dans les Langues Chaldaïque & Syriaque, & les grandes difficultez, qu'y rencontrent ceux qui sçavent déja l'Hébreu, ne viennent que des points. Il en conclut qu'il est plus facile de les apprendre suivant la nouvelle Méthode, que suivant l'ancienne.

Il est à souhaiter que le second volume du P. Guarin paroisse bientôt, pour juger si M. Masclef répondra au reste de ses objections. Les Sçavans seront après cela en état de prononcer, si le secret d'apprendre l'Hébreu sans points, que nos plus habiles Critiques ont tant desiré, & si long-tems attendu, n'a pas enfin été trouvé de nos jours.

Nouveau Voyage autour du Monde par M. LE GENTIL, *enrichi de plusieurs Plans, vûës & perspectives des principales Villes & Ports du Perou, Chily, Bresil, & de la Chine; avec une description de l'Empire de la Chine, beaucoup plus ample & plus circonstanciée, que celles qui ont paru jusqu'à present, où il est traité des Mœurs, Religion, Politique, Education, & Commerce des Peuples de cet Empire, Tome I.* A Paris chez François Flahaut, Libraire, Quay des Augustins 1725. vol. *in* 12. pp. 451.

M. le

M. Le Gentil, Auteur de cette Relation, commence par avertir ſes Lecteurs, qu'il ne faut pas s'attendre ici à des recits pompeux, & à des deſcriptions fleuries ; il déclare qu'il n'eſt point Orateur, qu'il dira le plus ſimplement & le plus ſincerement qu'il lui ſera poſſible les choſes qu'il a remarquées ; il ajoûte qu'il *a eû trop de compagnons dans ſes voyages, pour avoir la hardieſſe d'en impoſer.* Après cet avertiſſement, il entre en matiere, & commence le récit de ſon voyage. Les premieres choſes un peu remarquables qu'il obſerve concernent l'Iſle-Grande, ou Iſle de S. George, qui a quatorze lieuës de circuit, & eſt ſituée ſous le tropique du Capricorne, à deux lieuës du Continent de l'Amerique. Il y regne un Printems éternel ; elle eſt couverte d'arbres inconnus en Europe, qui forment en pluſieurs endroits des boſquets d'autant plus agréables, qu'ils ne doivent leur beauté qu'à la ſimple nature ; les orangers, les citronniers, ces arbres précieux, naiſſent dans cette Iſle, & dans preſque toute l'Amerique, ſans aucune culture; mais ce n'eſt que pour prêter leur ombrage aux ſinges & aux crocodiles. De ces ſinges, les uns ſont gros comme des veaux, & font un bruit ſi étran-

..ans. Les uns & les autres font, imitent les cris
rouches, & ne se laissent point ap-
r ; on y voit aussi des caymans
codiles, & d'autres reptiles très-
eux. L'animal le plus incommo-
e plus familier de cette Isle, dit
Voyageur, est un petit ver, qui
e sous les ongles des pieds & des
il y prend sa nourriture & grof-
peu ; alors on sent une deman-
douloureuse, la chair devient
& il se forme une tumeur. On
e en ôtant doucement le ver
pointe d'une aiguille ; mais il
re garde de ne laisser dans la
cune partie du ver, sans quoi
une inflammation, dont les
très-dangereuses. Ce ver,
narquer ici en passant ...

qui se presente, & de continuer ainsi jusqu'à ce qu'il soit tout à fait sorti. Il y a quelquefois à la cuisse des chardonnerets un ver à peu-près semblable que ces oiseaux ont l'industrie de tirer avec le bec. Le fait que vient de rapporter M. le Gentil, rend fort croyable la réflexion que nous faisons, & si elle est vraie, le Dracunculus ne sera point un ver qui se sera engendré dans les jambes ou dans les cuisses; mais qui s'y sera introduit par dehors, & qui y aura pris son accroissement.

Ce que l'Auteur dit du Chily peut être remarqué; on y trouve, dit-il, des animaux de toute espece; le bétail n'y a point de maître, il erre à l'avanture dans les plaines, & chacun en peut prendre selon son caprice & ses besoins. Sur les côtes de la mer & dans les Villes, le plus gros bœuf ne coûte que trois ou quatre écus, & le reste à proportion. La chasse de la perdrix se fait d'une maniere particuliere; lorsqu'elle a pris son vol, qu'elle accompagne d'abord d'un chant, qui imite le son d'une clochette, elle se transporte ordinairement à deux cens pas; on la poursuit alors à cheval, & comme il est rare qu'elle fasse un second vol, parce qu'elle est fatiguée du premier, les chiens la prennent toute vivante à la remise. Les chevaux du Chi-

dont les pâturages sont dans de vastes plaines, les Indiens les attrappent d'une maniere fort adroite ; ils ont un nœud coulant fait de peau de bœuf, en forme de courroye, qui a sept ou huit brasses de longueur : ils montent un cheval accoutumé à cet exercice, & se mêlant parmi les chevaux sauvages, ils jettent leurs las sur le col du cheval qu'ils veulent prendre, & le serrent avec tant d'adresse, qu'il ne peut qu'entraîner l'autre cheval sur lequel l'Indien est monté. Quelque effort qu'il fasse, il est bien-tôt dompté, ces Indiens ayant un talent merveilleux pour les rendre doux & familiers. M. le Gentil remarque ici que lorsqu'un cheval est fatigué d'une longue course, les Indiens le baignent, nonobstant la sueur, & que loin de lui causer aucun mal, cela lui donne

le plus triste & le plus ennuyeux. Que ce qu'il en a vû ne répond guéres à la magnifique idée qu'il s'en étoit formée; que tous les jours il regrette les bois & les charmantes plaines du Chily; qu'il a trouvé à Arica les affaires du commerce dans un état pitoyable; qu'il n'envisage plus son retour en France que comme une belle perspective, & qu'il est tombé dans une mélancholie si noire, que tout l'art de la Médecine n'a pû encore purger son sang de la bile qui le corrompt; que cependant il se roidit contre l'ennui, dans l'espérance que la Philosophie triomphera, & que l'homme Marchand sera obligé de céder à l'homme Philosophe.

Arica, dit-il, est une Ville peu considérable par elle-même; mais fort renommée par le Commerce des Espagnols, qui viennent du Potosi & des mines du Perou. Quoiqu'elle soit située sur le bord de la mer, l'air y est fort mal-sain, & on l'appelle communément le tombeau des François. Les Habitans ont l'air moribond, & ressemblent plûtôt à des spectres, qu'à des hommes. Il y a auprès de la Ville une montagne d'où provient un fort mauvais air, à cause des Gouellans & Cormorans qui s'y retirent toutes les nuits, & qui y laissent des ordures, d'où s'exhale une

odeur

odeur très-infecte; car ils sont en si gran
nombre, que l'air en est quelquefois ob
curci. Ces oiseaux donnent la chasse
poisson d'une maniere assez particuli
re; voici ce que M. le Gentil racon
sur ce sujet. Ils forment sur l'eau un gra
cercle, qui a quelquefois une demi
lieuë de circonférence, puis ils le fo
plus petit. Lorsqu'ils ont assemblé p
ce moyen au milieu d'eux une gran
quantité de poissons, ils plongent,
les poursuivent sous l'eau, tandis qu'u
troupe d'autres oiseaux, qui ont le b
fort long & pointu, volent au-dessus
ce cercle, & se précipitent dans la me
d'où ils sortent incontinent avec le
proye au bec. Les Matelots attrappe
ces derniers oiseaux en plantant à fle
d'eau, & à vingt pas du rivage un pi
fait en forme de lance, au bout duqu
ils attachent un petit poisson. Ces
seaux fondent sur cette proye avec ta
d'impétuosité, qu'ils restent presque to
clavez sur ce pieu. Notre Auteur o
serve que tous ces animaux ont un go
détestable, & qu'il faut être Mate
pour en pouvoir seulement soufrir l
deur. On voit sur cette côte un no
bre infini de baleines, de loups mari
de pingoins, & autres animaux de
verses especes; les baleines s'approch
même si près du rivage, qu'elles y éch

ent quelquefois. Le Gouverneur retire un gros revenu de l'ordure des gouellans & cormorans, dont nous avons parlé. On s'en sert pour engraisser les terres, qui sont d'elles-mêmes fort seches & arides, & dont toute l'humidité se consume par l'ardeur du Soleil. Il y a des Vaisseaux qui viennent deux fois l'an pour acheter cette marchandise, que les Habitans du pays appellent *Guana*; la montagne d'où on la tire est creuse, & l'on prétend, sans beaucoup de fondement, que c'étoit autrefois une mine d'argent très-abondante. Les gens du Pays ont là-dessus des idées fort chimeriques; ils disent que le Diable réside dans le creux de cette montagne & dans un autre rocher, nommé *Morno de los Diablos*, situé à l'embouchure des rivieres d'Ita & de Sama, à quinze lieuës d'Arica. Ils prétendent que les Indiens ayant été vaincus par les Espagnols, y avoient caché des trésors immenses, & que le Diable, pour empêcher les Espagnols d'en jouïr, avoit tué plusieurs Indiens qui avoient voulu les leur découvrir. Ils disent de plus, pour confirmer cette opinion qu'on entend sans cesse un bruit étrange auprès de ces montagnes; mais notre Auteur remarque, que comme elles sont situées sur le bord de la mer, il y a toute apparence

... que les Espagnols ... montagne ; ensor-
...ination vive, & qui ont l'ima-
...illeux en toutes choses, & qui trouvent le mer-
... à la puissance & à la malignité du
...able ce qui n'est qu'un effet natu-
...

Quelques jours après que M. le Gentil
... arrivé à Arica, il reconnut, à ce
... dit, la vérité de ce prover-
... *Que les plus hautes montagnes ne*
... *pas à couvert de la chute*, & la
...té de cet autre : *Que les montagnes*
... *rencontrent jamais*. Il survint un
...lement de terre si extraordinaire,
... fit sentir à deux cens lieuës à la
... Arica, Glo, Tobija, Arrequi-
...gna, Mochegoa, & autres Vil-
...ourgs furent renversez. Les mon-
...s'écroulerent, se joignirent, &
...rent les Villages situez, soit sur
...es, soit dans les vallées. Ce
...ement dura deu...

tation, c'eſt-à-dire, que quand une
me eſt une fois enceinte, elle ne
plus le devenir juſqu'à ce qu'ell
accouchée ; mais notre Voyageur
porte un fait qui arriva quelque tems
ce tremblement de terre, & qui ſ
favoriſer le ſentiment contraire. La
me d'un Eſpagnol accoucha à term
enfant mâle, qui étoit blanc, &
maines après elle en mit un aut
monde qui étoit noir, comme l
les eſclaves de Guinée, elle con
ſans beaucoup de façon, qu'au
qu'elle ſe reconnut enceinte, elle s'
donna à un de ſes Eſclaves noirs.
Gentil laiſſe ici aux Phyſiciens à
cher la raiſon d'un fait qu'il aſſur
auſſi certain qu'il paroît extraordi
cette double groſſeſſe, au reſte,

plus considérables du Perou à cause du grand commerce qui s'y fait. On trouve à une lieuë de la Ville une belle vallée remplie d'Oliviers, de Palmiers, de Bananiers, & autres arbres semblables, plantés sur les bords d'un torrent, qui coule entre deux montagnes, & qui vient se jetter dans la mer d'Arica. On ne voit en aucun endroit du monde une si grande quantité de Tourterelles & de Pigeons ramiers; les Moineaux ne sont pas plus communs en France. On trouve aussi communément dans cette partie du Perou un animal, que les Indiens nomment *Guanapo*, & les Espagnols *Carnero de la tierra*. C'est un mouton fort gros, dont la tête ressemble beaucoup à celle du chameau; sa laine est précieuse & plus fine que celle dont on se sert en Europe. Les Indiens se servent de ces animaux en guise de bêtes de somme & leur font porter le poids de deux cent livres; mais lorsqu'ils sont surchargez ou trop fatiguez, ils se couchent & refusent de marcher. Si le conducteur s'opiniâtre à vouloir à force de coups les faire relever, alors ils tirent du fond de leur gosier une liqueur noire, & la lui lancent au visage.

Nous ne sçaurions suivre notre Auteur dans ses autres Relations; il en donne une de la Chine, qui est très-détaillée

& c'est par celle-là qu'il termine son Livre. Elle contient des faits & des recherches qui feront plaisir aux Lecteurs curieux.

Prælectiones Theologicæ de Gratiâ Christi quas in Scholis Sorbonicis habuit HONORATUS TOURNELY Sacræ Facultatis Parisiensis Doctor, Socius Sorbonicus, Regius & emeritus Professor, Sacro-sanctæ Capellæ Regii Palatii Parisiensis Canonicus. Parisiis apud viduam Raymundi *Mazieres*, & Joan. Bapt. *Garnier*, viâ Jacobæa sub signo Providentiæ 1725. 2 vol. in 8. *Leçons Théologiques sur la Grace de Jesus-Christ*, &c.

COMME ce Traité *de la Grace* est fort étendu, sans cependant contenir rien d'inutile, nous n'en pourrions donner ici un extrait suivi & regulier, sans faire nous-mêmes une espece de Traité *de la Grace*, dont le Lecteur nous sçauroit peu de gré. Ainsi sans nous arrêter aux neuf Questions, que renferme l'Ouvrage de M. l'Abbé Tournely, & à tous les Articles contenus dans chacune de ces Questions, nous nous bornerons à quelques endroits qui regardent l'histoire Ecclésiastique; nous raporterons ensuite en peu de mots la maniere dont l'Auteur pro-

...y contenus ... sentimens de M. ... de son Traité.

Deux sortes d'erreurs se sont élevées ... l'Eglise au sujet de la Grace. Quel-...uns ont crû qu'elle n'étoit pas ne-...ire à l'homme pour operer son sa-... Quelques autres ont soûtenu qu'el-...oit un si grand pouvoir sur la vo-... humaine, qu'elle la déterminoit ...irement. C'est dans Origene que ...avoit puisé sa doctrine sur l'inuti-... la Grace ; Votre doctrine, dit ...rôme dans sa Lettre à Ctesiphon, ...ameau de l'Origenisme, *doctrina ...enis ramusculus est.* Origene, ...uet, ne reconnoissoit que des ...tierement soûmises au libre ar-... que Dieu accordoit à l'homme ... merites. Theodore ... ...ussi ...

Il avoit reçu de la nature, selon le témoignage de saint Augustin, un esprit ferme, vif, & penetrant. *ingenium fortissimum, celerrimum & acutissimum.* Ses mœurs étoient pures & sa conduite très-édifiante, au rapport de saint Augustin & de saint Chrysostome, qui meritent peut être sur cela plus de creance que saint Isidore de Peluse, & qu'Orose, qui ont écrit que Pelage étoit un esprit leger & volage, un Moine vagabond qui aimoit le vin & la bonne chere, un homme souple, intriguant & flateur auprès des Puissances.

Voici quelle étoit sa doctrine. Il enseignoit que la nature seule suffisoit pour observer tous les commandemens de Dieu, pour vaincre les passions, pour parvenir à une espece d'Apathie Stoïcienne, dans laquelle il faisoit consister la vertu parfaite, & pour meriter la vie éternelle Il emploioit quelquefois le mot de Grace, & il avouoit qu'elle étoit necessaire, mais par ce mot il n'entendoit que le libre arbitre que Dieu nous a donné, par un effet de sa bonté, pour choisir le bien ou le mal. Quelquefois il entendoit par ce même mot la loi, l'instruction, l'exemple de Jesus Christ & la remission des pechez, c'est-à-dire, des graces exterieures. Il soûtenoit enfin que la Grace interieure qui excite aux bonnes

...compenſe ... grace étoit, ... de
e, de la foi, de la priere, c'eſt-à-
ur du bien, & Dieu étoit obligé alors
l'accorder par juſtice. Cependant, ſi
en croit Janſenius (lib. 5. de Hæ-
Pelag. cap. 11. & 14.) l'erreur de
Pelage & le ſujet de la diſpute qui
ntre ſaint Auguſtin & lui, conſiſtoit
nent en ce que cet Hereſiarque ne
it pas reconnoître le pouvoir ſou-
, abſolu, invincible & neceſſitant
grace de Jeſus-Chriſt ſur la volon-
aine. M. Tournely fait voir par
inité de paſſages de ſaint Au-
par les paroles expreſſes de Pe-
de Celeſtius, & par la déciſion
ile de Paleſtine, qui condamna
Pelagienne, qu'elle conſiſtoit à
eceſſité de la grace interi...
oint à nier ...

agreable, en ce qu'elle flattoit l'amour propre, qu'elle paroiſſoit très conforme à la Raiſon & qu'elle étoit d'ailleurs aiſée à comprendre & à debiter. *Mulieres errorem facilius combibunt, quia leves; celerius diffundunt, quia loquaces; tarde deponunt, quia ignaræ ac pertinaces.* Après ce trait de ſatyre contre les Dames ſçavantes en Theologie, l'Auteur nous donne l'Hiſtoire de la publication & des progrès de l'Hereſie Pelagienne, qui fut d'abord condamnée dans le Concile de Carthage aſſemblé par Aurelius Evêque de cette Ville, & qui eſt le premier des 24 Conciles qui ont été tenus au ſujet du Pelagianiſme, avant le Concile d'Epheſe, où cette erreur fut ſolemnellement condamnée.

Celeſtius & Julien Evêque d'Eclane (deux grands genies ſelon ſaint Auguſtin & ſaint Jerôme) furent les principaux diſciples de Pelage; mais Julien voulut dans la ſuite adoucir les ſentimens de ſon Maître, & il ſemble que ce fut lui qui jetta les premieres ſemences du Semipelagianiſme; il retint le dogme de Pelage ſur le peché originel & il enſeigna en même temps que la Grace étoit inutile pour le premier deſir du bien, parce que la nature ſeule ſuffiſoit ſans la Grace pour le commencement des bonnes actions, & il ſoutint que cette grace n'étoit neceſ-

...noient le peché d'origine & ceux
...s, qui admettent la neceſſité de
... ſoit pour commencer ſoit pour
... une bonne œuvre, & qui nient
...nt qu'elle ſoit neceſſaire pour le
...icement de la foi, & même pour
...érance dans la foi, parce qu'ils
...nt que toute grace ſuppoſe la foi.
...ipaux Chefs de la Secte Semi-Pe-
...& ſes plus ardens défenſeurs é-
...Marſeille: c'eſt pour cela qu'ils fu-
...és *Maſſilienſes*; on ſçait que le
...bbé Caſſien, dont on celebre
... la fête à Marſeille, étoit de ce
...uſſi bien que Vincent de Lerins.
...ques-uns.) Fauſte auſſi Abbé de
...ſuite Evêque de Riez, Hilaire
...rles, Gennade Prêtre de Mar-
... Les Semi-Pelagiens furent
...l'an 529 ...

qu'ils disoient, que la volonté humaine étoit libre d'obéir ou de résister à la grace. Cette opinion de Jansenius est contenue dans la quatriéme des 5 fameuses propositions condamnées par Innocent X. & Alexandre VII. M. Tournely en fait voir la fausseté par un grand nombre de passages tirez de saint Augustin, de saint Prosper, de saint Hilaire, & par certaines paroles des Semi-Pelagiens qui se lisent aujourd'hui dans les Ouvrages de Cassien & de Fauste.

M. Tournely après avoir établi le dogme de la necessité de la Grace de J. C. pour toute sorte de bonnes actions, même pour le commencement de la foi, expose ensuite les erreurs qui se sont élevées au sujet du pouvoir de la Grace; il expose l'histoire & la doctrine du Prédestinatianisme (qui n'est point un phantôme, dit il, comme l'ont avancé Jansenius & quelques autres après lui,) du Lutheranisme, du Calvinisme, du Baïanisme & du Jansenisme. Il insiste sur ce dernier systeme; il le développe avec soin & en trace avec methode une histoire concise, mais complette, qu'il partage en trois époques. La premiere regarde la personne de Jansenius, la composition & la publication de son fameux livre, & le premier soulevement des Theologiens, sur tout, de la Sorbonne, contre cet Ouvrage. Cor-

nelius

[...]cura une place de Précepteur en [...] Ville, & qui ensuite l'emmena [...]i à Bayonne, où il l'engagea à se [...]er entierement à la lecture de [...]ugustin ; il s'y appliqua si forte[...]ue Madame du Verger mere de [...]en fit des reproches à son fils, [...]t qu'il n'avoit point de pitié du [...]*ndois*: & que saint Augustin le [...]ourir, ou devenir fou. Quel[...]ps après Jansenius retourna à [...] où il avoit fait ses premieres [...] y fut mis à la tête du Colle[...]nte Pulcherie; En 1617 il prit [...]de Docteur & passa ensuite en [...]en qualité de Député de l'Uni[...]n 1630 il fut fait Professeur [...]gie, & ce fut cette même [...]l publia le libelle intitulé [...]

Sedes aliquid mutari velit, sum obediens filius, &c. M. Tournely cite ensuite les éloges qu'on a faits de l'esprit, de l'érudition & des mœurs de Jansenius, & il paroît y souscrire. Il passe ensuite à un examen succint de l'*Augustinus*, & il fait voir d'abord que Jansenius s'étoit formé une idée bien étrange de l'Eglise Catholique & du dépôt de la foi qu'elle conserve, comme il paroît dans la Préface de son Livre. On trouve ici (page 328) des remarques curieuses sur les jugemens que Jansenius a portés lui-même de son Ouvrage, & on voit que dans sa treiziéme Lettre écrite l'an 1620 il s'exprimoit ainsi; *si contingat meam doctrinam revelari, futurum est, ut tamquam delirus & somniator insignis audiam*: & dans une autre Lettre. *Cum Augustinum degusto, fastidit Thomas.*

La seconde époque regarde l'examen canonique des cinq propositions extraites du Livre de Jansenius, la Congregation qui fut formée à Rome pour les examiner, la conduite des Théologiens de l'un & de l'autre parti qui furent deputez à Rome pour ce sujet; le jugement qui fut ensuite porté, & enfin la Constitution d'Innocent X.

La troisiéme époque comprend tout ce qui a suivi cette premiere condamnation du Jansenisme: la distinction du droit

&

& du fait. Les cinq articles des Jansenistes, la Lettre des Evêques de France à Alexandre VII. successeur d'Innocent X. La déliberation de la Faculté de Théologie de Paris; les differentes opinions des Jansenistes sur la signature du Formulaire, l'histoire de Douay, le decret d'Innocent XII. dont les partisans de Jansenius furent très-satisfaits; les quatre propositions au sujet du Jansenisme condamnées dans l'Assemblée du Clergé de France en 1700, & enfin l'histoire du fameux cas de conscience, qui fit tant de bruit en 1703.

L'Auteur expose ensuite le plan du systeme Augustinien sur la *delectation victorieuse & superieure* contenu dans les onze premiers chapitres du quatriéme livre *de gratiâ Christi*, où Jansenius fonde sa doctrine sur ce principe de saint Augustin, *secundum id operemur necesse est quod amplius nos delectat.* La volonté de l'homme, selon Jansenius & ses Sectateurs, suit toûjours necessairement la delectation superieure qui la prévient & la meut. Depuis le peché d'Adam la foiblesse de l'homme est telle, qu'il ne peut plus agir sans être determiné & entraîné par un plaisir *indeliberé*, victorieux & dominant. Le plaisir *indeliberé* est un poids qui le fait mouvoir & qui fait pancher necessairement *son* cœur ou vers le bien

c'est

grace. Que le cœur se trouve
deux delectations *indeliberées* &
res dans un degré égal, alors,
nius, (*lib. 4. de grat. Chr. c.* 1
lonté demeurera en suspens, sa
vonir se déterminer d'aucun cô
l'âne de Buridan ; la Statique
de loix plus exactes & plus certain
est, dit M. Tournely, la doctrine
nius, du P. Massoulié, de MM. A
de sainte Beuve, Nicole, Gir

La consequence que tirent
opinion les prétendus disciples
Augustin (dit notre Théologi
que la Grace donne à l'homme d
tes de pouvoirs; l'un absolu, à
la nature de la Grace, & de la
antecedente de Dieu; l'autre re
rapport à la plus grande ou à la
delectation, que cause la cupidit
sée à la Grace. C'est-là, dit-il,
cret, la clef, le mystere du Jan
& la source

qu'une grace foible & qui est dépourvu de la grace efficace, ait neanmoins un pouvoir réel & degagé d'observer le precepte; (car la cupidité est plus forte alors que la grace; le plaisir terrestre est dominant; la grace ou la délectation celeste ne sçauroit donc le surmonter; ainsi l'homme n'est plus libre.) Le Janseniste répondra qu'il reste toujours au juste même dans cet état *un pouvoir suffisant, parfait, complet & degagé d'accomplir le precepte.* Oui, très-parfait, très-complet, très-degagé, reprend l'Auteur, pris absolument & independamment de la situation présente où ce juste se trouve; mais ce pouvoir est il tel par rapport à la circonstance de la cupidité actuellement dominante?. C'est ce que le Janseniste n'avouera pas. Car il n'admet qu'une liberté absoluë, & non relative, c'est à-dire, que l'homme est libre dans l'état où il n'est point, & qu'il est réellement necessité dans l'état où il est.

Ce systême des deux délectations *indeliberées*, dont l'une ou l'autre fait necessairement pancher la volonté, sans qu'elle puisse préférer la délectation superieure, ce systeme, dit M. Tournely, renferme les cinq fameuses propositions qui ont été legitimement extraites du livre de Jansenius. Mais on a tant écrit

sur

ſur ce ſujet que nous ne croyons pas devoir nous y arrêter.

Le premier volume de ce Traité eſt preſque entierement hiſtorique. L'Auteur ſe contente d'y expoſer les differentes opinions au ſujet de la Grace & d'en développer les conſéquences, ſans entreprendre de les refuter directement: ce qu'il ne fait que dans le ſecond volume ; c'eſt là qu'il combat de front les erreurs, & qu'il établit les veritez Catholiques; il y attaque auſſi pluſieurs opinions Theologiques qui ne ſont point erronées: comme la grace ſuffiſante de Molina, qu'il rejette tres-expreſſément, la grace ſuffiſante au ſens des Thomiſtes, la grace ſuffiſante des Congruiſtes, & il prend au ſujet de la Grace ſuffiſante un parti qui lui paroît plus conforme à l'Ecriture ſainte & aux ſentimens de ſaint Auguſtin. Il conſiſte à admettre une grace de priere pour ſecours ſuffiſant en certaines occaſions, où la grace d'action peut quelquefois manquer. Son opinion eſt aujourd'hui aſſez commune dans les écoles, où le ſecours ſuffiſant de la grace de priere a pris la place du ſecours ſuffiſant de la grace d'action.

A l'égard de l'efficacité de la grace, M. Tournely n'embraſſe aucun ſentiment particulier. Il ſoûtient ſeulement qu'il *eſt de foi* qu'il y a une grace efficace

qui

... que par le consentement ... ou si el-
operation de la volonté, c'est, dit-
question d'Ecole, qu'il est libre
nir comme l'on veut, & sur
l'Eglise permet aux Thomistes
Molinistes de disputer. Il rapor-
toutes les autres appuyent leur
& il le fait sans partialité, il
de se déclarer Moliniste ou
dans la question, *unde repe-
is & efficacia gratiæ*, se con-
proposer sur cet article les o-
Molina, de Gonet, des Con-
Pere Thomassin, sans en
ne; il paroit même que l'o-
euse de notre Théologien
ere est qu'il n'en faut point
que le principe de l'effica-
ce est un mystere qu'il est
endre expli...

Langues Grecques & Hebraïques
leans, sous la direction de Clau
jon son oncle maternel. D'Orl
alla à Saumur en 1683, pour y é
publiquement en Theologie, &
s'y perfectionner dans la Langue H
que. Ce fut alors que l'Academi
lut faire signer au jeune Papin l
damnation du *Pajonisme*, ce qu
refusé de faire, l'Academie de so
lui refusa l'attestation ordinaire.
la revocation de l'Edit de Nantes
la en Angleterre, où il reçut les
de Diaconat & de Prêtrise des ma
l'Evêque d'Eli en 1686. Ce fut en
qu'il publia ses *Essais de Theologie*,
ge qui contenoit une réfutation d
Ecrits de M. Jurieu Professeur en
logie & Ministre à Rotterdam, do
a été imprimé sous ce titre: *Ju*
sur les Methodes pour concilier les d
sur la Grace; l'autre étoit un Trait
tre la Theologie de M. Pajon sur
me matiere. Cette réfutation
fort M. Jurieu contre M. Papin
Ministre de Rotterdam attaqua le
Anglican sur le Traité intitulé *la*
duite à ses justes bornes, dont c
étoit l'Auteur, & que M. Bayle av
imprimer, avec un commenceme
sa façon. On trouve le détail de to
demêlez de M. Papin & de M.

ura quatre mois, & y fit connoiſ-
avec une Demoiſelle refugiée nom-
Mademoiſelle Viard, qui eſt au-
uy ſa veuve, & ils projetterent
l'autre de s'épouſer & de ſe ren-
atholiques Romains. Cependant
pin fut appellé à Dantzic pour y
iniſtre; mais à peine eut il éxer-
que-tems ſes fonctions, que Mr.
écrivit au Conſiſtoire de Dantzic,
il avoit fait à celui de Ham-
pour faire chaſſer M. Papin. Les
ns de Dantzic éxigerent de lui,
ir aux Egliſes de Hollande,
uſcrire aux *Articles d'uniformité*
ne arrêtez à Rotterdam au mois
686; ce qu'il refuſa de faire,
dant, que s'il y avoit quelque
ur la terre à laquelle on fut o-

selle dont nous avons parlé, il pa
avec elle en Angleterre, où il avoit
puissant ami, dans la personne du cé
bre M. Burnet Evêque de Salisbury.
y arriva en 1689, dans le tems des tro
bles d'Angleterre au sujet de la descen
du Prince d'Orange & de la sortie du R
Jacques. Comme le but de M. &
Mademoiselle Papin étoit de revenir
France, M. Papin partit d'abord. Aya
obtenu un passeport avec beaucoup
peine, il arriva à Calais, mais il y
aussitôt arrêté par M. de Laubani
comme un Ministre des Huguenots.
eut beau dire à ce Gouverneur le dess
qui l'amenoit en France, il ne fut poi
crû. Cependant sur les Lettres qui v
rent de la Cour au bout de quelq
jours M. Papin fut mis en liberté, & s
épouse ne tarda pas à le rejoindre. L
biens de ce Ministre nouvellement co
verti lui furent rendus & les bienfaits
Roi joints à ceux du Clergé de Fran
lui procurerent un établissement a
agréable. Après avoir fait abjurati
entre les mains de M. de Meaux le
Janvier 1690, il se retira à Blois
étoit sa patrie, & pendant les vingt
nées qu'il y demeura depuis sa conv
sion jusqu'à sa mort, il ne s'occupa q
éclaircir les matieres de la Religion, p
porter les Calvinistes à suivre son
emple.

A peine le bruit du changement de M. Papin se fut-il répandu parmi les Protestans, que M. Jurieu publia une *Lettre Pastorale aux fidéles de Paris, d'Orléans & de Blois, sur le scandale arrivé à Paris le 15 de Janvier 1690, par l'apostasie de M. Papin, qui a renoncé à la Religion réformée entre les mains de M. l'Evêque de Meaux, dans l'Eglise des PP. de l'Oratoire, où l'on voit les tristes suites de l'esprit d'indifférence sur les Religions.* M. Papin répondit à cet Ecrit par son fameux Ouvrage intitulé : *La tolérance des Protestans*, qui renferme deux réflexions principales, lesquelles forment le syllogisme suivant. La liberté que les Protestans doivent nécessairement accorder à chaque Particulier d'interpréter à sa fantaisie la parole de Dieu, & de suivre la Vérité, telle qu'il la connoît par ses propres recherches, conduit inévitablement à la tolérance universelle, non seulement de toutes les sectes qui se disent Chrétiennes, mais encore de la Religion des Juifs, des Mahometans, des Païens, & même de l'irreligion des Athées; or la tolérance universelle de toutes les Sectes tend directement à l'anéantissement du Christianisme ; c'est donc à l'entier anéantissement du Christianisme que conduisent directement & nécessairement les principes de la prétendue

Réforme. Il n'y a donc point d'autre parti à prendre pour éviter une si pernicieuse tolérance, que de recourir à l'autorité salutaire de l'Eglise Catholique.

On peut dire que M. Papin a été toute sa vie occupé de cet unique argument, & que toutes ses études, ses méditations, ses réflexions, soit dans le tems qu'il étoit le plus engagé dans le parti des Protestans, soit après sa réunion à l'Eglise Catholique, n'ont eû d'autre objet que les avantages ou les inconvéniens de la tolérance universelle. Lorsqu'il étoit Protestant, & qu'il regardoit comme un principe certain le droit d'interpréter l'Ecriture selon ses lumieres, il s'appliquoit à tirer de ce principe fondamental des conséquences qui le flatoient. Il croyoit avoir trouvé le secret admirable de réunir les Sectes opposées, sans les faire changer de sentiment; en sorte que la pureté de la Religion Chrétienne consistoit, selon lui, à tolérer toutes les autres Religions. Ce fut dans cette idée qu'il composa le petit Ouvrage dont nous avons parlé ci-dessus, intitulé: *La Foi réduite à ses justes bornes*, Ouvrage qui fit tant de bruit en Hollande, & qui souleva presque tous les Protestans. Mais ce furent ces excès ausquels M. Papin s'abandonna de bonne-foi, qui produisirent sa conver-

sion.

sion ; car sans parler des horribles per-
cutions qu'excita contre lui de tou-
parts son opinion hardie sur la tolér-
ce & sans faire mention des chagr-
qu'il essuya dans la Secte où il étoit n-
on peut dire que la droiture de son
prit s'effraya des conséquences qu'el-
même lui avoit fait embrasser. *A*
aspect, dit M. de Meaux, en parlant
l'opinion de M. Papin, *il fit un pas*
arriere, il remonta au principe qui ét-
la source de ces conséquences funest-
& il reconnut qu'il falloit absolume-
l'abandonner, ou admettre une tolér-
ce impie. Dès lors il n'envisagea plus
tolérance que par ces pernicieuses co-
séquences, & le droit d'interpréter
son gré l'Ecriture ne lui parut plus qu'
vrai fanatisme, puisqu'il conduisoit
rectement à un systême extravagant.

Comme on a déja donné deux E-
tions du Traité *de la Tolérance*, & q-
cet Ouvrage est suffisamment conn-
nous n'en dirons rien davantage. No-
allons seulement rendre compte en p-
de mots de quelques Ecrits posthume-
qui paroissent pour la premiere fois da-
ce Recueil, soit de M. Papin, soit
Mademoiselle de Royere. A la fin
second volume on trouve plusieurs L-
tres de M. Papin, & quelques Lett-
qui lui ont été écrites. Ces Lettres r-

ferment des choses curieuses. On y lit ensuite une courte réfutation de la Thése des Protestans: *Que la croyance de l'Eglise n'est pas la même aujourd'hui, qu'elle étoit autrefois.* Puis une *Conversation* sur la Religion entre M. Papin & M. Pajon son cousin germain, fils du célébre Pajon. M. Pajon étoit encore alors Protestant.

Le troisiéme volume contient trois Ouvrages, qui n'ont point encore paru. Le premier a été écrit en Latin par M. Papin, & l'on en donne ici une Traduction Françoise à côté du texte. Cet Ecrit est divisé en quatre parties. Dans la premiere l'Auteur expose les différentes Méthodes par lesquelles l'on peut & l'on doit démontrer la vérité. Il fait voir ensuite que la Religion Chrétienne peut & doit être démontrée par la Méthode historique, & qu'on ne sçauroit l'examiner autrement. Mais en même-tems il fait voir qu'une démonstration historique a autant de force & de certitude dans son genre qu'une démonstration Mathématique. Dans la seconde partie l'Auteur confirme cette vérité en répondant aux objections. Dans la troisiéme, il donne plusieurs exemples des méprises dans lesquelles tombent ceux qui transportent les Méthodes de démonstration de leur objet propre à un objet étran-

ger.

... dit dans les trois autres aux
s qui séparent les Proteſtants d'avec
tholiques, & fait voir que ceux-
nſportent & dérangent les métho-
e démonſtration, renverſent la na-
les choſes, & ſe conduiſent com-
eux qui voudroient juger des ſons
s yeux, ou des couleurs par les
s.
Ouvrage ſuivant intitulé : *Les fon-
s de la Religion Chrêtienne démon-*
eſt une eſpece de Corollaire du
ent. A l'égard des Lettres de
Mademoiſelle de Royere, elles
ien de l'honneur à M. Papin,
elles font voir qu'il avoit le ta-
mettre les femmes au fait de ce
a de plus abſtrait & de plus rele-
s les matieres de controverſe ;
voit en même tems que ...

Nouveau Traité des Maladies Vénériennes, dans lequel on explique les meilleures méthodes pour les guérir ; & sur tout la grosse vérole pour éviter tous les accidens qui peuvent arriver, suivant les regles ordinaires, & où l'on propose en même tems les remedes pour les guérir sûrement & facilement, sans se détourner de ses affaires ordinaires. Par P. V. DUBOIS, *Maître Chirurgien de Paris, ancien Prévôt & Garde de sa Communauté.* A Paris chez Charles-Maurice d'Houry, ruë de la Harpe, 1725. vol. *in* 12. pp. 217.

DE toutes les maladies qui afligent le corps humain, il n'y en a point dont le traitement demande plus de science que celui des Maladies Vénériennes. Il faut être véritablement Médecin pour sçavoir distinguer ces maladies d'avec celles qui n'en ont que l'apparence, & ne pas exposer mal-à-propos, comme il arrive tous les jours, une infinité de gens au supplice de salivation.

M. Dubois, Chirurgien de S. Côme, & Auteur de l'Ouvrage dont il s'agit, entreprend de donner des préceptes sur ce sujet, & des préceptes si sûrs, que selon ses promesses, on ne pourra pas se tromper.

hilosophie Payenne, sur la *Morale* *Portique*, sur l'orgueil & l'amour re: 2. sur les préceptes de l'Evan- sur la véritable Religion, sur la *inspirée par la révelation des sain-* *critures, sur les caractères de cette* *, soutenus par les puissans motifs* *bonheur éternel*, sur l'avilissement omme, *qui ne se conforme pas aux* *son Créateur, & qui livré à ses* *se rabaisse à la condition des bru-* r le véritable culte de Dieu, sur ieres de la foi, supérieures à tou- lumieres de *sentiment & de rai-* fin sur ce précieux trésor de la *i n'est que trop souvent négligé par* *érance des hommes qui en abusent,* *ait qu'ils s'abandonnent souvent* *rve à leurs malheureuses inclina-*

mercure est un prodige entre les metaux, que quoiqu'il soit très-pesant, il ne laisse point de s'envoler, qu'il est appellé *Hydrargirus*, à cause *de sa fluidité, semblable à celle de l'eau*, & *mercure* parce qu'il *change sous differentes formes*, comme *fait*, dit-il, *le Mercure céleste, duquel on prétend qu'il reçoit les influences*; qu'*on le trouve en plusieurs régions de* l'*Europe*, & autres observations semblables, que les Lecteurs nous pardonneront bien de passer.

La définition de la maladie vénerienne, & la maniere dont cette maladie se communique, éxercent ensuite la plume de notre Auteur; après quoi il parle des accidens ordinaires de ce mal, & en rapporte la cure, selon qu'elle se trouve décrite dans la plupart des Livres composez sur cette matiere, avec cette différence néanmoins qu'il accompagne cela d'exemples de guérisons, qu'il dit avoir faites.

A ces éxemples succede un article intitulé : *Du traitement appellé le grand Remede* ou *la salivation*, & les moyens pour bien connoître le mal auquel ce traitement convient. Il commence cet article par dire que la maladie dont il s'agit est *un véritable Prothée*, qu'elle demande un long usage *pour bien connoître toutes ses livrées*. Puis il entre en matiere,

qu'en procurant la salivation pour guérir radicalement cette maladie. 2. Que cela étoit bon pour ceux qui ne sçavoient pas manier autrement. ès cet avis il dit que pour satisfaire les goûts, il donnera la meilleure hode qu'on puisse suivre pour évis accidens qui peuvent survenir dans ortes de traitemens. Cela dit, il prend d'exécuter sa promesse, & oye pour ce dessein un grand nomle pages que les personnes de la ssion pourront lire; puis pour faiir que la salivation n'est pas le ur remede contre les maux vénéil assûre avoir un anti-vénérien est particulier, lequel guérit les es plus malades de ce mal, sans soient obligez de quitter un m

expliquer que se l'imaginent quelques Chirurgiens. Notre Auteur entreprend ici de rendre des raisons physiques de ces accidens, & dans ce dessein il tâche de développer ce que c'est que le sang & les parties qui le composent. Ceux qui seront curieux de voir ce qu'il débite là-dessus peuvent recourir aux pages 168, 169 & suivantes. Ils y apprendront en même-tems que cet Auteur a composé un *Traité de l'Histoire naturelle de l'homme*; il y renvoye comme à un Ouvrage dont il fait cas. Quelques pages plus bas il invite ses Lecteurs à lire un autre Ouvrage de sa composition, qui a pour titre: *Observations sur la petite vérole, & sur un remede propre pour s'en préserver.*

M. Dubois finit son Livre en disant beaucoup de mal de la méthode que tiennent les Chirurgiens de Paris pour guérir les maladies vénériennes, il n'en excepte même aucun. ,, Tous les Chi-
,, rurgiens de Paris, *dit-il*, & des gran-
,, des Villes du Royaume, sont tellement
,, accoûtumez à traiter la maladie
,, vénérienne par la salivation, qu'ils ne
,, connoissent point d'autres voyes pour
,, guérir leurs malades & la plupart
,, des malades ne se croyent point en
,, sureté que lorsqu'ils ont passé par-là
,, à quelque prix que ce soit; c'est,

,, ajou-

„ *ajoute-t-il*, une illusion que j'espere, „ toute enracinée qu'elle est, dé„ truire. C'est d'ailleurs tout ce que „ peuvent faire de mieux les com„ mençans, que d'imiter ceux qu'ils ont „ vû travailler. Heureux ceux qui réüs„ sissent; mais combien de souffrans „ & de victimes immolées par cette „ voye!

Cette voye, selon notre Auteur, étant la seule que suivent les Chirurgiens de S. Côme ses Confreres; c'est aux malades à prendre garde à qui ils se confient. Mais une rémarque qu'il n'a pas faite, & qui n'est pas moins essentielle au bien public; c'est que la plûpart des Chirurgiens accoutumez aujourd'hui à ne plus puiser dans la Médecine les principes de leur Art, & à se contenter d'une pratique méchanique, toûjours fautive & incertaine, quand elle n'est pas soutenuë d'une spéculation éclairée, confondent avec la maladie vénérienne un grand nombre de maladies qui ne sont point telles, & par cette méprise font périr malheureusement une infinité de citoyens.

L'Auteur termine son Traité en exhortant ceux d'entre les Chirurgiens à qui il arrive d'avoir quelque succès particulier de ne pas tenir secrettes les expériences qu'ils *font*; mais de les pu-

blier. *Ils deviennent obligez*, dit-il, *de contribuer de leur part à la perfection de Chirurgie, & s'il est permis de parler ainsi, ils doivent penser tout haut*, *c'est-à-dire*, continuë-t'il, *qu'ils doivent faire part au Public de leurs recherches & de leurs découvertes, dès qu'elles sont perfectionnées, parce qu'ils sont aussi par état les hommes de santé des autres hommes.*

M. Dubois se rencontre ici avec l'Auteur des *Observations sur la saignée du pied & sur la purgation*, lequel dit à la tête de son Livre : Que *le Médecin devient obligé de penser tout haut*, & qu'*il est par état l'homme du public en matiere de santé.* Cette rencontre heureuse, sans parler de quelques autres que nous pourrions rapporter ici, fait voir que les Chirurgiens sçavent quelquefois copier au moins les paroles des Médecins.

*L'Anatomie d'*HEISTER, *avec des Essais de Physique sur l'usage des parties du corps humain & sur le méchanisme de leurs mouvemens. Par J. B. de la Faculté de Montpellier, vol.* in-octavo *pp.* 116. A Paris chez Jacques Vincent, ruë Saint Severin, à l'Ange, 1724.

LA connoissance de l'Anatomie n'est estimable que dans un Physicien; il ne-

différent d'un Architecte qui ne
îtroit dans les édifices, que les fa-
es situations, les appartemens.
tout tems on a recherché la cau-
phénomenes qui se présentent dans
rps animez; mais les premiers
iens n'ont pû nous donner que
servations; ceux qui leur ont suc-
& qui n'ont pas connu la circula-
 sang, se sont trop hâtez de rai-
 Leurs vaines conjectures, qui
té pour des dogmes, ont retardé
rès que la curiosité auroit fait fai-
Physique du corps humain.
rtes est venu, & a introduit
ement un sage Pyrrhonisme parmi
iciens. Il a fait reconnoître dans
 mouvemens, les seules loix de
anique: s'il n'a point rencontré

ont produit de nouvelles découvertes, Keil, Freind, Boerhave ont enrichi la Physique de leurs travaux, ils ont dévoilé une infinité de secrets que la nature avoit caché dans le corps humain.

L'Auteur de l'Ouvrage dont nous allons rendre compte, suit les traces de ces grands hommes. Il donne un systême entier de Physique sur l'usage des parties du corps: & voici le plan de son Livre comme il l'expose.

„ Nous avons sur l'usage des parties, „ *dit-il*, un Livre de M. Boerhave, „ où il ne manque qu'une étenduë pro- „ portionée aux matieres, dont il est „ trop rempli, les bornes étroites dans „ lesquelles s'y trouve renfermée toute „ l'œconomie animale, le rendent in- „ accessible à ceux qui n'ont point l'a- „ vantage d'avoir l'Auteur pour Inter- „ préte. Dans l'Ouvrage que je donne, „ j'ai tâché d'éviter ce défaut, le détail „ des parties, sans être trop long, a „ par tout une juste étenduë: pour mé- „ nager la peine, je l'ai pris de M. „ Heister, la forme de Table que cet „ Auteur a donnée à son Abregé d'A- „ natomie m'a paru très-propre à servir „ de texte à une Physiologie. Comme „ ce petit Abregé ne renferme que „ l'énumération des parties, il a fallu „ en donner une description qui en

„ laissât

xaminé leurs raiſons, & enſuite
établi l'opinion qui m'a paru
e de la ſtructure des parties. Pour
quer les phénomenes qui ſe pré-
nt dans chaque matiere ; je n'ai
ecours ni à la fermentation, ni à
ali ; dès que l'on connoît les loix
circulation, ces agens chymiques
nnent des ſecours ſuperflus. J'o-
e flater que les vrais Phyſiciens
éront que j'ai repandu dans ce
é, une infinité de choſes curieu-
ſoit par leur nature, ſoit par leur
eauté.

ſont les paroles de l'Auteur,
croyons point que ceux qui
n Livre, trouvent qu'il en ait

urs Tauvry & Verduc ont re-

chercher dans les fermens la cause d'une infinité de phénomenes simples, qui ne viennent que des loix de la circulation. C'est là le jugement qu'a porté M. Nuk de l'Anatomie raisonnée de M. Tauvry.

Si dans l'Ouvrage dont nous donnons l'extrait, on trouve tout ce que les Auteurs ont dit sur l'action des corps animez, on y trouve aussi une infinité de reflexions nouvelles. La digestion, le sommeil, la nutrition, l'accroissement, & beaucoup d'autres points y sont traitez d'une maniere neuve. La structure des glandes y est développée avec une étenduë & une précision qu'on ne voit point ailleurs. Le Traité des mouvemens sympathiques, qui peut être regardé comme une Pathologie universelle, est dans cet Ouvrage, un morceau des moins curieux.

L'Auteur commence ses explications physiques par les phénomenes qui se présentent dans les régumens du corps. Après avoir parlé de l'origine de l'épiderme, il traite des callositez qui y surviennent, des vésicules qu'elle forme, de ses diverses couleurs. „ Lorsque „ l'action des corps, *dit il*, sera trop „ violente sur les écailles de l'épiderme, „ les parties molles qui l'attachent à la „ peau s'en sépareront, & les tuyaux „ excrétoires s'étendront encore & for-

„ meront

que pour que ces callositez se
ent, il ne faut pas que l'epiderme se
e entierement; car alors la ma-
de la sueur & de la transpiration
eroit en vésicules, & c'est ce qui
e dans les brûlures. L'action du
acornit l'épiderme & le sépare
ement de la peau : la matiere de
nspiration, qui vient pardes-
& ne peut passer par l'épider-
souleve cette membrane & for-
les vésicules remplies d'eau clai-
Les vésicules qui s'élevent sur
rme dans les exanthemes peu-
'expliquer à peu-près de la mê-
aniere. La partie de l'épiderme
nfonce dans les gros tuyaux de
, se sépare des parois de ces
, qu'elle tapisse, & en s'éle-

„ part, ne reçoivent que la lymphe, & „ de-là vient que la ſurface du corps „ eſt blanche parmi nous. Dans les „ Mores, ce rezeau eſt composé de „ tuyaux plus gros, ce qui eſt rempli „ de ſang : or ce ſang venant à ſe dé- „ pouiller de la matiere aqueuſe par la „ tranſpiration, devient noirâtre, & par „ ce moyen fait la couleur des Mores. „ Il y a des Peuples qui ſont d'un rou- „ ge aſſez vif, parce que le ſang qui eſt „ dans le rézeau, ne ſe depouille pas de „ la lymphe : enfin ſelon la qualité du „ ſang, le corps paroîtra differemment „ coloré. On ne doit pas être ſurpris „ que ce rézeau ne ſoit pas de la mê- „ me groſſeur dans tous les hommes, „ puiſque dans les différentes parties „ d'un même corps il varie extraordi- „ nairement : aux jouës, par exem- „ ples, il eſt fort gros, de-là vient que „ dans les moindres actions le ſang „ eſt pouſſé dans ce rézeau, & rougit „ le viſage. Dans certaines paſſions, „ le ſuc nerveux venant à couler for- „ tement dans les nerfs reſſerre les arte- „ res, & pouſſe par-là le ſang dans „ les tuyaux lateraux qui forment le „ rézeau ; mais ſi la contraction étoit „ plus forte, le ſang ne couleroit pas „ même dans les vaiſſeaux où il cou- „ loit ; de là vient qu'on pâlit dans les

„ grands

nte. ... ce qui arrive dans la
ès ces explications générales ;
r vient aux couloirs de la peau
secretions qui s'y font ; il parle
long de la transpiration insensi-
ont il explique les phénomenes
z par Sanctorius. 1°. La trans-
, dit-il, n'est pas égale en tout
urant les quatre heures qui sui-
pas, elle ne monte pas à une
ce que la chaleur diminue dans
r le mélange du chyle ; d'ail-
ueurs s'épaississent par ce mê-
e : ainsi il faut attendre qu'el-
divisées, pour qu'elles puis-
par les couloirs de la peau :
heures suivantes la matiere
visée, aussi la transpiration
alors à trois livres

transſpirent point aſſez pour qu'il n'y ſurvienne pas de plénitude; c'eſt cette plénitude qui cauſe dans les hommes l'évacuation d'urine dont nous venons de parler, de meme que la plénitude de ſang produit dans les femmes une évacuation de ſang. 3o. La tranſpiration diminuée peu à peu, fait augmenter auſſi peu à peu, le diamétre des couloirs de reins & des inteſtins; auſſi on ne doit pas ſentir d'incommodité de cette diminution: mais il n'en eſt pas de même de la tranſpiration diminuée tout à coup par la froideur de l'air, car alors les tuyaux internes en ſe dilatant ſubitement, doivent ſouffrir de cette dilatation, ſur tout dans les corps foibles, où cette même dilatation eſt néceſſairement plus grande. 4o. Quand l'eſtomac eſt trop rempli, on ne tranſpire que peu, alors l'eſtomac ne ſe vuide que difficilement, ainſi il ne peut pas fournir au ſang, de l'eau & du chyle; d'ailleurs durant cette plenitude les nerfs de l'Eſtomac étant agitez, tous les autres le ſont auſſi & ferment par là les extrémitez des vaiſſeaux. 5o. On tranſpire mieux quand on mange deux fois par jour, que lorſqu'on ne mange qu'une fois; car en mangeant beaucoup dans un repas, comme on eſt obligé de le faire quand on ne mange qu'une fois, les vaiſſeaux ſe gonflent extraor-

extraordinairement, & les liqueurs s'épaississent davantage, tout cela est un obstacle à la transpiration. 6o. On transpire deux fois plus la nuit que le jour; la chaleur modérée du lit, le relâchement qui arrive aux parties externes, tandis que les internes agissent plus fortement, la cessation des exercices violens & des alternatives de froid & de chaud qu'on souffre durant le jour, tout cela contribue à une transpiration plus abondante; mais quand on sent de la lassitude le matin, & que les yeux sont bouffis, c'est une marque qu'on n'a point transpiré comme il faut, & que la plénitude, en causant des engorgemens, a retardé le cours des liqueurs, d'où dépend l'action du corps.

Dans les autres questions que traite notre Auteur, on trouve ainsi plusieurs phénomenes expliquez par des principes généraux: l'explication de ces phénomenes n'est ni moins curieuse, ni moins étenduë que celle dont nous venons de parler; nous en donnerons un éxemple en rapportant ce qu'il dit au sujet de la nutrition & de l'accroissement des parties. Après avoir établi que la lymphe, en se durcissant, bouche les vaisseaux, il dit que dans l'enfance les vaisseaux sont remplis de matiere fluide, & qu'ils doivent être par conséquent

fort fléxibles. Les vaiſſeaux, ajoute-t-il, qui ne reçoivent facilement que la partie aqueuſe, commencent à s'engorger par les parties de la lymphe, qui ſont toûjours mêlées avec l'eau; ces parties ſe ramaſſent peu à peu, & bouchent les vaiſſeaux, l'eau s'exprime toujours des pores de la lymphe; ainſi il ne reſte qu'une matiere épaiſſe qui ſe durcit: les petits vaiſſeaux étant ainſi remplis de matiere durcie *forment aux autres des parois* plus fermes & qui pouſſent par conſéquent les liqueurs avec plus de force; alors le corps ſe trouve vigoureux. Mais les vaiſſeaux continuant toujours à ſe boucher, la dureté des fibres augmente par conſequent, & quand ces fibres ſont aſſez dures pour réſiſter au mouvement du cœur, elles ne s'étendent plus, ainſi l'accroiſſement doit ceſſer dans les parties; enfin toutes les fibres ſe durciſſent de maniere que la nourriture ne peut plus s'y porter, & voilà la cauſe de la vieilleſſe & de la mort.

Ces réflexions fourniſſent l'explication d'un grand nombre de Phénomenes. 1o. La force doit augmenter quand on avance vers le milieu de l'âge; car la force dépend du mouvement des liqueurs. Or les liqueurs ſont alors pouſſées avec plus de viteſſe, parce que les fibres

fibres sont plus tendues, & c'est de cette tension de fibres, que vient la force des maniaques. 2°. L'éxercice doit donner de la vigueur, car le mouvement exprime des vaisseaux, l'humeur aqueuse & y laisse la lymphe, parce qu'elle ne peut pas s'exhaler ni obéïr aussi promptement que les parties de l'eau; ainsi les petits vaisseaux doivent s'engorger & se tendre. 3°. On doit devenir gras dans l'oisiveté, car si le corps n'est point agité, l'humeur aqueuse ne se sépare point de la lymphe, qui par conséquent est toûjours délayée: toutes les parties sont donc flasques, & ne poussent les liqueurs que lentement; C'est ainsi que l'huile qui forme la graisse, peut être portée facilement dans ses cellules & n'en est point exprimée. 4°. Ceux qui sont fort gras doivent être foibles, c'est une suite de ce que nous venons de dire; car la force dépend de la grande tension des fibres, & les sujets gras ont des fibres fort lâches: ce relâchement des fibres fait que les liqueurs s'arrêtent, s'accumulent & causent enfin des suffocations. 5°. Les parties maigrissent quand les nerfs sont coupés; il faut du mouvement pour faire circuler les liqueurs & pour appliquer le suc nourricier aux parties qui ont besoin d'être réparées. Or le mouvement dé-

pend des nerfs : les parties ne doivent donc plus se nourrir ni croître quand ils viennent à manquer. La même chose doit arriver si les arteres manquent, parce qu'elles portent la matiere qui doit servir de nourriture. 6°. Les parties molles peuvent devenir osseuses, comme cela arrive souvent aux membranes, aux cartilages, aux arteres: pour cela il faut seulement que les vaisseaux se remplissent d'une matiere qui se durcisse. 7°. Les vieillards transpirent moins que les jeunes gens, parce que les petits vaisseaux se sont bouchez; car alors les humeurs ne pouvant pas circuler, ne peuvent non plus se filtrer; d'ailleurs les fibres en se séchant se rapprochent, bouchent les pores, resistent au cœur par leur dureté : de-là vient que les hyvers sont si funestes aux vieillards, la transpiration cessant alors en eux presque entierement. 8°. Les personnes dont les fibres se durcissent bientôt sont celles qu'on dit être d'un temperament sec, elles sont maigres, parce que leurs fibres dures resserrent les cellules graisseuses, & poussent avec force les liqueurs par les couloirs de la transpiration, ces personnes-là vieillissent plutôt que les autres, parce que leurs fibres commencent plutôt à se sécher.

Ce

Ce que nous venons de rapporter suffit pour donner une idée de l'ouvrage. Nous ajoûterons seulement que le sentiment de ceux qui prétendent que les nerfs, & les membranes agissent par des vibrations, est combatu dans la page 536. & 673. par des raisons très-fortes. Il est certain, dit l'Auteur, que les cordes de violon ne reçoivent plus l'impression de l'archet, si on les presse sur toute leur surface. Or les nerfs sont pressez de tous côtez, ainsi on ne sçauroit comparer leur action à celle des cordes d'instrument. Ajoûtez à cela, poursuit-il, que les filets nerveux ne sont pas disposez en ligne droite, il n'est pas de courbe qu'ils ne décrivent dans leur route, souvent même ils font plusieurs détours sur des membranes assez lâches, témoin le nerf diaphragmatique gauche quand il passe sur le pericarde. Dans un tel cas, comment veut-on que les nerfs reçoivent des impressions & qu'ils les transmettent à quelque partie? Cela est d'autant moins possible que dans leurs divers détours, ils sont attachez à divers points qu'on peut regarder comme autant de chevalets dans le systeme des *Oscillateurs*. Or il est impossible, comme on sçait, qu'une corde de violon fasse passer ses vibrations au-delà du chevalet. Il paroît donc absurde de dire

que les nerfs qui ne ſont que des cordes lâches & flottantes dans une infinité d'endroits, puiſſent être capables de vibrations.

Cet ouvrage eſt enrichi de planches très exactes qui ne ſervent pas peu à l'intelligence des matieres, ces planches ſont au nombre de treize, & contiennent chacune un grand nombre de figures, dont quelques-unes pourront peut-être choquer certains Lecteurs, mais il faut ici apporter des yeux chaſtes, & qui n'enviſagent préciſément que ce qui eſt de la Phyſique & de la Medecine: c'eſt à des eſprits formez, c'eſt à des gens veritablement graves, & qui ne cherchent qu'à étudier la nature avec le ſerieux qu'elle merite, ce n'eſt qu'à des gens de cette ſorte que ce Livre s'adreſſe.

La Science des perſonnes de la Cour, de l'épée & de la robe, du Sieur de CHEVIGNY (*augmentée*) *par le Sieur de* LIMIERS, à Rouen, *& ſe vend* à Paris ruë ſaint Jacques, chez Ph. N. Lottin, L. Ganeau, & André Morin. 1725. 4. vol. *in*-12.

LE Livre du Sieur de Chevigny fut imprimé à Paris chez Nully en 1706. Le Sieur de Limiers jugeant que cet Ouvra-

vrage meritoit d'être augmenté, a
enſorte que les deux volumes en
inſſent quatre, ſoit en multipliant
ſujets, ſoit en groſſiſſant les queſ-
ns, ſoit en prenant la peine d'éten-
les réponſes. Le Livre du Sieur de
evigny étoit une eſpece de Catechiſ-
univerſel ſur la Religion, ſur l'Aſ-
nomie, ſur la Geographie, ſur l'Hiſ-
re, ſur la Chronologie, ſur les Fa-
s, ſur le Blaſon, ſur l'interêt des
nces, ſur la Guerre, ſur les Fortifi-
ions. Le Sieur de Limiers y a joint
ore un grand nombre de queſtions
l'Hiſtoire générale & particuliere,
la Logique, ſur l'Interêt des Prin-
, ſur le Droit privé & public, ſur
Maximes de Cour, & même ſur le
nége. Cet Ouvrage ainſi réformé &
menté a paru ſi utile, qu'on en a
ſix éditions en Hollande. Celle que
Libraires de Paris viennent de don-
eſt conforme à la derniere de ces
tions, excepté ſur quelques endroits
chant la Religion, où le Sieur de
niers ſuit les principes de ſa Secte;
Ouvrage eſt enrichi d'un très-grand
nbre de Cartes & de figures, qui
s en augmenter beaucoup le prix,
augmentent l'utilité. Pluſieurs per-
nes ont ſouhaité que ce Livre, qui
ntient le précis de toutes les Sciences,

fût dans une autre forme, avec les seules réponses, & sans les demandes, qui leur paroissent inutiles. Mais, comme un abregé est toûjours fort sec, il semble que les demandes ne sont pas tout-à-fait superfluës, parce que jointes aux réponses, elles forment une espece de Dialogue qui amuse le lecteur, quoiqu'un peu froidement. D'ailleurs cette maniere d'instruire par interrogations soulage le maître & le disciple.

Le Livre dont il s'agit contient une infinité de choses si diverses & si abregées touchant les Sciences & les beaux Arts, qu'il n'est pas possible d'en rien extraire ici.

Les articles de la *Geographie*, de la *Chronologie* & de l'*Histoire* occupent la plus grande partie de cet Ouvrage.

Ce que l'Auteur enseigne au sujet de l'*interêt des Princes*, n'a rien de fort particulier, & qui ne soit connu de tout le monde. Les leçons qu'il donne à tous les Princes pour policer & bien gouverner leurs Etats sont prises, même pour les termes, du Poëme de Telemaque. On ne peut que louer l'Auteur, d'avoir puisé dans une telle source. Il veut que l'Empereur d'Allemagne, pour se prémunir contre l'Empereur des Turcs, entretienne des négociations avec le Sophi de Perse, & de

peur

peur que celui-ci ne se trouve hors d'état de faire la guerre à l'Empereur Ottoman, par celle que lui pourroit faire l'Empereur du Mogol, il conseille à l'Empereur d'Allemagne d'avoir des intelligences encore avec ce Potentat. Si l'Empereur veut suivre méthodiquement la profonde politique de notre Auteur, il doit envoyer des Negociateurs à la Chine, dans la Tartarie, au Japon, & chez tous les Princes considerables de l'Europe, de l'Asie & de l'Afrique.

On peut dire que le Livre dont il s'agit est utile, non seulement aux jeunes gens qui veulent apprendre superficiellement un peu de tout, mais encore aux personnes habiles, qui y trouveront un abregé interessant de ce qu'elles sçavent.

Discours de M. l'Abbé de SAINT PIERRE *pour perfectioner l'Ortografe.*

LE secret d'écrire la parole est une des plus importantes decouvertes, qui ayent jamais été faites pour le bonheur du genre humain; la tradition orale peut nous conserver quelque chose des découvertes de nos peres dans les Arts & dans les siences; elle peut nous conserver quelque chose des loix, des re-

glemens & des évenemens passés; mais la tradition écrite y est incomparablement plus propre, sur tout depuis la découverte de l'Imprimerie. Je crois donc que tous les moyens, qui tendent à faciliter aux homes & sur tout aux enfans l'usage de cette decouverte fondamentale de la société humaine, sont dignes de l'atention de ceux qui gouvernent les diverses parties de cette société.

Les anciens Egiptiens avoient une écriture d'un genre semblable au genre de l'écriture des Chinois, mais d'une espece fort diférente; car les caracteres des uns sont fort diférens des caracteres des autres.

Je dis que c'étoit le même genre, parce que les caracteres de leur écriture signifioient immediatement leurs sentimens & les dégrés de ces sentimens, leurs idées, leurs jugemens & les circonstances de ces idées & de ces jugemens: c'étoit un langage écrit, qui n'avoit aucun raport aux mots ou aux paroles *de leur langage prononcé*, de sorte que l'on pouvoit entendre ce qu'ils écrivoient, sans conoitre la signification d'aucun mot de leur langage.

Les mots, les paroles de leur langue prononcée signifioient aussi immediatement leurs idées, leurs jugemens & les cir-

circonstances de ces idées, leurs sen
mens de plaisir ou de douleur, &
degrés de ces sentimens, sans raport
aucun caractere de leur écriture ou
leur langue écrite.

Cette écriture des anciens Egipti
a peri en partie, dès que le secret d
crire les paroles a été publié ; elle
encore duré quelque tems chez les Pı
tres d'Egipte, & c'est de là qu'ell
été nomée hieroglifique ; mais ell
peri tout-à fait à la longue, parce qu'e
étoit très-incomode ; il faloit autant
caracteres diferens que d'idées & de c
constances des idées, autant de cara
teres que de sentimens diferens &
dégrés diferens de sentimens : ce qui
pouvoit jamais avoir aucunes born
Ainsi quand on dit que le nombre d
figures des caracteres des Chinois ou
leur Alfabet monte à plus de quatr
vingt mile, & que les plus habiles d'e
tre eux dans diverses siences ne peuve
jamais parvenir à conoitre la signific
tion de quarante mile de ces figure
cela est très-facile à croire ; l'un conc
dix mile de ces caracteres, l'autre
conoit quinze mile, un autre trente
quarante mile ; nul n'en conoit quatr
vingt mile.

Il faut même en imaginer & en fai
de nouveaux, à mesure que l'on im

ginera des choses nouvelles dans les
& dans les siences, nul ne peut jam
conoître ceux qui seront inventés ap
lui ; & come l'écriture des Tarta
vainqueurs des Chinois, represente
signifie les mots prononcés de leur la
gue, on peut juger, que l'écriture Ch
noise perira avant peu de siecles & qu
les Chinois adopteront l'écriture Tar
tare.

Ainsi il ne faut pas être étoné de c
que les arts & les siences ayent fait si
peu de progrès depuis quatre mille ans
parmi ces peuples, quoiqu'ils ayent été
si long-tems exemts de guerres civiles
& étrangeres, parce que le genre d'é-
criture y a toujours été jusqu'ici très-
dificile à aprendre.

Notre genre d'écriture consiste à for-
mer des caracteres, qui signifient, non
pas immediatement nos idées ou nos
sentimens; mais les sons & les articula-
tions *de notre langage prononcé*, nos mots
prononcés signifient immediatement ces
idées & ces sentimens, & nos mots
écrits signifient précisément nos mots
prononcés; & heureusement pour la
comodité du genre humain il se trouve,
que tous les sons & toutes les articula-
tions possibles de toutes les langues peu-
vent être signifiés avec moins de qua-
rante figures ou caracteres très-simples
&

& très-faciles à diſtinguer les uns des autres, & par conſequent très-faciles à aprendre. Quelle diference entre un alfabet de quatre vingt mille figures très-dificiles à former & à diſtinguer, & un alfabet de quarante figures incomparablement plus faciles & à former & à diſtinguer.

Les anciens Grecs du tems de Cadmus *n'en avoient que* ſaize, mais peu à peu ils en augmenterent le nombre de plus d'un tiers.

Nous avons vû naitre de nos jours dans notre alfabet deux conſones pour ſignifier deux articulations, le *j* come dans la premiere ſilabe du mot *jamais*, & le *v* come dans la premiere ſilabe du mot *votre*, mais il nous en manque encore une ſimple pour l'articulation ſimple des ſilabes *cha*, *che*, &c. Il nous manque un caractere ſimple pour le ſon ſimple de la voyelle *eu* & un autre ſimple pour le ſon ſimple ou voyelle *ou*.

Nous avons trois figures pour la même articulation le *c*, le *k* & le *q*, il ne devroit y en avoir qu'une & je preferois le *q*: notre *t* n'eſt pas aſſés diferent de notre *r*, ſur tout dans l'impreſſion.

Nous avons le *c* devant certaines voyelles à la place de notre *ſ*, nous voulons même que notre *ſ* entre deux

voyelles signifie ce que devroit signifier le seul *z*, voilà autant de défauts, où l'on peut remedier peu à peu.

Il nous manque une marque comme une ligne sur la voyelle nazale : qui est suivie d'un *n* come dans la derniere silabe d'*Examen* Fransois où la consone *n* n'est point prononcée pour la distinguer de la prononciation de la derniere silabe du mot *examen* Latin, où la voyelle n'est point nazale, & où la lettre *n* est articulée.

Il nous manque une marque come une ligne sous la voyèlle pour marquer qu'elle est longue come dans les termes *gros*, *dos*.

Il nous manque une marque come un point sous les consones pour marquer celles qui ne se prononcent point sur tout à la fin des mots.

Nous avons le *g* & l'*n* pour exprimer la derniere silabe de *indigne* Latin, nous n'avons que la même fasson d'exprimer la derniere silabe du mot *indigné* François, ce qui est un défaut, les Espagnols ont inventé une maniere pour exprimer cette consone mole *gn*, c'est une *n* avec une ligne dessus *ñ*, ce qui fait une consone simple, cette consone écrite nous manque en Fransois.

Il nous manque de même un caractere ou consone écrite pour signifier la

lettre *o* dans le mot Fransois *filla*, qui s'écrit come *filla* Latin, mais qui se prononce fort diversement.

Il n'y a pas lon-tems, que nous distinguons trois *e*, un *e* sans accent, un *é* avec accent aigu pour signifier la voyelle de pré ou de prés, & un *è* avec un accent grave come dans le mot *auprès*; cet usage comence à être suivi par quelques écrivains, mais revenons au principe.

Quel est le but de l'écriture, c'est-à-dire, de cet art si beau & si precieux, avec lequel nous pouvons faire entendre nos sons articulés, c'est-à-dire, nos paroles, & par consequent nos pensées à ceux qui vivent ou qui vivront à qui nous ne pouvons parler? Quel est le but de cet art avec le secours duquel nos yeux nous servent d'oreilles, & notre main nous sert de langue, de voix, d'articulation, en un mot de prononciation? Quel est le but de cet art, qu'un de nos Poetes nous peint si élegamment en deux vers?

C'est de là que nous vient cet art ingenieux,
De peindre la parole & de parler aux yeux.

Le but de l'écriture, c'est certainement d'*exprimer par des caractères simples, faciles, en petit nombre le plus exac-*

tement qu'il est possible tous les sons dont les homes se servent en parlant.

Or cet art si merveilleux & si important de faire entendre notre parole, notre prononciation par des caracteres, s'apelle *Ortografe.*

Nous avons donc besoin, par exemple, du caractere particulier *a* pour signifier le son *a* & du caractere *b* joint à *a* pour signifier la silabe *ba*, articulée & prononcée.

De là on voit, que ce seroit un grand defaut si le caractere *a* signifioit quelquefois le son *o*, ou un autre son que le son *a*, come dans le mot *maux*, où *a* joint à *u* signifie le son *o*, & dans le mot *mais* où *a* joint à *i* signifie un è.

Lorsque le caractere *e* signifie un *a* come dans *sentir* du Latin *sentire*, c'est un grand défaut : il est vrai, qu'autrefois lorsqu'il passa du Latin en Fransois l'*e* se prononsoit, puisqu'encore aujourdui on prononce un *e* dans la premiere silabe du Latin *sentire*, mais come nous prononsons presentement un *a* dans cette premiere silabe de *sentir* nous devrions écrire quelquefois *santir* pour nous acoutumer à l'écrire toûjours regulierement.

Le mot *lentement* est venu de même de *lenta mente* du Latin, nous ne le pro-

prononſons plus come ceux qui le tirerent du Latin, nous y prononſons deux *a:* pourquoi donc ne pas écrire quelquefois, c'eſt-à-dire, de vingt fois une, *lantemant* avec deux *a*, pour nous acoutumer à écrire exactement peu à peu les ſons que nous prononſons.

Ce ſeroit un défaut ſi le caractere *b*, par exemple, étoit dans l'écriture, lorſqu'il ne ſignifie aucune articulation, come dans le mot Franſois *Abbé* il y a un *b* qui ne ſignifie aucune articulation, au lieu qu'il ſignifie une articulation dans *Abbas* Latin.

La raiſon nous dicte, qu'il faut, que chaque voyelle prononcée ait dans l'écriture un caractere qui lui ſoit particulier & immuable, que nous apellons voyelle écrite, car s'il n'eſt pas particulier à ce ſon & qu'il ſerve quelquefois à ſignifier une autre voyelle prononcée come l'*e* dans le mot de *ſentiment*, nous ne ſavons plus, ſur tout dans les noms propres, s'il ſignifie telle voyelle ou telle autre: ce qui eſt une eſpece de contradiction en pratique; car c'eſt vouloir & ne vouloir pas aler au but de l'écriture.

Il faut de même que chaque *articulation* ou modification de ſon, ait dans l'écriture un caractere, qui lui ſoit particulier, c'eſt ce que nous apelons con-

ſone, enfin il faut, que lorſque nous changeons la prononciation d'un mot nous en changions en même tems l'ortografe, parce que *notre ortografe doit toujours repondre immediatement autant qu'il eſt poſſible dans la pratique non à notre penſée, mais à notre prononciation; c'eſt-à dire à nos ſons articulés.*

Il y a trois ou quatre cens ans, que la langue Franſoiſe étoit beaucoup moins riche en mots qu'elle n'eſt aujourdui, mais je croirois facilement que l'ortografe de ce tems là étoit beaucoup meilleure que la notre, c'eſt à dire qu'elle reſſembloit beaucoup plus à la maniere de prononcer, qui étoit alors en uſage, que notre ortografe preſente ne reſſemble à notre prononciation preſente.

Si dans l'ortografe les Franſois avoient ſuivi peu à peu & exactement les chanjemens, qui arivoient peu à peu dans la prononciation de quelques mots, notre ortografe d'aujourdui ſeroit bien moins inparfaite; mais ſans y faire réflexion nous avons continué à écrire les mêmes mots de la même maniere que nos ayeux ſans ſonger qu'ils les prononſoient d'une maniere trés diférente que nous ne les prononſons.

J'ai conu des vieillards, qui prononſoient par éxemple la derniere ſilabe du mot *je courois* come la derniere ſilabe du

du mot la *couroye* au lieu que nous la prononſons come la derniere ſilabe d'*interèt* : leur ortografe pour ce mot étoit moins irreguliere que la notre, ils repreſentoient le ſon de leur parole ; & pour nous, qui avons chanjé la prononciation, nous aurions dû auſſi changer en cela notre ortografe & écrire auſſi *je courois* avec la même ortografe que dans la derniere ſilabe du mot *intérèt*.

C'eſt ainſi qu'en changeant d'un côté la prononciation de nos anciens ſans rien chanjer à leur ortografe nous ſommes parvenus à nous faire une ortografe très vicieuſe & elle deviendra tous les jours plus vicieuſe, car il arivera du changement dans la prononciation de nos mots come cela eſt deja arivé & nous ſerons aſſés négligens pour garder toujours la même maniere d'écrire les mêmes mots, & cela de peur de paſſer pour gnorer l'ortografe des Savans.

Nos anciens prononſoient le *d* dans les mots *adjouter*, *advis*, *Advocat*, *advouer*, *adjournement*, *Adjoint*, *adjuger*, ainſi ils avoient raiſon d'écrire le *d* qu'ils prononſoient, il n'eſt plus dans notre prononciation, ainſi les ſavans ont tort de le laiſſer dans leur écriture & les ignorans ont raiſon de le retrancher, cette negligence des ſavans jete dans l'erreur les enfans, les ignorans, les Provin-

vinciaux & fur tout les Etrang
cherchent en vain à conoitre
prononciation dans l'ortografe
re des favans.

Il faut pourtant avouer, q
crivains fenfés ayant aperfu da
langue ce grand chanjement,
arivé en plufieurs fiecles dans la
ciation de certains mots ont co
il y a 50. ou 60. ans à chan
quelque chofe dans la maniere
nos anciens écrivoient certain
de peur qu'à la fin notre orto
ciéne ne reffemblat prefque
prononciation prefente, ce qui
très grand inconvenient.

On m'a affuré, que les An
confervant encore plus exacten
nous leur ortografe anciéne,
encore plus fait de chanjem
nous dans leur prononciation,
vent dans leur ortografe encor
loignés de leur prononciation
que nous de la notre.

Quelques uns de nos Au
commencé avec raifon a retre
l'écriture quelques letres qui n
nonfoient plus, & plufieurs d
xante ans ont écrit *ajouter*,
avis, *avouer*, *ajournement*, *Ajoi*
omiffion, & non pas *adjournement*
adjuger, *obmiffion* & d'autres fe

Plusieurs ont même ôté depuis, quelques lètres, que l'on avoit gardées dans l'écriture uniquement pour faire conoitre leur origine du Latin ou du Grec, ils ont écrit *sience* malgré l'anciéne ortografe, qui mettoit *science*, ils ont écrit *aprendre*, & non *apprendre*, *Filosofe*, & non *Philosophe*, *Saint*, & non *Sainct*, &c. ils ont en plusieurs ocasions retrenché certaines letres ou qui ne se prononsoient plus ou qui ne s'étoient jamais prononsées.

Quand on veut bien écouter la raison contre la mauvaise coutume, on sent, que ces premiers Corecteurs de l'ortografe ont déja rendu un grand service a notre *langue écrite* en tachant de la faire ressembler davantage *à notre langue prononcée.*

Rien ne se perfectione sans nouveauté, & cependant il est de la nature des ouvrages humains de pouvoir toujours se perfectioner, ainsi il est très-raisonable d'écouter quelquefois la nouveauté, puisqu'il est très-raisonable de chercher à nous perfectioner.

Mais il faut avouer, que nous avons eu des Grammairiens d'ailleurs très habiles, qui pour perfectioner notre ortografe ont voulu faire ressembler *entierement* & *tout d'un coup* l'écriture présente à la prononciation présente, & en cela

ils

ils ont comis une grande faute contre la nature de la plûpart des *perfectionemens* desirables, ils ont abandoné la maxime sage, qui conseille de ne reformer les abus universels, introduits par voye *presqu'insensible*, que par une voye semblable à celle, dont ils se sont introduits & dont ils sont devenus abus universels.

On doit observer scrupuleusement cette metode de peur de blesser trop sensiblement ceux à qui l'on veut procurer un grand avantage; ces novateurs animés par la bone intention, mais guidés par l'imprudence n'ont pas fait assés d'atention, que celui qui veut faire trop de changemens & trop grands à la fois, blesse, revolte, & que causant plus de peine qu'il ne procure d'utilité, il va lui même dans la pratique contre la raison, & il arive que ses projets quoique raisonables dans la speculation deviennent déraisonables dans la pratique, faute d'avoir montré la maniere facile, dont ils peuvent s'éxécuter, non tout d'un coup, mais par petites parties, & avec le secours du tems.

Et efectivement si je voulois suivre *tout d'un coup* dans l'usage la regle en entier, qui est *vraye dans la speculation* & écrire tous les mots que je prononce selon toute l'exactitude des regles, il

ariveroit, que je ne pourois ni écrire une ſeule page ſelon ces regles qu'avec beaucoup d'atention ni lire enſuite ma propre écriture qu'avec beaucoup de peine, il faudroit, que durant ſix mois ou un an j'apriſſe de nouveau à lire & à écrire preſque come un enfant, & même avec beaucoup de nouveaux caracteres, dont notre langue a beſoin; il faudroit de même que tous ceux qui doivent lire ce que j'écris & qui doivent écrire ce que je dois lire apriſſent auſſi de leur côté à lire & à écrire; or ne ſeroit ce pas nous demander une choſe impoſſible dans l'execution & par conſéquent très déraiſonable?

Il eſt vrai que l'uſage ordinaire de notre ortografe eſt abuſif, mais il eſt *uſage & ordinaire*, nous y ſomes tous ſi bien acoutumés, que vouloir ſans néceſſité nous l'ôter en entier & tout d'un coup, ce ſeroit nous ôter la facilité que nous avons à lire & à écrire, ce qui ſeroit vouloir guérir un petit mal par un mal beaucoup plus grand, auſſi ces novateurs faute de metre pour condition eſſentielle de leur nouveauté la métode *des changemens preſqu'inſenſibles* ſe ſont atirés un grand nombre d'adverſaires, qui avoient raiſon en quelque choſe, mais qui ſont tombés de leur coté dans un excès très deraiſonable, ils ont re-

jetté avec mépris la regle même du bon ſens, qui étoit de *coriger l'ortografe par dégrés preſqu'inſenſibles*, parce qu'on leur propoſoit mal-à-propos de ſuivre *totalement* & *tout d'un coup* dans la pratique la regle *ſpeculative*, qui eſt *de faire reſſembler le plus qu'il eſt poſſible l'ortografe à la prononciation.*

Ces adverſaires de la nouveauté n'ont pas pris garde qu'il y avoit un milieu très raiſonable, qui étoit de recevoir avec reſpect une regle dictée par la raiſon même, mais d'en reſtraindre l'uſage dans la pratique à la metode des changemens preſqu'inſenſibles, qui eſt une autre regle que preſcrit cette même raiſon.

Je croi donc, que les Ecrivains doivent aprocher, mais peu à peu leur ortografe ſavante & vicieuſe de l'ortografe ignorante & reguliere : parce que je croi, *que l'ortografe préſente doit viſer à repreſenter à tout lé monde, aux ſavans, aux ignorans, aux Provinciaux, aux femmes, aux enfans, & ſur tout aux Etrangers, & à notre poſterité notre veritable prononciation*; mais il ne faut pas pour cela cauſer une grande peine au Lecteur, & par conſéquent, il ſufit que les Ecrivains faſſent de tems en tems chacun de leur côté *quelques petits changemens.*

Il est même necessaire, que les Auteurs ne fassent pas ces changemens d'une maniere toujours uniforme dans un même mot afin de montrer que d'un côté ils n'abandonent pas entierement l'usage comun des savans & de l'autre qu'ils adoptent pourtant quelquefois l'ortografe regûliere des ignorans sur la maniere d'écrire ce même mot pour se raprocher un peu de la regle dictée par la raison.

Qu'on ne me fasse donc point de reproche si j'écris le même mot de deux manieres diferentes : je le fais exprès pour satisfaire à deux regles raisonables, la premiere est de ne pas abandonner *tout d'un coup & entierement* l'usage abusif lorsqu'il est universel, la seconde est de s'éloigner *quelquefois de l'abus* afin qu'il soit permis un jour de s'en éloigner pour jamais.

Quand la plupart des Ecrivains modernes écriront un mot, par exemple, *Philosophe*, suivant l'ortographe anciene & savante, tandis que le moindre nombre l'écrit, suivant l'ortografe nouvelle & reguliere, les Dictionaires diront: *quelques uns commencent à écrire filosofe*, au contraire, quand le plus grand nombre des Ecrivains modernes seront parvenus à écrire *filosofe*, tandis que le plus petit nombre de ces Ecrivains écriront en-

encore *Philosophe* , les Dictionaire
ront : *quelques-uns écrivent encore*
losophe ; c'est ainsi que , sans b
persone , notre ortografe poura f
ment se perfectioner peu à peu par l'
rité méme des Dictionaires.

Il y a une chose à observer pou
tografe des noms de famille : les p
nes de condition voudront & ave
son, d'un côté, que le Public pro
ce bien leur nom en le voyant écri
sans pouvoir s'y tromper , & de l'
ils voudront avec justice conserver
l'écriture l'anciene ortografe. Il
qu'un moyen de les contenter ; c'e
crire d'abord le nom selon l'orto
réguliere, par exemple , *Danjo* ,
signifier la prononciation modern
d'écrire ensuite, entre deux croch
en italique le même nom , [*Dan*
selon son ortografe anciéne , qui r
doit aparemment à la prononciatio
ciêne.

OBJECTION I. Avec votre r
qui paroit si raisonable , savez
qu'en donant plus de facilité à ceu
étudient notre langue, vous augm
rés prodigieusement les dificulté
ceux qui étudieront les étimol
dans 150. ans , & que si l'on suit
projet , il arrivera qu'ils ne po
plus , qu'avec beaucoup de p

ogies se perpetuera avec une facilité à
eu-près semblable.

20. Je conviens cependant de la dimi-
ution de facilité pour les Etimologis-
; mais on sait que la conoissance des
mologies est une conoissance de pure
iosité, & de très-petite utilité, &
elle ne regarde que trente ou quaran-
persones, qui vivront dans 150. ans;
ieu que la grande facilité, tant pour
ndre à bien lire & à bien prononser
ransois, que pour aprendre à le bien
e, & avec facilité, regarde & ces
es savans futurs de cent cinquante
qui passeront par l'enfance, & cent
ns d'homes, soit Fransois futurs,
trangers de tous les sexes, qui a-
ont à lire & à écrire. Or peut-
mparer une perte de facilité

à la prononciation, except
par éxemple dans *Dominus* &
minum se prononse parmi
diferemment, on leur a do
gle qu'il faut prononser les L
trouvent écrites ; ainsi ils
bien le *d* dans *advocatus*, d
care, dans *adjunctus*, & le
missio ; mais, si en suivant la
prononsoient le *d* dans *Advo*
adjuger, dans *Adjoint*, & le
mission, on les gronde ; &
côté, coment veut on que
gers, qui n'aprénent le Fr
dans les Livres, puissent jan
dre à le bien prononser,
notre ortografe sera dans le
état où elle se trouve? Nous
quons quelquefois de leur p

un *p*, un *r*, un *ſ*, vous nous oteriés cette marque deſtinée à marquer les bréves.

RÉPONSE. 1°. Il n'eſt pas vrai que les deux conſones marquent toujours que la voyelle qui les précede eſt bréve, par éxemple l'*a*, dans les mots *trouvaſſiès*, *bizarre*, n'eſt point bref, l'*ou* dans les mots *bourrer*, *mourra*, n'eſt point bref.

2°. Les deux conſones ſont en Latin une marque que la voyelle qui les précede eſt longue, come dans *Abbas:* or il ſeroit bizare que pour marquer les bréves dans le Franſois nous priſſions une des marques dont les Latins ſe ſervent pour marquer les longues.

3°. Les voyelles bréves ſont plus de quatre contre une longue dans le Franſois; j'ai conté les voyelles des vingt premieres lignes de la vie de Tezée de la traduction nouvelle, j'en ai trouvé 206. bréves & 44. longues: ainſi il ſufiroit de marquer les *longues*, & de les marquer d'un trait horiſontal ſous la voyelle, comme au mot *mèts*.

OBJECTION III. Si l'on ſuit vos changemens inſenſibles, il arrivera que ceux qui vivront dans 140. ans ne pouront preſque plus lire les livres de l'impreſſion d'aujourdui; ce qui ſeroit une grande perte pour eux.

RE'PONSE. Si les ouvrages so
on les réimprimera plusieurs fois
chaque édition on changera l'ort
s'ils ne sont pas bons, c'est une
perte: or une petite perte peut e
comparée avec un grand avantaj

OBJECTION IV. Si l'on suit vo
jet, il faudroit que les caracteres
més fussent tous ressemblans aux
teres manuscrits, il faudroit ré
nos Alfabets & observer d'y me
caractere plus gros la seule mani
guliere d'écrire & y mettre aussi
les autres manieres irregulieres
certaines silabes, il faudroit, c
rant un certain tems, les Impr
prissent garde à imprimer le mên
de diferentes manieres pour aco
les yeux à la maniere reguliere,
droit lorsqu'il y a dans le même
trois changemens à faire pour
regulierement que l'Imprimeur
pas ces trois changemens tout à
& même s'il est vingt fois dan
vre, il ne devroit faire ce chang
regulier que deux fois, & puis
d'après trois fois, & ainsi en di
ce changement sera établi imperce
ment, & alors on procedera de l
me maniere au second changem
même mot, jusqu'à ce qu'au b
trente ans ce mot s'écrive & s'im

toujours d'une maniere entierement reguliere; il faudroit encore faire beaucoup d'autres obſervations.

Re'ponse. 1o. Je conviens, que l'on ne poura jamais mettre toutes ces petites obſervations en uſage dans une Nation, & que l'on ne poura jamais perfectioner ſuffiſanment l'Ortografe, *ſ'il n'y a un bureau établi dans la compagnie des meilleurs écrivains de la Nation deſtiné à perfectioner cet art; ſi ce bureau n'a une inſpection ſur les Inprimeurs, & ſi cette inſpection n'eſt autoriſée par le Miniſtre dont dependent les Inprimeurs.*

2o. Ce ſont des minuties, cependant ſans ces minuties notre Ortografe ira tous les jours de mal en pis, la dificulté de lire & d'écrire les mots de notre langue, croitra ſans ceſſe, & l'une des plus merveilleuſes découvertes, & des plus utiles pour le genre humain, au lieu de ſe perfectioner par nos ſoins, ira par notre negligence vers ſa deſtruction, ſi un gouvernement ſage, qui ne meprize rien de ce qui peut diminuer les peines des enfans ne commenſe à areter le mal & à y remedier.

Conclusion. Il ne feroit pas inpoſſible que les Tartares, les Arabes & les autres, n'adoptaſſent à la fin notre Alfabet come très-comode, s'il étoit perfectioné.

à la fin très-reguliere, mais
montre en même tems que p
à bout d'une pareille entrepri
faut y proceder que par dégr
insensibles, & c'est ce que je n
posé de demontrer dans ce disco

*ECLAIRCISSEMENT *su*
dans les Memoires de Tré
de Mars 1725. *au sujet d*
naire Géographique *de Mr*
LA MARTINIERE *Geo*
Majesté Catholique.

JE viens d'apprendre, un
la verité, que les Auteu
moires de Trevoux†, m'or
neur de faire mention de
comme s'il paroissoit déja.

Il est assez étrange que puis que ... des Libraires qui ont entrepris l'é...tio de mon Dictionnaire demeurent actue lement à la Haye, le Correspondan des RR. PP. ait été assez negliger pour ne pas s'informer de la verité d'u fait qu'il vouloit mander en France. O dira peut-être qu'il l'a mandé, parce qu les premiers volumes devoient paroitr vers ce tems-là, cela suffisoit-il, a u homme qui est sur les lieux, pour avai cer le fait sans le sçavoir, & ne voit-c pas clairement que cette nouvelle n'e annoncée que pour faire croire qu'il vû le Livre & que c'est avec connoi sance de cause qu'il doute si j'ai éxéci té ce qu'on attendoit. Il est pourtai vrai que les deux premiers volum sont encore sous la presse; que rien n'(est distribué, & que personne jusqu'à jour n'a été en état d'en juger, sin(quelques Sçavans qui en ont vû les feu les, & qui très-certainement n'ont p occasionné les doutes du Correspondai Je dirai ci-après les raisons qui m'o forcé à faire rouler les presses plus le tement pendant quelques mois, qu'el ne font à present qu'elles travaillent sa interruption.

Le Correspondant des RR. P convient qu'il est *très-possible* de fa mieux, que *Mrs.* Baudrand & Cornei

Mais cela est-il éxécuté? J'ose repondre *qu'oui*, sans risquer beaucoup, & il pourra dans quelques mois s'en assurer par lui-même, s'il n'a point quelque prejugé particulier, qui l'empêche de me rendre la justice, que j'attends des Lecteurs desinteressés.

On verra des milliers de fautes relevées, & auxquelles j'oppose des autorités irrécusables. Mon Livre n'eût-il que cet avantage, ce seroit toujours un pas de plus vers la perfection. Mais j'ajoute encore qu'il est plus correct sur les citations, & qu'on n'y en trouvera point de fausses comme dans les Dictionnaires de Mrs. Baudrand & Corneille, où il y en a beaucoup: plus authentique par le choix des Auteurs cités: plus complet par un bon nombre d'articles dont il n'y a aucune trace dans ces deux Livres: & enfin plus juste par le soin que j'ai pris de ne point multiplier les villes comme a fait Mr. Corneille. On verra qu'il lui est arrivé plus d'une fois de faire trois villes d'une seule sous trois orthographes differentes. En voici un exemple qui me tombe sous la main au hazard. On trouve dans son Dictionnaire ALSPETTEN sur laquelle il cite M. Maty. ALSTETTEN, sur quoi il cite Davity, & ALTEST sans citation. Pas une de cet Orthographes n'est la veritable; il

faut

faut écrire Altstetten, que Mr. Corneille n'a point connuë, car dans l'humeur où il étoit de peupler le Rhin-Thal il y a de l'apparence qu'il y en eût fait une quatriéme ville.

Il ne faut pas être fort éclairé dans la Geographie des Anciens pour voir que Mr. Corneille ne l'a pas traitée dignement. C'eſt la partie la moins louable de ſon Livre. Mr. Baudrand n'en dit rien du tout dans ſon Dictionnaire François; & tout le monde ſçait que ſon Dictionnaire Latin, où il a mis ce qu'il en ſçavoit, eſt fort éloigné de la perfection, quoique ce ſoit ce que l'on avoit de meilleur avant Cellarius qui l'a beaucoup mieux traitée que lui. Le Correſpondant des R.R. P.P. peut bien croire, pour peu qu'il ait d'équité, que j'ai fait mes efforts pour éviter les fautes que j'ai connuës & repriſes dans les autres, & il devoit conclure delà que mon Dictionnaire ſera quelque choſe, non pas de *plus parfait*; car ce ſeroit attribuer à Mrs. Baudrand & Corneille une perfection de laquelle ils ſont bien éloignés: mais de moins defectueux que ce qu'ils ont donné. *Le public l'attendoit*, il eſt en droit de l'attendre, & l'examen de mon Livre ſera une preuve qu'il ne l'aura pas attendu en vain.

Je n'ai garde de ſuppoſer avec le Cor-

juger d'un Ouvrage Géog
plus forte raison s'il est *sçav*
blic ne s'assemble point e
prononcer sur un tel Livre
gement n'est autre chose
particuliers qui disent leur
dont les voix étant rassemb
pellées la voix du public.
point le Tribunal des par
ne me veux pourvoir que
ges interessés ou prévenus qu
décider de ce qu'ils n'ont pa
examiner. Je les prie d'at
ayent vû mon Livre avant
blier ce qu'ils en pensent;
ne me devroient pas compt
une grace.

Mais, diront les Censeur
vous avez assez bien réussi
les fautes des autres: n'en

dra à quelque certitude sur les matiéres que je traite. La Geographie ne peut guéres se perfectionner que par ces sortes de discussions. Bien loin d'apprehender la censure des personnes mieux instruites que moi, je serai obligé à quiconque m'avertira des endroits où mes guides m'auront égaré, de quelque maniére qu'il le fasse : Mais je mets comme une condition nécessaire pour mériter ma reconnoissance, qu'il lira ce qu'il veut censurer, & qu'il marquera en quoi consiste l'erreur.

Il est tems de venir aux raisons qui ont fait retarder la publication des deux premiers volumes. Je pourrois m'excuser sur l'exemple du R. P. Hardouin qui a fait attendre environ deux ans le public au delà du tems fixé dans le Projet de souscription pour la nouvelle édition de Pline; quoiqu'il ne fût question que d'un Livre publié XXXVIII. ans auparavant & que les additions après lesquelles on a tant attendu, n'ayent pas du coûter beaucoup à un Sçavant si exercé sur ces matiéres : mais, outre que les exemples ne justifient point, j'ai des

lité m'a donné le droit de de
taines lumiéres pour en êtr
ſtruit que mes prédéceſſeur
les a fait eſperer d'une ma
me laiſſoit pas la liberté de
& qui au contraire m'imp
ceſſité de les attendre. Cha
contre-tems inopinés qui
coup ſur coup, & ont fai
vûë pour quelque tems les
Géographie que j'avois rep
divers Mémoires, pour le
temoigné de l'attention à M
rois été charmé de ſubſtitu
cles vrais & dreſſés ſur des
ces certaines, à ceux que
recueillis des Ouvrages publ
Libraires, dont j'ai long te
vivacité à ce ſujet, m'ont fai
laiſſer courir l'impreſſion.

Voila ce qui a retardé la publication du Dictionnaire, & si quelqu'un en murmure presentement, le public m'en louëra quelque jour, puis que ce retardement m'a donné le tems de recevoir & d'employer d'excellens Mémoires qui m'ont été addressés d'Allemagne & d'Italie desquels un peu plus de precipitation l'auroit privé.

HUGO GROTIUS de Veritate Religionis Christianæ, editio accuratior, quam tertium recensuit notulisque illustravit JOANNES CLERICUS. C'est-à-dire, *Traité de la vérité de la Religion Chrétienne, par* HUGUES GROTIUS; *avec les Notes de M.* LE CLERC. A la Haye chez les Freres Vaillant & Prevost. 1724. *in* 8. pp. 384.

LES éditions des Ouvrages aussi utiles que celui du Traité de la vérité de la Religion Chrétienne de Grotius ne sçauroient trop se multiplier. Celle que M. le Clerc donna au Public en 1709, étoit accompagnée de quelques Notes de la façon de l'Editeur; avec une Dissertation sur le choix d'un parti, entre tous ceux qui font profession de la Religion Chrétienne. En 1717. on réimprima le même ouvrage avec quelques nouvelles Notes de M. le Clerc, & quelques corrections

par rapport aux citations
même de cette troisiéme
laquelle M. le Clerc a fa
nouvelle Dissertation. L'A
pose d'y prouver aux To
leur est pas permis d'être
matiere de Religion, & q
vers partis qui divisent les
doivent choisir celui qui
meilleur. La raison qu'il e
n'est jamais permis de fa
extérieurement de croire
croit pas, & de pratiquer ce
condamnable. Il ajoute
donnera l'erreur; mais qu
nera point la dissimulation

Lettre de M. MARALD
*l'*ABBE' BIGNON,
Mémoire sur la Lumiere

MONSIEUR,

Si l'Auteur anonyme d
sérée dans le Mercure du
vembre dernier avoit lû r
sur la lumiere Septentrion
parmi ceux de l'Académi
de 1721, il auroit conn
que ne regarde point ce

ions de Grégoire de Tours, & cel-
de 1584. que je rapporte de cette
iere, il n'y en ait point eû d'autres.
me suis contenté de parler de celles
j'ai trouvées dans quelques Auteurs
plus célébres, ou qui étoient plus à
main, & dont les circonstances é-
ent plus détaillées. Je me suis donc
nné de garde de dire qu'il n'y en a-
it point d'autres, parce qu'il auroit
lu lire tous les ouvrages qui ont été
ts dans l'intervale de près de mille
s qu'il y a entre les unes & les au-
s; ce que mes occupations bien dif-
entes, ne m'auroient pas permis de
re. Au reste on doit sçavoir bon gré
l'Auteur anonyme de la Lettre, qui
rapporté de nouvelles observations
ées des Auteurs anciens, qui confir-
ent la conjecture que j'avois donnée,
i est que la lumiere Septentrionale se
it plus ordinairement dans des an-
es de sécheresse qu'en d'autres tems.
i l'honneur d'être avec beaucoup de
spect,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-
obeïssant Serviteur,

MARALDI.

Paris ce 16. Janvier 1725.

NOU-

frages détermi
ayant trouvé à re
mis les Cartes Géo
vinces, & les Plan
les, dans le Livre d
tion de la France, q
Force publia en 171
Libraires (sçavoir
ruë S. Jacques, &
au Palais) qui ven
toûjours attentifs à c
ner toute la perfectio
tible, firent aussi-tôt
tes particulieres de
France, & aux Pla
pales. Comme ce
achevé, tous les Exe
velle Description de l
biteront à l'avenir
Cartes, qu'ils offrent

voient les Soldats Romains, de dire des vers satyriques contre ceux qui triomphoient. Par M. l'Abbé Nadal, de l'Académie Royale des Belles Lettres, chez la Veuve Ribou. 1725, *in*-12.

Cavelier fils acheve l'impression de l'*Histoire des Juifs & des peuples voisins* traduite de l'Anglois de M. Prideaux. Cette Traduction a paru en Hollande en 1722. La nouvelle édition sera en 7. vol. *in*-12. avec des Cartes nouvelles.

Il paroît un Recueil de quelques *Poësies de feu M. l'Abbé de Chaulieu & de feu M. le Marquis de la Fare. in*-8.

Le P. Bougent, Jesuite, demeurant au Collége de Louïs le Grand, se prépare à donner bien-tôt au Public l'*Histoire de la Paix de Munster*. Il travaille depuis plusieurs années à cet Ouvrage important, sur les Mémoires de M. le Comte d'Avaux, Plénipotentiaire de la Cour de France pour ce Traité, qui lui ont été communiquez par feu M. le Président de Mesmes. Cet ouvrage sera en trois ou quatre volumes *in*-4°. L'Auteur s'est attaché particulierement à développer d'une maniere nouvelle la politique & les intérêts des Cours de l'Europe, dans le tems du Ministere des Cardinaux de Richelieu & Mazarin.

L'Abbé de Saint Pierre a fait imprimer

mer un projet & des observations, au sujet des Pauvres Mandians.

Jacques Vincent, ruë S. Severin, a imprimé un Livre intitulé: *Examen général de Conscience sur tous les péchez qu'on peut commettre dans les différens états de la vie.*

Montalant a imprimé un second *Voyage Littéraire* des Peres D. Edmond Martene & Ursin Durand, où l'on trouve un grand nombre d'Anecdotes recueillies.

Cailleau, Place de Sorbonne, vient de réimprimer *Les préjugez légitimes contre les Calvinistes*, augmentez de deux Dissertations considérables contre *La Défense de la Réformation* du Ministre Claude, & d'un Avertissement sur l'utilité de cette édition. Vol. *in*-12. de 600. p. y compris les additions. Tout le monde sçait que cet Ouvrage est de feu M. Nicole. Le même Libraire a réimprimé *Les Prétendus Réformés convaincus de schisme. in*-12. 2. vol. par le même. Les *Annales de Tacite*, avec des notes Politiques & Historiques, par feu M. Amelot de la Houssaye, *in*-12. 4. vol. Le *Traité des Hypotheques*, par M. Basnage, *in*-12. Cette édition est augmentée.

M. l'Abbé de Molieres, Professeur Royal en Philosophie, & de l'Académie

mie des Sciences a fait imprimer des *Leçons de Mathématiques*, pour l'intelligence des principes de Physique, qu'il enseigne actuellement au Collége Royal les Lundis, Mercredis, & Samedis, depuis une heure jusqu'à deux. Ces Leçons se distribuent feuille à feuille, à mesure qu'elles sont imprimées. Chez Thiboust, Place de Cambrai.

Simart, rue S. Jacques, a imprimé depuis peu *Le Temple de Gnide.* On nous donne cette espece de Roman pour la Traduction d'un ancien Poëme Grec trouvé parmi les Manuscrits d'un Evêque de l'Eglise Grécque. Il mérite par son succès que nous en rendions compte le mois prochain.

Instruction Chrétienne sur les dangers du Luxe, & les faux prétextes dont on l'autorise, en forme de Conférence entre un Prêtre & un Séculier. Chez Ph. Nic. Lottin, rue Saint Jacques.

Le même Libraire, conjointement avec Hugues Chaubert, vient d'imprimer un *Examen de divers points d'Anatomie, de Chirurgie, de Physique, de Médecine*, &c. Par M. Andry, au sujet des deux Lettres que lui a écrites le Chirurgien Auteur du *Traité des Maladies des Os.*

L'Abbé Nadal a fait imprimer chez la veuve *Ribou* sa Tragédie de *Mariam-*

ne

ne, avec une Préface qui a révolté tous les honnêtes-gens. L'Auteur a crû se dédommager de la chute de sa Piéce par une déclamation injuste & offensante, qui ne fait tort qu'à lui-même. Nous assurons le Public de la part de M. de Boze, Approbateur de la Tragédie, que cette Préface a été imprimée sans qu'il l'ait vûe. Il paroît à ce sujet une Lettre ingénieuse de M. Tiriot.

On imprime actuellement une Lettre Critique de Mademoiselle Riccoboni, à M. l'Abbé C. au sujet de la nouvelle Traduction de la *Jerusalem délivrée* du Tasse. On publie d'avance que cette Lettre est bien écrite, & qu'elle est pleine de bon sens, d'esprit & d'érudition. Lottin & Chaubert l'impriment.

Fournier, Libraire, rue S. Jacques, a imprimé le *Traité de la Conscience* (par M. du Tremblai, d'Angers) *in*-12. 1724. Cet ouvrage est purement un Traité de Controverse, où l'Auteur prétend faire voir que les Protestans ne suivent ni leurs lumieres, ni leur conscience, lorsqu'ils demeurent séparez de l'Eglise Catholique.

Les Avantures d'Achille Prince de Tours, & de Zaïde Princesse d'Afrique. Roman *in*-12. Chez André Morin. 1724.

Calendrier Chronologique pour l'année

1725.

1725, contenant une Histoire abrégée par ordre de datte, à la rencontre de chaque jour, des événemens les plus mémorables arrivez depuis le commencement de la Monarchie Françoise jusqu'à présent. Chez Prault, Quai de Gesvres. 1725. *in*-16.

Tablettes Géographiques, contenant un abrégé des quatre parties du monde, leurs bornes, Gouvernemens, Religions, &c. avec un Dictionnaire Géographique. Ganeau & Giffart. 1725. *in*-12.

Ganeau imprime à Paris le *Voyage du tour du monde* de Jean-François Gemelli Careri, traduit de l'Italien, dont la premiere édition a paru en 1719. chez le même Ganeau en 6. vol. de la traduction de M. le Noble, qui est décedé depuis peu. Cette seconde Edition est considérablemeut augmentée, & est conforme à la seconde édition de l'original Italien, qui a été faite en Italie il y a quelque tems, où M. Gemelli Careri a mis à la tête de chaque volume un état des Marchandises qu'un Voyageur peut transporter dans chaque Pays, & de celles qu'on y peut acheter, pour les transporter ailleurs : le second tome est augmenté de l'Histoire des Sophis, & tout l'ouvrage a été corrigé pour le stile & la diction, conformément au

sens

ſens de l'Auteur Italien ; on y a ajouté de nouvelles planches ; entr'autres une figure des Monnoïes de l'Indoſtan, du Mogol, du Pegu, de la Chine, &c.

On trouve chez le même Libraire la nouvelle édition des *Révolutions d'Angleterre*, par le Pere d'Orleans, avec fig. 4. vol. *in*-12.

Le même Libraire a réimprimé les *Mémoires de Villeroi*, en 7 vol. *in*-12.

Mauduit, Briaſſon, &c. ont réimprimé *la Vie de l'Impératrice Eléonor*, avec quelques augmentations.

On vend chez André Cailleau, Place de Sorbonne, une brochure *in*-12. de 78. pages, intitulée : *Griſelidis, ou la Marquiſe de Saluſſes*, par Mademoiſelle Allemand de Montmartin.

DE LA HAYE.

Voici le titre d'un grand Ouvrage que l'on propoſe par ſouſcription. *Négociations ſecretes touchant la Paix de Munſter & d'Oſnabrug*: contenant les Préliminaires, Inſtructions, Lettres & Mémoires de ces Négociations commencées en 1642, juſqu'à la concluſion de la Paix en 1648, & diverſes autres Piéces juſqu'en 1654. incluſivement : le tout tiré des Manuſcrits les plus authentiques. On ne peut nier que cet Ouvrage ne ſoit très-utile aux Politiques

litiques & à tous les Négociateurs, & qu'il ne mérite d'être ajouté au *Corps Diplomatique*, ou *Grand Recueil des Traitez de Paix*. L'inſpection du projet de ſouſcription fait voir le nombre & l'importance des Piéces qui ſeront contenuës dans l'Ouvrage, La nature de ces Piéces, & leur ſtile, auquel on n'a pas touché, convaincront de leur authenticité; ce ſeront quatre volumes *in-folio*, qui feront en tout 560. feuilles. Le prix des quatre volumes ſera de 28. florins; les Exemplaires en grand papier Roïal, dont on a tiré un petit nombre, coûteront 42. florins. Le Libraire livre actuellement les deux premiers volumes; de ſorte que les Souſcripteurs peuvent connoître l'Ouvrage, pour lequel ils ſouſcrivent, & qu'ils ne courent point riſque d'être trompez. En recevant les deux premiers volumes on payera 18. florins, & les dix autres florins en recevant les deux derniers volumes *. On ſouſcrit pour cet Ouvrage à la Haye chez Jean Neaulme, qui en eſt l'Imprimeur, & à Paris chez *Montalant*, Quai des Auguſtins, & *J. Villette* fils, ruë S. Jacques, & dans toute la France, en Suiſſe, en Italie, en Allemagne, en Hollande, dans les Païs-bas, chez les principaux Libraires.

Nous

* [L'Impreſſion de ces derniers volumes eſt *fort avancée.*]

Nous avertissons que l'Ouvrage du P. Bougent sur la même matiére, que nous avons annoncé ci-dessus, p. 233. *est fort different, étant une* Histoire de la Paix de Munster, *composée sur les Mémoires du Comte d'Avaux.*

TABLE DES ARTICLES.

AOUT 1725.

FIN.

JOURNAL
DES
SÇAVANS,

5

SEPTEMBRE 1725.

Augmenté de divers Articles qui ne se trouvent point dans l'Edition de Paris.



A AMSTERDAM;
Chez les JANSONS à WAESBERGE.
M DCC XXV.

Oeuvres de Mathematiques avec le connoissance des Betes par le R. PARDIES. 12.

Acta Constitutionis Clementi S. Pontif. BENEDICTO RENATO JOS. DU BOY

—— utriusque processus in caus nis B. JOANNIS NEPOM tyris. 4.

JOS. AUGUSTINI Soc. Jes fessariorum, quæ scitu necessa sariis: accessit Instructio pro

JOSEP. BINGHAM Origine tates Ecclesiasticæ ex lingua Latinam vertit Jo. HENR. Volumen secundum. 4.

JO. FR. BUDDEI Meditatio de Mortuorum resurrectione Adversariorum per veteris Ecc vindicata. 4.

HERM. GID. CLEMENS Labro Æneo a Mose in Ta collocato ad illustrationem

JOURNAL
DES
SCAVANS,
5
EPTEMBRE MDCCXXV.

MOIRES *pour servir à l'Histoire uni-rselle de l'Europe depuis* 1600, *jus-'à* 1716. *avec des réflexions & remar-es Critiques.* A Paris chez la veuve iimond de Mazieres, & Jean-ptiste Garnier, ruë S. Jacques à la rovidence. 1724. 4. vol. *in*-12. T. I. . 504. Tom. II. pp. 555. Tom. III. . 592. Tom. IV. pp. 584.

UATRE points essentiels font le ca-ractere de ces importans Memoires. La multitude des faits; 2°. la pré-n avec laquelle ils sont rapportez; a fidélité qu'on y a observée; 4°. la sse des dates. Nulle part on ne trou-tant de faits rassemblez par rapport space de tems dans lequel l'Auteur renfermé. Qu'on lise les P.P. Gau-, Labbe, Turselin, de S. Romuald, fant & Buffier, qu'on lise Woerden, san, Collin, Parival, & nombre

s'est point amusé à rapporter les
ces, les mariages, les sacres, &
circonstances, plus propres, selo
remplir le vuide d'une gazette ;
tisfaire un Lecteur judicieux. I
passé sous silence la mort des pet
verains, & n'a fait mention que
des Empereurs & des Impératric
celle des Rois & des Reines,
des Princes les plus proches de
ronne, de celle des Ducs de Sa
des Electeurs Séculiers, qui on
munément plus de part aux affai
qui jouent un plus grand rôle
monde. Il ne dit rien de celle d
coup de premiers Ministres, &
infinité de Généraux qui se sont dis
dans le cabinet ou dans les Armée
faut néanmoins excepter quelqu
qu'il a crû, dit-il, ne pas tirer à

dant, comme il nomme ordinairement les Chefs qui ont commandé dans les actions importantes, il sera aisé en parcourant ce Livre, de démêler ceux qui ont servi leur Patrie avec plus de gloire, ou avec plus de bonheur. Quelques Sçavans trouveront peut-être à redire qu'il ait omis les Gens de Lettres, & qu'il n'ait pas même parlé de ceux qui se sont fait le plus de réputation. Mais les évenemens politiques n'ont rien de commun avec la République des Lettres, d'ailleurs, continuë l'Auteur, les vrais Sçavans sont assez connus par leurs Ouvrages, & si quelques-uns d'entr'eux ne sont pas parvenus à se faire connoître, inutilement parleroit-on de ceux-là dans ces Mémoires. Il s'est relâché en faveur du célebre M. Descartes, dont il fait un article fort long & fort curieux. Au reste pour ne pas confondre des matieres trop différentes, il s'est renfermé dans l'Histoire prophane, en sorte qu'il ne parle ni de l'établissement des Ordres Religieux, ni de la canonisation des Saints, ni de l'éxaltation ou de la mort des souverains Pontifes, non plus que de leurs Bulles, & des Censures faites par l'Inquisition, par les Evêques, ou par les Universitez; en un mot il a passé sous silence tout ce qui a rapport avec l'Eglise, & il a rassemblé tout le reste. Il pa-

République Chrétienne à quinze Etats; si le Maréchal de Gramont se laissa battre à Honnecourt pour faire plaisir au Cardinal de Richelieu; si le Comte de Moret se fit Hermite après la Bataille de Castelnaudari: il discute l'affaire de la conspiration des poudres, & de l'incendie de Londres; la calomnie de Titus Oatz; la fable de la supposition du Prince de Galles; le droit de Philippe V. à la Monarchie d'Espagne, & cent autres points de cette nature. Ces discussions lui paroissent sinon nécessaires, du moins intéressantes, & en laissant ce qu'il a crû qu'on oublieroit dès qu'on l'auroit lû, il s'est attaché à ce qui lui a semblé qu'on seroit bien-aise de retenir, il l'expose assez au long pour ne pas causer le dégoût que donnent des Abrégez où l'on n'apprend rien.

La fidélité est l'ame de l'Histoire, & notre Auteur a pris d'autant plus de soin de démêler la vérité, qu'une infinité d'Historiens ont travaillé à l'obscurcir. Souvent, dit-il, ils exposent les faits comme ils les conçoivent, plûtôt que de la maniere dont ils se sont passez: ils ajoutent ou retranchent des choses essentielles; ils parlent sur des bruits publics, & des traditions populaires; ils débitent leurs imaginations ou celles des *autres*; ils imposent de gayeté de cœur,

ou se laissent imposer. Voilà, continuë-t-il, ce qui fait qu'après avoir beaucoup lû, on ne sçait quelquefois à quoi s'en tenir: l'amour, l'intérêt, la haine, cent passions différentes conduisent la plume de ceux qui écrivent, & sont la source ordinaire de nos doutes & de nos erreurs. On se prévient pour un homme dont on a entrepris de vanter les actions, & pour justifier le jugement qu'on en porte, on séduit celui du Public. Tout Général, poursuit-il, devient Héros, & comme on ne sçauroit quelquefois en établir l'Héroïsme que sur le mensonge, on défigure les événemens au point qu'ils ne sont pas reconnoissables. On se prévient encore plus souvent en faveur de son Pays. C'est, ajoute notre Auteur, le principe le plus universel de la corruption qui regne dans les Histoires. Il n'est point surprenant qu'on aime sa patrie, qu'on ait même du penchant à l'estimer, & à la faire valoir: Un intérêt personnel, mais délicat & presque imperceptible, regle l'idée que l'on s'en forme. Il est naturel de s'imaginer qu'on participe aux louables qualitez de ceux qui respirent le même air, & à qui l'on est uni par les liens de la societé & des mêmes loix: c'est ce qui fait que le cœur s'intéresse si fort pour eux. Si chacun étoit moins

prévenu en faveur de soi-même, il le seroit moins en faveur de ses compatriotes, & des maîtres qui le gouvernent. Il n'est donc pas étonnant que chaque particulier soit touché des disgraces ou des prospéritez qui arrivent au corps de la Nation dont il fait partie; mais ce qui surprend, observe nôtre Auteur, c'est que chaque particulier se puisse figurer qu'il est de son honneur de grossir les avantages que sa Nation remporte à la guerre, & d'en diminuer les pertes, comme si un peuple étoit plus ou moins brave pour avoir essuyé plus ou moins de revers. Tite-Live & les plus grands Historiens de son Pays, n'ont pas crû avilir la gloire de Rome, en représentant Annibal à ses portes, où il insultoit à ce qui y restoit de Citoyens consternez.

Quand notre Auteur se plaint que l'inclination de sa patrie aveugle la plûpart des Historiens, il ne parle que de ceux qui ayant été nourris dans le sein de leur Patrie, la regardent toûjours comme leur mere, & non de ceux, en qui la haine fondée sur le chagrin & le ressentiment, ont étouffé l'instinct de la nature. Tels ont été, dit-il, presque tous les François réfugiez depuis la révocation de l'Edit de Nantes; encore, dit-il, si le penchant qu'ils avoient pour leur patrie s'étoit tourné en une simple

indifférence, la Verité n'y perdroit rier
libres des prejugez de la naissance
n'auroient été que plus en état de
transmettre toute pure, mais livrez
une haine furieuse, ils n'ont donné s
les affaires du temps, aucun Ouvra
où la plûpart des évenemens glorieux
leur patrie ne soient défigurez. Le pl
considérable de ces Ecrivains, remarqu
t-il, est sans doute le Sieur Larrey, q
publia il y a quelques années, une H
toire d'Angleterre à laquelle tant
mauvais connoisseurs ont aplaudi, c'
aussi, continue-t il, le plus partial de tou
nonobstant les belles protestations qu
fait dans sa Preface : il faut (c'est to
jours notre Historien qui parle) q
l'Auteur du Journal appellé de Verdu
n'ait pas lû l'Ouvrage de ce Gentilhor
me devenu Prussien, puisqu'il le lo
d'exactitude, de fidelité & de désinteres
ment, comme on le voit dans le mois
Mars 1717. Le quatriéme vol. n'est gué
qu'un amas de déclamations, un tissu
Panegyriques & d'invectives, dans leq
tout ce qui est marqué au Sceau de la C
tholicité se trouve decrié sans pudeu
comme tout ce qui a le nom de Protesta
s'y trouve loué sans mesure : c'est ce c
l'on fait remarquer dans le cours de
Mémoires, où l'on tâche de rendre à la
*rité, ce que la préoccu*pation lui a ôt

peut guéres faire de fonds sur les circonstances qui les regardent personnellement, parce qu'il est visible que la vanité y a beaucoup de part.

Les Memoires de Pontis sont encore de ce caractere, mais avec cette différence, que le Heros de la piece n'en est pas l'Auteur, & qu'on lui a fait jouer après sa mort, un personnage qui le surprendroit peut-être d'autant plus agreablement s'il revenoit en ce monde, qu'il se trouveroit une belle reputation toute établie, sans qu'il lui eût rien couté pour se l'acquerir.

C'est ici un point de critique, qui n'est ni étranger ni inutile, & qui donne occasion à l'Auteur de faire des remarques qu'on ne voit point ailleurs. Il y a d'abord, dit-il, un préjugé général qui fait ici une impression si forte, qu'il n'est pas possible de l'effacer. De Pontis, si l'on s'en rapporte à l'Ouvrage en question, avoit passé cinquante-six ans dans les Armées & à la Cour, lorsqu'il se retira pour penser sérieusement à son salut. Le Prince d'Orange, le Duc de Baviere, les Généraux, tous les grands Seigneurs eurent beaucoup de considération pour lui. Il fut assez mal avec le Cardinal de Richelieu; mais en récompense il fut très-bien auprès de Louis XIII, qui le distingua en plusieurs occasions. Il

ſe diſtingua fort lui-même, & ſes ſervices l'auroient élevé aux premieres dignités, ſi la récompenſe ſuivoit toûjours le merite. A juger de De Pontis par ces paroles, vòilà un homme bien connu & qui meritoit de l'être: cependant avant les Mémoires, perſonne à la Cour n'avoit entendu parler de lui, c'eſt la réflexion que chacun fit, dès qu'ils parurent, & il n'en falut pas davantage pour les décrier. Notre Auteur entre ici dans des diſcuſſions curieuſes & importantes, que nous ſommes obligez de paſſer, après quoi il vient aux Mémoires de Rochefort, d'Artagnan, de Montbrun & de la Fontaine. Il dit que dans ces Mémoires, la Verité ſe trouve bleſſée en des circonſtances eſſentielles, & qu'encore qu'ils portent pour ainſi dire, ſur leur front, le caractere de leur réprobation, tant il eſt aiſé de découvrir le Roman déguiſé en hiſtoire, cependant il faut être au fait des affaires du temps, pour appercevoir la ſupercherie.

En 1712. il parut d'autres Mémoires, où le public crut d'abord trouver ce qui s'étoit paſſé de plus ſecret dans la Guerre d'Eſpagne, de Baviere & de Flandres, comme l'annonce le titre. L'Auteur qui les a écrits ne ſe nomme point, mais il ſe fait Marquis, & Marquis conſiderable, *tant par* les négociations où il dit

expoſe d'une maniere qui
peu qu'on ait, on ne dit
gion, mais de gout &
Notre Hiſtorien a relevé
Marquis, en tant d'endroi
inutile d'en indiquer ici a
paſſons une infinité d'autre
nous arrêter à celui des dat
ici d'une exactitude infin
rien, comme l'obſerve n
qui paroiſſe plus inutile que
ſcrupuleuſement aux dates.
te en effet qu'une Ville
qu'une bataille ait été don
Edit ait été porté, qu'un
mort tel ou tel jour d'un te
tel autre, quand la juſteſſ
de la datte ne répand ni cla
fuſion dans la Chronologie;

mbien ce travail eſt ingrat & pénible. l'inadvertance des Ecrivains, la négli- ence des Imprimeurs, la différence de ancien & du nouveau ſtile, ſont au- ant de ſources de mépriſes, qui ſe mul- liant avec le nombre des Auteurs font une eſpéce de cahos impénétrable. No- tre Auteur cependant n'a pas laiſſé d'in- diquer là-deſſus un grand nombre de fau- tes, qu'il a apperçuës dans pluſieurs Hiſ- toriens, & entr'autres dans des Ecrivains diſtinguez. Nous ne ſçaurions rappeller toutes les circonſtances qui rendent ces Mémoires recommandables.

Second Mémoire pour le Prince Frede-ric *d'*Auvergne, *ſervant de ré- ponſe à celui de l'Archevêque de* Cam-bray. *in*-folio. pp. 30. *Deux autres petits Mémoires.* pp. 7.

On a vû par l'extrait que nous avons donné dans le mois de Juillet dernier p. 52. des Mémoires au ſujet du Prieuré de S. Martin des Champs, que le principal moyen de M. l'Archevêque de Cambrai pour ſoutenir ſon titre, eſt de dire que M. le Prince Frederic n'eſt point recevable à conteſter les Bulles de Coadjutorerie, parce qu'elles contiennent une diſpenſe ſoutenuë de l'autorité des deux Puiſſan- ces, à laquelle le Collateur a volontai-

reme

rement consenti. M. Cochin entreprend dans ce second Mémoire de faire voir pour M. le Prince Frederic d'Auvergne: 1o. Que le Pape n'auroit pû accorder une pareille dispense : 2o. Qu'il ne l'a point donnée ; 3o. Que s'il l'avoit pû, & s'il l'avoit fait, l'inéxecution de la Bulle par l'Official la rendroit inutile.

Pour établir la premiere de ces trois propositions, on pose d'abord pour principe, que le Pape n'a point l'autorité d'abroger les décrets que l'antiquité a consacrés, & que le droit qu'il a d'en dispenser dans quelques circonstances dépend de deux regles ; l'une que le Pape ne peut dispenser dans les cas que les Canons ont prévus, & pour lesquels ils ont exclu toutes dispenses; l'autre, que dans les especes où les dispenses peuvent avoir lieu, elles ne doivent être accordées que pour des causes Canoniques. C'est qui est établi par l'Article XLII. des Libertez de l'Eglise Gallicane. Pithou a tiré cette maxime de ce que les Canons prescrivent sur les dispenses, de ce que dit Saint Bernard sur ce sujet, dans le Livre fameux de la Considération, adressé au Pape Eugéne III, & du principe, que la dispense n'est point proprement une grace, mais une explication des Canons; de sorte que, quand le Pape accorde une dispense, il juge que, &

les Conciles avoient prévu le cas ſingulier, qui ſe préſente, ils auroient eux-mêmes décidé, que dans de telles conjonctures, il faut s'écarter des regles ordinaires. M. le Prince Frederic prétend que, ſuivant ces regles, la Coadjutorerie du Prieuré de S. Martin des Champs, accordée à M. l'Abbé de S. Albin, eſt abſolument nulle; car le Concile de Trente, ayant d'abord établi pour regle générale, qu'on ne doit donner de Coadjutorerie avec future ſucceſſion pour aucun Benefice, ajoute que ſi la néceſſité preſſante de quelque Egliſe Cathédrale, ou de quelque Monaſtére ou quelque utilité manifeſte demande que l'on donne un Coadjuteur au Prélat, il ne pourra lui être donné avec faculté de ſuccéder, que la raiſon n'en ait été auparavant bien connuë du S. Pere; autrement que les Bulles de Coadjutoreries feront ſubreptices. Ainſi il n'eſt pas permis au Pape, ſuivant le Concile de Trente, de diſpenſer de la rigueur des Canons, pour donner une Coadjutorerie, que quand il s'agit d'un Evêché ou d'une Abbaye, autrement la diſpenſe que la Coadjutorerie renferme toûjours, eſt abſolument nulle, parce que le Pape n'a point le pouvoir de l'accorder.

La diſpenſe eſt auſſi nulle quand elle eſt accordée ſans cauſe legitime, & il n'y

n'y en avoit point, à ce que dit l'A
de ce Mémoire, pour donner un
juteur au Prieur de ſaint Marti
Champs, parce qu'on ne reconno
cauſe legitime de diſpenſer en mati
Benefices, que l'utilité ou la né
pour le ſpirituel. A l'égard de la c
vation du temporel, il ne faut
donner de Coadjuteur à un Titul
ſuffit qu'il ait un bon Intendant.
on dit qu'il faloit une perſonne de
pour rentrer dans les biens alien
ſemble que l'on veuille faire en
que la Juſtice n'écoute que ce
jouïſſent *d'un crédit redoutable.* L
de Lionne avoit du crédit, & a
mort ſon Prieuré ſeroit tombé en
mains de perſonnes, qui ne l'au
laiſſé devenir la proye ni de l'inj
ni de l'oppreſſion.

Pour ce qui eſt de la ſeconde
ſition, que le Pape n'a point pr
accorder une grace exorbitante;
ſerve pour M. le Prince Frederic
la Bulle de Coadjutorerie ne c
aucune clauſe qui déroge aux C
Provinciaux & aux Généraux.
les clauſes qu'elle renferme ſon
naires & de ſtile. Le Pape, à
a expoſé que le grand âge & les i
tez de l'Abbé de Lionne ne lui p
toient plus de faire les fonctio

Prieur, n'a voulu accorder qu'une grace ordinaire ; il a crû que c'étoit un Monastere sur lequel l'Abbé de Lionne avoit toute autorité, & que la discipline réguliere périclitoit, si on ne donnoit un secours à celui qui en étoit le Chef. Si l'on avoit exposé au Pape, que le Prieur, étant Commendataire, n'avoit aucun éxercice de Jurisdiction, il n'auroit point donné de Bulle de Coadjutorerie.

Cette Bulle n'a point été éxecutée ; car elle imposoit à l'Official l'obligation *de s'informer exactement* des faits exposez dans la supplique, & de la capacité du sujet : l'Official n'a satisfait qu'à la derniere obligation : la Bulle n'a donc pas été duement éxecutée : par conséquent la dispense tombe ; car sans fulmination la Bulle n'est qu'un *vain titre*, qui ne contient qu'une commission sans effet.

Ce moyen est d'autant plus décisif, dit le Défenseur de M. le Prince Frederic d'Auvergne, que jamais la fulmination n'a été confirmée par les Lettres Patentes, ni pas l'Arrêt d'enregistrement, & que bien loin qu'on y trouve le concours des deux Puissances, l'autorité même de la Bulle s'éléve contre la fulmination.

A l'égard des Lettres Patentes, M.

Cochin prétend qu'elles ne couvrent point l'abus de la Bulle de Coadjutorerie. 1o. Parce que le Roi ne faiſant que lever l'obſtacle qui ſe trouve dans l'éxecution des Bulles, parce qu'elles ſont émanées d'une Puiſſance étrangere, n'en change point la nature, & d'abuſives qu'elles ſont, n'en fait pas des titres Canoniques. 2o. Le Roi, qui déroge par ces Lettres Patentes aux Edits & aux Ordonnances du Royaume, c'eſt-à-dire, aux Loix politiques, ajoute, *pourvû qu'au ſurplus dans leſdites Bulles, il n'y ait rien de contraire aux droits de la Couronne, franchiſes & libertez de l'Egliſe Gallicane.* Ainſi le Roi ne prétend point que l'on ſacrifie les libertez de l'Egliſe Gallicane, c'eſt-à-dire, les Canons, à l'intérêt de M. l'Abbé de Saint Albin. Si le Roi avoit voulu que la Coadjutorerie fût executée, ſans qu'il fût permis de la combattre, il n'auroit point évoqué cette affaire à ſa propre perſonne, ni nommé des Commiſſaires pour l'examiner.

L'Auteur du Mémoire tire de ces argumens des réponſes aux objections faites par M. l'Archevêque de Cambrai, contre les moyens d'abus propoſez dans le premier Mémoire. Puis il répond à la fin de non recevoir, que l'on veut fonder ſur le conſentement du Collateur.

Voici

à son successeur ; ce conse
est donc bien fragile ? 3°.
renoncer à son droit, quand i
intérêts temporels, parce que
peut disposer de son bien ; mai
rapport aux Benéfices, „ l'intérê
„ l'Eglise reclame & force le Coll
„ de reconnoitre lui-même la lég
„ de son consentement. Il n'y a pe
„ ne qui ne puisse céder à la fave
„ à l'importunité ; mais il y a
„ grandeur à se réformer soi-même
„ à reconnoître la supériorité de la
On suit en cela la conduite des
Le consentement des Collateu
point empêché que les Coadjutorer
Canonicat de Mets, & de la Ch
de Nantes ne fussent déclarées ab
par les Arrêts de 1642. & de 17
le Procureur Général du Parlem
Provence a été reçû Appellant c
d'abus de l'union de la Prévôté
man, que le Roi avoit deman
Pape, en faveur des Jesuites,

avoit été confirmée par des Lett
tentes enregiſtrées au Parlement
vence ſur les concluſions du mêm
cureur Général. 4o. Le Pape n'a
corder des Bulles de Coadjutore
le conſentement du Collateur, du
il faloit l'appeler à la fulminatio
Bulle. Le conſentement qu'il a
depuis que tout a été conſomm
peut rendre le titre valable ; car
eſt nul dans ſon principe, ne p
confirmé par un Acte poſterieur
ce que Dumoulin établit ſoliden
la regle *de infirmis reſignantibus*
fait voir que les Proviſions ac
par le Pape d'un Benefice en Pa
laïc, ſans le conſentement du Pa
roient nulles, quand même le P
auroit conſenti, depuis que les
ſions ont été obtenuës.

On a joint à ce Mémoire d
tres Mémoires préſentez au R
MM. les Commiſſaires, par
Prince Frederic d'Auvergne,
mois de Juillet, l'autre au mois
cembre 1724. On ſoutient dans
mier que M. l'Archevêque de
avoit une incapacité perſonnell

4, qu'il a été baptisé au Mans sous
dition, en présence de plusieurs per-
nes de distinction, & qu'on lui a
né le nom de Charles : or celui qui
point été tonsuré par son propre E-
ue, ne peut posseder de Benéfices,
aire aucune fonction de la Clérica-
sans dispense.
I. l'Archevêque de Cambrai a ré-
du à ce premier Mémoire, qu'il é-
né à Paris, qu'il avoit obtenu des
enses pour être promû aux Ordres,
ne pour posseder des Evêchez & des
hevêchez, quoiqu'il fut né *ex conju-*
& solutâ, & que la tonsure peut
donnée par tout Evêque.
On replique dans le second Mémoire
a part de M. le Prince Frederic, que
l'Abbé de Saint Albin ne rapporte
une copie collationnée (sans appeller
Parties) du Certificat par lequel il
t prouver le lieu de sa naissance,
l n'est point dit dans ce Certificat s'il
né à Paris, ou au Mans; qu'il n'est
nommé ni désigné, par conséquent
cette piéce ne prouve point qu'il
originaire de Paris. Enfin, on sou-
t que les Réglemens faits par le Cler-
contre ceux qui reçoivent la tonsure
n autre Evêque que de celui de leur
gine, ne sont pas des loix d'une poli-
arbitraire, puisqu'ils sont conformes

moires, nous aurons soin
compte dès qu'elle paroîtra

Historia MEDIANI in M
Monasterii Ordinis Sancti
Congregatione Sanctoru
Hydulphi. *C'est-à-dire,*
Moyen-Moutier, dans la
Vosge, Abbaye de l'Ordre
de la Congrégation de Sa
de S. Hidulphe. A Str
Jean Dulseker. 1724. *in-*

L'HISTOIRE d'une Ab
turellement commence
Fondateur : c'est pourquo
Pere Belhomme, Abbé
Moutier, & Auteur de c
a donné dans une partie d

mposée par des personnes qui avoien
ccu avec S. Hidulphe. Le P. Belhom-
e croit que cet Abregé a été fait vers
milieu du 10e. siécle; il avouë qu'on
trouve des fautes de Chronologie. La
conde Vie de saint Hidulphe, qui est
elle que Surius a insérée dans son Re-
ieil avec quelques corrections pour le
ile, qui viennent de Mosander, ne pa-
oît être qu'un extrait de la premiere;
nfin la troisiéme, qui est la plus ample,
st copiée en plusieurs endroits sur la pre-
niere; mais quelqu'un y a ajouté plu-
ieurs traits. Le Pere Martene l'a fait
nprimer dans le troisiéme volume de
on grand Trésor d'Anecdotes. Notre
Auteur avouë qu'il y a des fautes gros-
ieres de Chronologie dans chacune de
ces Vies du saint Fondateur de son Ab-
baye. Il ne croit pas pour cela qu'on
doive entierement les rejetter. Il aime
mieux dire que le fond de l'Histoire &
des principales circonstances est verita-
ble; mais qu'il est échapé aux Auteurs
de nommer quelques personnes pour
d'autres, d'attribuer, par éxemple à
Pepin, pere de Charlemagne, ce qui ne
peut convenir qu'à Pepin Heristel. Nous
ne donnerons pas ici l'abrégé de ces
trois Vies de saint Hidulphe, que l'on
trouve dans les Vies des Saints. Il vaut
mieux marquer en peu de mots ce que

contient la Dissertation du P. Bel
me.

Les Ecrivains ne sont pas d'a
sur le Païs où est né S. Hidulphe;
ques-uns le font venir d'Irlande,
tres d'Ecosse. Une de ces Vies
Nervien, c'est-à-dire, d'un Païs qui
prenoit une partie du Comté de N
& de la Picardie; une autre de ces
le fait originaire d'une famille illus
la Norique, c'est-à-dire, de la Ba
Notre Auteur prend ce dernier par
il le confirme par l'autorité de plu
Ecrivains, à la tête desquels est Je
Baïonne, qui écrivoit en 1326.

Notre Auteur éxamine ensuit
quel tems vivoit saint Hidulphe.
encore un point sur lequel les Ecr
sont partagez. Les uns prétenden
vivoit dans le septiéme siécle, d'
disent dans le huitiéme; les uns
autres se fondent sur les trois Vies
Saint. Car il est marqué d'un côté
a succedé à Milon dans l'Archevêc
Treves, & qu'il demanda à Jacqu
vêque de Toul un lieu solitaire où
se retirer. Or Milon Archevêqu
Treves, n'est mort que vers le m
du huitiéme siécle, & Jacques n'
fait Evêque de Toul que vers ce t
là. D'un autre côté on trouve da
mêmes Vies que saint Hidulphe f

nslation du corps de saint Maximin de
éves, & que s'étant depuis retiré dans
nontagne de Vosge, il baptisa Othi-
, fille du Duc Ethicus. Or il paroît
une Vie de S. Maximin & par d'au-
s Ecrivains, que la translation du corps
ce Saint a été faite long-tems avant
piscopat de Milon, & qu'Othilie a
baptisée dans le septiéme siécle, sui-
nt la Vie de cette Sainte, que le P.
abillon a insérée dans la seconde par-
des Actes des Saints du troisiéme sié-
e de l'Ordre de saint Benoit. Notre
uteur abandonne ici ce que les Vies de
nt Hidulphe disent de Pepin, de Mi-
n, & de Jacques de Toul, pour sou-
nir que le Saint vivoit dans le septieme
cle, & qu'il est mort en 707. Ce qu'il
ouve par plusieurs traits de la Vie de
Saint, par l'Histoire de saint Dié, & par
suite des Abbez de Moyen-Moutier,
nt il en faudroit retrancher plusieurs,
ce Monastere n'avoit été fondé que
ns le huitiéme siécle.

Les Critiques sont encore partagés sur
question, si saint Hidulphe a été Ar-
evêque de Treves, ou seulement
horévêque. Ce qui a fait prendre à
usieurs personnes le dernier parti, c'est
ie dans les anciens Catalogues des Evê-
ues de Treves, il n'est pas fait mention
e saint Hidulphe, & qu'il n'a pû succé-

donne les Auteurs de la Vie, Lo
vat, S. Pierre Damien, la Vie de
les Calendriers, les Miſſels & les
res. Il répond à l'objection ti
anciens Catalogues des Evêques
ves, que l'on voit ſouvent des E
dont l'on n'a point parlé dans ce
de Catalogues, & que l'on a pl
nairement omis ceux qui ont qu
vêché long tems avant leur mort
me l'avoit fait ſaint Hidulphe.
il veut que l'on croye que le Sa
voit point ſuccédé à Milon, mai
merien.

Quoiqu'il en ſoit, ce fut apr
quitté la Ville de Treves, que ſ
dulphe ſe retira dans un déſer
montagne de Voſge, où il fond
baïe de Moyen-Moutier, qui
nommée, parce qu'elle étoit en

fut après la mort de ce Saint, Abbé du Val de Galilée, où l'on faisoit profession des Régles de S. Benoit & de saint Colomban. L'Eglise de Moyen Moutier, bâtie par S. Hidulphe, fut d'abord dédiée sous l'invocation de la Sainte Vierge, ensuite sous celle du Saint qui l'avoit bâtie.

Dans la seconde partie de ce Recueil on voit la continuation de l'Histoire de Moyen-Moutier, jusqu'au commencement du onziéme siécle. L'Auteur, qui est le même que celui qui a composé la troisiéme Vie de S. Hidulphe, y fait connoître la suite des Abbez, & rapporte quelques circonstances de leurs Vies. Entre ces Abbez il faut remarquer le Patriarche Fortunat, à qui l'Empereur Charlemagne donna cette Abbaye, parce que les Moines étoient partagez entr'eux sur celui qu'ils choisiroient pour Abbé. L'Auteur de cette Chronique dit que ce Fortunat étoit Patriarche de Jerusalem, & qu'il étoit venu en France pour y voir Charlemagne. Le P. Belhomme croit au contraire avec le P. le Cointe & le P. Mabillon que ce Fortunat est le Patriarche de Grade, qui étant poursuivi par les Venitiens, se réfugia en France en 803.

Sur la fin du neuviéme siécle Zuentibold, fils d'Arnouph, donna l'Abbaïe de

de Moyen-Moutier en fief, ou c
on parloit alors, en benefice au
Hillin, qui chaſſa l'Abbé & les M
& qui mit quelques Chanoines
place. Il eut pour ſucceſſeurs c
tres Abbez laïcs. Giſlibert le
d'entr'eux rétablit les Moines vers
lieu du dixiéme ſiécle, & il leur
pour Abbé Adalbert, Religieux d
naſtere de Gorze.

La troiſiéme partie de ce R
qui eſt tirée d'un Ouvrage de J
Bayon, contient la continuati
l'Hiſtoire de Moyen-Moutier
l'an 1010. juſqu'en l'année 122
Jean de Bayon étoit, comme il l
que dans ſon prologue, de l'Or
Freres Prêcheurs; mais ayant ét
il ne dit point pour quelle raiſo
retira à Moyen-Moutier, & il c
une eſpéce d'Hiſtoire Univerſelle
laquelle il s'attacha particulierem
ce qui concernoit la Lorraine,
tout l'Abbaye de Moyen-Moutie
puis ce tems-là Jean de Bayon

yon fit au Cardinal. Mais l'Abbé
int manqué à payer la pension, il
excommunié avec toute sa Commu-
ité, suivant l'usage de ce tems-là, &
'obtint l'absolution de cette excommu-
ation qu'après la mort du Cardinal.
n de Bayon mourut en 1476. Le
Belhomme n'a fait imprimer que les
rceaux de l'Histoire de Jean de Bayon,
concernent son Monastére, & l'His-
re de Lorraine.

Toute la quatriéme partie de ce vo-
ie est du Pere Belhomme. L'Auteur
onne l'Histoire de son Abbaye de-
s 1220, jusqu'en l'année 1720. Il a
ce qu'il dit des Archives de son Mo-
ére, & de quelques autres Actes. Il
tache sur tout à rapporter les titres
lesquels il prétend faire voir contre
Evêques de Toul, que l'Abbaye de
yen-Moutier n'est de nul Diocèse,
ju'elle a Jurisdiction sur les Paroisses
a dépendance.

Le premier Abbé Commendataire de
yen-Moutier fut Nicolas de Lorrai-
Evêque de Mets & de Verdun, qui
pourvû de cette Abbaye en 1534.

En 1601. Henri de Lorraine Evêque
Verdun, & Abbé Commendataire
Moyen-Moutier, y introduisit la ré-
ne de sainte Justine ou du Mont-
sin, en vertu d'un Bref du Pape

tems auparavant avoien
réforme: l'union, qui
entre les deux Monafté
& de faint Hidulphe,
tabliffement de la Cong
te le nom de ces deux S

En 1661. l'Abbaye de
fut remife en régle, &
dans le même état le P
en eft à préfent Abbé,
pour Coadjuteur Dom
fon neveu.

Nouveaux Mémoires fu
la GRANDE-RUS
vie: où l'on traite
Civil & Eccléfiaftiqu
Troupes de terre & de
fes Finances, & de
les a réglées: des di

du voyage de LAURENT LANGE *à la* *ine: la description des mœurs & usa-* *des Ostiakes; & le Manifeste du Pro-* *Criminel du Czarewitz Alexis Pe-* *witz; avec une Carte générale des* *ts du Czar, suivant les dernieres* *servations.* A Paris chez Pissot, Li- ire, Quai des Augustins, à la des- ite du Pont-neuf, à la Croix d'or. 25. *in*-12. 2. volumes. Tome I. pp. 8. *sans la Préface.* Tome II. pp. 426. *anches détachées* II. Sous presse à nsterdam chez les Waesberge.

RE'S avoir donné, dans notre Journal e Juillet, p. 65. un détail assez étendu natieres contenuës dans le premier me de ces Mémoires: il nous reste ntement à rendre compte de celles emplissent le second, & qui sont: une description des Villes & des eaux de Petersbourg & de Cronslot; e Journal du voyage de Laurent ge à la Chine; 3°. une relation des urs & usages des Ostiakes; 4°. le ifeste du Procès criminel du Czare- Aléxis Petrowitz, ou du fils de Sa esté Czarienne.

La fondation de la Ville de Peters- rg est peut-être une des plus hardies eprises du Czar. En effet, quel cou- n'a-t-il pas fallu, pour vaincre tous

les obſtacles qui s'oppoſoient à un
établiſſement ; ſoit de la part du
bas, marécageux, & ſujet aux fr
tes inondations; ſoit de la part du
voiſin de la Zone glaciale, inculte
que inhabité, environné de tou
d'épaiſſes forêts & d'affreux déſe
d'autant plus impraticable, qu'à
s'y trouve-t-il un ou deux grand
mins. C'eſt pourtant dans un lieu
avantageux, en apparence, que l
jetta les premiers fondemens d
grande Ville, au commencem
mois de Mai de l'année 1703.
ſituée à l'embouchure de la riv
Neva, qui ſépare la Caréli
vec l'Ingrie ; & elle occupe,
quelque portion du Continent, p
Iſles que forme cette riviere, av
de mêler ſes eaux avec celles du
de Finlande, qui fait partie de
Baltique. Une telle ſituation eſt
favorables pour le commerce d
mer ; & c'eſt auſſi une des pr
vûës qu'a eu ce Prince en bâtiſſa

Cosaques, Finlandois; Ingriens, rassemblez de toutes parts pour cet Ouvrage; qu'en moins de 5. mois les dedans furent achevez. Ce qu'il y eut de plus singulier dans cette construction, c'est qu'elle se fit sans provisions de bouche suffisantes, sans logemens pour les travailleurs, sans les outils nécessaires, tels que les pioches, les pelles, les brouettes, &c. ce qui obligeoit ces travailleurs à porter la terre dans les basques de leurs habits, ou dans des sacs faits de haillons. Aussi la misere fit-elle périr dans ces travaux près de deux cens mille hommes. Cette Forteresse, qui d'abord n'étoit que de terre, a reçû de tems en tems divers accroissemens. En 1704. on y ajouta un Ouvrage à couronne, avec quelques redoutes; & en 1710. on commença par ordre du Czar à l'environner de fortes murailles. Les principaux édifices qu'enferme la Citadelle, sont une Eglise Cathédrale presque achevée, une Chancellerie & une Apoticairerie recommandable par l'excellence de ses drogues, & par la richesse de ses vases, qui sont tous de la porcelaine la plus précieuse de la Chine.

Les Isles qui composent la Ville de Petersbourg, sont celles de *Bérésow*, de *Petersbourg*, & de *Saint Pierre*, vers le Nord; celle de l'*Amirauté*, au Midi

celle du *Prince*, à l'Occident. Cela fo
me une si grande étenduë, que cet
Ville paroît un assemblage de plusieu
Villages. Sa longueur est d'un gra
mille d'Allemagne; & sa largeur de pr
que autant. L'Isle de *Béréson*, quoiq
grande, n'est remarquable que par
Jardin des simples; celle de *Saint Pie*
ne l'est que par une Ferme, qui appar
noit à la feuë Princesse de la Couron
Les autres Isles, & cette partie de
terre-ferme, comprise dans l'enceinte
la Ville, sont couvertes de quatre gra
des *slabodes*, & de quantité d'autres
difices. On appelle en Russien *slabod*
tout lieu non entouré de murailles, s
Village, soit Ville, soit Fauxbourg. I
Moscovites ont deux *slabodes*, l'une
terre-ferme, l'autre dans l'Isle de Pete
bourg, où les Tartares ont aussi la le
Celle des Allemands est dans l'Isle
l'Amirauté.

Les maisons, dans tous ces quartie
sont fort serrées. On en compte à p
sent plus de soixante mille, la plup
faites de bois, & sans beaucoup de
çons. On les construit en posant
poutres les unes sur les autres, que l'
ne rabotte point en dehors; mais c
l'on se contente de polir en dedans a
une hache. Les toits ne sont que
planches de sapin très-minces, de di
do

douze pieds de long, jointes les unes sur les autres par le moyen de lattes clouées en travers par dessus. Pour se garentir plus sûrement de la pluye, quelques-uns attachent, par-dessous ces planches, de grands morceaux d'écorce de bouleau très-déliés, qui ne pourrissent jamais, & sont presque impénétrables à l'eau; mais en même-tems très-susceptibles du feu, & par conséquent très-dangereux. D'autres mettent, par-dessus ces planches, du gazon, qui conserve sa verdure, tant qu'il a de la fraicheur, & rend les maisons très-séches en dedans. Outre ces maisons ordinaires, qui n'ont qu'une salle & un étage; il y en a plusieurs qui sont composées de divers appartemens l'un sur l'autre, & couvertes de tuiles courbes. Les rues de Petersbourg n'ont point encore de nom: ce qui est très-incommode; car si vous demandez la demeure de quelqu'un, on ne peut vous l'enseigner, qu'en vous indiquant la place où est sa maison, ou en vous nommant ses voisins, jusqu'à ce qu'il s'en trouve un de votre connoissance, à qui vous puissiez vous informer de nouveau.

Le Czar a deux Palais dans l'Isle de l'Amirauté; l'un pour l'Eté, l'autre pour l'Hiver. Le Palais d'Eté est un bâtiment de pierre très-beau, quoique petit, situé

canal autour du Jar
berceaux de tous
lées, & on les d
de marbre blanc.
pépiniere de chê
merveille; ce qui
aller l'industrie hu
ni même toute l
sant aucuns de
encore dans ce
verdure, des
magnifique, q
la derniere mai
autre. Le Pal
fait ordinairem
bâtiment de p
avoit autrefoi
qui n'en a p
construction

fé, & d'un rempart, avec un parapet, qu'on éleva par derriere ; ce qui t[illegible] lieu d'une seconde Forteresse. On y [illegible] les canons de fer dont on arme la [illegible]part des Vaisseaux. Le Czar en a fa[illegible] fondre à *Alonitz*, à l'Occident du La[illegible] *[illegible]nega*, qui sont de vingt-quatre Livr[illegible] de balles, & aussi beaux qu'on en v[illegible] en aucun endroit. Ils sont polis &[illegible] proprement travaillez, qu'ils le d[illegible]tent aux canons de fonte : étant d[illegible]leurs à l'épreuve, & d'aussi longue d[illegible]ée que ces derniers, de même pe[illegible]teur & de même grosseur.

Les canaux, qu'en 1717. on avoit [illegible]mmencé à creuser dans les principales [illegible]es de Petersbourg, sont déja si avan[illegible]és (dit l'Auteur) qu'on peut presque de sa porte monter en bateau, & voguer, non-seulement sur la riviere de Neva, mais aussi jusqu'en pleine mer. C'est un spectacle très-agréable que la quantité de chaloupes dont ces canaux sont couverts les jours de fêtes, & qui vont à force de rames & de voiles, conduites par des Mariniers, qui se distinguent à l'envi par la galanterie de leurs habits.

L'Auteur parle de l'Imprimerie du [illegible] comme d'un établissement précieux p[illegible] ce Païs-là. Elle est située dans l'Isle de [illegible]rsbourg, à la droite du pont qui co[illegible] la Citadelle. Cette Imprimerie
est

est d'autant plus utile, qu'elle rendra plus communs les Livres Moscovites ; si rares jusqu'ici, qu'à peine en pouvoit-on trouver d'aucune espece, même en les payant fort cher. Comme l'ancienne écriture des Russiens étoit très-difficile à déchiffrer, à cause des fréquentes abréviations, & du mélange de caractéres étrangers ; le Czar a remedié à cet inconvénient en substituant aux anciennes lettres une impression nette & lisible.

La Friperie des Tartares, qui se trouve à peu-près dans le même Quartier, est vis-à-vis l'Ouvrage à couronne de la Citadelle. Tout se donne à grand marché dans cette Friperie, composée de deux rangs de boutiques, où l'on vend tout ce qui se débite ordinairement dans ces sortes de lieux. La presse y est si grande (dit l'Auteur) que quand on s'y fourre, il faut bien prendre garde à sa bourse, à son épée, même à son chapeau & à sa perruque ; & le plus sûr, est de porter le tout à sa main. C'est-à-dire, qu'on y vole comme dans les autres Friperies, avec cette différence, qu'on le fait là beaucoup plus impunément, comme il paroît par ce que raconte l'Auteur à ce sujet. „ J'en ai vû „ revenir une fois (dit-il) un Officier „ Allemand de Grenadiers, sans chapeau ni perruque ; & le même jour

„ une

„ une Dame de condition y perdit son
„ bonnet. Deux Tartares à chéval ayant
„ rencontré ces deux personnes dans des
„ endroits différens, leur enleverent leurs
„ coëffures avec beaucoup d'adresse, &
„ les mirent en vente à leur vue, les
„ laissant exposez à la raillerie de la po-
„ pulace, qui étoit présente". Dans la *Slabode* des Tartares, située derriere cette Friperie, & habitée par des Tartares, des Turcs, des Calmouques, & autres Nations semblables; il y a grand nombre de ménages accomodés, & fort audessus de la maniere de vivre des Habitans des Fauxbourgs & des petites rues de Paris, de Rome & de Londres.

Dans le Jardin des simples, qui ne renferme rien de fort curieux, se trouve une petite colline de sable à l'abri des inondations, que les Allemands ont choisie pour le lieu de leur sépulture. Quoique les corps n'y ayent rien à craindre des débordemens; ils n'y sont pas cependant fort en sûreté: car il arrive souvent (dit l'Auteur) que les voleurs les déterrent, & qu'après les avoir dépouillez des habits dans lesquels on les avoit ensevelis, ils laissent ces cadavres au bord de la fosse, où ils restent jusqu'à un nouvel enterrement; ou jusqu'à ce que les parens avertis du fait, les fassent mettre en terre une seconde fois. C'est

ce qui a déterminé quelques Allemands à enterrer leurs morts, sur tout leurs enfans, dans leur cour, ou à mettre, quand ils en ont le moyen, un garde près de la fosse, en attendant que le tems ait fait oublier le mort & ses habits.
„ Quelques-uns de ces voleurs (conti-
„ nue l'Auteur) essayerent en 1715.
„ de déterrer un Allemand, Musicien
„ de la Cour, qu'on avoit enterré deux
„ jours auparavant. Ils avoient déja
„ rompu la biere; mais comme ils s'y
„ étoient mal pris, & qu'ils vouloient
„ tirer le corps par les pieds, ils n'en
„ purent jamais venir à bout, & furent
„ obligez d'abandonner la partie. Le
„ lendemain matin, quelques bonnes-
„ femmes Moscovites voyant les pieds du
„ mort qui sortoient de la fosse, en fu-
„ rent épouvantées, & allerent publier
„ dans leur voisinage, qu'elles avoient
„ vû ressusciter un mort étranger. Ce
„ bruit s'étant répandu, les amis du dé-
„ funt y accoururent, & le mirent de
„ nouveau en terre ".

L'Auteur nous décrit ensuite l'Isle du Prince, qu'on nomme ainsi, parce que le Czar en a fait d'abord présent au Prince *Menzikoff*, & qu'elle sert à le faire subsister avec sa famille & ses domestiques. Mais ayant depuis fait plus d'attention à la situation avantageuse de

cette Isle; il s'est proposé d'y faire construire avec régularité la véritable Ville de Petersbourg. Il en a fait tracer un plan, suivant lequel on a eû soin d'alligner les rues & les canaux, & de marquer les plus convenables pour des édifices. En consequence, il a ordonné à ses Sujets de venir s'y établir, & d'y bâtir des maisons; ce qui s'éxécute journellement. A juger de cette nouvelle Ville de Petersbourg par le plan, elle peut devenir un jour une des plus grandes Villes de l'Europe, quoique la plus considérable partie en soit encore couverte de bois & de buissons épais, & qu'il n'y en ait qu'un petit canton de défriché.

Comme la plûpart des maisons de Petersbourg ne sont que de bois; elles sont fort sujettes aux incendies; & il ne se passe guéres de semaine, que le feu ne prenne en quelque quartier de la Ville. Mais les secours y sont portez avec tant d'ordre & de diligence, qu'il est rare d'y voir brûler plus de deux maisons, quelque grand que soit l'embrasement. Des gens placez dans tous les clochers, y font la garde jour & nuit avec beaucoup d'éxactitude. Le premier qui apperçoit le feu en quelque endroit, donne le signal en sonnant une cloche; ce qui est suivi par les autres sentinelles répandus dans tous les quartiers, & par

les tambours qui batten
Auſſi-tôt ſe raſſemblent
Plotnicks ou garçons Ch
perſez par toute la V
voit courir au feu, la l
Tous les ſoldats, de
qu'ils ſoient, ſont obligé
rigoureuſes peines, de
lieu de l'incendie. Le P
le Gouverneur de la Fo
autres Officiers Généraux
guéres de s'y trouver;
même s'y rend des pre
eſt dans la Ville. On le
ment une hache à la ma
des ouvriers, grimper
maiſons les plus embraſé
dre le péril, qui fait tr
les ſpectateurs; & il eſt
l'éxemple, dans ces oc
beaucoup plus, que la
vailleurs. Ils employent
propre pour arrêter pron
lence des flammes; c'
deux maiſons qui tien
brûle, & les pompes jo
gnent le feu auſſi-tôt.

Une autre incommo
bourg, bâtie dans pluſi
me nous l'avons dit;
ponts, pour paſſer d'u
tre. La profondeur &

Neva ne permettent guéres d'en construire, si ce n'est de batteaux; mais c'est à quoi le Czar n'a jamais voulu consentir, dans la résolution d'obliger ses Sujets, par toutes sortes de voyes, à s'instruire dans la navigation. Il faut donc passer d'une Isle à l'autre dans des bateaux conduits par des bateliers, dont l'ignorance expose les passagers à de fréquens naufrages.

L'Auteur fait mention d'une grande prairie inutile, située du côté de l'Ingrie, & qui seroit très-propre, à faire une belle place pour un marché. Les paysans, les gens de journée & autres personnes du commun, sur tout les garçons, s'y assemblent les Dimanches & les Fêtes, & après s'être enivrés dans les cabarets voisins, ils se séparent en deux bandes, & par forme de divertissement, se battent avec tant d'acharnement à coups de poings & de pieds, que la terre en est couverte de sang & de cheveux, & que souvent on emporte plusieurs des combattans estropiez. Ils font, en se jettant les uns sur les autres, des cris si épouventables; qu'on les entend de plus d'un mille. Le Gouvernement tolére ces désordres, dans l'esperance de faire de meilleurs soldats, de cette jeunesse déja accoûtumée à se battre.

Après ces détails touchant Petersbour l'Auteur nous fait connoître les enviro de cette Ville, les qualités de son terr & de celui des contrées voisines ; l quel en général, est froid, humide très-ingrat pour la culture. La Ville tire peu de secours, pour sa subsistanc les provisions de toute espece y so transportées de *Novogrod*, de *Plescou de Moscou*, & même du Royaume Casan ; & voiturées à grands frais pe dant l'Hyver, sur des milliers de tr neaux, & en Eté, sur les rivieres; d' l'on peut juger qu'il fait très cher viv à Petersbourg, & que lorsque les pr visions y manquent, tout le païs d'aler tour en souffre considerablement; car emprunte de cette Ville tous ses b soins, bien loin de les lui fournir.

L'Auteur parle aussi de la temperat re du climat, laquelle ne laisse pas d'êt excessivement chaude, pendant les deu mois de l'Eté ; le Soleil élevant des v peurs de ce terrain marécageux ; ce q excite presque tous les jours des temp tes mêlées d'éclairs & de tonnerre ; m qui se dissipent bien tôt, & sont suivi du beau tems. Pendant cette saison, c astre n'est qu'environ trois heures par jo sous l'horizon pendant lesquelles il re assez de lumiere, pour lire. Mais jours sont si courts en hyver, qu'à pei

vo

oit-on le Soleil pendant trois heures; & que souvent même il ne paroît point du out, à cause des brouillards. Le froid ommence au mois d'Août ; & depuis e tems-là jusqu'au mois de Mai, peronne n'a honte de porter des habits fourez & des bottes de même. La gelée est i violente, que les poutres des maisons le bois craquent & font du bruit comne de petits fusils. La glace a d'ordinaie une aune & demie d'épaisseur dans es rivieres; & ce qu'il y a de singulier, c'est qu'au Printems, lorsque la neige est léja entierement fonduë, & que l'herbe commence à pousser, la glace ne laisse pas de durer encore long-tems, sur tout dans les rivieres; & elle ne fond que peu à peu, par la force du Soleil. Les geées nocturnes l'épaississent & la rendent assez forte pour porter les chevaux & les charois pendant quelques heures de la matinée; mais l'après-midi, il ne seroit pas sûr de s'y hazarder. Enfin, quand es derniers jours d'Avril sont un peu chauds, on voit la glace disparoître en moins de deux ou trois heures, & la riviere se trouve entierement débarrassée.

Ensuite l'Auteur touche quelque chose des mœurs des Ingriens & des Caréliens, Nations les plus voisines de Petersbourg. Il décrit la maniere dont ces

tion du monde. Les portes
fons font si basses, qu'il es
d'y entrer sans se baisser ex
ment; car elles ont raremen
de haut, & comme le seuil
terre de deux pieds au mo
obligé de lever la jambe tr
entrer, & de passer la tête
en se courbant considérablen
(observe l'Auteur) on entr
dans une posture aussi con
celle d'un Arlequin qui
théâtre; & il arrive mêm
ceux qui n'y sont pas habitu
ber la tête la premiere dans
L'Auteur n'oublie pas la
les Habitans de ces logeme
gent pour y dormir, & c
bercent leurs enfans, laque
chose de singulier. Ils ont

assez long-tems. Quand l'enfant a b
soin de tetter, la mere se panche sur
panier, & l'allaite. L'Auteur parle au
des arbres qui croissent dans le Païs; d
oiseaux qui peuplent les forêts, & d
autres animaux, tant aquatiques, q
terrestres. Il n'y a de féroces parmi c
derniers que les ours & les loups. Ce
ci, pendant l'Hiver, vont par troup
de trente à quarante, & font souve
de terribles ravages.

A la description de Petersbourg su
céde celle de la Ville de *Cronslot*, qui
est, pour ainsi-dire, la clef. Elle est
tuée au fond du Golfe de Finlande,
quatre milles d'Allemagne de Pete
bourg, dans l'Isle de *Retusari* ou *Rut*
ri, nommée par les Moscovites, l'*Isle*
Liévres. Le Czar y a fait construire
Port pour sa Flotte, lequel est véritab
ment celui de Petersbourg, & qui
défendu par un Château bâti au mil
de la Mer, à une portée de canon
l'Isle, & à un bon mille Germanic
de la côte d'Ingrie. Ce Château s'a
pelle *Cronslot* ou *Cron-Schloss*, c'est
dire, *Château couronné*; & il a don
son nom à la Ville. Celle-ci, quoiq
très-peuplée, n'est encore composée c
de maisons de bois, dispersées çà &
sans ordre. Mais le Czar (dit l'Aute
a dessein d'y substituer environ six m

maiſons de pierre, diſtribuées régulierement en diverſes rues, au milieu deſquelles il veut faire creuſer des canaux, comme en Hollande, pour la commodité des Marchands.

On a dans Cronſlot pleine liberté de conſcience, ainſi que dans tous les Etats du Czar. Les Luthériens en particulier y ont une maiſon, dans laquelle ils s'aſſemblent pour le Service Divin. Ils avoient autrefois dans l'Iſle (dit l'Auteur) un Miniſtre de leur Religion: mais comme ſes appointemens étoient trop médiocres, il prit congé d'eux en 1714. Quelque-tems après, un priſonnier Suédois vint à *Retuſari*; il étoit natif de *Konigsberg* en Pruſſe, & avoit été pris en Pologne, comme Lieutenant au ſervice de la Suéde. Il demeura quelques années à Moſcou en cette qualité; mais il obtint enfin la permiſſion d'aller gagner ſa vie où il lui plairoit. Il ſe détermina par hazard à venir à *Retuſari*, dans le tems que les Catholiques Romains, les Réformez, & les Luthériens étoient également ſans Paſteurs. Il prit bien-tôt ſon parti, dans une conjoncture qui auroit embarraſſé tout autre que lui; la différence des Religions de ces Egliſes, ne l'empêcha pas de ſe charger de toutes les trois. Il prêchoit ſes Paroiſſiens tour *à tour*, & leur adminiſtroit les Sacremens,

... déréné de s'en mêler
ge. Néanmoins, comme il n'a-
int d'autre métier pour subsister,
ne sçavoit où donner de la tête;
bligé de se pourvoir d'ailleurs,
rit sa commission de Lieutenant.
e Journal du voyage de *Laurent*
à la Chine, contient jour par
oute depuis Petersbourg jusqu'à
endant quinze mois. Ce Jour-
rit avec toute la sécheresse qui
ne ces sortes de détails, & par
t ne paroît guéres susceptible
Nous donnerons pourtant ce-
ques observations que le Voya-
ées çà & là dans cette Rela-
ous choisirons celles qui nous
les plus dignes de la curiosité

ent Lange, Ingénieur...

cinq, & dont plusieurs ont
te brasses de profondeur.
dans de grands vaisseaux de
met sur des trous creusez
dans lesquels on allume du
tiére avec laquelle on fai
de force, qu'il n'est pas pc
nir dans sa bouche. Le se
re est aussi fin que la far
blanc que la neige : & c'e
Sibérie & les Royaumes de
tracan employent pour leu
A trois journées plus lo
rent un Peuple nommé
Wozulizoi, lequel, quoiq
sionomie fort semblable à
mouques, n'en parle pc
Ils ont été batisez, depuis
dre du Prince *Gagarin*, G
Sibérie ; mais ils n'ont
moindre teinture du Chris
Voyageur eut la curiosité
quelques-uns, pour appr
consistoit leur culte idolâ
qu'il en put tirer fut, qu'i
Idole penduë à un arbre,
devant laquelle ils se pros
souvent que cela leur ven
qu'ils levoient les yeux en
soient de grands cris. Il le
quel dessein ils levoient les
s'ils sçavoient qu'il y a \

qu'ils puſſent ſçavoir s'il y a un
ou non ; qu'ils ne voyoient pas
le différence entre la connoiſſance
Dieu & leur ancien culte ; en un
qu'ils ne ſe caſſoient pas la tête à
s ces réflexions ; mais qu'ils étoient
ens, pourvû qu'ils euſſent de quoi

os Voyageurs, le 27. du même mois
vier) arriverent à *Tobol*, capitale de
bérie, & ſituée ſur une haute mon-
. On a, depuis peu, environné
Ville d'une forte muraille de pier-
ui renferme dans ſon enceinte un
Monaſtére & une Egliſe, ſans com-
luſieurs autres, qui ſont au-dehors,
de loin font un coup d'œil très-
le. Au pied de cette montagne

Entre *Tobol* & *Tara*, où l
arriverent le 16. Février, c
Tartares Mahométans, qu
les bords de l'*Irtisch*, & q
aise. Leurs richesses consi
chevaux, en bétail noir,
& il est rare d'entrer dans
ou chambre de Tartare, sa
au moins trois veaux attac
la cheminée. Mais ce qu
commode pour les Voyage
ces Tartares ne veulent p
leurs veaux, par superstitio
nant que les vaches mourro
grin s'ils le faisoient. Ils a
repas dans des cheminées f
yes, & enduites de terre g
tout proche de la cheminé
chaudiere scellée dans le m
ils font cuire leur manger,
le plus souvent à du poisson
quel ils mettent un peu de
Ils le fourent & l'entasse
bouche d'une maniere à f
qu'ils ne s'étranglent. Dans
autres réjouïssances, ils t
cuire un poulain, & ils invi
gal autant de personnes q
pour qu'il ne reste rien d'un
licieux. Leur boisson, qu
Braga, est composée de gru
& d'eau-de-vie faite de

les autres, & ... tomber les
pas la force alors de se relever.
prévenir cependant toute indécen-
ar rapport au sexe, ils renferment
femmes avec la nouvelle mariée,
n endroit séparé.

Voyageurs étant partis de *Tara*,
nt dans le grand désert de *Barabu*,
end jusqu'à *Tomskoi*, & qui, pen-
Hiver, est habité par certains Tar-
nommez *Barabinskoi*, lesquels,
l'Eté, se dispersent de côté &
aux environs des rivieres. Ils
lâtres, & menent une vie si mi-
qu'ils ressemblent plutôt à des
à des hommes. Ils demeurent
cabanes creusées en terre, dans
desquelles on voit une Idole,
ellent *Scheitan*, qui n'est autre
une petite piéce ...

res, a quelque chose de singulier. Ils font brûler sur la plaïe de la méche, jusqu'à ce qu'elle soit entierement consumée, & pendant cette opération, ils paroissent aussi tranquilles, que s'ils ne sentoient pas la moindre douleur.

Le 9. Mars, nos Voyageurs arriverent à *Tomskoi*, Ville bâtie sur le bord du *Tom*, qui se jette dans l'*Oby*. Cette Ville est fournie abondamment de bled & de poisson, ainsi que de toutes les autres choses nécessaires à la vie; sans parler de diverses fourrures, & particulierement de celles que les Russiens appellent *Telarski-Bielki*, qui sont aussi blanches que la neige, & beaucoup plus grandes que toutes les autres. Les montagnes voisines ont des mines de plomb, de fer, & de cuivre: quant à celles d'argent, ils n'en connoissent aucune; mais les prisonniers Suédois assûrent qu'on y a trouvé de l'or en plusieurs endroits. La découverte qu'on y a faite d'anciens tombeaux, qui renfermoient plusieurs piéces antiques d'or & d'argent, comme des Idoles, des poissons, des oiseaux, des agraffes & des boucles de selles, des utenciles de table, des bagues & des boucles d'oreilles, de la monnoye, &c. fait conjecturer que ce Païs, autrefois, a été pour habitans, des Peuples beaucoup plus magnifiques, que ceux qui l'occupent aujourd'hui.

Le

s de bétail ; & l'on ne passe pas
l'être beaucoup, parmi eux, quand
a que quatre ou cinq cens chevaux,
ant d'autres bestiaux à proportion.
chasse fait leur principale nourritu-
nais quand un de leurs chevaux
à mourir, c'est pour eux un festin
ique, dans lequel ils boivent leur
rte liqueur, c'est-à-dire, comme
avons observé plus haut, de l'eau-
faite avec du lait de cavale. Les
tions de leurs mariages sont fort
tes des nôtres. Les peres, en ce
gagnent à marier leurs filles ; car
s donnent point, que le gendre
ré certain nombre de chevaux.
es femmes qui coûtent à leurs
xante, quelquefois jusqu'à cent
nimaux, sans compter quantité

d'un culte si extravagant, que l'é
de leurs ancêtres.

Le 3. Août les Voyageurs alle
Lac de *Baikal*, sur le bord duque
Chapelle dédiée à S. Nicolas.
nommé autrement *Lac Chinois*,
vingt-cinq lieuës de long, du Sept
au Midi, sur neuf de large. L
du Païs l'appellent *Swetoi-more*,
Mer-sainte; & ne permettent pa
lui donne le nom d'*Offero*, qui
Lac. Ils croyent que ce seroit
une injure, dont il pourroit se r
& ils lui marquent tant de respe
lorsqu'ils voyagent dessus, ils se
d'eau-de-vie, de Tabac, & d
rafraichissemens ordinaires. Il est
nant (dit l'Auteur) qu'on tro
chiens-marins dans une eau dor
claire & fraiche, comme celle-l

Nos Voyageurs passerent la
muraille de la Chine le 6. Novem
description qu'en donne ici
Lange, differe en quelque chose
du P. *le Comte*. „ Cette murail
„ brique, dit notre Auteur; ell
„ ze brasses de largeur, & trois
„ teur, autant que j'ai pû le con
„ Elle a la même épaisseur & l
„ hauteur sur les montagnes
„ escarpées. Sa longueur, d'O
„ Occident, prise horizontal

ent habillez de ſatin, avec 30 Sol-
ts à la gauche ſur une même ligne,
i étoient ſous les armes, ſuivant
ır coutume. Ces armes conſiſtoient
ſabres, en arcs & en fléches. Les
fficiers nous reçûrent avec beaucoup
civilité, & nous inviterent à venir
leur Corps-de garde prendre une
ſe de thé, & fumer une pipe de
oac, à la maniére des Chinois."
: 12 Novembre, nos Voyageurs
ıt audience de l'Empereur de la
e à *Tchantchienne*, maiſon de plai-
de ce Prince, à trois lieuës de *Pe-*
On peut voir dans la Relation les
nſtances de cette Audience, de mê-
ue celles du repas qu'ils firent chez
es Chambellans de l'Empereur, qui
envoya pluſieurs plats de ſa table,

fut tiré à *Tchantchienne*,
pereur.

„ Il parut d'abord (dit
„ fieurs figures de bois
„ toient des hommes. El
„ tagées en deux bandes,
„ choient l'une contre l'a
„ fusées au lieu de fléch
„ deux ayant plié, &
„ ensuite, les vainqueu
„ une Ville, qui fut ba
„ duë pendant une demie
„ laquelle un des bastion
„ rempli de deux ou trois
„ sauta en l'air avec un b
„ table. On vit alors p
„ rempart quantité de pe
„ en faisoient le tour en
„ épées, pendant que d

„ même que ceux qui défendoient l:
„ Ville, que les assiégeans continuerent
„ de battre, jusqu'à ce qu'un secon
„ bastion sauta aussi en l'air. Les assié-
„ geans ayant été remplacez par de
„ troupes fraîches, on poussa vigoureu-
„ sement l'attaque. Les deux dragon
„ reparurent aussi, & firent le mêm
„ manége qu'auparavant; mais enfin
„ les assiégez furent obligez de se ren-
„ dre. Ils disparurent donc, & le feu
„ se termina de cette maniere. L'en-
„ droit où on le tira étoit éclairé d
„ tous côtez par plusieurs milliers d
„ lanternes, qui étant peintes de diver-
„ ses couleurs, ne contribuoient pa
„ peu à la beauté de ce spectacle. Pen-
„ dant qu'on tiroit le feu (poursuit
„ l'Auteur) l'Empereur nous envoy
„ demander plusieurs fois comment no
„ le trouvions. Les Jesuites nous di-
„ rent, qu'on en avoit tiré un tou
„ semblable en présence des Empereur
„ régnans, il y avoit environ deu
„ mille ans.

III. La description des mœurs & de usages des *Ostiakes*, est l'ouvrage de M *Jean-Bernard Muller*, Capitaine d Dragons au service de la Suéde, qu l'a composé pendant sa prison en Mo covie. Comme il a été plusieurs an nées relegué en Sibérie, il a eû le tem

de s'instruire de tout ce
prend sur ce sujet; & il
dont il n'ait été témoin
appris de personnes dign
te Description est parta
chapitres, où l'on traite
du Royaume de Sibérie,
des Ostiakes : 2°. *De leur*
leur genre de vie : 3°. *I*
ou de leur Idolâtrie : 4°.
ment de leur conversion à
tienne du rit Grec.

1. Le Royaume de Sil
teur) est situé au Nord-
le cinquante-septiéme dé
& la Zone froide Septen
pour bornes à l'Orient l
le *Turachan*; au Midi *I*
frontiere de la Chine; à
Monguls, les Tartares
de *Kontasch*. On préten
son nom d'une Ville bât
Irtisch, par un Prince
Païs, qui l'appella *Sibir*
qui signifie *Capitale.* L
ici un détail de divers P
régné dans ce Pays-là, ju
fameux Czar *Jean Basil*
dit maître. Ce fut lui
nom de *Sibir* en celui
porte aujourd'hui cette
Sibérie abonde en mine

mines de cuivre & de fer; sans
mpter plusieurs traces de mines d'ar-
nt, qui promettent beaucoup. Il y
dans les hautes montagnes de *Vergotur*
aucoup de crystal, plus dur qu'aucun
tre de l'Europe, & qui ressemble au
pe bâtard. Parmi les cailloux que
y jette sur ses bords, il y en a quel-
es-uns de transparens, qui sont blancs
rouges, comme de l'agathe, & dont
Moscovites font des bagues, après
avoir gravé diverses figures.

On voit en Sibérie (dit M. Muller)
le production singuliere de la nature,
qui, selon lui, ne se rencontre point
leurs. C'est ce que les Sibériens ap-
llent *Mamant*. Cette matiere, qui
trouve dans la terre en divers en-
oits, sur tout dans les lieux sabloneux,
semble à l'ivoire, par la couleur &
le grain. L'opinion la plus com-
me dans le Pays, est que ce sont de
yes dents d'éléphant, qui sont res-
s-là depuis le Déluge. Quelques-uns
oyent que c'est de l'ivoire fossile, &
consequent une production de la
re, & l'Auteur avouë qu'il a été
gtems de ce sentiment. D'autres
tiennent que ce sont les cornes d'un
t grand animal, qui vit sous terre
ns les lieux bas & marécageux, qui
se nourrit que de fange, & se fraye
un

un chemin avec ses corn
terre & la bouë : mais
un terrain sableneux, le
croulent le serrent de f
pouvant les détourner a
il perd le mouvement &
droit. Plusieurs gens o
teur, qu'ils avoient vû
au delà de *Beresowa*, da
des hautes montagnes de
sont monstrueux, suivan
qu'on en fait ; car ils ont
hauteur, & environ trois
Ils sont de couleur grisât
longue, le front très-lar
justement au-dessus des y
nes, qu'ils remuent & c
il leur plaît. Leurs jamb
pour la grosseur, à celle
s'étendent (dit-on) consi
marchant, & peuvent au
en un petit espace. Ce
justifier (continuë l'Au
cornes ne sont point fossi
nent de quelque animal ;
servé plusieurs fois qu'el
glantes, lorsqu'on les c
cine, où elles sont creus
a trouvé avec ces cornes
machoires garnies de leu
côtes, où tenoit encore
sorte que si l'on voulo

:, on pourroit facilement en raſ-
ller le ſquelet entier. La Sibérie
uit encore l'animal qui porte le
, non dans ſes teſticules, com-
plusieurs, dit l'Auteur, le préten-
fauſſement; mais dans ſon nom-

prés avoir décrit la Sibérie en géné-
M. Muller vient à ce qui concerne
Oſtiakes en particulier. Cette Nation
mence à trois journées de Tobol,
itale de ce Royaume, & habite le
de *l'Irtiſch*, juſqu'au lieu où ce
re ſe jette dans l'*Oby*, d'où elle s'é-
d'un côté juſqu'à *Narim*, & de
re ſur la rive de l'*Oby*, juſqu'au
e, & de-là juſqu'au Détroit de
aitz ou de *Naſſau*. Elle peuple les
s de pluſieurs rivieres qui ſe déchar-
dans l'*Oby*, & a pour voiſins les
litzes à l'Occident, & les *Samoie-*
à l'Orient, proche du Détroit.
uteur après une deſcription du fleu-
Oby, des glaces énormes qui occu-
ſon embouchure, & du païs que le
d exceſſif rend preſque inhabitable,
erche la raiſon qui a pû déterminer
Oſtiakes à s'établir dans une contrée
affreuſe que cette partie de la Zone
de. Il en trouve la cauſe dans leur
iguance à renoncer à leur Idolâtrie.
il *eſt certain* (ſelon lui) qu'ils ha-
bitoient

de s'instruire de tout ce qu'il nous apprend sur ce sujet; & il n'avance rien, dont il n'ait été témoin, ou qu'il n'ait appris de personnes dignes de foi. Cette Description est partagée en quatre chapitres, où l'on traite: 1o. *De l'Etat du Royaume de Sibérie, & de l'origine des Ostiakes : 2o. De leurs mœurs & de leur genre de vie* : 3o. *De leur Religion ou de leur Idolâtrie* : 4o. *Du commencement de leur conversion à la Religion Chrétienne du rit Grec.*

I. Le Royaume de Sibérie (dit l'Auteur) est situé au Nord-nord-Est, entre le cinquante-septiéme dégré de latitude, & la Zone froide Septentrionale. Il a pour bornes à l'Orient le *Mangasca* & le *Turachan*; au Midi *Irkutskoy*, Ville frontiere de la Chine; à l'Occident les *Monguls*, les Tartares d'*Ajuka*, & de *Kontasch*. On prétend qu'il a tiré son nom d'une Ville bâtie sur le fleuve *Irtisch*, par un Prince Mahométan du Païs, qui l'appella *Sibir*, mot Tartare, qui signifie *Capitale*. L'Auteur donne ici un détail de divers Princes, qui ont régné dans ce Pays-là, jusqu'à ce que le fameux Czar *Jean Basilowitz* s'en rendit maître. Ce fut lui qui changea le nom de *Sibir* en celui de *Tobol*, que porte aujourd'hui cette capitale. La Sibérie abonde en mineraux, & sur tout

en

de cryftal, plus dur qu'aucun
Europe, & qui reffemble au
d. Parmi les cailloux que
fur fes bords, il y en a quel-
e tranfparens, qui font blancs
comme de l'agathe, & dont
vites font des bagues, après
ravé diverfes figures.

en Sibérie (dit M. Muller)
ction finguliere de la nature,
on lui, ne fe rencontre point
C'eft ce que les Sibériens ap-
mant. Cette matiere, qui
dans la terre en divers en-
out dans les lieux fabloneux,
l'ivoire, par la couleur &
. L'opinion la plus com-
le Pays, eft que ce font de
d'éléphant, qui font ref-

flégmes ; ce qui leur ti
decine.

Ils habitent sous de pet
rées, faites d'arbrisseaux
d'écorce de bouleau, po
de la pluye & de la neig
tous meubles des bateau
fléches, des arcs, des va
de bouleau, dans lesque
boivent. Il y en a peu
modez pour avoir une
plûpart se contentent seu
ques couteaux. Toute
consistent dans les renne
uns en ont jusqu'à un m
servent, ainsi que les
porter leurs cabanes c
car ils changent souve
ce qui ne les embarrasse

nt; & comme les chiens
nt presque les seuls qui
iers, il est très-ordinaire
appeller leurs enfans *Sa-*
chien. Toute l'éduca-
onnent, consiste à leur
r de l'arc, à pêcher &
st ce qui fait toute l'oc-
enfance. Les Ostiakes
ur chasse de quoi païer
uverain, en peaux de
s, de renard, d'ours,
de leur pêche leur prin-
, que l'*Oby* & les au-
fournissent en abondan-
le poisson sans pain &
ordinairement ni l'un
e le poisson, ils man-
yes sauvages, des ca-
hair de rennes. Ils ne

tume de se faire certaines marques sur les mains, comme des figures d'oiseaux, des chiffres, &c. Ils montrent ces marques à leurs créanciers, comme des signes ausquels ils pourront aisément les reconnoître & les distinguer surement des autres. S'ils ont pareillement quelques coupures, quelques cicatrices, quelque signe au visage ou autre part, ils les font voir en entrant en marché, & ils les offrent, pour ainsi dire, en engagement de leurs promesses. Une de leurs bonnes qualitez (dit-on) c'est d'être esclaves de leur parole.

A l'exception des *Wayvodes*, établis par le Czar pour gouverner les Ostiakes & lever les impôts, il n'y a pas entr'eux grande distinction pour la qualité & le rang. Ceux qui, parmi eux, prennent le titre de *Knées* ou de Princes; & s'aproprient le domaine de certaines rivieres, ne peuvent assujettir ces Peuples à aucunes loix, ni exercer sur eux la moindre Jurisdiction. Chaque pere de famille a l'inspection de sa maison pour les cas ordinaires; mais pour les affaires importantes, ils ont recours aux *Wayvodes*, ou aux Prêtres de leurs Idoles, qui décident le différent par une Sentence, émanée, (disent-ils) de la propre bouche du faux Dieu. Sous une pareille anarchie, il n'est pas surprenant que

les Ostiakes s'abandonnent à tous leurs desirs déréglez, & qu'il n'y ait parmi eux que libertinage & confusion, sans espérance qu'ils se civilisent jamais à moins qu'ils n'embrassent le Christianisme. Nous ne pouvons suivre M. Muller dans tout ce qu'il nous raconte de leurs mariages de leurs divorces, de l'accouchement de leurs femmes, des maladies, & sur tout du scorbut, auquel le froid excessif & la mauvaise nourriture les rendent très sujets, de leurs funerailles, &c. Nous renvoyons sur tout cela au Livre même.

3. Les Ostiakes ont deux sortes de Divinitez, ausquelles ils s'adressent & font des offrandes, & des sacrifices dans tous leurs besoins. Les unes sont des figures d'airain assez bien faites, qui représentent des femmes les bras nuds, des oyes, des serpens, &c. Ils tiennent ces Idoles, qu'ils appellent *Scheitan*, des *Tchut*, Peuple qui habitoit anciennement cette contrée, & qui les avoit reçûës des Chinois. Les autres Idoles, qui sont de la façon des Ostiakes mêmes, consistent en un morceau de bois presque sans forme, avec un nœud en guise de tête humaine à l'une des extrêmitez. Chacun se fabrique une pareille Idole, qu'il révere & qu'il abandonne

aussi souvent qu'il le juge à propos. Quelquefois même il la met en pieces, & la jette au feu. Ils n'ont ni jours ni heures réglées pour leurs sacrifices, & n'ont recours à leurs Dieux que dans le besoin.

Cependant leurs Prêtres, qui se disent en commerce avec ces Dieux, ont grand soin de reprimander ces Peuples, lorsqu'ils négligent les sacrifices, & de les exhorter à appaiser la colére des Dieux, en leur offrant des piéces de toile, de Damas, & d'autres étoffes pour les habiller, & en leur sacrifiant divers animaux. Il n'y a point, dit M. Muller, de secte particuliere destinée à ces fonctions religieuses. Tout pere de famille, qui se sent dans la vieillesse, possédé de l'esprit d'avarice, ou animé d'un zéle, qui succéde ordinairement aux folies de la jeunesse, se fait Prêtre de sa propre autorité, & pour cet effet il se fabrique une Idole, à laquelle il se charge de rendre le culte que peut mériter cet ouvrage de ses mains. Toute l'habileté de ces Sacrificateurs se borne à crier d'une voix forte aux oreilles des Idoles, les requêtes de ceux qui leur font des offrandes; à souffrir les tourmens, qui précedent leurs fausses prophéties, & qui consistent à se faire lier, & à se rouler par terre, en faisant mille contorsions; & à débiter

erment de fidélité à leur Sou-
u dont ils jurent devant des ar-
ur la décision des affaires dou-
culte particulier qu'ils rendent
oles distinguées des autres, &
rniere, nommée *Starik Obski*, *le*
'Oby, est le Dieu de la pêche.
s ne pouvons nous étendre non
que M. Muller nous apprend,
les commencemens de la con-
s Ostiakes à la Religion Chré-
rit Grec. Ce détail nous me-
o loin, & il nous reste encore
lque chose sur le Manifeste du
minel du *Czarewits*, ou fils
jugé à Petersbourg par or-
M. Czarienne le 25 Juin

e piéce est d'autant plus inté-

positions de témoins d'ou
ses premieres réponses éto
de déguisemens ou d'omiss
claircissemens sur toutes le
cédentes ; deux déclarati
touchant cette importante
adressée au Clergé de Mo
aux Ministres, aux Séna
Etats, tant militaire, que
sidérations du Clergé en
déclaration du Czar; enf
de mort, renduë par le S
quence de toutes ces pr
lesquelles le Czarewitz
d'avoir voulu monter sur
me du vivant de son per

Le 6 Juillet, on amen
de la Forteresse à la Ch
le, pour entendre la
[illegible] après quoi

... les principaux de
& leur ordonna d'attendre; jus-
qu'un troisiéme Messager étant
dire que le Prince étoit déses-
il ne passeroit pas la journée,
souhaittoit ardemment de voir
celui-ci suivi des Seigneurs, al-
Czarewitz.

ce ne pût retenir ses larmes à
son pere, & lui dit; Qu'il a-
é très-griévement la Majesté
& celle du Czar; qu'il espé-
revenir de sa maladie; & que
reviendroit, il sçavoit qu'il
e de vivre; que la seule gra-
nandoit à Sa Majesté, pour
Dieu, étoit de révoquer la
qu'elle lui avoit donnée à
e lui pardonner ses crimes
e ne lui pas refuser sa béné-
rnelle ...

mes de part & d'aut

A cinq heures du
Meffager vint dire au
fouhaittoit de le voi
fois. Le Czar eut d
à y confentir; mais i
enfin par les Seigneu
lui repréfenterent qu'i
inhumanité, refufer
tion à fon fils. Mai
Sa Majefté entroit dar
aller à la Forterefle,
rier apporta la nouv
venoit d'expirer.

Le 9 Juillet, fon
Grand Chancelier & d
ne du premier rang f
terefle à l'Eglife de l
où on l'expofa fur un
y demeura le 10, & l

rapporterent que le Czar avoit les yeux baignez de larmes pendant la marche du Convoi, & pendant tout le service qui se fit à l'Eglise. L'Oraison funébre fut prononcée par un Prêtre, qui prit pour texte ces paroles de David: *O mon Absalon, mon fils! Mon fils Absalon!*

Telle fut la fin de ce tragique événement, qui a mérité l'attention de toute l'Europe.

On trouve à la suite du Manifeste une explication des termes étrangers, employez souvent dans cet ouvrage.

Traité des Vertus Medicinales de l'eau commune; où l'on fait voir qu'elle prévient & guérit une infinité de maladies, par les observations tirées des plus célebres Médecins, & appuyées de quarante ans d'expérience; avec quelques regles pour le regime de vivre. Par M. SMITH. *On y a ajouté le Traité de l'eau du Docteur* HANCOK, *intitulé:* Febrifugium Magnum, *où l'on fait voir que l'eau commune est le meilleur de tous les remedes pour guérir la fiévre & la peste. Traduit de l'Anglois, avec les Théses de Mrs.* HECQUET & GEOFFROY *sur l'eau.* A Paris chez Guillaume Cavelier fils, ruë S. Jacques, près la Fontaine S. Severin. vol. *in 12. pp. 335.*

ON a long-tems cherché la Médecine universelle, mais si l'on en croit ce qui est dit dans ce livre, la voilà enfin trouvée, c'est l'EAU. Elle guérit, à ce que prétend l'Auteur de ce Traité, la goute, la maladie hypocondriaque, la pierre, les maladies des enfans, celles des nourrices, le deffaut d'appetit, les meurtrissures, les maux d'estomac, la difficulté de respirer, le vomissement, le cours de ventre, la phthisie ou consomption, les chaleurs du visage, la colique, la petite vérole, les fievres, les maladies inflammatoires, les accidens causez par les excès de boire, les rheumes, les brûlures, les ulcéres, les foulures, la foiblesse des jointures, les maux de tête, les insomnies, les défaillances, les hémorrhagies, les coupures, l'hydrophobie ou rage, le haut-mal, la mélancholie, la folie, les écrouelles, la jaunisse, les fluxions, les callositez, le scorbut, l'asthme, la toux, la difficulté d'uriner, les trenchées, les vapeurs, la goute remontée dans l'estomac, la peste. L'Auteur cite là-dessus un grand nombre de témoignages & d'exemples. En voici quelques-uns dont les Lecteurs jugeront.

Pour

Pour guérir la folie.

Le Docteur Browne, dit, que dans folie il vaut mieux avoir recours aux ins froids qu'aux autres remedes qui it en usage contre ce mal; & il préid que l'eau étant capable de faire renir en un instant un homme ivre, elle capable de guérir dans l'espace d'un ois, une personne affligée de folie. il assure que si on veut dissiper enrement une ivresse, on n'a qu'à plon- dans de l'eau froide, celui qui est e. Il ajoute avoir vû des gens ivres, on a fait revenir en leur lavant simment les mains avec de l'eau froide; pour ce qui est de la folie, le Docr Blair, dans une Lettre au Docteur ynard, déclare avoir guéri en la mare suivante, un homme fol. On le na lié & garroté sur une charette, le ps tout nud & les yeux bandez; on posa ensuite tout d'un coup à une ite d'eau qui lui tomboit de vingt ds de haut sur le corps. On l'y laissa si long tems que ses forces le purent mettre, puis on le remena chez lui, il dormit pendant vingt-neuf heures, ès quoi il s'éveilla dans son bon sens, fut parfaitement guéri.

Pour préserver du Rhûme.

„ Veut-on s'endurcir le corps, & „ n'être point sujet à s'enrhumer à cha- „ que instant, l'on n'a qu'à se laver la „ poitrine avec de l'eau froide tous les „ matins. Ce préservatif paroîtra sans doute extraordinaire ; mais nous le rapportons tel qu'il se trouve à la page 64. L'Auteur ajoute (& il cite làdessus le Docteur Mayerne) que dans toutes les maladies de la tête, il n'y a rien de „ meilleur que de se laver avec de l'eau „ froide ; j'en ai fait, *dit-il*, l'expe- „ rience avec succès dans une violente „ douleur d'oreilles, qui m'étoit surve- „ nuë pour avoir souffert du froid. Il „ me parut que la douleur se dissipoit „ en appliquant par intervales sur les „ oreilles, une serviette à plusieurs dou- „ bles trempée dans de l'eau froide; la „ douleur revint quelques heures a- „ près ; mais je ne laissai pas de „ guérir entierement après avoir re- „ commencé quatre fois la même „ chose. ".

Si l'on trouve étrange que par l'application de l'eau froide on guérisse une douleur causée par le froid, notre Auteur prie ses Lecteurs de considérer que dans le Nord on ne sçauroit guérir la mortification

cation que le froid cause aux extrêmitez du corps, qu'en appliquant de la neige sur les endroits mortifiez.

Pour la toux.

Une jeune femme étoit tourmentée d'une violente toux ; un Apotiquaire lui avoit donné beaucoup de drogues, sans pouvoir la guérir : mais le garçon Apoticaire voyant l'inutilité de tous les remedes qu'avoit employé son maître, dit à la malade de se laver tous les matins le *revers des oreilles*, les tempes, & le sommet de la tête avec de l'eau froide ; elle le fit, & elle guérit parfaitement.

Pour l'Asthme.

Un homme asthmatique, & qui étoit en consomption, avoit tenté sans succès une infinité de remedes. A la fin un Médecin lui conseilla de ne prendre pour tout aliment que du gruau à l'eau, sans sel ni sucre ; le malade observa ce régime pendant quatre mois, & il devint gras & vigoureux.

Pour le haut-mal.

Il y avoit long-tems qu'un certain

Docteur étoit tourmenté du haut-mal; il prit le parti de ne boire que de l'eau. Cette maniere de vivre, qu'il observa pendant quelque-tems, le guérit si bien, que la maladie ne lui revint plus. Mais comme il ne vivoit que d'herbages & de fruits, & que ces alimens lui gonfloient l'estomac, il se réduisit au lait; il en buvoit une pinte le matin, une quarte à midi, & une pinte à souper, sans manger ni poisson, ni viande, ni pain; & continuant toujours l'usage de l'eau. Il vêcut de cette maniere quatorze ans, sans la moindre incommodité, toujours vigoureux & fort: au bout des 14 ans, il mourut d'une pleurésie.

Nous passons plusieurs autres éxemples pour venir au Traité du Docteur Hancok, intitulé: *Febrifugium magnum*, *le Grand Fébrifuge*. L'on prétend dans ce Traité, qu'il n'y a pas de remede plus souverain contre les fiévres, que l'eau pure, & on le recommande comme le plûs sur & le plus efficace de tous les sudorifiques. C'est de quoi l'Auteur rapporte plusieurs éxemples, dont il dit avoir été témoin. Il avouë que le quinquina est un bon fébrifuge; mais il soutient qu'une pinte d'eau, buë à diverses reprises, guérit les fiévres plus sûrement que le quinquina; ce qu'il appuye d'un nombre infini d'éxemples, tous plus

remarquables les uns que les autres, ausquels nous renvoyons les Lecteurs.

Comme l'Auteur est Docteur en Théologie, & non en Médecine, il finit son Traité en s'excusant de ce qu'il a écrit sur une matiere qui n'est pas de son ressort. J'avouë, *dit-il*, que je suis
„ sorti un peu de ma profession en écri-
„ vant sur la Médecine : mais je ne suis
„ pas le premier à qui cela soit arrivé.
„ Si quelque Médecin vient à écrire un
„ bon Livre sur la Théologie ou la Mo-
„ rale, comme quelques uns l'ont fait,
„ bien loin que je les reprenne de s'in-
„ gérer dans ce qui est de ma profes-
„ sion, j'achetterai leur Ouvrage,
„ je le lirai, & leur en serai obli-
„ gé. ".

Le Traducteur des deux Traitez dont nous venons de parler, a mis à la tête du volume une Préface, où il se propose d'expliquer la nature de l'eau. Il considere d'abord la petitesse des parties de l'eau, leur nombre infini, & la facilité avec laquelle elles s'élevent en vapeurs. Il éxamine ensuite si ces parties ont du ressort. Il dit que quelques Philosophes l'ont crû, mais qu'ils se sont trompez, & il avance que, *ni toute une masse d'eau, ni ses parties ne paroissent en avoir.* Il renvoye là-dessus à certaines expérien-

ressort dans un corps, c'est
sible.

Après avoir donné une
des proprietez physiques d
teur de la Préface vient a
culiers que l'eau doit pro
corps des animaux. Il ob
principaux remedes que l'
sont ou des purgatifs, o
ques, ou des diuretiques,
rifiques, ou des cordiau
fraîchissans, ou des adouc
délayans, ou des stomac
prouve que l'eau a toute
Il éxamine ensuite si l'eau
fait voir que c'est un vérit
il renvoye pour cela à l'
Van-Helmont sur le saule
ve que l'eau nourrit les vé

teur & de volume, par le seul moyen de l'eau, dont on aura eû soin d'arroser la terre. D'où l'on conclut que l'eau nourrit.

L'Auteur se fait ici une question, il demande si c'est l'eau proprement dite qui se convertit en la substance de la plante, & il repond que *ce changement* lui *paroît naturellement impossible, qu'il n'y a pas lieu de douter que l'eau ne soit chargée des différentes particules qui composent la plante; particules qu'elle y dépose peu à peu, & qui se corporifiant l'une avec l'autre, forment un tout sensible.*

Il paroît par cette réponse que, selon l'Auteur, ce n'est pas l'eau qui nourrit; mais que cette nourriture vient uniquement des particules étrangeres qui sont mêlées dans l'eau. En sorte, qu'à proprement parler, ce n'est ici qu'une question de nom. Van-Helmont & M. Boyle l'ont entendu autrement, & prétendent que c'est effectivement l'eau qui nourrit.

Nous passons plusieurs autres articles importans de la Préface, qui peut être regardée comme une Dissertation entiere, & qui mériteroit seule un extrait à part.

Trai-

Traité des Maladies les plus frequentes, & des remedes propres à les guérir, troisiéme Edition. Par M. HELVETIUS, *Conseiller du Roi, Médecin-Inspecteur Général des Hôpitaux de Flandres.* A Paris chez Le Mercier, ruë S. Jacques. 1724. 2. vol. *in-octavo*, pp. 517 *pour le premier volume*, & pp. 495 *pour le second.*

L'OUVRAGE dont voici la troisiéme édition, n'étoit dans la premiere, qu'un recueil de quelques Mémoires abrégez, que l'Auteur avoit dressez pour l'instruction des pauvres malades, & surtout de ceux de la campagne. Mais dans l'état où il est aujourd'hui, on peut le regarder comme un ouvrage complet. Il est divisé en 2 parties; dans la premiere on parle d'abord de la maniere de connoître les maladies, le pouls, & les crises: de là on passe à ce qui concerne en général, la saignée, les vomitifs, & les purgatifs; puis on vient aux différens régimes de vivre qui conviennent aux différens âges, & ensuite à la maniere de faire les bouillons, les ptisanes, & les lavemens. Après ces préliminaires on détaille les proprietez, les doses & l'usage des remedes les plus usitez, & on expose la maniere de prendre le lait de

vache, celui d'aneſſe & celui de chevre; les eaux minérales de Forges, de Vichi, & de Bourbon; enfin on donne la méthode de ſe baigner & de ſe faire ſuer.

Dans la ſeconde partie, on enſeigne à traiter les maladies les plus fréquentes; comme fievres intermittentes, fiévres continuës, tant ſimples que malignes, petites véroles, rougeoles, apopléxie, péripneumonie, pleureſie, rhume, aſthme, hydropiſie, maux de reins & de veſſie, dyſſenterie, & autres eſpéces de cours de ventre, hémorrhoïdes, goute, pâles couleurs, chartre, ſcorbut; puis on vient au panſement des playes & des contuſions, & on finit par un recueil de différens remedes contre la peſte, & contre quelques maladies des yeux. Cet ouvrage ne peut manquer d'être très-utile, & l'Auteur aſſure que pour le rendre tel il *n'a rien omis de tout ce que lui a pû fournir une pratique aſſez heureuſe de quarante-deux années, ſoutenuë par des obſervations continuelles ſur le caractere de chaque maladie, & ſur l'effet des différens remedes.*

Réponſe de M. DU CHATEL *au dernier Article du Journal de Janvier* 1722. *p.* 117. *brochure* in octavo, *de* 49. *pages.*

M.

viron 13[illegible]0. articles omis dans l
de 1704. & avoit demandé, po
récompense de son travail, un ex
re en grand papier de ce Dictio
quand il seroit réimprimé. Il av
gé en même tems qu'on fît me
lui, comme d'un bienfaiteur,
Préface qui seroit à la tête de cett
de édition. Ces conditions fu
ceptées alors avec reconnoissanc
part des Editeurs, qui ont fait u
recherches de M. du Chatel dans l
de 1721. & n'ont omis aucun
cles qu'il leur avoit envoiés. Ce
on n'a point du tout parlé de
la Préface, & à l'égard de l'exe
promis, M. du Chatel a été ol
se faire rendre justice par M. le
lier, qui après avoir ouï le rap

me dans le Journal de Verdun, il lui seroit encore delivré à Paris deux autres exemplaires en papier ordinaire.

Cette petite affaire paroissoit terminée; mais un des Editeurs du Dictionnaire engagea les Auteurs du Journal des Sçavans d'inserer dans le Journal de Janvier de l'année 1722 p. 117. un *Eclaircissement* au sujet du procedé que ces Editeurs avoient eû avec M. du Chatel. L'Auteur de l'*Eclaircissement* soûtint alors que les articles communiquez par M. du Chatel ne contenoient pas une feuille d'impression, mais aussi *ce sont des paroles toutes d'or*, ajoûtoit-il, eu égard au profit qu'il a retiré de son travail. Nous ne ferons point l'extrait de cet Eclaircissement qu'on peut voir dans un de nos Journaux de 1722. & que M. du Chatel rapporte tout au long dans cette Réponse, qui renferme plusieurs choses curieuses, & qui met les Lecteurs en état de juger du merite du dernier Dictionnaire de Trevoux & de la capacité de ses Editeurs.

On voit d'abord avec étonnement un grand nombre de mots d'un usage commun & trivial qui avoient été omis dans la premiere édition du Dictionnaire, & qui ont été suppléez depuis par M. du Chatel. Plusieurs de ces mots n'étoient *pas suffisamment* expliquez dans son manuscrit.

nuſcrit. Il en convient; mais il prétend que ſes additions devant être revuës par des Sçavans, il ſuffiſoit de les leur indiquer. „ Mais que je me trompois „ (ajoûte-t-il) quand je diſois que cela „ tomberoit dans des mains ſçavantes, „ & qu'il ſuffiſoit de leur mettre le „ doigt ſur la lettre! Quel uſage on a „ fait de la plûpart des mots que j'avois „ envoiés! En verité cela eſt honteux. „ J'envoiai, par exemple, le mot *envouter*, & dans le peu de tems qu'on me „ donnoit, je me contentai de dire, „ *c'eſt faire mourir quelqu'un, par le moyen d'une image de cire*; mais j'ajoûtai, *voiez Mezerai Hiſt. de Louis X. le Dictionn. de Rocheſort p.* 385, *Thiers, Traité des Superſtitions & d'Argentré.* „ On s'eſt contenté de copier cela à la „ lettre ſans y ajoûter une ſeule ſyllabe. „ On ne s'eſt pas apercu que la défini- „ tion n'eſt pas ſuffiſante; qu'un terme „ auſſi extraordinaire devoit avoir une „ étymologie, & qu'il falloit au moins „ rapporter les paſſages des Auteurs que „ je citois. ".

Le mot *envouter*, dit M. Bayle dans ſes Réponſes aux Queſtions d'un Provincial, vient d'*invotatus* que l'on a dit dans la baſſe Latinité pour *devotatus* dont Apulée s'eſt ſervi *cap. 7. de virt. herbar.* D'Argentré, parlant de Pierre II. Duc

de Bretagne, dit qu'*il tomba malade, d'une maladie qui l'étonna fort; ni jamais y pût être trouvé de remede, ensorte qu'il courut un bruit qu'il fut envouté, comme ils disoient, c'est-à-dire, maleficié par des enchantemens.* Hist. de Bret. l. 2. c. 20. Il est dit dans le Journal d'Henri III, que les Ligueurs se servirent d'Images de cire pour faire mourir ce Prince. Mezerai dans l'Histoire de Louis X. dit que quand Enguerrand de Marigny fut arrêté prisonnier, sa femme fit ce qu'elle pût pour *envouter* le Roi, sur quoi il cite ce vers.

Devovet absentes, simulachraque cerea fingit.

Cesar Rochefort dit la même chose au mot *Magie* de son Dictionnaire, & ajoûte qu'on voulut *envouter* le Pape Urbain VIII.

„ Il ne falloit pas, dit notre Auteur, „ s'en tenir aux simples notions que „ j'avois données faute de tems. Car „ un homme n'apprend rien, lorsqu'il „ trouve dans ce Dictionnaire MOMUS, „ *nom propre d'un faux Dieu de l'anti-* „ *quité.* Je n'avois mis que cela, & „ c'en étoit assez pour moi, qui n'a- „ vois pas le tems d'en dire davantage; „ mais ce n'en est pas assez pour le „ Dictionnaire. C'est pourtant tout ce

„ que

„ que cet excellent Dictionnaire nous „ aprend de *Momus*, où l'on trouve „ seulement cette remarque curieuse : *Momus, selon Hesiode, étoit fils de la Nuit.* C'étoit bien la peine de parler de *Momus.*

„ Mais voici bien une autre bevuë „ (continue M. du Chatel.) J'avois „ envoié le mot *Carboncle*, qui est une „ espece de phlegmon, ou bubon fort „ enflammé, qui s'appelle autrement „ *Antrax.* Le Docteur qui a redigé „ cet article ne l'est certainement pas en „ Medecine. Il a lû *Carbonele*, & dans „ cette idée croyant que j'avois oublié „ une *l*, il l'a suppléé d'office ; ensorte „ qu'il est curieux, mais honteux tout „ ensemble, de trouver dans ce Dic- „ tionnaire *Carbonelle.* " (Il est proba-ble que les Editeurs du Dictionnaire mettront cette faute sur le compte de l'Imprimeur.

„ Ces gens-là décident pourtant (a- „ joûte l'Auteur.) J'avois mis au nom- „ bre des omissions le mot *Franciser*; „ on l'a mis dans le Dictionnaire, avec „ cette observation, *un homme fort zelé „ pour la perfection de ce Dictionnaire nous „ a envoié ce mot pour l'ajoûter ; mais il „ faut avertir que l'on ne sçache pas, „ qu'en écrivant, aucun Auteur l'ait en- „ core employé.* Cependant ce terme est

„ fort

„ fort en usage. On l'entend tous les „ jours prononcer à la Cour & à la Vil- „ le. L'*incognito* des Italiens & l'*in-* „ *promptu* des Latins sont deux mots „ que l'usage a *francisés*; cet étranger „ s'est *francisé* en fort peu de tems. Il cite ensuite les Lettres de Madame du Noyer, & la critique de Timon le Misantrope, ouvrage ingenieux de M. l'Abbé Macarti, & il fait voir qu'il est redicule aux Editeurs du Dictionnaire, d'avoir dit qu'*on ne sçache pas* que ce terme ait été employé par aucun Auteur; mais, ce qui est le comble du ridicule, ajoûte-t-il, c'est que le Dictionnaire lui-même, (édition de 1704) dit au mot *alibi* que ce terme purement latin a été *francisé* au Palais.

„ Il en est de même (poursuit-il) „ de *Typographie* & *Typographique* que „ j'avois aussi mis au rang de mes ad- „ ditions. *On nous a demandé*, dit on „ dans le Dictionnaire, *que nous ajoû-* „ *tassions ce mot: nous le faisons; mais* „ *en avertissant qu'il n'est pas François.* „ Voilà une grande déference que ces „ Messieurs ont pour moi, de mettre „ dans un Dictionnaire François des ter- „ mes qui ne le sont pas. " M. du Chatel fait voir en même tems que ces termes rejettez par les Editeurs ont été

en

la loi qu'on doit ajouter
décisions du Dictionnaire

„ Les articles que j'ai
„ aux Compilateurs de
„ un peu plus utiles, di
„ tel, que mille obser
„ trouve dans le nouveau
„ sur *dada*, sur *caca*,
„ *imbriaque*, sur *michon*,
„ sur *bobo*, sur *fanfan*, su
„ *brelique-breloque*, sur
„ *quenottes*, sur *raffotter*
„ *fiquette*, sur *merdaille*.
chissemens, s'écrie-t-il en
clamation de son adversa
Dictionnaire universel! .

Mais il y a, selon lui,
de bien plus honteux dan
naire, c'est la maniere
termes obscénes. On l'a

" fallu prendre goût à la chose & y faire " de profondes réflexions, pour en latiniser, comme on fait, quelques expressions.

Nous ne rapporterons point ici les endroits très-obscénes que l'Auteur cite, & qui se trouvent effectivement dans le Dictionnaire de Trevoux, dont les Auteurs sont néanmoins des personnes sages & pieuses. " Après cela (continue-t-il) le Critique n'a-t-il pas bonne grace de me faire une espece de reproche d'*avoir envoié quelques termes de bonneteurs & de filoux*. Le Dictionnaire m'en avoit fraié le chemin par plusieurs exemples, mais très-mal expliquez comme on le peut voir sur le mot *filer la carte*. Cela m'obligea de les corriger, & d'en envoier quelques autres. Ils y sont absolument necessaires & dans la prochaine édition, il y en faudra encore ajouter deux, que Messieurs du Parlement m'ont appris dans l'instruction du procès des Cartouchiens : c'est *Estuc* & *Anquilleuse*. Antoinette Neron & J. B. Cibour furent condamnez à mort en 1722. convaincus l'une d'être *Anquilleuse*, & l'autre d'avoir tiré l'*Estuc* des voleurs. On a eu soin (dans les Arrests imprimez) d'expliquer ces termes & de dire qu'une *Anquilleuse* est

" une femme qui vole chez les Marchands sous le tablier, & que l'*Estuc* " est un droit que les voleurs payent à " celui qui les protege & leur rend service.

L'Auteur nous apprend qu'il a bien d'autres additions à fournir, pour la prochaine édition du Dictionnaire de Trevoux, & que dans l'état où cet Ouvrage est aujourd'hui, il y a déja trouvé 1620. omissions & 126. erreurs. Il releve la décision judicieuse des Compilateurs au mot *Epigramme.* " *Il faut*, disent ces grands Maîtres, *que la finesse* " *& la subtilité d'une Epigramme roule sur les mots & non sur la pensée*; c'est une erreur, dit notre Auteur; c'est même une sottise qui fait pitié. Aussi M. Despreaux dit tout le contraire dans le second Chant de son Art poëtique; après y avoir marqué son mépris pour les pointes, il leur laisse pour grace l'entrée dans l'Epigramme à une condition:

Pourvu que la finesse éclatant à propos
Roule sur la pensée & non pas sur les mots.

" Sur le mot *Gaulois* (poursuit l'Auteur) on dit que Jean de Meun est " l'Auteur du Roman de la Rose: cela " n'est pas vrai: c'est Guillaume de Lorris; & Clopinel n'a fait que le conti-

" nuer.

" nuer. Il rapporte ensuite plusieurs mots communs & d'un usage trivial omis dans la derniere édition du Dictionnaire, comme *praline*, *tombac*, &c.

" Pour donner la perfection à ce Dic-" tionnaire, il faudroit, dit M. du Cha-" tel, qu'il fût travaillé par d'habiles " Philologues, & ceux qui y ont mis la " main ne le sont pas; ou, s'ils le sont, " c'est comme le Bourgeois Gentilhom-" me de Moliere, qui disoit de la pro-" se sans le sçavoir; car ils ne sçavoient " pas le terme de Philologue, & j'ai " été obligé de le leur fournir dans mes " additions. " Ce sont ces additions que M. du Chatel a communiquées aux doctes Compilateurs du Dictionnaire de Trevoux, qui lui donnent lieu de leur appliquer ces paroles: *Spoliaverunt me & maledixerunt mihi.*

Le Temple de Gnide. A Paris chez Simart ruë S. Jacques, au Dauphin 1725. in 12. *pp.* 82.

L'AUTEUR de ce petit Ouvrage le donne pour une Traduction d'un Poëme Grec, dont on n'a jamais ouï parler. " On a trouvé (dit-il) des ou-" vrages jusque dans les tombeaux de " leurs Auteurs, & ce qui est à peu près " la même chose; on a trouvé celui-ci

„ parmi les livres d'un Evêque Grec."
Il lui donne le nom de Poëme, mais il avouë en même tems qu'il ne ressemble à aucun ouvrage de ce genre que nous ayons. En effet il n'est venu jusqu'ici en pensée à aucun Auteur d'écrire sans dessein.

Ce Poëme, (nous lui donnons ce nom, puisqu'il plaît à l'Auteur de l'apeller ainsi) ne respire que la volupté & se fait lire, par cette raison, sans renfermer ni histoire, ni fable, ni intrigue, ni denouëment. C'est une simple description, qui se soûtient un peu par l'allegorie, & par un sens assez libre caché sous des expressions figurées. L'Auteur a partagé son ouvrage après-coup en sept petits chants pour le délassement du Lecteur, qu'on ne laisse pas quelquefois d'ennuyer avec de l'esprit, & surtout avec une élegance un peu affectée.

Les sept Chants, dont il s'agit, doivent être regardez comme sept Chapitres, qui traitent de la même chose.

Pour peu que cet Ouvrage eût eû quelque goût de la bonne antiquité, on auroit eû de la peine à ne pas croire l'Auteur, lorsqu'il proteste serieusement que c'est une Traduction, & on auroit peut-être ajoûté foi à ces paroles de sa Préface : „ J'avois d'abord eû dessein (dit-il) de „ mettre l'original à côté de la Traduc-
„ tion

„ tion; mais on m'a conseillé d'en faire
„ une édition à part, & d'attendre les
„ sçavantes Notes, qu'un homme d'éru-
„ dition y prépare, & qui seront bientôt
„ en état de voir le jour." Mais ce qui suit est trop ironique, & manifeste la supposition. „ Quant à ma traduction (con-
„ tinue-t-il) elle est fidéle. J'ai crû que
„ les beautés qui n'étoient point dans mon
„ Auteur, n'étoient point des beautés, &
„ j'ai pris l'expression qui n'étoit pas la meil-
„ leure, lorsqu'elle m'a paru mieux rendre
„ sa pensée." C'est sur le même ton sans doute qu'après avoir vanté la *fidelité* de sa version, il fait immediatement après l'éloge de la nouvelle Traduction du Tasse.

Il ne s'agit dans ce petit Ouvrage que de la description du Temple de Gnide, de la maniere dont Venus y préside & y est adorée, des tableaux qui ornent ce riant édifice, des mœurs des Gnidiens & des Gnidiennes, & du caractére des femmes étrangeres, qui viennent de tous côtez, pour sacrifier à la Déesse. Mais ces choses sont trop frivoles, pour qu'il nous convienne de nous y arrêter. Nous dirons seulement que la peinture des Sibarites & le portrait de Camille sont des endroits qui ont plu. Comme l'Ouvrage est peu lié, & ne fait point un tout, l'Auteur auroit pu, dit-on, supposer un grand nombre de lacunes dans son prétendu Ma-

nuſcrit Grec. Au reſte ce Temple de Gnide reſſemble peu au Temple de Gnide qu'on voit dans le Dialogue de Lucien intitulé *Les Amours*, où il eſt parlé de la fameuſe Venus de Praxitele, & de quelques circonſtances curieuſes. Gnide ou Cnide n'étoit pas moins celebre autrefois que Paphos.

O Venus Regina Gnidi Paphique. Horat.

Quæſtio Medica, Cardinalitiis Disputationibus manè diſcutienda, Scholis Medicorum, die Jovis, 22 Martii, 1725. M. CLAUDIO BURLET, Doctore Medico, Regiæ Scientiarum Academiæ Socio, Hiſpaniarum Regis olim Archiatro, Præſide. *An gracilibus* Pomaceum *Vino ſalubrius?* Proponebat, Pariſiis, JOANNES-BAPTISTA DU BOIS, Sanlaudæus-Conſtantienſis, Baccalaureus Medicus, & Auctor. C'eſt-à-dire: *Queſtion agitée aux Ecoles de Médecine de Paris, le 22 Mars 1725, ſous la Préſidence de M.* CLAUDE BURLET, *Docteur de Médecine, de l'Académie Royale des Sciences, ci-devant premier Médecin du Roi d'Eſpagne; & propoſée par* JEAN-BAPTISTE DU BOIS, *Bachelier en Médecine, &c. Sçavoir, ſi, pour les perſonnes maigres, le Cidre eſt une boiſſon plus ſaine que le*

Vin? A Paris, de l'Imprimerie de Ph. Nicolas Lottin, Imprimeur de la Faculté de Médecine. 1725. *in* 4. pp. 4.

PARMI les boiſſons artificielles, dont l'uſage eſt ordinaire en France & dans les Etats voiſins, on peut dire que le Vin, la Biere & le Cidre l'emportent ſur toutes les autres. Elles ont auſſi mérité plus particulierement l'attention des Naturaliſtes & des Médecins; & ces derniers, ſur tout, en ont éxaminé ſoigneuſement les différens effets, par rapport à la conſervation de la ſanté. Cette diſcuſſion a produit un grand nombre d'Ecrits ſur cette matiere; & ceux qui concernent le Vin, ſoit Traitez complets, ſoit Théſes ou Diſſertations, compoſeroient ſeuls une petite Bibliothéque. La Biere n'a pas manqué non plus de partiſans, qui ont éxercé leur plume ſur les bonnes qualitez de cette liqueur. A l'égard du Cidre, ceux qui en ont fait leurs délices, ſe ſont contentez preſque tous d'en goûter les douceurs, ſans ſe metre en peine d'en publier les vertus: en ſorte que nous ne connoiſſons que trois Auteurs qui en ayent écrit de deſſein prémédité.

Le plus ancien que nous ſçachions, eſt *Julien Paulmier*, natif de Coutances, & Médecin de la Faculté de Paris, lequel donna deux petits Traitez, l'un *du Vin*, l'autre *du Cidre*, imprimés d'abord en

 Latin

Latin à Paris, en 1588. *in* 8, puis réimprimés à Caën, l'année suivante, traduits en François par l'Auteur, & de la même forme. Voilà tout ce que la littérature Medicinale nous a fourni jusqu'à présent, sur ce sujet ; & nous devons à la Normandie ces premiers éloges du Cidre, comme nous lui devons ce qu'il y a de plus exquis en ce genre de boisson.

L'Angleterre, qui s'en fait honneur aussi de son côté, a mis au jour deux Ouvrages écrits en Anglois, qui roulent principalement sur la maniére de préparer cette agréable liqueur, & sur ses proprietez. Le premier, intitulé, *Vinetum Britannicum, or a Treatise of Cider*, (c'est-à-dire) *le Vignoble de la Grande Bretagne, ou Traité du Cidre*, & composé par *Jean Worlidge*, Gentilhomme de ce Païs là, parut à Londres *in octavo*, pour la premiere fois, en 1675, & pour la seconde, en 1678, considérablement augmenté. L'année suivante, *Jean Evelyn*, de la Société Roïale de Londres, publia dans cette même Ville, un petit *in folio*, sous le titre de *Pomone*, où il s'agit particuliérement *des pommes qui servent à faire le Cidre.*

De ces trois Ecrivains, *Worlidge* est celui qui éxagére davantage le mérite de cette boisson, puisqu'il la préfere à toute autre. Les Normands, quelque préve-

nus

nus qu'ils soient naturellement en faveur de cette production de leur Païs, ont été plus modérez sur l'article des louanges, puisque *Paulmier* se borne à donner au Cidre la préférence sur les autres boissons, seulement par rapport aux sujets, à la constitution desquels cette liqueur paroît plus convenable; & que c'est aussi le parti qu'a pris très-sagement M. du Bois, Auteur de cette Thése, dont nous rendrons compte, après avoir dit quelque chose de l'origine du Cidre.

Paulmier prétend que cette boisson est en usage, de tems immémorial, dans la Biscaye ou Païs des Basques, & dans le Cotentin, contrée de la Basse-Normandie; en sorte que les Peuples de ces deux Cantons s'attribuent à l'envi la gloire de l'invention du Cidre. Mais cette liqueur n'a pas eû cours si promptement (selon lui) dans le reste de la Normandie, puisqu'il n'y a (dit-il) ni vieux Château, ni ancien Monastere dans le Païs, où l'on ne rencontre des vestiges de fourneaux & de vaisseaux, employez à brasser la biere; ce qui prouve qu'alors l'usage du Cidre n'avoit point encore prévalu. Aussi n'y a-t-il pas cinquante ans (continuë *Paulmier*) qu'à Rouën & dans toute la haute Normandie, la biere étoit la boisson dominante.

Worlidge soutient que dans les siécles

les plus reculez, on buvoit très-communément du Cidre en Angleterre. Il est même persuadé que dans la plupart des anciens Ecrivains Anglois, où il est parlé des vignobles & des vins excellens de certaines Provinces de la Grande-Bretagne, desquelles on sçait que le terroir n'est nullement propre à la culture de la vigne, il ne faut entendre par ces expressions que les Pommerayes & les Cidres, que produisoient abondamment ces mêmes territoires, & les Normands, nouveaux Habitans de ce Païs, qu'ils venoient de conquérir, désignoient par les termes de vignes & de vins qui leur étoient plus connus. Car il veut que *Seider* ou *Cider*, en François *Cidre*, soit un ancien mot Breton, quoique dérivé, peut-être, du Grec *Sicera*, qui se prend pour toute boisson capable d'enivrer, à l'exception du Vin.

Le célébre M. Huet, ancien Evêque d'Avranches, a inséré dans ses *Origines de la ville de Caën*, *chap.* 10, des recherches curieuses sur l'ancienneté du Cidre comprenant sous ce nom, outre le pommé & le poiré, le suc fermenté de quelques autres fruits. Il trouve dans Virgile une boisson analogue au Vin, faite du suc des cormes, & familiere aux Scythes, aux Thraces & aux Nations

tions voisines des *Palus* Meotides. Il observe, que Pline donne le nom de Vin aux sucs exprimez des pommes & des poires; & qu'Artémidore, qui vivoit dans l'Asie mineure, sous l'Empire d'Adrien, parle du poiré comme d'une liqueur en usage de son tems. M. Huet remarque de plus, qu'il est fait mention du Vin de pommes dans Plutarque: Que le Vin conseillé par saint Paul à son Disciple Timothée, pour lui fortifier l'estomac, n'est autre chose que le poiré, suivant l'explication de S. Jerôme, (d'où il suit qu'au moins cette boisson étoit connuë du tems de ce Pere:) Que Tertullien & saint Augustin louënt le Cidre, comme une boisson commune en Afrique, & qui, par sa douceur, imitoit & même surpassoit celle du Vin.

Le sçavant Prélat croit avec beaucoup de vraisemblance, que les Afriquains, & peut-être les Carthaginois en particulier, porterent l'usage du Cidre en Espagne, & sur tout dans la Biscaye, où il est familier depuis long-tems; que les Basques ou Biscayens, qui étoient gens de mer, le communiquerent aux Normands, grands Navigateurs eux-mêmes; & que c'est de là que leur est venuë la connoissance de cette boisson. Il estime néanmoins que le Cidre n'a commencé

à être en vogue dans la Basse-Normandie, que vers le treiziéme siécle: encore pendant ce siécle-là & les suivans, la biere étoit-elle la boisson la plus ordinaire à Caën. Mais enfin le Cidre, vers le milieu du seiziéme siecle, prit tellement le dessus, que les Brasseurs furent contraints d'abandonner leur travail.

I. Pour venir maintenant à la Thése, dont il s'agit, elle est divisée en cinq articles ou corollaires, comme le sont toutes les Théses que l'on soutient aux Ecoles de Médecine de Paris. Dans le premier article, après quelques reflexions sur ce qui établit les divers tempéramens des hommes en général; l'Auteur observe, que si cette partie de la Médecine, qui préside au régime, s'occupe du soin de proportionner à chaque sorte de complexion les qualitez de l'air, la durée du sommeil, le genre des éxercices; elle n'est pas moins attentive au choix des alimens, & en particulier des boissons les plus convenables à la diversité de ces mêmes complexions.

Pour découvrir plus sûrement cette convenance, il faut, nonseulement connoître à fond, en quoi consiste chaque espéce de tempérament; mais aussi quelle est la nature de chaque sorte de boisson, dont on veut régler l'usage. Car, parmi

parmi ces boiſſons, il y en a qui excitent & redoublent la chaleur; qui picotent les fibres, dont les parties ſolides ſont tiſſuës : qui aiguiſent les levains, que fourniſſent les fluides, & qui rendent plus vifs les mouvemens des unes & des autres. Il y en a, au contraire, qui produiſent des effets tout oppoſez; & c'eſt à ces dernieres boiſſons que M. Du Bois accorde la préférence, par rapport aux perſonnes maigres : ce qu'il confirme dans le ſecond corollaire de ſa Theſe, par un parallele détaillé de la conſtitution de ces mêmes perſonnes, avec les qualitez des liqueurs qu'il juge les plus ſaines pour elles.

II. Il raſſemble d'abord tous les traits, qui caractériſent le mieux cette ſorte de tempérament. Les gens maigres ſe diſtinguent (dit-il) par l'aridité de la peau, par l'étenduë & la fréquence de la reſpiration, par la viteſſe & la force du pouls, par l'inquiétude & le peu de durée du ſommeil, par le penchant pour les plaiſirs de l'amour, par la fineſſe des ſens, par la vivacité de l'eſprit & la précipitation dans les jugemens, par la hardieſſe, la hauteur, l'emportement, &c. Tout cela (continuë M. Du Bois) annonce une chaleur violente, beaucoup de ſéchereſſe & de reſſort dans les fibres, une fermentation très-vive dans les hu-

meurs, en un mot, un mouvement impétueux dans toutes les parties de la machine: d'où il s'ensuit, que tous les sucs y sont excessivement atténuez & subtilisez, & que par conséquent, tout y contribuë à la prompte & entiere dissolution des alimens.

Le contraire arrive dans les personnes chargées de graisse, puisqu'elles la doivent à une digestion peu éxacte des nourritures, & à une abondance de sucs moins travaillez & moins affinez. Rien ne le justifie mieux (poursuit l'Auteur) que la maniere dont on engraisse les animaux, laquelle se réduit à la castration, jointe à l'inaction qu'on leur procure en les tenant renfermez. L'une & l'autre, en refroidissant l'estomac, & en énervant ses levains, épaississent toutes les liqueurs, qui par-là deviennent une source féconde de graisse & d'embonpoint. Sans recourir à de pareils moyens, on peut arrêter le progrès de l'amaigrissement, par le soin qu'on prendra d'écarter toutes les boissons trop chaudes & trop spiritueuses, & d'y en substituer de plus douces & de plus tempérées, qui en répandant une espéce de rosée sur les parties solides, les empêchent de se froncer, & qui par leur substance onctueuse, s'opposent au dévéloppement excessif des levains, &

mettent un frein à l'agitation inquiette & turbulente des esprits: le tout conformément au précepte d'Hippocrate, qui prescrivoit aux personnes extenuées un régime humectant.

III. Ces principes une fois posez, conduisent l'Auteur à un éxamen sérieux des deux liqueurs en question, c'est-à-dire du Vin & du Cidre. Il en fait un juste parallele, quant à la maniere différente dont ils agissent chacun en particulier, sur l'estomac, sur les alimens, sur la masse du sang, & sur tous les solides. Le Vin reçû dans le ventricule en picote les fibres, & par les contractions qu'il y excite, cause une compression aux glandes de ce viscere, d'où s'exprime en trop grande quantité le suc *gastrique* ou digestif; ce qui en épuise la source, & desseche l'estomac. Ce dissolvant, aidé des pointes salines du Vin, ausquelles il s'associe, & qui, comme autant de coins, à la faveur des contractions du ventricule, pénétrent la tissure intime des alimens, en fait une dissolution des plus éxactes & des plus promptes. Le chyle qui en résulte, n'est pas plutôt mêlé avec le sang, que les esprits vineux se développant de plus en plus, communiquent leur impétuosité à toute la masse des liquides, font des excursions de tous côtez, heurtent

ſe font avec plus de vehemence
corps s'échauffe, & privé qu
cette ſubſtance balſamique, d
voit beſoin, il tombe dans le
ment.

Le Cidre, au contraire, agiſ
foiblement ſur l'eſtomac, en
une moindre quantité de ſuc
dont il fortifie beaucoup moins
De-là naît un chyle plus groſſier
porte ce même caractére dans
avec lequel il ſe confond. D'ai
phlegme qui abonde dans le Ci
me bien-tôt la fougue des parti
tueuſes de cette liqueur; les b
& les viſqueuſes, enveloppant
barraſſant les ſalines, en émou
pointes, & garantiſſent de leur
tes les parties ſolides. Par l'uſage
boiſſon, l'on évite donc plusieurs

ſujet des effets que produiſent le Vin & le Cidre ſur les ſolides & ſur les liquides, par rapport aux divers dégrez d'embonpoint; M. Du Bois deſcend ici dans un détail plus particulier de ces mêmes effets. Il prétend que les particules ſulphureuſes & volatiles du Vin, unies aux principes actifs & trop éxaltez du chyle & du ſang, ſubtiliſent tellement le ſuc deſtiné à la nourriture, qu'ils le réduiſent preſque tout en ces petits globules, qui compoſent la portion rouge du ſang, & qui (ſelon lui) n'entrent pour rien dans la nutrition des parties. De-là vient (dit l'Auteur) que les gens maigres ont le ſang beaucoup plus chargé de ces globules, que leur extrême petiteſſe rend très-diſpoſez à s'échapper par les pores de la peau, avec la ſéroſité devenuë trop ſubtile, & qu'une chaleur demeſurée fait exhaler ſans ceſſe. Il ne reſte donc dans les vaiſſeaux que la partie du ſang la plus groſſiére & la plus *tartareuſe*, empreinte de ſels acres & fixes, plus propres à deſſecher & même à corroder les ſolides, qu'à en réparer la ſubſtance.

Tels ſont les ravages, cauſez par le Vin dans les perſonnes maigres. Mais elles n'ont rien de pareil à craindre du Cidre, compoſé de molécules bien différentes de celles du Vin; comme l'a-

nalyſe

nalyse chymique en fait foi. On tire, en effet, du Cidre, par la distillation, en premier lieu, un esprit sulphureux, analogue à celui du Vin, mais en bien moindre quantité: ensuite beaucoup de plegme; puis une huile épaisse; ce qui reste dans la cornuë ne contient que très-peu de sel alkali, assez semblable au sel de tartre. D'ailleurs, rien ne prouve mieux la viscosité du Cidre, que la fermentation violente qui précede & qui opére sa dépuration: de même que la longue durée de l'ivresse, qu'il cause, & qui à peine se dissipe en deux jours. C'est précisément de cette substance grasse, visqueuse & phlegmatique du Cidre, que les complexions maigres tirent de merveilleux avantages. Mêlée avec les humeurs, elle en modere la fermentation, en bridant leurs principes trop actifs. Elle fournit une lymphe moins attenuée, qui porte la nourriture dans les parties, avant que d'avoir acquis ce dégré de subtilité, qui la convertiroit en matiére globuleuse du sang, & la rendroit propre à s'évaporer par les voyes de la transpiration. Cette espéce d'évacuation étant donc alors moins abondante; la réparation l'est davantage; les fibres des parties solides sont plus humectées & mieux nourries.

V. L'Auteur, dans son dernier corollaire, consent que les personnes grasses se livrent à Bacchus, & lui sacrifient. Elles trouveront dans le Vin dequoi suppléer à la disette du sang & des esprits, & par conséquent dequoi réveiller la chaleur naturelle, presque étouffée par l'excès de l'embonpoint. Mais il conseille aux gens maigres d'adresser leurs vœux particulierement à Pomone, dans l'espérance d'être bien récompensez du culte qu'ils lui rendront. En effet (dit-il) le Cidre donnera plus de consistance aux liquides qui les arrosent, & fera sur leur cerveau & sur leurs nerfs dénuez d'onction, une impression beaucoup moins vive, que celle qu'y feroit infailliblement le vin par son acreté. Or que le Cidre épaississe les liqueurs, & que le Vin les subtilise; que le premier blesse beaucoup moins que le second, la tête & le genre nerveux; M. Du Bois en allégue, pour derniere preuve, l'observation suivante.

A Paris, à Auxerre, & dans les autres endroits où l'on boit beaucoup de vin; les playes des parties inférieures se guérissent plus facilement & plus promptement que celles de la tête. C'est tout le contraire en Normandie. Quelque considérable que soit une playe de

tête,

tête, elle guérit presque d'elle-même: au lieu que le moindre petit ulcere au pied, à la jambe ou à la cuisse, dure des années entieres, & devient souvent incurable. L'Auteur ne voit d'autre cause de cette différence, que la trop grande subtilité des humeurs, qui se portent vers les parties supérieures, d'une part; & de l'autre, l'épaisseur de ces mêmes liquides, qui s'oppose à leur sublimation. Il ne croit pas même, que l'on puisse expliquer d'une maniere plus vraisemblable, pourquoi la saignée du pied, trop retardée ou trop multipliée, est à Caën, beaucoup plus dangereuse, qu'elle ne l'est à Paris.

M. Du Bois, avant que de finir, va au devant d'une objection qu'on pourroit lui faire, sur le risque des obstructions, auquel sembleroient exposez les buveurs de Cidre, par la proprieté d'épaissir le sang, qu'il attribue à cette liqueur: & après avoir montré, que ce péril ne menace que les personnes grasses; au lieu que l'usage du Vin seroit très-propre à jetter les maigres dans un tel inconvénient; il conclud enfin, que *pour celles-ci, le Cidre est une boisson plus saine, que le Vin.*

Au reste, cette Thése, soit pour le choix & l'arrangement des preuves, soit pour la pureté du style, ne le céde

point

point aux meilleures, qui ayent paru, jusqu'ici, dans les Ecoles de Médecine. Les principales propositions y sont appuyées sur les observations d'Hippocrate, de Galien & de Celse ce qui fait voir, que l'Auteur a sçû puiser dans les bonnes sources, le fonds de sa doctrine.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE NAPLES.

M. Como Napolitain, va bien-tôt publier l'*Histoire des Papes & des Cardinaux du Royaume de Naples*, écrite en Latin. Il est fait mention du projet de cette Histoire dans les Additions à l'*Italia Sacra* de M. Ughelli.

DE MARSEILLE.

M. l'Evêque de Marseille a publié un *Avertissement* au sujet d'un Livre, qu'il qualifie de *pernicieux*, intitulé: *Exposition de la Doctrine de S. Augustin & de S. Thomas sur la Grace efficace, par M. de * * * Abbé de * * A Verdun* 1722.

D'ORLEANS.

François Rouzeau a imprimé un Dis-

cours

cours intitulé : *Portrait de M. de la Fons*, ancien Prevôt & Lieutenant Général de Police d'Orleans, avec son Epitaphe, *par un de ses parens.* C'étoit autrefois la coutume parmi les Romains que le fils prononçât l'éloge funébre de son pere : coutume loüable, qui étoit comme un tribut de reconnoissance. Il semble que l'Auteur du Discours ait voulu essayer de rappeller cet usage.

DE PARIS.

Relation de la mort du feu Pape & du Conclave assemblé pour l'élection de Benoît XIII. son successeur. A Nancy chez J.B. Cusson. On y trouve le nom, l'âge, la vie & le portrait de tous les Cardinaux qui sont entrez dans le dernier Conclave; le caractére de N.S P. le Pape, & l'éloge de ses vertus avec l'histoire de son élection, à laquelle selon l'Auteur, les trois Cardinaux Jesuites, Cinfuegos, Tolomei & Salerno ont particulierement contribué.

Il paroit une *Lettre Apologetique* de M. l'Evêque d'Apt au sujet de l'*Appel du Roi mineur au Roi majeur*, qu'il fit en 1718. ce qui donna lieu à la saisie de son temporel, par un Arrêt du Parlement de Provence; la Lettre est adressée à feu M. le Cardinal de Mailli & est accompagnée d'un Avertissement, par

lequel on assure que cette Lettre fut trouvée il y a environ trois ans, parmi les papiers du Cardinal. L'Evêque d'Apt y excuse ses intentions & sa conduite & combat l'Arrêt du Parlement de Provence qu'il prétend avoir été injuste & irregulier. 1o. Parce qu'il a été donné, sans qu'on ait decreté le Prelat d'un assigné pour être ouï. 2o. Parce que ce jugement n'a point été porté par toutes les Chambres assemblées, quoiqu'il se soit agi dans cette affaire d'un Membre du Parlement. 3o. Parce qu'il a été donné, en supposant un crime à un Evêque. Or par un Arrêt du Conseil d'Etat du 26. Avril 1654. il est défendu aux Parlemens & à tous Juges Laïcs de connoître des affaires des Evêques en matiere criminelle. 4o. Parce qu'il a été donné par des Juges dans leur propre cause. Cet Ecrit est imprimé à Reims chez Multeau, & porte, *Avec permission.* Il est accompagné d'*une Remontrance* à Nosseigneurs les Prélats de l'Assemblée générale.

D'AMSTERDAM.*

Jean Pauli Libraire à Amsterdam imprime actuellement en François le Livre de feu Mr. *Nieuwentyt*, qui a pour titre en

* Cet Article n'est pas dans l'Edition de Paris.

en Hollandois: *Het regt gebruik der Wereldbeschouwingen ter overtuiginge van Ongodisten en Ongelovigen*, c'est à dire *Le vrai usage des contemplations du Monde pour la conviction des Athées & des Incredules.* in 4to. avec des figures. Le même Libraire debite *Joh. Meyerus de temporibus Sacris & Festis diebus Hebræorum. Accedit volumen de Jejunio, Hebr. & Lat. in* 4to.

TABLE DES ARTICLES.

SEPTEMBRE 1725.

FIN.

[redacted]

JOURNAL
DES
SÇAVANS

OCTOBRE 1725.

Augmenté de divers Articles qui ne trouvent point dans l'Edition de Paris.



A AMSTERDAM;

Chez les JANSONS à WAESBERGE.

M DCC XXV.

CATALOGUE
De Livres Nouveaux qui se trouvent chez les WAESBERGE.

AUG. LEYSERI Meditationes ad Pandectas quibus præcipua capita ex Antiquitate explicantur cum Juribus recentioribus & responsis illustrantur volumen tertium & quartum. 4.

JOAN. SAMUEL CARLS Otia Medica, dicata contemplationibus philosophicis 4.

Casus Medicinales XXVI. selectiores totidem Tabulis ad mentem Stahlianam, pathologice, theoretico-practice breviter descripti. 4.

MART. GOTH. LOESCHERI de Curatione Herniarum Chirurgica. 4

JO. FRANC. LOW Universa Medicina practica juxta Veterum & recentiorum mentem efformata & aucta observationibus, quæstionibus, consiliis ac controversiis illustrata, propriaque explicatione dilucidata. 4.

Amœnitates Literariæ quibus variæ observationes, scripta item quædam anecdota & rariora opuscula exhibentur 8. 2 voll.

JOAN. ARNTZENII Dissertationes de Colore & Tinctura Comarum, de Civitate Romana Apostoli Pauli. 8.

DAN. GEOR. MORHOFII de pura dictione Latina, cum notis JO. LAUR. MOSHEMII. 8.

Physica restituta Veteris Philosophi cum Exegesi. 4.

LUC. PHIL. THUMMIGII Institutiones Philosophiæ Wolfianæ. 8.

Histoire sacrée en tableaux, avec leur explication, suivant le texte de l'Ecriture & quelques Remarques Chronologiques par MR. DE BRIANVILLE 12.

noire pour diminuer le nombre des rocés. Par M. l'Abbé de SAINT ERRE. A Paris chez Cavellier fils, ë ſaint Jacques, près la Fontaine S. verin, au Lys d'or. 1725. *in* 12. 420.

procès ſont une eſpece de guerre tre les Sujets du même Souverain, preſque toûjours funeſte aux fa- particulieres & au corps de l'Etat. oit rendre un grand ſervice au pu- faire connoître les moyens de er le nombre des procès. ...

plus grand bien de la Societé, ou enfin parce que les Loix des Provinces ou même des Villes dont l'Etat est composé sont trop differentes entre elles. Pour arrêter ces sources de procès, notre Auteur voudroit qu'il y eût dans les Loix 1. plus d'*étenduë*, 2. plus de clarté, 3. plus de *tendance* à la plus grande utilité de la Societé, 4. plus de tendance à l'uniformité.

Pour faire sentir que les Loix de France ne contiennent point de décisions d'un assez grand nombre de cas differens, & que ce défaut cause beaucoup de procès, M. de saint Pierre fait quelques observations sur le titre des prescriptions de la Coutume de Paris. Ce titre ne contient que 15 articles. L'expérience a fait connoître aux Jurisconsultes qui ont redigé les Arrêtez faits dans les Conférences tenuës chez Monsieur le Premier Président de Lamoignon, que pour décider les questions qui se présentent souvent sur cette matiere, il faudroit quatre fois plus d'articles qu'il n'y en a sous ce titre de la Coutume de Paris: Si on ajoutoit à ce titre quarante articles, pour décider autant de cas indécis, au sujet des prescriptions, on retrancheroit quarante sources de Procès, qui naissent souvent dans la Coutume de Paris au sujet des prescriptions. Supposé que chaque

que titre de la Coutume de Paris, l'un portant l'autre, produisit autant de Procès que celui des prescriptions, parce qu'il n'y a pas un assez grand nombre de cas décidez, en ajoutant quarante-cinq décisions sur chaque article, on retrancheroit seize fois quarante-cinq sources dans ces seize titres. D'ailleurs il y a une grande quantité de matieres civiles, qui regardent les particuliers, dont il n'est point parlé dans la Coutume de Paris. On n'a point de Loi constante sur toutes ces matieres; & on doute souvent s'il faut suivre les decisions du Droit-Romain, ou certains principes d'équité, dont chacun tire des conclusions suivant ses vûës particulieres. Combien de sources des Procès dans la seule Coutume de Paris, par le defaut d'un nombre suffisant de décisions dans cette Coutume? S'il y avoit des Loix certaines sur ces différentes questions, combien de Procès qui n'auroient point de lieu?

M. de Saint Pierre convient que quelque grande que fût l'habileté, la pénétration & l'expérience de ceux qui rédigeroient ces Loix, ils ne pourroient jamais prévoir tous les cas; mais il ajoute que ce seroit déja un grand avantage d'avoir retranché tant de sources de Procès pour le seul païs régi par la Coutume

 de

de Paris, en décidant un grand nombre de cas arrivez plusieurs fois depuis la réformation de cette Coutume, faite en 1580, & qu'on joindroit de nouvelles décisions aux premieres, quand l'expérience feroit connoître des difficultez que l'on n'auroit pas prévuës.

La clarté n'est pas moins nécessaire dans les Loix, que le nombre des décisions; car quand la Loi est obscure, chacun cherche à profiter de cette obscurité, pour étendre son droit, ou pour diminuer celui de son adversaire. Le défaut de clarté dans les Loix vient de ce qu'on y a conservé des termes de l'ancienne Pratique, qui ne sont plus en usage, de ce que la construction de plusieurs dispositions est équivoque & irreguliere, ou de ce qu'on y employe des termes généraux, qui ne sont pas assez bien définis.

Pour rendre les Loix plus utiles, il faudroit, suivant M. l'Abbé de Saint Pierre, choisir entre les Loix contraires celles qui, en réglant les droits de chaque particulier, seroient les plus avantageuses à l'Etat, par éxemple, celles qui favoriseroient davantage la multiplication des Sujets, qui augmenteroient la sûreté des hypothéques, qui abrégeroient les ventes forcées des immeubles, celles qui contribueroient le plus à augmen-
ter

ter le commerce du dedans du Royaume, & le commerce étranger, la culture des fonds, qui perfectionneroient les Manufactures, les Arts & les Sciences utiles.

Notre Auteur s'attache ensuite à prouver que nonobstant ce nombre prodigieux de Coutumes, & la différence qu'il y a entre ces Coutumes & le Droit Romain, il n'est pas impossible de parvenir à se faire des Loix uniformes pour toute la France. Pourquoi ne pourroit-on pas faire sur toutes sortes de matieres, ce que le Roi Louïs XIV a déja fait sur la procédure, tant civile que criminelle, sur le Commerce, sur les Eaux & Forêts, sur la Marine, nonobstant les stiles & les usages, qui étoient différens, suivant les Tribunaux? Nos Rois font souvent des Ordonnances sur les matieres particulieres, par lesquelles ils dérogent aux dispositions des Coutumes qui y sont contraires. Ces Ordonnances s'éxécutent sans trouble & sans opposition; il en seroit de même des Ordonnances sur les autres matieres, par lesquelles le Roi rendroit la Jurisprudence uniforme pour tout le Royaume.

On sent bien qu'un Corps de Droit François, qui contiendroit la décision des difficultez qui se présentent le plus ordinairement, dont les Loix seroient clai-

res, utiles & uniformes, feroit d'un grand avantage dans l'Etat. On pourroit les apprendre en peu de tems, les Juges s'y rendroient très-habiles, les Particuliers y trouveroient par eux-mêmes la décision de leurs difficultez, les Procès étant diminuez, il faudroit moins de Juges, d'Avocats, & d'autres Ministres de la Justice. Il y auroit un plus grand nombre de personnes occupées ou à faire valoir les fonds, ou au commerce. Les sommes immenses que coûtent les procédures seroient employées plus utilement pour l'Etat.

Après ces observations, M. de Saint Pierre se propose quelques objections, qu'il se fait à lui-même, ou que lui ont faites ceux à qui il a communiqué son Mémoire avant que de le faire imprimer. Les principales sont, qu'il y auroit un grand nombre de personnes intéressées dans ces changemens, que l'on ne pourroit y assujettir sans s'exposer à des troubles, & que plusieurs Provinces ont été réünies à la Couronne à condition de conserver leurs Loix, leur Coutumes & leurs usages, que le climat & le génie des Habitans de diverses Provinces demandent des Loix différentes.

Notre Auteur répond à la premiere objection que si l'on s'arrêtoit aux murmures de ceux dont les intérêts particu-

liers

liers sont opposez à la Justice, au bon ordre, & au bien général de l'Etat, il ne faudroit jamais entreprendre aucun établissement, quelque utile qu'il pût être ; & que les personnes sensées reconnoitroient que ce qu'elles pourroient perdre d'un côté, elles le regagneroient presque toujours d'un autre côté. Quand même il n'y auroit pas lieu de faire espérer cette espéce de compensation à ceux qui se plaindroient, on trouveroit tant d'autres Parties intéressées à soutenir la nouvelle Loi, que les autres n'oseroient faire paroître au dehors leur mécontentement. Supposé, par éxemple, qu'on réduisit par tout le droit d'aînesse à ce qui est prescrit par la Coutume de Paris; si les aînés du Païs de Caux, qui emportent la totalité du Fief, & qui ne doivent qu'une pension viagere à leurs cadets, se plaignoient de la Loi nouvelle pour leur Païs, les cadets, qui sont en beaucoup plus grand nombre que les aînez, les empêcheroient bien de s'opposer à l'éxecution de la Loi. Cette Loi d'ailleurs seroit infiniment plus utile pour les familles; car les cadets n'ayant aucun bien en fond au Païs de Caux, ne se marient point, ce qui empêche la multiplication des Sujets du Roi, & ce qui produit l'extinction des familles nobles; car si l'ainé ne laisse que des fil-

les, le Fief passe tout entier à une famille étrangere. D'ailleurs on pourroit attendre quelque occasion favorable pour faire une Loi uniforme sur cette matiere, & cependant faire des Loix générales sur des matieres qui intéresseroient moins les Particuliers, comme les Tutelles, les Décrets, &c.

A l'égard de l'objection tirée de ce que des Provinces n'ont été réünies à la Couronne qu'à condition de conserver leurs Coutumes, notre Auteur prétend qu'elle tombe d'elle-même, dès que les changemens sont utiles à l'Etat en général, & à la Province en particulier. L'Auteur ajoute que ces différences de Loix ne doivent durer qu'autant de tems qu'il en faut pour unir plusieurs petits Peuples en un grand.

La nécessité de la différence des Loix, que l'on voudroit fonder sur la diversité du génie des différentes Provinces, ne l'arrête pas davantage; car il prétend qu'on ne lui alleguera aucune raison solide pour prouver que les Normands, les Parisiens, les Provençaux, doivent avoir des Loix différentes sur les tutelles, sur la vente des immeubles par décret, & sur d'autres matieres de cette nature. M. l'Abbé de Saint Pierre observe encore que si la multitude des Loix cause les Procès, ce n'est que dans les cas où

ces

ces Loix ſont imparfaites, par le defaut de déciſions ſur un grand nombre de cas particuliers, ou par le défaut de clarté, d'utilité, & d'uniformité.

La ſeconde partie du Mémoire de M. l'Abbé de Saint Pierre, a pour titre, *Moyens de perfectionner* le Droit François. Le premier de ces Moyens eſt d'établir une Académie de Droit François, compoſée de perſonnes d'une grande capacité, d'une grande expérience dans la Juriſprudence, & ſur tout d'un eſprit juſte & étendu. L'Auteur de ce Projet voudroit que le Roi fît à chacun de ces Académiciens mille onces d'argent de penſion, & des droits de préſence & de gratification, qui monteroient à autant par chaque année. Il y auroit dans l'Académie autant d'Aſſociez que d'Académiciens. Tous doivent travailler ſous le Chef de la Magiſtrature, qui aſſiſtera, dit-on, quelquefois aux Conférences. Pour remplir les places vacantes, l'Académie préſentera trois Sujets au Roi, qui en nommera un. On diſtribuera des prix à ceux qui donneront les meilleurs Memoires, ſur la matiere qui ſera propoſée pour faire de nouvelles Loix.

L'Auteur veut que cette Académie s'occupe à faire de nouvelles Loix ſur les différentes matieres, juſqu'à ce qu'il y ait

ne qui ne contienne q
l'autre qui contienne l
que Loi, imprimés en
ques, afin que ceux q
près puissent y avoir re
fectionner l'Ouvrage a
té. M. l'Abbé de Sai
ensuite les moyens qu'il
roit prendre pour four
& aux droits de présen
ciens, sans que cette d
charge au Public. Il v
serve cette Académie a
de Loix Françoises sera
les Académiciens travai
tionner de plus en plu
quant celles qui ne ser
claires, soit en abrogea
xécution seroit sujette
niens.

les espéces en 1551, eû égard à l'état présent, de diviser les Chambres des Parlemens par matiere; de prendre des mesures pour diminuer l'inconvénient de la venalité des Charges, de diminuer les Jugemens d'Audience, en augmentant ceux de rapport, d'obliger les Parties de prendre des consultations d'anciens & d'habiles Avocats avant que de plaider, de prendre des mesures pour punir les malversations & les crimes, sur quoi l'on propose l'établissement d'une Compagnie de personnes qui travailleroient sous les ordres des Procureurs Généraux; de défendre de retenir prisonniers pour dettes ceux qui ne devroient point à une même personne au-dessus d'une certaine somme; d'obliger à écrire les Actes d'une maniere lisible, d'établir un dépôt public des anciennes Minuttes des Notaires: enfin de permettre aux Nobles de faire des substitutions dans toutes les Provinces, pour conserver les biens dans leur famille. On peut voir dans le Livre même les raisons dont l'Auteur se sert pour montrer l'avantage de chacun de ces moyens.

Notre Auteur n'a point voulu se borner à ce qui regarde la France & le Droit François; il fait plusieurs observations sur les moyens qu'on pourroit prendre pour perfectionner le Droit Pu-

blic d'Allemagne, & il espére que quand les Souverains de l'Europe se seront reünis pour former un Corps politique *Européen*, suivant le plan qu'il a proposé il y a quelques années, l'on composera un Corps de Droit Public *Européen*, & qu'on établira dans la Ville de Paix un Bureau de Jurisconsultes, pour faire ces loix, ou pour les perfectionner quand elles auront été publiées.

M. l'Abbé de Saint Pierre promet de donner un second volume, qui servira de supplément à celui-ci, il s'engage à répondre aux objections qu'on lui fera sur son systême. Apparemment qu'il y remplira aussi plusieurs endroits de ce premier volume, où il s'est contenté de marquer en général en lettres Italiques, qu'il faudroit justifier par quelques exemples le grand nombre de Procès que peuvent causer les défauts qu'il remarque dans les Loix Françoises.

Sermons du Pere HUBERT *Prêtre de l'Oratoire.* A Paris chez la Veuve Roulland, ruë saint Jacque, vis-a-vis saint Ives, 1725. 6 voll. *in* 12.

VOici un présent considérable que la Congrégation de l'Oratoire vient de donner au Public. Pour donner une juste idée

idée du mérite du P. Hubert, & de l'excellence de ses Sermons, il nous suffit de rapporter ici quelques paroles de la Préface, qui est à la tête des 6 volumes. „ Personne n'ignore, dit l'Edi-
„ teur, quelle estime le R. P. Mathieu
„ HUBERT s'étoit acquise par la beau-
„ té & la solidité de ses Prédications,
„ où l'on n'admiroit pas moins la for-
„ ce du raisonnement, que la noblesse
„ des expressions. Sa maniere de rai-
„ sonner n'avoit point cette sécheresse,
„ qui fait perdre quelquefois l'onction
„ au discours : & sa façon de s'expri-
„ mer ne tenoit rien de cette élocution
„ trop étudiée, qui l'affoiblit à force de
„ le polir". En effet, comme l'on ne trouve point dans les Sermons du P. Hubert ces raisonnemens froids & ennuyeux, & ce stile plat & insipide, qui régne dans les Sermons de plusieurs Prédicateurs, l'on n'y trouve point aussi ce stile précieux, affecté, orné d'antithéses recherchées, & destitué de raisons: ni ces fausses interprétations de l'Ecriture, que quelques Prédicateurs employent pour faire des allusions ingénieuses, & souvent puériles ; en un mot l'on n'y voit point de fleurs, mais beaucoup d'esprit, de jugement, & d'onction, & une éloquence mêlée de force & de douceur, qui frape l'esprit,
&

& qui émeut la volonté. Le Pere Bourdaloüe avoit une estime singuliere pour le P. Hubert, & le mettoit au nombre des premiers Prédicateurs de son tems.

Le P. Hubert étoit né à Chatillon dans le Maine. Ayant fait ses premieres études au Collége des P. P. de l'Oratoire du Mans, où il eut pour Maître le célébre Jules Mascaron, depuis Evêque d'Agen, il entra à l'Institution en 1661, âgé de vingt-un ans. Après avoir enseigné les Humanitez, il se consacra à la Prédication, & prêcha successivement dans les Provinces, à Paris, & à la Cour. L'Editeur nous apprend dans un détail édifiant toutes les vertus du P. Hubert, & plusieurs circonstances remarquables, qui caractérisent son extrême humilité. Nous en rapporterons deux traits. Il rencontra un jour dans une Compagnie nombreuse une personne de distinction, qui le fit souvenir qu'il avoit fait ses études avec lui. „ Je n'ai „ garde de l'oublier, répondit le P. Hu„ bert; vous aviez la bonté de me four„ nir alors de Livres, & de me donner „ de vos habits." Dans les dernieres années de sa vie, le Prédicateur destiné pour le Carême de S. Jean en Gréve vint à manquer; le P. Massillon devoit prêcher ce même Carême à saint Gervais.

vais. On ſçait combien l'amour de la reputation eſt vif & délicat dans ceux qui en jouïſſent depuis long-tems, & qu'un ancien Prédicateur n'aime pas à entrer en concurrence avec un plus jeune, qui joint aux attraits de la nouveauté des talens extraordinaires. Cependant malgré la proximité des deux Egliſes, le P. Hubert accepta le Carême de ſaint Jean: content, diſoit-il, de prêcher aux Domeſtiques, qui ne pourroient pas trouver de place avec leurs Maîtres aux Sermons du P. Maſſillon. Le P. Hubert prêcha à ſaint Jean, & fut ſuivi comme à l'ordinaire. Cet illuſtre Prédicateur mourut à Paris, dans la Maiſon de S. Honoré, le Lundi-Saint 22 Mars de l'année 1717.

Les trois premiers Tomes de ce Recueil contiennent les Sermons pour le Carême. Le quatriéme eſt un Avent; dans le cinquiéme & le ſixiéme ſont des Sermons ſur quelques Myſtéres, ſur une Vêture, ſur une Profeſſion Religieuſe, & ſur d'autres ſujets, avec les Panégyriques de S. François de Sales, de S. Louïs, de S. Auguſtin, de la ſainte Vierge, & l'Oraiſon funébre de la Reine Marie-Thérèſe d'Autriche, qui n'eſt pas la meilleure Piéce de ce Recueil.

Le Prédestinatianisme, ou les Hérésies sur la Prédestination & la Réprobation. Traité Historique & Théologique &c. par le R. P. J. B. DUCHESNE *de la Compagnie de Jesus.* A Paris chez Gab. Quillau fils, Imprimeur-Libraire, ruë du Fouarre, 1724. *in quarto.* pp. 477. *sans la Préface.*

LE Prédestinatianisme, dont il s'agit ici, est l'opinion de ceux qui soûtiennent que Dieu prédestine les hommes de telle maniere, soit à la vie, soit à la mort éternelle, qu'il met les Elus dans la nécessité d'être sauvez, & les autres dans la nécessité de périr, indépendamment de leur libre-arbitre. Les Théologiens, qui condamnent cette opinion, & qui la croïent héretique, prétendent qu'elle a été soutenuë au cinquiéme siécle par Lucide, au neuviéme par Gothescalc, au treiziéme par Wiclef & Jean Hus, &c. & qu'elle a été condamnée dans plusieurs Conciles. Mais les Partisans de cette doctrine, & quelques Catholiques mêmes qui la rejettent formellement, veulent qu'il n'y ait jamais eû de Prédestinatiens, c'est-à dire, que ceux qu'on appelle ainsi étoient les Disciples de saint Augustin, de S. Fulgence & de saint Prosper; qu'ils

n'ont

ont point été hérétiques, & que l'Egli-
ne les a jamais condamnez. De sor-
que, quand on dit après Usserius,
nsenius, l'Apologiste du Port-Roïal,
plusieurs autres Auteurs, que le Pré-
estinatianisme est un phantôme, c'est
omme si l'on disoit que la doctrine des
redestinatiens n'a jamais été regardée
ar l'Eglise comme une hérésie par l'E-
ise comme une hérésie, & que Luci-
, Gothescalc, & leurs Sectateurs n'ont
nseigné que les vrais sentimens de saint
uguftin sur la Prédestination. Cette
natiere est très-épineuse, & est chargée
e beaucoup de faits, que nous ne pou-
ons rapporter ici, mais qui sont assez
lairement expliquez dans le Livre dont
s'agit.

Le Pere Duchesne a partagé son Ou-
rage en six livres. Dans le premier il
xpose ce que la Foi enseigne sur la Pre-
estination, & les sentimens de plu-
eurs Catholiques sur ce Mystére. Il
it voir que ce qu'a écrit saint Augus-
n contre les Pélagiens & les Semi-Pé-
giens au sujet de la Prédestination à
gloire est de foi, & il montre ensuite
n quoi consiste la Prédestination que
int Augustin a enseignée comme dog-
ne de Foi.

Dans le second livre, on voit l'origi-
e & la naissance du Prédestinatianisme.

Ar-

Arnobe le jeune, Gennade, le Moine Sigebert, Vincent de Beauvais, &c. nous apprennent que cette héréſie eſt née des Ecrits obſcurs de S. Auguſtin Le Prêtre Lucide eſt le premier Prédeſtinatien que les monumens nous découvrent. Les Semi-Pelagiens reprochoient à ſaint Auguſtin d'avoir enſeigné *que les uns étoient Prédeſtinez à la vie, & les autres à la mort, en ſorte que Dieu vouloit tellement la perte de ceux-ci, que ſa preſcience les néceſſitoit à périr; que J. C. n'eſt pas mort pour le ſalut de tous les hommes; que depuis la chute d'Adam, l'homme n'a plus de libre arbitre, qu'il ne coopére point à la grace; que ceux qui périſſent après avoir été baptiſez, périſſent à cauſe du péché d'Adam; que celui qui périt n'a pû être ſauvé.* Ces ſentimens fauſſement attribuez par les Semi-Pélagiens à ſaint Auguſtin, devinrent pour Lucide un objet ſérieux, dit l'Auteur; il les adopta, & les ſoutint hautement: il fut dénoncé à Leonce, Archevêque d'Arles, & aux autres Evêques de la Province vers l'an 475. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que Fauſte Evêque de Riez, fameux Semi Pélagien, contribua à la converſion & à la rétractation de Lucide,* par la Lettre qu'il lui écrivit. Nous avons cette Lettre &

la

diger ses Actes, & l'Auteur a-
il coula un peu de Semi-Péla-
parmi la saine Doctrine du
„ Fauste, dit-il, étoit Semi-
en, mais il l'étoit dans un tems
tte erreur n'étoit pas encore
ellement proscrite ; il l'étoit
la décision du Concile d'Oran-
ais c'étoit un Evêque d'une
reconnuë : sa doctrine à part,
un des plus grands hommes
siécle, extrêmement revéré
sainteté de ses mœurs, &
n sçavoir. Le Pape Hilaire
une si haute estime de sa
qu'il le jugea digne de prési-
c lui au Concile de Rome,
vêques des Gaules le choisi-
r être la plume des Conciles

„ ſon nom''. L'Auteur fait ſentir, après le Cardinal Noris & M. de Tillemont, qu'il eſt ridicule de penſer que Fauſte ait forgé les deux Conciles d'Arles & de Lion, & que leurs déciſions ne ſoient que des Décrets imaginaires, comme l'ont ſoutenu quelques-uns de ceux qui veulent que l'héréſie des Prédeſtinatiens ne ſoit qu'un phantôme. Il eſt donc conſtant qu'elle a été condamnée expreſſement dans le Concile d'Arles. Mais *ce Concile*, dit l'Apologiſte du Port Royal, *ne peut avoir été qu'une Aſſemblée de Semi-Pélagiens, ou d'Evêques trompez par un Semi-Pélagien.* L'Auteur réfute ces paroles par celles du Cardinal Noris. (Hiſt. Pelag. l. 2.) *Quelles preuves*, dit ce ſçavant Cardinal, *quels témoins produit-on, pour oſer faire cette injure aux Evêques les plus éclairez, & les plus habiles qui fuſſent en ce tems-là dans les Gaules?* Le Calviniſte Uſſerius a eû plus de reſpect pour les Peres du Concile d'Arles, que n'en a eû le Théologien Janſeniſte. Il appelle ces Evêques des hommes *éminens en ſcience & en ſainteté*, & il reconnoît que *c'eſt leur faire une injuſtice que de les traiter de Semi Pélagiens.* Leonce Evêque d'Arles, a toujours paſſé pour un Evêque très-ſçavant & très-orthodoxe. Sidoine Apollinaire fait de grands

éloges

éloges de tous les Prélats qui assisterent aux Conciles d'Arles & de Lion. D'ailleurs si les Evêques du Concile d'Arles, continue l'Auteur, eussent été assez simples pour se laisser surprendre aux artifices de Fauste, les Cesaires, les Avits, les Gelases, les Fulgences & les Evêques éxilez en Sardaigne, où ils formoient un Camp formidable au Semi-Pelagianisme, Jean d'Antioche, Possessor, Pierre Diacre, & tant d'autres ennemis de l'Ouvrage de Fauste, qui avec un esprit de Censeurs ont lû & médité les Décrets du Concile d'Arles, auroient-ils épargné les Peres de ce Concile, s'ils eussent découvert le Semi-Pelagianisme dans leurs décisions! Les Evêques du Concile de Valence, assemblé au neuviéme siécle contre Hincmar Archevêque de Reims, auroient-ils épargné ce Prélat, lorsqu'il publia pour sa justification les décisions du Concile d'Arles, afin de convaincre ses ennemis que Gotheschalc renouvelloit les héréfies des Prédestinatiens, déja proscrites par le Concile d'Arles? Il leur produisit & la Lettre de Fauste, & l'Ecrit de Lucide présenté au Concile. Cependant aucnn de ces Evêques, aucun des Auteurs qui ont tant écrit contre Hincmar, n'a osé toucher à l'autorité du Concile d'Arles; eux néanmoins, ajoute le

le P. Duchesne, que les Jansenistes exaltent comme de sçavans & zélez Disciples de saint Augustin. Ainsi la réalité du Prédestinatianisme, enseigné & condamné au cinquiéme siécle, doit passer pour incontestable. Le second Concile d'Orange au sixiéme siécle porta le dernier coup à cette hérésie, & au Semi-Pélagianisme, dit l'Auteur, en définissant qu'*il est de foi que tous ceux qui ont été baptisez, étant aidés du secours de J. C. peuvent accomplir tout ce qui appartient au salut, & que Dieu par sa puissance ne prédestine personne au mal.*

Cependant le Prédestinatianisme reparut dans le neuviéme siécle. Gottescalc, né en Germanie, fils du Comte Brennus, & Moine du Monastére d'Orbay, dans le Diocése de Soissons, le renouvella, selon l'Auteur, vers l'an 847. Etant venu en Lombardie chez le Comte Evrard, un des premiers Seigneurs de la Cour de l'Empereur Lothaire, il eut avec Notingue, Evêque de Veronne, une Conférence sur la Predestination. Notingue fut choqué des opinions de Gottescalc qui lui parurent extravagantes & hérétiques. Il en informa le célébre Raban, Archevêque de Mayence, & l'engagea à les réfuter.

Raban, né en 788 à Mayence, avoit fait ses études à Tours sous Alcuin, &

il étoit un des plus ſçavans hommes de ſon ſiécle, comme il paroît par les ſix Tomes de ſes Ouvrages, parmi leſquels on trouve le Traité de la Predeſtination, qui eſt une refutation de la Doctrine de Gotteſcalc, & de ſes ſectateurs. Voici les erreurs que Raban leur attribue ſur le rapport que Nottingue lui en avoit fait. [Raban l. *de prædeſt.*] *Ils diſent que comme il eſt impoſſible à ceux qui ſont prédeſtinez à la vie éternelle de n'être point ſauvez, de même ceux qui periſſent y ſont neceſſitez par la predeſtination de Dieu & ne peuvent éviter la damnation. Selon eux la predeſtination met l'homme dans la neceſſité de pecher... Ils ont tous la temerité d'avancer que les merites ne ſervent de rien aux juſtes, & que les pechez ne nuiſent pas aux méchans, mais que chacun eſt couronné ou puni par la neceſſité de la predeſtination... Que la foi en J. C. & le Sacrement de Batême ne remettent à ceux qui ſont predeſtinez à perir ni le peché originel ni les pechez actuels, & ne les affranchiſſent pas de la domination de Sathan, mais que par la funeſte predeſtination de leur Createur, ils ſont precipitez dans l'abyme.*

Gotteſcalc répondit à Raban par un Ecrit, dont Hincmar Archevêque de Reims nous a conſervé quelques fragmens. On trouve dans ces fragmens la

même doctrine que Wiclef, Jean Hus, Luther & Calvin, ont depuis enseignée touchant la Réprobation positive. Cependant on assembla un Concile à Mayence l'an 848. Gottescalc y fut cité, & comparut. Interrogé par les Evêques sur ses opinions, il répondit *que de même qu'il y a en Dieu une Prédestination pour le bien, il y en a aussi une pour le mal, & qu'il est des hommes en cette vie, que la Prédestination Divine nécessite à périr, & qu'elle met dans l'impossibilité de revenir de leur égarement, & de se corriger de leur péché.* Les Evêques assurent dans leur Lettre Synodale, *qu'ils ont oüi cette Réponse de Gottescalc dans leur Concile.* Mais ce Moine s'appercevant que le Concile ne lui étoit pas favorable, dressa ensuite une Profession de foi susceptible d'un sens Catholique. La doctrine de Gottescalc fut néanmoins condamnée, & il fut arrêté, du consentement de Louïs Roi de Germanie, present à ce Concile, que le Moine seroit renvoyé à son Archevêque, pour être enfermé dans un Monastére, de peur qu'il ne répandît son erreur dans la suite, & qu'il ne séduisît les fidéles. Gottescalc fut donc conduit à Reims, dont le fameux Hincmar occupoit alors le Siége. L'Archevêque essaya de le convertir; mais il le trouva inflexible. Il

pria

prit le parti de le faire encore juger par le Concile, que le Roi Charles-le-Chauve avoit convoqué à Quierci en 849 pour des affaires d'Etat. *Dans cette Assemblée*, dit Hincmar dans sa Lettre à Amolon Archevêque de Lion, *Gottescalc fut éxaminé & jugé hérétique comme à Mayence*; il fut dégradé de l'Ordre de Prêtrise, & condamné, conformément aux Canons du Concile d'Agde & à la Régle de saint Benoît, à être fouietté & enfermé dans une prison. Voici une partie de la Sentence rapportée au huitiéme Tome des Conciles du P. Labbe. *Frere Gottescalc, parce qu'au mépris des Canons, contre vos propres engagemens, vous vous êtes immiscé en brouillon dans les affaires Civiles & Ecclésiastiques, nous ordonnons que vous serez très-rudement chatié à coups de verges, & confiné dans une prison, & afin qu'à l'avenir vous n'ayez pas la présomption de dogmatiser; nous vous condamnons, au nom du Verbe éternel à un perpetuel silence.* La Sentence fut executée, & Gottescalc fut fouetté rudement & longtems, en présence du Roi & des Evêques, jusqu'à ce qu'il eut jetté lui-même ses Ecrits au feu; ce qu'il ne fit qu'après avoir reçû bien des coups. Il fut ensuite renfermé dans une prison de l'Abbaye d'*Hautvillers*, au Diocése de Reims.

La conduite d'Hincmar à l'égar
tefcalc fut cenfurée dès ce tem
ennemis de ce Prélat, & de no
a été blâmée par quelques Au
P. Duchefne la juftifie & s'
faire voir que l'Archevêque fe
avec beaucoup de douceur &
à l'égard du Moine, malgré
nombre de coups de fouet qu
reçut en fa préfence, & mal
fon où il fut détenu le re
vie.

Gottefcalc étoit fi perfuadé
pinions, qu'il s'offrit dans fa
Profeffion de foi à les fouten
blic, & demanda qu'on lui pe
faire voir la vérité en paffant
par 4 tonneaux remplis d'eau bo
d'huile & de poix, & par
feu.

M. Fleury (Hift. Eccl. Tom.
infinue que Raban dans fa Lett
dale avoit fait un récit peu fi
doctrine de Gottefcalc, & M
(Biblioth. Eccl. 9. fiécle.) ne
de difficulté de dire qu'il ne fut
né que pour une queftion de m
Fleury fe fonde fur la profeffio
que Gottefcalc préfenta au Con
laquelle on ne lit point les pa
font dans la Lettre Synodale de
Le Pere Duchefne répond que

cile ne fit pas seulement attention à la Profession de foi du Moine Predestinatien, mais encore au Livre qu'il avoit écrit contre Raban, & aux réponses qu'il avoit pû faire quand on l'avoit interrogé. Raban dit positivement que les Evêques ont ouï cette doctrine en plein Concile. *Hanc opinionem nuper in Synodo apud Maguntiam habita ab ipso audientes.* Comme le Concile ne s'en étoit point rapporté à la Profession de foi de Gottescalc, parce qu'elle étoit équivoque, Raban n'y eut point aussi d'égard dans sa Lettre Synodale.

A l'égard de ce que prétend M. Dupin „ il n'est pas étonnant, (répond le „ P. Duchesne) qu'un Auteur qui a „ rappellé à une question de mots l'Hé- „ résie de Nestorius, y réduise aussi „ celle de Gottescalc, & qu'il fasse à „ Raban & au Concile de Mayence la „ même injure qu'il a faite à saint Cy- „ rille & au Concile général d'Ephese". Raban assure que *Gottescalc a dit en plein Concile que Dieu prédestine au mal comme au bien, & qu'il y a des hommes dans le monde qui ne peuvent revenir de leurs erreurs, ni se corriger de leurs péchez, à cause de la prédestination de Dieu, qui les contraint d'aller à la mort à laquelle ils sont destinez.* Raban condamne cette doctrine comme impie & hérétique.

De plus Gottescalc soutient qu
destination néceſſite à périr, qu
les Réprouvez dans l'impuiſſan
venir de leurs erreurs, & de
leur péché. *Propter Prædeſt.*
quæ eos cogat in mortem ire, n
ab errore & peccato ſe corrigere.
déteſte ce blaſphême qui ar
juſtice de Dieu, & le Concil
damne & l'anathematiſe. Eſt-c
le P. Ducheſne, une que
mots?

Selon M. Dupin, Raban im
Gotteſcalc une erreur qu'il
ſoutenuë. *Raban l'accuſoit, d*
croire que Dieu prédeſtinoit à la
tion, ſans avoir prévû les
actions des impies. Mais Gotteſc
dans ſa Profeſſion de foi, qu'i
prédeſtinez à la damnation,
de leurs crimes; (*Propter ipſor*
opera) Notre Auteur ſoutient
ban n'a rien impoſé à Gotte
que, ſelon la doctrine de ce
c'eſt la Prédeſtination qui eſt la
l'incorrigibilité, & de l'impén
nale, comme on a pû voir
& que parconſéquent la Préd
enſeignée par Gotteſcalc eſt ant
la préciſion des péchez.

Tandis que Gotteſcalc langui
une obſcure priſon, ſa doctri

beaucoup de bruit dans le monde, & excitoit de grandes disputes. Ces matieres piquerent la curiosité de Charles-le Chauve, qui engagea Loup Servat, qu'on croit être l'Abbé de Ferrieres, & Ratram Moine de Corbie à traiter les questions de la mort de J. C. pour le salut de tous les hommes. Amalarius, Diacre de Treves, & Jean Erigene, dit Scot, répondirent à l'Ecrit de Ratram & à celui de Loup Servat, donr les sentimens étoient favorables à ceux de Gottescalc. Prudence Evêque de Troyes, Vénilon Archevêque de Sens, publiérent aussi des Ecrits contraires aux sentimens d'Hincmar, & il parut en même-tems sur cette matiere un Ouvrage attribué à Flore, sous le nom de l'Eglise de Lion. Le Pere Duchesne donne un extrait précis & curieux de la plupart de ces Ouvrages; mais sur tout de la Lettre d'Amolon Archevêque de Lion à Gottescalc, sur laquelle il fait plusieurs réflexions critiques dignes d'attention, aussibien que sur la réponse, qui fut faite sous le nom de l'Eglise de Lion à la Lettre d'Hincmar.

Cependant un second Concile s'étant assemblé à Quierci, Hincmar y dressa quatre Capitules dogmatiques, opposez aux quatre principales erreurs de Gottescalc. Le Concile les approuva & les

souscrivit, & ils furent publiez par l'ordre du Roi Charles le Chauve en 853; ce qui excita de grands mouvemens. Les quatre Capitules furent réfutés par un Ouvrage attribué à l'Eglise de Lion, & intitulé, *de tenenda veritate &c.* Cet Ecrit est le troisiéme publié sous le nom de l'Eglise de Lion; mais le P. Duchesne remarque que les trois Ecrits sont faussement attribuez à cette Eglise. Le Manuscrit sur lequel ils furent imprimez en 1566 ne portoit point le nom de l'Eglise de Lion. On n'a trouvé ces Ecrits ni à Lion, ni dans les autres Bibliothéques où l'on conservoit les Ouvrages d'Agobard, de Flore, d'Amolon, c'est-à-dire les Ecrits sortis de l'Eglise de Lion dans le neuviéme siécle. L'Auteur donne sur cet article une Dissertation particuliere qu'il place après l'exposition du Gottescalcisme. Il donne aussi une Dissertation opposée au sentiment, de M. Fleuri, touchant les six Canons du troisiéme Concile de Valence contraire à celui de Quiercy, que cet Historien prétend avoir été approuvez par le Concile de Savonieres. „ M. l'Abbé Fleu-
„ ry (dit-il) & Dupin, disent que l'on
„ ne trouve pas que la question de la
„ Prédestination ait été examinée ni ju-
„ gée dans aucun Concile de France
„ postérieur à celui de Savonieres; c'est
„ une

„ une faute. Nous verrons la question
„ décidée au Concile national de Tou-
„ zi, suivant le plan arrêté à Savonie-
„ res. Le premier ajoute que les Ca-
„ nons de Valence furent approuvez au
„ Concile de Savonieres; c'est une se-
„ conde faute. Il dit encore que nous
„ n'avons dans le neuviéme siécle de
„ décision authentique touchant la Grace
„ & la Prédestination que *ces six Canons*,
„ publiez en trois Conciles; c'est une
„ troisiéme faute. " Comme parmi les six Canons dogmatiques du Concile de Valence il y en a deux qui favorisent extrêmement le Prédestinatianisme, cet article est très-important, & méritoit que l'Auteur l'éclaircit, comme il le fait, en montrant que les six Canons de Valence n'ont point été approuvez à Savonieres, & que la question de la Prédestination & du Libre-arbitre a été décidée au Concile national de Touzi, dans le Diocèse de Toul, par un Jugement authentique, orthodoxe, & fort différent de celui des Evêques qui composérent le 3. Concile de Valence. Jugement authentique, dit l'Auteur, puisque tous les Evêques de France s'y conformérent, & que cette décision de Touzi mit fin à toutes les disputes d'une maniere très-favorable, & très-honorable pour Hincmar.

Gottefcalc mourut en 867 auffi obftiné qu'il avoit vécu. Il difoit que Dieu lui avoit défendu de prier pour Hincmar; il refufoit fur la fin de fes jours les habits que lui préfentoient les Moines fes confreres, parce qu'ils communiquoient avec leur Archevêque. Il fe tenoit nud comme Adam avant fon péché; il difoit qu'il lui avoit été révelé que dans trois ans & demi Hincmar mourroit comme l'Antechrift, & qu'il feroit Archevêque en fa place. Mais Gottefcalc voyant fa fin aprocher & fa prophétie fans accompliffement écrivit à un jeune Moine de fes amis une Lettre, où il inféra cette Priere : *Jefus-Chrift, mon Seigneur, mon Dieu & mon Maître, qui avez été crucifié pour les feuls Elus, qui voyez que ce brigand, ce fripon n'eft pas mort, après les trois ans & demi, comme on s'y attendoit, je vous conjure d'accomplir au plutôt vos vûës fur lui. Arrachez de deffus la terre ce fornicateur, cet aveugle, cet infolent, cet obftiné, cet hérétique : cet ennemi de la Vérité n'a que trop vécu.* Ces circonftances & le détail de la mort de Gottefcalc fe lifent dans le Livre d'Hincmar, *fur la Trinité*, vers la fin.

Le Prédeftinatianifme dit l'Auteur, fit peu de progrès du tems de Gottefcalc. Plufieurs Evêques & plufieurs Sçavans

du

du tems entrerent dans ses sentimens pour quelque chose; aucun n'embrassa son systême en entier. La premiere raison qu'en apporte le Pere Duchesne est qu'on s'assura de sa personne. „ L'in-
„ dulgence envers les Chefs des nou-
„ veautez, ajoute-t-il, a toujours été fa-
„ tale à l'Eglise & à l'Etat. La politi-
„ que des deux Puissances veut qu'elles
„ réünissent leur double glaive, pour
„ sévir dès les premiers mouvemens,
„ & frapper les Auteurs sans ménage-
„ ment. . . . . Ici l'Auteur parle en politique. Voici encore ce qu'il ajoute,
„ une seconde raison, c'est qu'il n'eut
„ point le talent de s'insinuer dans l'es-
„ prit des Dames. Il étoit crasseux en
„ sa personne, mal-propre dans ses ha-
„ bits, grossier dans ses manieres; il
„ n'étoit dévot ni hypocrite . . L'ex-
„ périence apprend que s'il faut des hom-
„ mes pour inventer un systême d'hé-
„ résie, il faut des Amazones pour le
„ soutenir, l'étendre & l'acréditer. . . . .
„ Les Novateurs des derniers siécles
„ s'en sont servi avec succès pour ren-
„ dre la vie aux erreurs de Gottescalc.
„ L'esprit, l'enjouement, la propreté,
„ la politesse leur ont ouvert les cer-
„ cles, &c. " Par ce trait de satyre, qui est à la page 178, l'Auteur supose qu'il n'y a que les Novateurs qui tâ-

chent de mettre les Dames de leur côté, & qu'ils ont plus d'esprit, d'enjoüement, de propreté, de politesse que les Orthodoxes: comme si ceux-ci étoient presque essentiellement grossiers, impolis, crasseux, avec peu d'esprit & d'agrémens. Plusieurs personnes également polies & Orthodoxes n'en conviendront pas.

Gottescalc, dit l'Auteur, a eû dans ces derniers tems des Partisans de différente espéce. M. Mauguin, Président à la Cour des Monnoyes, dans sa *Dissertation Historique & Chronologique sur Gottescalc*, s'est efforcé de le justifier des héréfies dont on l'accuse. Usserius, dans son *Histoire de Gottescalc*, & Jansenius au 23 chap. du *Livre de l'Hérésie Pelagienne*, avoüent qu'il a enseigné les dogmes qu'on lui impute. Mais ils soutiennent que ces dogmes étoient très-Catholiques, & que le Moine d'Orbais n'enseignoit au fond que la pure doctrine de saint Augustin & de S. Prosper. Il faut en croire, dit l'Auteur, Usserius & Jansenius sur le fait, & M. Mauguin sur le droit. A l'égard du droit, ajoute-t-il, il a été décidé par l'Eglise. Il se borne donc à examiner le fait, & il prouve dans le dernier chapitre de son troisiéme Livre, que Gottescalc a véritablement enseigné sur la Prédestination

les

les erreurs qu'Hincmar lui a imputées. Cet endroit n'est pas ce qu'il y a de moins curieux dans l'ouvrage du P. Duchesne; mais il faut le lire dans son Livre pour en juger. On y trouve ensuite une autre Dissertation au sujet des trois Livres attribuez à l'Eglise de Lion.

Cette Dissertation contient quatre questions. La premiere est : *Les trois Livres attribuez à l'Eglise de Lion sont-ils de cette Eglise ?* L'Auteur soutient qu'ils lui ont été faussement attribuez; 1. parce que ces Livres composez & publiez du tems d'Hincmar, ne parurent point sous le nom de l'Eglise de Lion, mais absolument sans nom d'Auteur. Hincmar les appelle des Ecrits anonymes: 2. parce que ce n'est qu'en 1566 que ces Livres ont commencé à porter le nom de l'Eglise de Lion; lorsqu'ils furent imprimez pour la premiere fois sur un Manuscrit sans titre: 3. parce que ce qui est contenu dans ces trois Livres ne s'accorde point avec la Doctrine, la modestie, la gravité, l'érudition & la dignité de l'Eglise de Lion. La seconde question est : *Ces trois Ecrits sont-ils de l'Eglise de Laon ?* Le P. Menestrier l'a crû, & a pretendu qu'Hincmar de Reims les avoit composez. Il est certain que l'Eglise de Laon, dans plusieurs

Auteurs est appellée *Ecclesia Lugdunensis.* La conformité du nom a pû causer une méprise. Mais le P. Duchesne réfute sur cet article le P. Menestrier: qu'il prétend être tombé dans un anachronisme. Troisiéme question: *Les trois Livres attribuez à l'Eglise de Lion sont-ils de Flore, Diacre de cette Eglise?* L'Auteur fait voir clairement le contraire. Quatriéme question: *A qui peut-on vraisemblablement attribuer ces Ecrits?* Ils sont éclos, répond l'Auteur, entre l'an 850, & l'an 856, & il lui paroît fort probable que ce sont des Ecclésiastiques du second ordre de la Province de Lion, qu'Hincmar nomme hautement fauteurs & complices des erreurs de Gottescalc. *Isti nebulones* (dit Hincmar, dans son Livre de la Prédestination, c. 23.) *librum adversum nos conscribunt, quem ad nostram memoriam pervenire, & ad lectionem nostram perducere.* Cependant les Auteurs de ces Livres y parlent en Evêques, & traitent les Evêques du Concile de Quierci de confreres. Le P. Duchesne répond que c'est un stile de Libelle, & il donne le démenti au Docteur Dupin, qui a avancé, dit-il, à son ordinaire, sans caution, qu'Ebbon Evêque de Grenoble présenta ces Ecrits à Charles le Chauve de la part de son frere l'Empereur Lothaire. Il-

nie

cet article, qui regarde les Ecrits
uez à l'Eglife de Lion eft très-impo
t. Car fi une Eglife auffi recom
ndable avoit pris en main la cau
Gottefcalc, ne feroit-on pas bien fo
à croire que fon Prédeftinatianifm
toit qu'un phantôme, comme le cro
nt aujourd'hui plufieurs perfonnes
e l'ouvrage du P. Duchefne ne dé
mpera peut-être pas.

Jufqu'ici nous avons rendu compte
trois premiers Livres du Traité du
deftinatianifme. Il nous en refte
ore trois autres à éxaminer dans la
.

ire des VESTALES, *Avec un Trai
du luxe des Dames Romaines, pa
. l'Abbé* NADAL *de l'Academi
yale des Belles Lettres*

été traité, & dont nous p
premier lieu, quoiqu'il
du livre.

L'importance feroit d
origine précife de cette
couvrir la fource hiftoriq
le plus bizarre qu'on pui
mais le peu de paffages q
trent fur cette matiere d
Auteurs, fe réduit prefqu
blir le fait, & ne perme
que des conjectures fpec
raifonnemens hafardez. C
M. l'Abbé Nadal s'attach
ment à bien prouver la verit
ge, qui a d'autant plus befo
hors de doute qu'il paroît
dinaire. Denis d'Halicarna
lant des jeux du Cirque, di
mis à ceux qui accompagn

ſie, dit que les vers chantez contre ce Général par les Soldats, montroient qu'il étoit plus redevable de ſon triomphe à la faveur des troupes qu'au ſuffrage du peuple. Pline remarque que les Soldats de Ceſar, dans leurs chanſons, lui reprocherent ſon avarice le jour de ſon triomphe, & crioient qu'il ne les avoit regalez que de choux ſauvages. Martial parlant de ſes Epigrammes à Domitien, & le ſuppliant de ſe dépouiller un moment en leur faveur de cette gravité qui impoſoit à toute la terre, lui repreſente que dans les triomphes même, les jeux ſont permis, & que le victorieux ne rougit point des traits de raillerie qu'on lance contre lui.

Conſuevere jocos veſtri quoque ferre triumphi.
Materiam dictis nec pudet eſſe Ducem.

Dans un autre endroit de ſes Epigrammes, invitant les Muſes à ſe réjouïr du retour de cet Empereur qui revient vainqueur de la Thrace, il dit

Feſta coronatus ludet convitia miles,
Inter laurigeros, cum comes ibit equos.

„ Le ſoldat au milieu des réjouïſſan-
„ ces d'une ſi grande fête, & marchant

„ entre les chevaux couverts de lau-
„ riers, se divertira à dire des mots sa-
„ tyriques.

M. l'Abbé Nadal observe que cette liberté du Soldat n'étoit pourtant permise que lorsqu'elle étoit sans préméditation. Il avouë néanmoins qu'il est difficile de regarder comme des *inpromptu*, les vers satyriques qui se chantoient dans les marches de la plupart des Triomphes. Il en donne divers éxemples, & ce qu'il rapporte là-dessus fait voir que ces especes de vaudevilles non seulement n'étoient pas toujours sans préparation, mais que leurs Auteurs étoient souvent des personnes distinguées qui se faisoient un plaisir de rabaisser la gloire de quelques Conquerans qui leur étoient odieux. Mais qui croiroit, demande notre Auteur, que la bisarrerie de l'usage eût introduit ces gayetés satyriques jusques dans les cérémonies de la Religion, & dans celles mêmes qui étoient les plus tristes? C'est néanmoins ce qu'il prouve par un témoignage de Denis d'Halicarnasse qui dit en termes exprès, avoir vû dans les funerailles des Grands, le corps du mort précédé par des chants & des danses satyriques. Il raconte qu'il y avoit des boufons masquez qui se mêloient dans la marche du convoi, & dont le masque étoit fait à

la

la ressemblance de la personne décédée, dont ils se mocquoient par des gestes qui imitoient ses manieres d'agir & ses habitudes les plus marquées. Après plusieurs observations curieuses, l'Auteur recherche l'origine du Triomphe. Il observe que Bacchus en a été l'inventeur, *Diadema Regum insigne & Triumphum invenit*, dit Pline l'Historien. Il avoit vaincu les peuples des Indes, & pour cette raison il fut appellé *Triambos* du mot Grec *Thria*, qui signifie feuille de figuier, & du mot *amphi*, *à l'entour*, parce qu'après cette victoire il se mit autour de la tête une couronne de feuilles de figuier, & que ses soldats s'en couvrirent le visage, en s'écriant *Io Triambe Bacche*: ce que les Romains ont imité dans leur *Io Triumphe*. Si le Triomphe a éte imité de Bacchus, dit M. l'Abbé Nadal, la liberté de tout dire dans ces sortes de pompes, en est venuë aussi. Zonare remarque qu'avant que les Comediens eussent trouvé l'usage des masques, ils se couvroient le visage de feuilles de figuier, *& lâchoient alors*, dit l'Auteur, leurs bons mots & leurs railleries: que les soldats les imiterent dans la celebration de leurs victoires, & que cachez sous ces feuilles ils attaquoient leurs chefs par des chansons satyriques. Cette licence de tout dire

regnoit

regnoit particulierement dans les Bacchanales, la délivrance de Saturne qui y étoit celebrée avoit en quelque ſorte dégagé le peuple, du poids de la ſubordination & d'une infinité de reſpects humains. Les eſclaves ſe mettoient à table avec leurs maîtres; ſouvent même ils en étoient ſervis, & alors contrefaiſant les maîtres, ils parloient en maîtres à leurs maîtres mêmes, & leur diſoient leurs verités.

La liberté que dans les Triomphes, les ſoldats prenoient de dire tout ce qui leur venoit en penſée contre ceux qui triomphoient, ne ſervoit pas peu à retenir ceux-ci dans le devoir, & peut-être eſt-ce pour cela qu'on permettoit cette licence: ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'au rapport de Tite-Live, le Peuple Romain & les bons citoyens n'étoient pas fâchez que celui qui triomphoit fût expoſé à la ſatyre, ils pretendoient que c'étoit le moyen de moderer ſon ambition, & de mettre un frein à ſa vanité. Ils pouſſerent même dans la ſuite cette précaution, jusqu'à prépoſer un eſclave pour le faire ſouvenir de la condition humaine, cet eſclave montoit avec lui ſur le char.

——— ——— ——— ——— *Et ſibi conſul*
Ne placeat, curru ſervus portatur eodem.

Et

Et il lui repetoit à tout moment. selon Tertullien, *respice post te, hominem memento te.* Cet esclave est appellé par Pline, *carnifex gloriæ*, le bourreau de la gloire. M. l'Abbé Nadal hasarde ici une conjecture, il dit que dans les premiers Triomphes des Romains, on chantoit des vers, que ces vers n'étoient peut-être alors que des hymnes en l'honneur des Dieux ou des chefs, comme le semble confirmer un passage de Denis d'Halicarnasse au sujet de l'entrée de Romulus dans Rome, mais que dans la suite ces actions de graces & ces louanges, tournerent par abus en chansons satyriques. En voilà suffisamment sur cet article, il est tems de passer à l'histoire des Vestales.

M. Nadal parle d'abord de l'etablissement & de l'ordre des Vestales, filles consacrées à la Déesse Vesta, à qui elles vouoient leur virginité pour trente ans. Leur fonction étoit de conserver un feu dont on croyoit superstitieusement que l'extinction étoit l'effet de la colere du Ciel. L'Auteur entre sur ce sujet, dans de grands details historiques, après quoi il vient aux honneurs & aux privileges dont on les punissoit quand elles étoient coupables; & enfin à la décadence de leur ordre.

La conservation du feu sacré n'étoit

pas

pas le seul devoir des Vestales
toient encore obligées de con
violablement leur virginité ,
cet esprit que Numa leur instit
donna qu'on ne reçût aucune V
dessus de dix ans.

Leur élection se faisoit d'ab
le grand Pontife assembloit
des plus belles , les faisoit tire
& choisissoit pour Vestale cel
le sort tomboit , pourvu qu'
point de défaut corporel ; car
soin de s'en assurer par un exa
étoit alors affranchie de l'au
son pere , & on l'emmenoit
fut le premier qui fit cette c
Les choses demeurerent que
en cet état ; mais dans la
changerent , & le Pontife re
Vestales sur la seule présentatio
rens sans autre cérémonie.
la Vestale étoit reçuë , on lu
les cheveux & on attachoit sa
re à un arbre nommé *Lotos*
cet usage, ce qui étoit regard
une marque d'affranchissemen
berté.

Numa n'institua d'abord q
Vestales : Servius Tullius (sel
que) ou Tarquinius Priscus (
nis d'Halicarnasse & Valere M
ajoûta deux. Ce nombre fu

dant toute la durée de l'Empire Romain. A la verité il semble par les médailles de Fausline, qu'il y en avoit une septiéme, & saint Ambroise paroît de ce sentiment dans sa Lettre à Valentinien ; mais M. Nadal répond que cette septiéme n'étoit apparemment qu'une novice ou éleve qui n'étoit pas censée du corps. Quelques modernes ont poussé le nombre des Vestales jusqu'à vingt ; mais on ne voit pas sur quelle autorité ils se sont appuyez. Plutarque assure que de son tems, qui étoit sous le regne de Trajan, le nombre n'en étoit point acru, & saint Ambroise qui vivoit du tems même de la décadence de cet ordre, assure la même chose.

Numa n'exigea des Vestales qu'une continence de trente années, à compter du jour de leur reception : elles passoient les dix premieres à apprendre leurs obligations, les dix suivantes à les pratiquer, & le reste à instruire les autres ; après quoi elles avoient la liberté de se marier. Elles pouvoient être reçuës dès l'âge de six ans, ainsi celles qui l'avoient été à cet âge, se trouvoient avoir trente six ans quand elles étoient en liberté de quitter le Celibat. Comme leurs obligations étoient grandes, on leur abandonna une infinité de choses sous *prétexte* d'adoucir leur état. Elles vi-

vivoient dans le luxe & dans la molesse, elles avoient la permission de se trouver aux spectacles & dans le cirque, les hommes pouvoient les aller voir pendant le jour, elles mangeoient souvent chez leurs parens. Une de leurs occupations étoit de travailler à la reconciliation des familles, & elles entroient dans toutes les affaires, ce qui leur donnoit une grande autorité dans le monde. Leur habillement n'avoit rien de triste, elles portoient une coëffe ou espéce de turban qui leur laissoit tout le visage découvert. Elles y attachoient des rubans que quelques-unes nouoient par-dessous la gorge. On leur coupoit d'abord les cheveux; mais elles avoient la liberté de les laisser croître, & elles leur donnoient toutes les façons & tous les ornemens dont l'envie de plaire pouvoit les faire aviser.

Elles avoient sur leur habit un rochet d'une toile fine & d'une extrême blancheur, & par-dessus cela une mante de pourpre, ample & longue, qui ne portoit ordinairement que sur une épaule & leur laissoit un bras libre, retroussé fort haut.

Quand le feu sacré venoit à s'éteindre par la négligence de quelque Vestale; ce qui n'arrivoit ordinairement, dit M. l'Abbé Nadal, que par la faute des plus jeunes,

jeunes, elle étoit punie de la main même du souverain Pontife qui lui donnoit la discipline, & la conduisoit pour cela dans un lieu secret où elle étoit obligée de quitter ses habits pour recevoir cette punition: après quoi on songeoit à rallumer le feu; mais il n'étoit pas permis de se servir pour cela du feu ordinaire. On avoit recours aux rayons du Soleil, à l'aide d'un vase d'airain qui faisoit l'effet d'un miroir ardent. Le soin principal des Vestales étant de veiller à la conservation du feu sacré, elles se relevoient pour cela les unes après les autres pendant la nuit. Elles tenoient ce feu dans des rechauts de terre qui étoient placez sur l'Autel de Vesta. M. l'Abbé Nadal remarque à ce sujet, qu'un ancien dans l'éloge qu'il fait de la pauvreté, atteste le *feu éternel de Vesta, brûlant dans des vases de terre.*

Outre la garde du feu sacré, les Vestales étoient obligées à des prieres & à des sacrifices, même pendant la nuit, & elles étoient chargées des vœux de tout l'Empire jusques-là même qu'on regardoit les Vestales comme la ressource publique. Nous passons plusieurs autres points curieux, pour venir au Traité du luxe des Dames Romaines.

Ce Traité contient deux parties. Dans

la premiere M. l'Abbé Nadal traite de la coëffure des Dames Romaines, & du fard dont elles se servoient; & dans la seconde de leur habillement. Le but que M. l'Abbé Nadal se propose d'abord, est d'éclaircir les doutes qu'on peut avoir sur la forme & sur la décoration de la toilette des Dames Romaines; mais comme dans les Auteurs on ne trouve rien de déterminé là-dessus, & qu'en fait de matieres contestables, la vraisemblance, dit-il, doit tenir lieu d'autorité, il prie ses Lecteurs de vouloir bien souffrir qu'il leur communique avec confiance quelques-unes des reflexions qu'il a faites sur ce sujet. Voici donc ce qu'il est venu à bout de demêler là-dessus par ses recherches.

La situation des Dames Romaines à leur toilette, étoit, selon lui, la même que celle de nos Dames, entourées de plusieurs femmes, il *falloit se prêter aux mains qui les servoient, de la façon la plus simple & la plus commode pour les unes & pour les autres.* Lorsque Claudien nous represente Venus à sa toilette, il la met dans un siege brillant, entourée des Graces, & souvent occupée elle-même à composer sa coëffure. Une femme à sa toilette ne perdoit point de vuë son miroir, soit qu'elle conduisît elle-même l'ouvrage de ses charmes, soit qu'elle

étudiât

étudiât ses mines & ses airs de tête, *ce miroir devoit poser à demeure.* La vanité des coquettes faisoit souvent un crime de leur laideur à leurs coëffeuses, & elles se portoient contre elles à d'extrêmes violences. La toilette de quelques-unes, selon Juvenal, n'étoit pas moins redoutable que le Tribunal des Tyrans de Sicile. Quelle est l'offense que *Psecas* a commise, dit ce Poëte? De quel crime est coupable cette malheureuse fille, si votre nez vous déplaît? Le desir de se trouver au Temple d'Isis, cette Déesse commode qui présidoit au rendez-vous, & aux mysteres des engagemens, causoit quelquefois d'extrêmes impatiences.

Ainsi par toutes ces vivacités ordinaires, aussi bien que par la nature du travail, & le soin de coëffer, il y avoit des momens à saisir, qui faisoient une nécessité de trouver sous sa main tout ce qui servoit à l'ornement de la tête & à la *composition du visage.*

Le détail de la toilette avoit multiplié le nombre des femmes qui servoient les Dames Romaines: chacune d'elles étoit chargée d'un soin particulier : les unes étoient destinées à l'ornement des cheveux, soit pour les démêler ou les séparer en plusieurs parties soit pour en former avec ordre & par étages, des nœuds différens, les autres repandoient des es-

ſences, & toutes tiroient leurs noms de leurs differens emplois. Il y en avoit d'oiſives qui étoient uniquement prépoſées pour dire leur avis, celles-ci formoient une eſpece de conſeil, & la choſe, ſelon Juvenal, étoit traitée auſſi ſérieuſement que s'il s'étoit agi de la reputation ou de la vie: elles ſe ſervoient de peignes d'yvoire & de bouis. L'aiguille, le poinçon, les fers à friſer étoient d'uſage à la toilette.

M. l'Abbé Nadal parle ici au long de la maniere dont les Dames Romaines arrangeoient leurs cheveux & leur coëffure, puis il remarque que leur viſage ne recevoit pas moins de façons que leur coëffure. Le fard gâtoit ou reparoit les couleurs du teint: on trouve dans Ovide, des recettes pour la compoſition de ce fard. M. l'Abbé Nadal en rapporte quelques-unes, puis il parle du ſoin que les Dames avoient de leurs dents, & des moyens qu'elles employoient pour les rendre belles.

La ſeconde partie qui concerne les habillemens des Dames Romaines, ne renferme pas moins de détail. L'Auteur dans la premiere, a conduit les Dames Romaines de leurs lits dans les bains, d'où enſuite il les a ramenées à leur toilette. Il a déterminé la forme & les ornemens de cette toilette, il a

[redacted]

représenté les Dames occupées à l *composition de leur visage*, à la décora tion de leur tête, à l'étude des regard & des mines, à la réparation des traits & à *tous les supplémens* de la nature; i a enfin revelé, dit-il, tous les mystére de leur toilette. Maintenant il dit qu'i lui reste à parler des tuniques & des *che mises des Dames Romaines*, à en détail ler la *forme & le volume*, *le fonds* & le ornemens, à décrire leurs différente robes, celles qu'elles avoient de com mun avec les hommes, ou qui leur é toient particulieres; enfin à parler d leurs riches habits, & de leur chaussure C'est de quoi il s'aquitte avec succès Ses recherches sur la chaussure des Da mes Romaines ne laissent rien à desirer & non content de diverses remarque sur la forme & la couleur de leurs sou liers, il se croit encore obligé d'averti qu'elles se servoient de chaussons. I dit qu'il ne sçauroit bien déterminer l figure de ces chaussons; mais que c qu'il y a de certain, c'est que c'étoi une piéce détachée de la chaussette, don il remarque en passant qu'elles connois soient aussi l'usage. Il donne une idé générale de ces chaussons & de ce chaussettes, puis il monte à la jarretier Il dit que c'étoit une façon de ruban a sez large, d'or ou de pourpre, &

plus souvent blanc, qui leur serroit mollement la jambe, & dont elles faisoient plusieurs tours qui se croisoient. Des jarretieres, M. l'Abbé Nadal descend aux mules qu'elles portoient quand elles étoient dans leur deshabillé. On peut consulter là-dessus l'Auteur même; il est tems de terminer cet Extrait.

Au reste en rendant compte ici de l'ouvrage de M. l'Abbé Nadal, nous profitons avec plaisir, de cette occasion, pour avertir le Public, que nous désavoüons ce qui a été inseré dans les Nouvelles Litteraires du mois d'Août dernier, p. 232 touchant la Préface que cet Auteur a fait imprimer à la tête de sa Tragédie de Mariamne; celui qui a dressé cet article, l'ayant donné au Libraire sans l'avoir communiqué à l'Assemblée, où M. de Bose avoit seulement dit que la Préface dont il s'agit avoit été imprimée à son insçû.

Lettre de Mademoiselle RICCOBONI *à M. l'Abbé* CONTY, *au sujet de la nouvelle Traduction du Poëme de la Jerusalem délivrée, du Tasse.* A Paris chez Philippe N. Lottin, ruë S. Jacques, près S. Ives à la Vérité, & Hug. D. Chaubert, Quai des Augustins, à la Renommée. 1725.

M.

M. MIRABAUD, Auteur de la nouvelle Traduction du Tasse, est relevé ici sur un grand nombre de fautes. On éxamine premierement sa Préface, & on le reprend de s'être détendu de n'avoir point fait une Traduction Littérale du Tasse, sur ce que ces Traductions Littérales ne servent, à ce qu'il croit, qu'à faire entendre les termes que l'Auteur a employez, & non à rendre ses pensées. Mademoiselle Riccoboni avouë qu'elle n'entend point ce que veut dire M. Mirabaud en cet endroit: elle remarque que les termes d'une Langue ne rendent point les termes de l'autre; mais qu'il rendent l'idée commune, & que si chaque terme a été inventé pour exprimer une idée, on ne peut rendre dans une autre Langue cette même idée, qu'en employant le terme destiné à la réveiller; qu'ainsi on ne sçait ce que ce Traducteur a voulu éviter en ne traduisant pas le Tasse éxactement. On ajoute qu'il n'a pas dû être souvent arrêté par la difficulté de trouver des termes équivalens à ceux du Tasse, puisque la Langue Françoise & l'Italienne sont sœurs, qu'ayant presque la même origine, elles ont aussi les mêmes termes pour exprimer les mêmes choses. En sorte, poursuit-on, que

M. Mirabaud devoit se servir de ces *termes réciproques*, s'il vouloit faire connoître en François les pensées du Tasse ; ce que l'on appuye de cette réflexion ; sçavoir, qu'il est permis en traduisant de donner à la phrase le tour de la Langue ; mais non pas de substituer une idée à une autre. En effet, comme on l'observe fort bien, il n'appartient pas à un Traducteur de mettre la main à l'ouvrage d'un autre, pour ajuster à son goût particulier, ou à celui de sa Nation, ou de son siécle, l'ouvrage qu'il veut traduire. Si l'Auteur, qu'il a dessein d'interpréter, a eû tort, c'est au Lecteur à en juger, & pour cela même, il faut qu'une Traduction soit fidelle. Le Traducteur doit au Public son Auteur tel qu'il est, & quiconque s'écarte de cette fidélité, tant par rapport aux termes & aux idées, que par rapport aux comparaisons, peut bien dire qu'il a imité un Auteur ; mais non pas qu'il l'a traduit. Or c'est cet écart que Mademoiselle Riccoboni reproche au nouveau Traducteur de la Jerusalem ; écart qui est cause, dit-elle, que ce Poëme se trouve tellement changé, affoibli & décharné, qu'il est absolument méconnoissable aux Italiens, & à tous ceux qui, sçachant la Langue Italienne, compareront l'Original avec la Traduction.

M.

précepte d'Horace:

Non verbum verbo curabis redde
Interpres.

Le Traducteur du Tasse obj
peut-être ces témoignages ; mais
maniere que Mademoiselle Ricc
le reprend, il est difficile qu'il puiss
autoriser. M. d'Ablancourt n'ay
bien réussi dans sa Version de Thucy
que parce qu'il a sçû choisir les vé
bles termes qui répondoient à ceu
son Auteur: & Horace, dans le con
qu'il donne, ne prétendant autre ch
sinon que pour être fidéle, il faut é
miner le sens des mots, & non leur s
en sorte que les termes qu'on cho
pour rendre ceux qu'a employé l'Aute
que l'on interpréte, puissent réveill
dans l'esprit, la même idée. Or c'est-
niquement ce que dem

cipe où il eſt ſur les Traductio
figuré, ſelon elle, par le pe
noiſſance qu'il a de l'origina
qu'il a entrepris de traduire.
ſçauroit retenir ſon feu, quar
fléchit à ce qu'il a oſé ou chang
primer, faute d'entendre le ſe
te, & d'en ſentir les graces. P
ver qu'il n'entend pas l'Italien
un détail de tous les retranche
il s'applaudit dans ſa Preface
n'auroit pas fait, dit-elle, s'il
tendu la langue, ou s'il avoit
prit de ſon Auteur, & le vrai go
me Epique. Le Taſſe rema
le troiſiéme Chant, que Clor
perdu ſon caſque dans la mêlé
coup qui lui fut donné ſur la t
retirant dans Jeruſalem avec
Infidéles qui avoient été battu
vre la tête & les épaules de
clier, ſuivant la coutume de
qui en fuyant ont coutume
ainſi des balles qu'on leur l
Traducteur trouve à propos d
parler de cet article des Mau
que Clorinde étant du Païs de
& devant par conſéquent en
manieres, cette circonſtance
à oublier, d'autant plus qu'e
portant, c'eſt une peinture qu
de la maniere dont Clorinde

des traits qu'on lui lançoit. Or le Poëte, comme le Peintre, doit garder dans ses tableaux ce que l'on appelle *il costume*. Ainsi M. Mirabaud a estropié son Original.

Au septiéme Chant, à l'endroit où, pour la seconde fois, le Hérault envoïé par Argant vient défier les Chrétiens; le Tasse fait un détail de ceux qui s'offrent au combat, après que Raimond s'est offert lui-même, & dans ce détail il rapporte quinze noms. Le Traducteur s'avise de son chef de les retrancher; Mademoiselle Riccoboni n'en peut comprendre la raison. Il lui paroit qu'on ne sçauroit trop marquer, en cette occasion, l'effet que produit dans le cœur des Guerriers, l'éxemple du Général, & celui d'un autre Guerrier trop avancé en âge pour se charger d'un combat singulier de cette importance. Il y a bien de la différence entre dire froidement, comme fait M. Mirabaud, que *tous demanderent à combattre*, que *tous à l'envi s'offrirent*, & nommer distinctement ceux qui s'offrirent. Le Traducteur confond dans ce témoignage de valeur les Héros avec les simples Soldats; ce qui n'est point l'idée du Tasse, qui a ses raisons pour nommer en détail les plus fameux. De plus, en faisant dire simplement au Tasse, *Tous à l'envi de-*

 man-

manderent à combattre, on ne lui laiſſe plus de moyen pour peindre un plus grand empreſſement que doit cauſer à l'Armée un autre événement, qui ſuccéde immédiatement à celui-là : c'eſt lorſque les Infidéles, par un trait décoché ſur Raimond, forcerent toute l'Armée des Chrétiens, de courir aux armes, pour venger cette inſulte, & la loi ſacrée du combat, qui avoit été violée. Mademoiſelle Riccoboni obſerve que le Taſſe étoit trop ſage pour ne pas ménager à propos ſes idées & ſes ſurpriſes. Enfin pluſieurs Héros, qui dans la ſuite du Poëme ſe diſtinguent par leurs exploits, ſont annoncez d'avance dans cette occaſion ; entre autres Gildippe & Odoart, mari & femme, dont la mort, qui arrive quelque-tems après, touche d'autant plus, que leur haute valeur a été connuë par l'empreſſement génereux qu'ils ont à ſe batre contre un Guerrier auſſi formidable qu'Argant. Le Poëte avoit décrit & circonſtancié cet endroit. Or il n'appartient pas au Traducteur de rien anéantir de ce que le Poëte a jugé à propos de faire. De plus, remarque-t-on, M. Mirabaud a ſi peu entendu ici le paſſage du Taſſe, qu'il a fait dire à cet Auteur une abſurdité groſſiere. Raimond a dit qu'il voudroit avoir la même vigueur qu'il

qu'il avoit, lorſqu'à la vûë de toute l'Allemagne il tua Leopold, le Héros de ſon Siécle, ſous l'Empire de Conrad; il ajoute que *cette victoire étoit plus glorieuſe que ne ſeroit celle d'un homme, qui ſeul & ſans armes, battroit cette vile troupe de Sarazins.* C'eſt la penſée du Poëte; mais au lieu de cela le Traducteur fait dire à Raimond, que *cette victoire qu'il remporta, fut, ſans comparaiſon, plus glorieuſe, que ne ſeroit la défaite de tous ces Guerriers enſemble, que le ſeul Argant fait trembler.* Ainſi dans la Traduction Raimond inſulte les Héros de l'Armée Chrétienne, tandis que dans le texte, le Taſſe repreſente à ces Héros l'Armée ennemie comme une vile troupe, qu'il eſt aiſé de vaincre. Mademoiſelle Riccoboni ne peut s'empêcher de dire là-deſſus, que ſi l'intelligence de la Langue ne guidoit pas aſſez le Traducteur, le bon ſens, du moins, devoit lui faire deviner ſon Auteur. Elle trouve dans le cours de la Traduction, mille fautes de cette eſpéce.

Au reſte le Traducteur ne compte point pour des retranchemens les endroits qu'il a jugé à propos d'abréger, comme trop diffus à ſon gré; & il ſe flatte qu'on ne lui fera pas un procès d'avoir rendu quelquefois les penſées du Taſſe en moins de mots que lui. Mais Mademoiſelle Ric-

descriptions, qui met
action, qui nous présen
magnifiques, soit du co
battu par les passions, s
ces descriptions nous fo
me si elles se passoient
Quant à l'éloge qu'il
rendu le Tasse en moin
demoiselle Riccoboni di
pas beaucoup coûté, &
me en pourra faire au
l'éxemple de M. Miraba
dra que les faits en gros,
les détails, les images
descriptions, mais qu'a
homme ne pourra jamais
voir fait la Traduction d
que toute la gloire à laq
prétendre avec justice, s

oms Poëtiques conviennent au langage oëtique, dans l'occasion où le Tasse les employez.

Une faute bien singuliere dont elle eprend M. Mirabaud, c'est d'avoir crû ue l'épithete *Aquilino*, que le Tasse onne au cheval de Raimond, pour exrimer la conformité que ce cheval avoit vec l'aigle, pour la figure & la vîtesse, ignifie le vent Aquilon.

Voici le fait : Le Tasse feint que le heval de Raimond étoit fils d'une de es jumens que le vent rend fécondes lans les Plaines de *Betique*. Les Poëtes qui ont fourni cette idée au Tasse, n'ont amais dit que ce fut le vent d'Aquilon qui produisît ce phénoméne : aussi le Tasse n'a-t'il eû garde de le dire. Il dit eulement que le cheval de Raimond étoit fils de l'air le plus pur qui soufle lans ces contrées. Mais comme il a lonné pour épithete à ce cheval celle l'*Aquilino*, pour exprimer, comme ous venons de le remarquer, sa ressemblance avec l'Aigle. M. Mirabaud a crû que ce mot *Aquilino* signifioit que e cheval en question avoit pour pere le vent *Aquilon*.

Après quelques autres remarques, Mademoiselle Riccoboni fait un détail éxact de la traduction du premier chant, & c'est à quoi elle se borne ; car elle ne s'enga-

s'engage pas à éxaminer tout
La raison qu'elle en donne
elle, que pour reprendre tout
a de vicieux dans cette Trad
faudroit en faire une nouvelle
sure qu'on y trouve à chaque
une infidélité, ou un contre-

Avant que d'entrer dans
elle éxamine la comparaison q
ducteur fait du Tasse avec
Corneille ; elle rend justice
Poëtes François, mais elle ve
rendre au Poéte Italien. Elle
les termes dont se sert M. N
pour exprimer ce qu'il pense
rallele dont il s'agit, sont inju
talie entiere. C'est, dit M. N
placer le Tasse bien haut,
comparer à Racine & à Corne
demoiselle Riccoboni avoue
deux illustres Auteurs sont cer
dignes de servir de modéle :
prétend que le Tasse ne leur c
cette supériorité. Quoique l
de l'Epopée avec la Tragedie
parallele bizarre, & que perso
soit encore avisé de compar
avec Sophocle & Euripide,
selle Riccoboni veut bien cepe
vre cette idée du Traducteur,
per les raisons qui, selon elle,
faire regarder le Tasse comme

au moins, à Corneille & à Racine. Elle trouve dans la conduite & l'ordonnance entiere de ce Poëme, toute la sagesse & toute la netteté imaginable, jointe à tout le merveilleux qui naît de *l'intervention* des Puissances du Ciel, de celles de la Terre & de l'Enfer: Elle prétend que les Tragedies des deux Poëtes François ont souvent une conduite, ou confuse, comme celle qui se trouve dans la Tragédie d'Héraclius, ou comme celle qui se voit dans le Cid, ou sterile, comme celle de Berenice & d'Alexandre. Quant aux caracteres, elle observe que ceux des Héros du Tasse ne se démentent jamais, qu'ils paroissent toujours les mêmes depuis le commencement jusqu'à la fin, qu'ils sont convenables aux mœurs des Païs dont il fait sortir ces Héros; que le contraste qu'il a sçû jetter dans ces mêmes caracteres, donne un nouvel éclat aux uns & aux autres; qu'enfin ils sont vrais & vraisemblables: au lieu que dans les Tragédies dont on vient de parler, elle trouve que les caracteres sont souvent outrez, souvent peu conformes à la nature, & rarement soutenus: elle cite pour éxemple ceux de Cinna, d'Emilie & de Maxime. Elle trouve aussi qu'ils rassemblent des passions incompatibles, comme ceux de Polyeucte & de Serto-

rius; ce qui eſt contraire au précepte d'Horace.

——————— *Servetur ad imum*
Qualis ab incœpto proceſſerit, & ſibi conſtet.

Elle prétend encore que les deux Poëtes François ont ſouvent donné à leurs Héros, qui devroient conſerver les mœurs des Grecs ou des Romains, *les maniéres d'un joli Seigneur François:* ce qui eſt contre le vrai goût de la Tragédie.

Aut famam ſequere, aut ſibi convenientia finge.

Le mérite des Piéces de M. Racine conſiſte dans un tendre pathétique, répandu avec nobleſſe dans toutes ſes Tragedies. Le ſublime & les ſentimens héroïques font l'excellence des ouvrages de M. Corneille. Or par quelque endroit que l'on conſidére ici le Taſſe, ſoit par le pathétique, ſoit par le ſublime, Mademoiſelle Riccoboni ſoutient que le Taſſe ne le céde en rien aux meilleures Piéces de Racine & de Corneille; Témoins, ſelon elle, 1°. le pathétique de la ſituation d'Olinde & de Sophronie, la paſſion violente d'Erminie, dans toute la ſuite du Poëme, & principalement au ſeptiéme Chant, où ce mé-

me pathétique se trouve mêlé avec le Pastoral (genre de Poësie qu'elle regarde comme inconnu, non-seulement aux deux Poëtes tragiques, mais même aux Auteurs François de ce siécle-ci) 2°. Le sublime dans les sentimens de Godefroi & de tous ses Guerriers, le grand qui est dans la description du Palais d'Armide, dans l'Ambassade d'Alete, & en tant d'autres endroits connus & des François & des Italiens.

Qu'on éxamine les récits du Tasse, & qu'on en juge suivant les régles qu'ont laissées les plus grands Maîtres, Ciceron, par éxemple, on les trouvera vraisemblables, on y verra la netteté jointe à la brieveté, *narratio sit verisimilis, aperta, brevis,*

Le récit d'Armide est plein de l'artifice le plus raffiné, celui du Messager du Prince de Danemarc est admirable, pour la vérité de la peinture, & la force des descriptions; celui que l'Ecuyer de Clorinde fait à Clorinde même, de sa naissance & de ses avantures, charme & ravit par sa simplicité touchante. On n'a qu'à comparer à ces récits celui de Theramene, qui est très-estimé avec raison, & pour lequel M. Racine a eû un si grand modéle dans Euripide, on connoîtra aisément, dit Mademoiselle Riccoboni, le mérite du Tasse, & l'on

ju-

ugera, par tout ce qui vient d'être dit, i c'est faire grace à un tel Auteur, que le le placer à côté de Racine & de Corneille.

Mademoiselle Riccoboni ne prétend point, pour élever le Tasse, diminuer l'estime qu'on a de ces deux Poëtes François, elle leur rend justice, & elle avoue qu'avec quelques imperfections ils ont des beautez incomparables. Elle ajoute même qu'il a deux Tragédies de M. Racine, où il ne se rencontre aucun défaut; ce sont *Britannicus* & *Athalie*, Piéces, dit-elle, qu'on peut regarder comme parfaites, & qui pourroient servir de modéle pour former les régles de la Tragédie, si les préceptes des anciens Maîtres étoient ou perdus ou inconnus. Après cette réflexion, elle entre dans un détail qui mérite véritablement d'être lû: puis elle revient au Traducteur, à qui elle reproche fautes sur fautes, & entr'autres celle-ci; car il ne nous est pas possible de les rapporter toutes. Le Tasse dit que Dieu envoya l'Ange Gabriel vers Godefroy, & qu'il appella cet Ange *du milieu des clartez célestes.*

Chiama à se da gli Angelici splendori.

L'Image que présentent ces derniers mots n'est pas du goût de M. Mirabaud; il

il dit que Dieu *fit venir à lui Gabriel, qui tient le second rang dans la Milice céleste.*

Le mot de *Milice* n'est pas employé par le Poëte; mais M. Mirabaud le substitue ; il ne s'embarrasse pas de son Original.

L'Ange dit à Godefroy; Dieu m'envoye , c'est sa volonté que je vous annonce. Puis il ajoute:

——— ——— ——— O quanta spene
Haver d'alta vittoria, ò quanto zelo.
De l'Hoste a te commessa hor ti conviene?

C'est-à-dire: Quelle espérance ne devez-vous pas avoir de remporter une illustre victoire , & avec quel zéle ne devez-vous pas conduire les Guerriers qui vous sont confiez ? Mais le Traducteur dit: Quelle espérance ne devez-vous pas concevoir de la victoire ? Avec quelle ardeur ne vous acquitterez-vous point de l'emploi qui vous est confié ? Ce n'est pas là rendre l'Auteur, qui par ces deux vers : *O quanta spene &c.* . . fait sentir que Godefroy doit certainement concevoir l'espérance de la victoire; mais aussi qu'il doit remplir son devoir , en conduisant avec beaucoup de zéle les Guerriers qui lui sont confiez : voilà le sens du Tasse, que le Traducteur trouve le

ſecret d'affoiblir, en diſant: *A*
ardeur ne vous acquitterez-vo
l'emploi qui vous eſt confié? C
quer que l'on croit qu'il s'en a
avec ardeur, & non pas lui
doit s'en acquiter avec zéle.

L'empreſſement de Godefro
plir ſon devoir eſt marqué en t
par le Taſſe. Godefroy invite
pagnons diſperſez à ſe raſſembl
voye Lettres ſur Lettres, &
ſur Meſſagers; il joint la priere
ſeils. Tout ce qui peut attirer
une ame noble & généreuſe,
qui peut réveiller une vertu e
ſe préſente à ſon eſprit, & il
ſi efficacement, qu'il charme
force. Voici comme le Traduc
prime: Il envoya auſſi tôt
Chefs diſperſez aux environs d
ſe, à s'aſſembler dans cette V
conſeil qu'il leur donnoit, il
fortes inſtances, & il ſçut ſi
ployer tout ce qui peut reveill
rage, & exciter une ame g
qu'il les perſuada; ils conſent
qu'il deſiroit, & y conſentire
avec joye. Le Taſſe s'exprime
élégant, dit Mademoiſelle R
& le Traducteur en Gazetie
Nous paſſons pluſieurs autre
pour abréger.

Le bruit s'eſt répandu dans Paris que M. Mirabaud n'a fait autre choſe dans ſon ouvrage, que mettre en langage moderne la vieille Traduction de Baudoüin : Mademoiſelle Riccoboni prouve le contraire par des exemples de divers endroits que l'ancien Traducteur a éxactement rendus, & que le nouveau n'a pas traduits.

L'ancien Traducteur rend ainſi les huit vers où eſt décrit le combat ſingulier de Tancrede & de ſon adverſaire.

„ Après que ces deux vaillans Gen-
„ darmes ont mis en arrêt leurs lances,
„ ils attaquent avec tant d'impétuoſité,
„ qui d'un côté qui de l'autre, qu'il
„ n'eſt point de viteſſe, de courſe, de
„ ſauts, ni d'ailes, ni point de furie,
„ quelque grande qu'elle ſoit, qui ſe
„ puiſſe égaler à l'ardeur dont ils ſe por-
„ tent en s'attaquant.

Cette Traduction répond à l'Original, mais voici comme s'exprime M. Mirabaud : *Tancrede & ſon adverſaire fondirent à l'inſtant l'un ſur l'autre.*

Un peu plus bas, l'ancien Traducteur dit, conformément à l'Italien : „ Après
„ s'être dégagez des étriers, ils mettent
„ pied à terre, & s'abordent l'épée à
„ la main, en intention de recom-
„ mencer plus fort que jamais. Alors
„ chacun d'eux s'apprête à frapper,
„ cha-

„ chacun d'eux invente quelque nou-
„ velle garde, & se met sur des postu-
„ res diverses: l'œil, la main & le pied
„ travaillent de tous côtez; ils n'ou-
„ blient rien de tout ce qu'ils jugent né-
„ cessaire pour attaquer ou pour se dé-
„ fendre, soit qu'il faille avancer ou re-
„ culer, ou bien user de surprise en
„ tournant en rond. Or faisant sem-
„ blant de frapper ici, ils portent le
„ coup où il est le moins attendu, &
„ tantôt ils se découvrent en un endroit,
„ afin d'y attirer l'ennemi pour le sur-
„ prendre au dépourvû, tâchant par ce
„ moyen de tromper l'art par une nou-
„ velle industrie

Mademoiselle Riccoboni dit, que ce peut être-là, du mauvais François, qu'elle n'en décide point; mais que les idées & les descriptions de l'Auteur s'y trouvent dans leur entier, au lieu qu'on ne les apperçoit point dans la traduction de M. Mirabaud, conçûë en ces termes:
„ Ces Guerriers redoutables se débarras-
„ sant promptement des étriers, vinrent
„ aussi-tôt l'épée à la main avec une
„ égale furie; tout ce que l'art, l'adres-
„ se jointe à la force & au courage peu-
„ vent employer, fut pratiqué dans cet-
„ te occasion.

Tout le reste de cette peinture se trouve chez les deux Traducteurs, dans la

la

la même disproportion ; Baudouin y conserve le feu du Tasse, & le nouveau Traducteur l'éteint par tout ; ce qui prouve que M. Mirabaud n'a nullement copié Baudouin. Mais pour en être encore plus convaincu, il n'y a qu'à faire attention à ce qui suit. ,, Il y a dans le ,, Jardin du Palais d'Armide, des oiseaux ,, qui voltigent, & un entr'autres, qui ,, a des plumes de plusieurs couleurs, & ,, le bec rouge.

Vola frà gli altri un che le plume hà sparte
Di color vari, & hà purpureo il rostro.

Le nouveau Traducteur dit : Parmi ces oiseaux, il y en avoit un singulier par la beauté de son plumage, *son bec étoit de la même couleur que les levres d'une jeune fille.*

L'heureuse expression ! *Un oiseau qui a le bec de la même couleur que les lévres d'une jeune fille*, pour dire, *Un oiseau qui a le bec rouge.* Voilà ce que le Tasse n'a sçû trouver, & ce qui étoit réservé à M. Mirabaud ; car ni Baudouin, ni les autres Traducteurs n'ont été assez fortunez pour s'exprimer avec cette élégance.

Le Guide des Chevaliers Danois, en arrivant au Détroit de Gibraltar, dit :

S'el mar qui è tanto, ove il terreno il serra
Che fia colà dov'egli hà in sen la terra?

C'est-à-dire, comme le rend fort bien Baudouin, *si la mer est si vaste, ici où elle est serrée par la terre, de combien sera-t'elle plus grande, là où elle environne la terre!*

Cette Traduction est conforme au sens; voici celle de M. Mirabaud: „ Quelle doit être la prodigieuse quan- „ tité des eaux que la terre cache dans „ son sein, puisque celles qui sont ré- „ pandues sur sa surface étonnent par „ leur immensité."

Cette faute inexcusable n'est point dans les vieux Traducteurs, & M. Mirabaud est ici, comme dans les autres endroits, véritablement Original, il ne prend rien d'autrui, il tire de son fond.

Dans le quatriéme Chant, Stance sixiéme, le Tasse représente Pluton assis, & tenant un Sceptre rude & pesant:

Siede Pluton nel mezo, e con la destra
Sostien lo scettro ruvido, e pesante.

C'est-à-dire: *Pluton est assis au milieu, tenant en sa main droite un rude & pesant Sceptre.* Le nouveau Traducteur prend le mot *Ruvido*, pour rouillé, & dit:

„ Le

„ Le Prince est au milieu sur son trône,
„ & tient en sa main un pesant Sceptre,
„ tout couvert de rouille ". On n'oublie pas ici l'endroit où M. Mirabaud, au lieu de dire qu'Ismen apporta, dans un vaisseau de cuivre, le feu qu'il avoit préparé pour l'embrasement de la Machine des Chrétiens, dit, qu'il apporta du feu, qui étoit caché sous des écorces : faute qui a été remarquée, avec plusieurs autres, par Messieurs les Journalistes de Paris, dans le Journal de Juin de cette année.

Mademoiselle Riccoboni finit sa Lettre, en disant : „Qu'elle voit avec peine qu'on prenne pour une bonne „ Traduction, un Ouvrage qui peut „ être un bon Livre François ; mais „ qui est la plus mauvaise Traduction „ qui ait paru au monde."

D. AUGUSTINUS D. THOMÆ ejusque Angelicæ Scholæ conciliatus, in quæstione de Gratia primi hominis & Angelorum, Interprete F. JAC. HYACINTHO SERRY Ord. Præd. Doctore Sorbonico, & in Academia Patavinâ primario S. Theologiæ Professore. *Patavii, typis Seminarii 1723. S. Augustin concilié avec S. Thomas & avec l'Ecole des Thomistes, au sujet de la Grace du premier homme & des Anges. in 8o. pp. 202.*

LE P. Serry Dominicain, D
Sorbonne, & Professeur de
gie dans l'Université de Pac
connu dans toute l'Europe, &
en Italie & en France, par
Ecrits qu'il a publiez sur les qu
la Grace. L'Ouvrage dont il
peu connu en ce païs ci; le Pu
sçaura bon gré de lui en faire p

On croit communément qu
ciples de saint Thomas sont en
opposez à saint Augustin, au s
Grace accordée à l'homme d
d'innocence. Selon les Thomi
la volonté d'Adam avoit beso
grace efficace par elle-même,
porter au bien; le premier ho
pouvoit être supposé obéir à l
son Créateur sans une prémoti
que. 2°. La nécessité de cett
tion, selon eux, dans l'état p
la nature corrompuë vient de l
de la volonté, qui ne sçauroit
prémotion, & de la dépendan
tielle de la créature. Or on prét
plusieurs Ecoles que saint Au
pensé différemment, & qu'il a
que l'homme dans l'état d'in
pouvoit se déterminer au bien
secours d'une grace efficace p
même & avec une simple gra

ſante, qu'il rendoit efficace par la force de ſon Libre-arbitre. 2°. Que la néceſſité de la grace efficace pour l'état préſent vient de la playe du péché originel, & de l'affoibliſſement de la volonté par la chute de notre premier pere, & n'eſt point attachée à la nature de la volonté; enſorte que ſi Adam n'eût point péché il n'y auroit point eû de Grace efficace par elle-même; mais ſeulement par la détermination de notre volonté. C'eſt auſſi le ſentiment de Janſenius (*Lib.* 8. *de Gratiâ Salvatoris cap.* 2.) qui dit à ce ſujet que les Thomiſtes ſont des Ariſtoteliciens, & non des Auguſtiniens. Le Pere Serry déclare qu'il ſe met peu en peine de la déciſion de Janſenius, *quem nec in ferendâ cenſurâ ſecum ipſo conſentientem habemus nec ſatis probatum Auguſtini interpretem novimus.* Ce ſont ſes termes. Il ſoutient que la différence des deux états, par rapport à la Grace efficace, eſt imaginaire; que la diſtinction de l'*Adjutorium quo* & de l'*Adjutorium ſine quo non*, dont parle ſaint Auguſtin, eſt mal entendue par ſes Interpretes, qu'elle renverſe ſa doctrine ſur la nature de la volonté humaine, ſur la Preſcience, ſur les Décrets, & ſur la Prédeſtination; en un mot il veut prouver que ſaint Auguſtin étoit Thomiſte.

Ce n'eſt point contre les Moliniſtes

que le P. Serry écrit, c'eſt, dit-il, contre les Diſciples de ſaint Auguſtin, qui, ſelon lui, embraſſent la doctrine du Moliniſme par rapport à l'état d'innocence, & l'imputent mal à propos à ſaint Auguſtin même: *De ſtatu naturæ lapſæ dum agunt, Thomiſtæ ſunt; de naturâ innocente dum diſputant, Moliniani.* Notre Théologien regarde cette diſpute qui eſt entre les Thomiſtes & les Auguſtiniens comme une eſpéce de guerre civile qu'il veut étouffer dans les deux Ecoles confédérées; diſpute, qui eſt, ſelon lui, le triomphe de l'Ecole de Molina; car ſi les Auguſtiniens ont raiſon, les preuves des Thomiſtes pour la néceſſité de la prémotion & de la Grace efficace n'ont plus aucune force, & tout ce que ceux-ci oppoſent à la doctrine de la grace verſatile, n'eſt plus qu'une chaine de vains argumens, puiſque dans cette ſuppoſition la grace verſatile avoit lieu dans l'état d'innocence. Une telle grace n'a donc rien d'oppoſé à la ſouveraineté de Dieu, & à la dépendance eſſentielle de la Créature, dira le Moliniſte, puiſqu'on l'admet pour l'état du premier homme avant ſa chute.

Le zéle de notre Théologien pour le Thomiſme lui a dicté cet Ecrit, comme il lui en a déja dicté bien d'autres ſur le même ſujet. Il expoſe d'abord en cinq cha-

chapitres cinq principes de ſaint Auguſtin, qui, ſelon lui, ſuppoſent que le ſaint Docteur admettoit une grace efficace par elle-même dans l'état d'innocence ; il fait voir enſuite que c'eſt à tort que les Auguſtiniens prétendent que la grace efficace n'eſt néceſſaire dans l'état préſent, qu'à cauſe de la corruption de la nature; il ſoutient que cette opinion renferme pluſieurs contradictions, & comme l'Ecole Auguſtinienne s'appuye principalement ſur la célébre diſpute de ſaint Auguſtin contre les Moines d'Adrumet, il fait ſes efforts pour affoiblir cette preuve ; c'eſt le ſujet des ſix derniers chapitres. Ceux qui s'appliquent à l'étude des Ouvrages de ſaint Auguſtin pour en acquérir l'intelligence, ſatisferont leur curioſité dans ce nouvel Ecrit du P. Serry.

Conférence de l'Ordonnance de LOUIS XIV. *du mois d'Août* 1699, *ſur le fait des Eaux & Forêts, avec celle des Rois prédeceſſeurs de Sa Majeſté, les Edits, Déclarations, Coutumes, Arrêts, Réglemens, & autres Jugemens tant anciens que modernes, rendus avant, & en interprétation de ladite Ordonnance depuis l'an* 1115. *juſqu'à préſent, contenant les Loix Foreſtieres de France.* A Paris au Palais, chez Guillaume Cavelier,

proche la Cour des Aydes, à l'Ecu de France. 1725. *in*-4. 2. volumes. I. vol. pp. 883. II. vol. pp. 796.

COMME les Eaux & Forêts sont une des principales parties du Domaine des Rois de France, & des biens de leurs Sujets, les Rois de France ont fait de tout tems des Ordonnances pour les conserver, & pour régler leurs coupes & leurs usages. Entre ces différentes Ordonnances, il n'y en a point qui contienne tant de dispositions & de réglemens sur cette matiere, que celle de 1669. Cependant il y a plusieurs réglemens dans les anciennes Ordonnances qui n'ont point été repétez dans ce nouveau corps de Loix pour les Eaux & Forêts, & depuis 1669. il est intervenu plusieurs Déclarations sur cette matiere. Il est nécessaire de réunir toutes ces Loix, tant anciennes que modernes, pour s'instruire à fond de ce qui concerne les Eaux & Forêts, & on a besoin, quand on commence à étudier cette partie de la Jurisprudence Françoise, d'être conduit par quelque personne, qui explique de quelle maniere ces Loix sont éxécutées. C'est ce que M. de Galon, ancien Officier de la Maîtrise de Rochefort, s'est proposé d'éxécuter dans ce Commentaire de l'Ordonnance de 1669. Il cite

cite ſous chaque titre les Ordonnances des Rois Prédéceſſeurs de Louïs XIV. qui y ont rapport, & il inſere en leur entier les Edits & les Déclarations poſterieurs, qui abrogent, qui modifient, ou qui expliquent quelque diſpoſition de cette grande Ordonnance. Il y a joint pluſieurs Arrêts du Conſeil & du Parlement, même des Sentences rendues dans différentes Juriſdictions qui connoiſſent des Eaux & Forêts. L'Auteur s'eſt attaché à recueillir dans les Notes ce qui lui a paru de meilleur dans les Ouvrages de Saint-Yon, de Rouſſeau, de Durand, de Martin, de Froidour, de Chaufour, &c. & c'eſt ce qui fait une partie du Commentaire : l'Editeur a eû ſoin d'ajouter à ce Commentaire les Réglemens intervenus depuis la mort de M. de Galon. Il s'étoit propoſé pour modéle dans cet Ouvrage, la Conférence des grandes Ordonnances de 1667. & de 1670. de M. Bornier.

Comme il ne nous eſt pas poſſible d'entrer dans le détail de ces ſortes de Livres, nous nous contenterons de rapporter ici quelques exemples.

Le Tit. III. de l'Ordonnance de 1669. regarde les Grands-Maîtres des Eaux & Forêts. Notre Auteur remarque que ces Officiers ont été établis ſous différens titres dès le commencement du

quatorziéme fiécle. Ils étoient
tantôt Inquifiteurs, tantôt Ma
tôt Généraux-Réformateurs d
Forêts. Ils étoient reçûs à la
des Comptes. Le Roi Char
blit au-deffus de ces Maîtres,
verain & Général Grand-Maî
fiteur & Réformateur des Ea
rêts, Ifles, Garennes & F
France. Jean de Melun, C
Tancarville, fut le premier
cette Charge. Il eut pour
dans cette place les plus grand
du Royaume, entre lefquel
Waleran de Luxembourg,
S. Pol, depuis Connétable
Dans le cours du feiziéme fié
eut des Grands-Maîtres pou
Province créés, enfuite fuppri
rétablis, & Claude Seigneur
Premier Gentilhomme de la
du Roi, qui avoit été d'a
Grand-Maître des Eaux &
France, en fut fait Sur-Int
un Brévet du 4. Février 1697
feul la fignature au Confeil-d'
qui concernoit les Eaux & F
tes les Requêtes adreffées a
cette matiere, les Mandeme
autres expéditions lui étoien
Il envoyoit tous les ans dans l
ces les Commiffions pour les

bois qui se faisoient dans les Forêts du Roi, & il dressoit l'état général des deniers qui en provenoient. Depuis le décès de Claude de Fleury, il n'y a point eû de Surintendant des Eaux & Forêts, les Controlleurs Généraux, les Directeurs & les Intendans des Finances en ont fait les fonctions. A l'égard des Grands-Maîtres des Provinces, il est arrivé plusieurs révolutions dans leurs Charges. Ils ont encore été supprimez, puis rétablis, & on a partagé leur emploi en établissant des Grands-Maîtres alternatifs & des triennaux, qui ont été supprimez pour la derniere fois par Arrêt du Conseil du 29. Novembre 1719.

L'Edit du mois de Mars 1708. maintient les Grands-Maîtres des Eaux & Forêts dans le droit de prendre le titre de Conseillers du Roi en ses Conseils. Notre Auteur rapporte deux Arrêts du Conseil, l'un du 11. Avril 1682. l'autre du 12. Août 1690. qui attribuent à ces Officiers le droit de *Committimus* au grand Sceau. Par un autre Arrêt du Conseil du 26. Juillet 1695. la veuve de M. le Boults, Grand-Maître du département de Touraine, a été déchargée de la taxe pour la contribution au service de l'arriere-ban. Ces Grands-Maîtres jouïssent aussi de l'exemption de Tutelle & de Curatelle, suivant un Arrêt du Conseil du 19. Juillet 1703.

Après ces observations sur les Charges des Grands-Maîtres des Eaux & Forêts, M. de Galon vient à l'explication des differens articles de ce titre. Le premier porte que les Grands-Maîtres *connoitronten premiere instance, à la charge de l'appel, de toutes actions qui seront intentées par devant eux, en procédant aux visites, ventes & réformations des Eaux & Forêts, entre telles p rsonnes, & en quelque cas & matiere que ce soit* : sur quoi l'Auteur remarque que les Ordonnances du mois de Juin 1543. Juillet 1544. Mai 1545. Février 1554. Janvier 1586. Mai 1587. & 1589. attribuent aux Grands-Maîtres le droit de connoître en premiere instance de tous délits & actions intentées pendant leurs visites, tant à l'occasion des Forêts du Roi, que de celles des Communautez & particuliers ; mais il avoit été défendu au Grand-Maître de Touraine par un Arrêt du Parlement du 15. Avril 1638. de connoître d'aucune affaire entre Particuliers. Cet Arrêt ne peut être opposé aux Grands-Maîtres depuis l'Ordonnance de 1669. Il faut cependant observer que quoique les actions soient intentées devant les Grands-Maîtres dans le cours de leur visite, ils ne peuvent s'établir un Tribunal ambulant ; & qu'ils doivent juger aux Siéges ordinaires de Maî-

Maîtrises du Ressort. Ils n'ont de Jurisdiction contentieuse que dans le cours de leurs visites, & il leur est défendu par un grand nombre d'Arrêts du Conseil de rendre aucune Ordonnance ni Jugement en leur Hôtel, à peine de nullité de Procédures, de tous dépens, dommages & intérêts, & de 1000. liv. d'amende; il ne leur est pas non plus permis de recevoir les oppositions qui pourroient être formées aux Jugemens qu'ils auroient rendus sur les lieux avec les Officiers des Maîtrises; c'est ce qui est décidé par des Arrêts du Conseil du 21. Juin 1704. 20. Juillet 1709. & 6. Mai 1710.

Cet éxemple suffit pour faire connoître la méthode de l'Auteur. Ceux qui sont obligez par leur état à étudier ce qui regarde les Eaux & Forêts auront recours au Livre même. C'est le Recueil le plus ample des Edits, des Déclarations, des Réglemens, & des Arrêts intervenus sur cette matiere depuis 1669.

*Traité des Devoirs des Femmes envers leurs Maris. Systême nouveau par M. D.***.* A Paris au Palais chez Alexis-Xavier-René Mesnier. 1725. broch. in-12. pp. 70.

DANS ce Traité qui pourroit meriter aussi bien, le titre des devoirs des maris envers leurs femmes, que celui qu'il porte, des devoirs des femmes envers leurs maris, on propose aux maris trois moyens, pour parvenir, dit-on, à regner comme ils doivent sur leurs femmes.

Le premier est de n'avoir que des opinions, des maximes & des sentimens *conformes à la nature des choses, à la verité & à la raison, ensorte qu'un mari s'accoûtume à ne precipiter jamais ses jugemens, & à ne tirer aucune consequence sans une pleine certitude.* Avec cette disposition d'esprit, *continue-t-on*, si un „ homme n'exige de sa femme que ce „ qu'il s'impose à lui-même, & qu'il „ ne travaille à lui mettre dans l'esprit „ que des sentimens raisonnables; il est „ impossible qu'une femme ne *se remplisse* de confiance pour tout ce qu'un „ mari lui dictera ".

Le second, est de se souvenir qu'il ne suffit pas pour regner sur l'esprit de sa femme, de raisonner „ toûjours judi- „ cieusement, & de ne lui proposer „ que des opinions & des maximes sa- „ ges, solides & conformes à la rai- „ son, mais qu'il faut outre cela, l'y „ conduire par des principes & par des

„ preu-

„ preuves. D'où vient par exemple, „ *demande l'Auteur*, qu'un mari qui „ ſouhaiteroit réformer l'eſprit & les „ opinions de ſa femme, ſur les modes, „ ſur le jeu, ſur la danſe; n'en vient „ pas à bout? C'eſt, répond-il, parce „ que ce mari ne ſçait pas remonter „ juſqu'à la ſource, aller de principe „ en principe, de conſequence en con- „ ſequence, pour diſſiper les illuſions que „ l'exemple, la coutume, l'agrément, „ ont jettées dans l'eſprit d'une femme, „ & qui s'y ſont établies ".

Le troiſiéme moyen eſt de donner bon exemple à ſa femme. L'Auteur fait ſur l'uſage de ces trois moyens, diverſes réflexions à ſa maniere, & entre autres celles-ci; ſçavoir qu'un époux doit donc chercher à ſe rendre, par les moyens qui viennent d'être expoſez, *le proprietaire abſolu* du cœur & de l'eſprit de ſa femme, ſans jamais employer aucune violence ni d'effet ni de paroles; mais lui dire ſeulement: *Ton mari aura domination ſur toi, & tes deſirs ſe rapporteront à lui.* Les femmes, continue-t-il, ſont des vaiſſeaux fragiles, *il n'y faut toucher qu'avec des ménagemens infinis, & il faut ſacrifier toute la complaiſance dont on eſt capable*, mais, ajoûte-t-il, regardons la choſe du bon côté, eſt-ce conſiderer, comme l'on doit, la

fra-

fragilité d'une femme, que de la laisser courir par tout où ses caprices voudroient l'entrainer? Ces fades complaisances, poursuit-il, sont une vaine excuse d'où procede le peu d'autorité des maris sur leurs épouses.

Notre Auteur, après quelques autres réflexions que nous passons, communique ingenuëment ce qu'il pense du caractére des femmes. Il leur accorde une ame intelligente & raisonnable, capable, *dit-il*, de discerner le vrai d'avec le faux, le juste d'avec l'injuste: ce qui est avantageux d'avec ce qui peut nuire. Elles sçavent encore, selon lui, envisager les choses par leurs diverses faces, remarquer un principe, unir deux axiomes, appercevoir une consequence, former une conclusion; mais il prétend que pour faire toutes ces choses, il leur faut un *guide perpetuel & inséparable*. Que ce *guide est un mari*; & que *sans cela leurs genies trop delicats, superficiels & sans consistance, avec la vivacité, & la sensibilité de leur naturel, les jetteroit à tout moment dans les écarts les plus dangereux*.

Telle est l'opinion de l'Auteur sur le sujet des Dames; mais si son opinion est veritable, & que selon les raisons qu'il vient d'alleguer, il faille absolument que les personnes du sexe ayent de ces *guides perpetuels & inséparables* qu'on appelle

pelle *maris*, le ſort de celles qui vivent dans le Celibat eſt bien à plaindre, puiſque faute d'avoir de ces guides, elles ne peuvent, ſi on l'en croit, mettre en pratique le pouvoir qu'il leur accorde de diſcerner le vrai d'avec le faux, le juſte d'avec l'injuſte, ce qui eſt avantageux d'avec ce qui peut nuire, remarquer un principe, unir deux axiomes, appercevoir une conſéquence, former une concluſion, & (ce qui eſt pis) empêcher leur eſprit vif & ſenſible, de ſe jetter à tout moment dans les écarts les plus dangereux. Les filles qui entrent dans les Cloîtres, les parens qui conſentent à leur retraite, & les Religieuſes qui les reçoivent, ignorent ſans doute cette morale. Quoiqu'il en ſoit, il faut abſolument, ſelon notre Auteur, des maris aux femmes; mais ce qu'il eſt important de remarquer ici, c'eſt qu'il veut que ces maris ne leur ſervent pas ſeulement de guides, mais qu'ils leur commandent avec ſouveraineté comme des Princes à leurs Sujets; & que les femmes leur obéïſſent comme des Sujets à leurs Princes. Il appelle cette obéïſſance une *obéïſſance paſſive*, & il déclare que de diſpenſer les femmes d'une telle obéïſſance, c'eſt une choſe auſſi criminelle que de favoriſer la rebellion des Sujets envers leurs Souverains. Il faut dire

dire ici une chose à l'avantage de cet Auteur, c'est qu'il n'est point entêté. Il déclare à ses Lecteurs qu'il abandonne à leur jugement, *non seulement son stile, ses pensées particulieres, certaines manieres de raisonner & de conclure, les tours & les chutes* (ce sont ses termes) *mais encore l'ordre général, & toute la conduite du discours.* Il ajoûte qu'*on se tromperoit si l'on croyoit qu'il en fut jaloux*, & il dit qu'*il promet à tous les Critiques de rire avec eux quand ils lui montreront qu'il est ridicule.* On ne peut mieux se ranger à la raison, & les Dames après cela doivent pardonner à l'Auteur, ces autres réflexions: sçavoir, qu'une femme doit être soûmise à son mari non seulement à l'égard du cœur, mais à l'égard de l'esprit, des opinions, des maximes & des sentimens; qu'il est certain que les femmes ont chacune en particulier, des raisons infiniment fortes de se défier de leurs lumieres, de leur capacité, des jugemens qu'*elles s'avanturent de former d'elles-mêmes*: que les sujets de cette défiance, sont 1°. qu'elles ont *le grand organe de l'esprit qui est le cerveau*, d'une constitution délicate, sensible, ouverte à toutes les impressions du dehors. 2°. Que leurs esprits animaux sont vifs, subtils, abondans & roulent avec une extrême rapidité.

3°. Que

3°. Que les plus petites lueurs les frappent, qu'elles s'y attachent avec facilité, & que l'apparence de la verité les éblouit. 4°. Qu'elles ne peuvent souffrir qu'avec une peine infinie, qu'on les tire de l'erreur où elles se plongent elles-mêmes de plus en plus. 5°. Que la délicatesse de leur cerveau les met hors d'état de faire des examens suffisans, parce qu'elle les rend incapables d'une profonde attention. 6°. Que leurs esprits animaux s'évaporent & s'épuisent dans les plus legeres contentions de l'esprit. D'où notre Auteur conclud qu'à la verité, les femmes peuvent avoir des opinions, des maximes, des sentimens; mais que ce n'est pas à elles qu'il appartient de les former ou de les choisir. Il ajoûte, (& il dit qu'il le prétend) que l'usage de la Raison & de l'intelligence que la femme a reçu du Ciel, se réduit à se rendre attentive aux idées, aux maximes, & aux sentimens d'un mari, afin de les comprendre, de les admettre, & de s'y conformer sans resistance avec un plein abandon d'acquiescement & d'aveu, sans quoi, dit il, les femmes *s'éloignent de la circonference & du territoire de leurs maisons, entreprennent au-delà de leurs droits & de leurs forces.*

R ia-

Relation du succès de l'Inoculation de la petite verole dans la grande Bretagne. Par M. JURIN *Docteur en Medecine & Secretaire de la Societé Royale de Londres.* A Paris chez Pissot 1725. *vol.* in-12 *Traduction de l'Anglois.*

DANS cette dispute, dit M. Jurin, tout roule sur deux points. 1°. Sçavoir si la petite verole communiquée par l'inoculation, est un moyen suffisant pour garantir celui à qui on la donne, de l'avoir ensuite.

2°. Si le peril que l'on court dans l'inoculation, est beaucoup moindre que celui que l'on court dans la petite verole naturelle.

En effet si par des experiences réïterées on prouvoit bien ces deux choses; il n'y a point d'homme un peu sensé qui ne convînt que cette pratique seroit très-utile au genre humain. L'Auteur remarque donc, touchant le premier article, que quoiqu'on n'ait pas encore un nombre assez considerable d'éxemples, pour se déterminer entierement; néanmoins toutes les experiences faites depuis le peu de tems que l'inoculation est en usage, favorisent extrémement l'affirmative. En Turquie & en Angleterre on a obligé un très-grand nombre de per-

personnes qui avoient été inoculées à soigner des malades qui avoient la petite verole, à les toucher, à coucher même avec eux; & aucun n'en a reçû le moindre mal. S'il arrivoit par hasard quelque exemple du contraire, il ne devroit pas tirer à conséquence contre le succès général de l'inoculation, puisque d'ailleurs il n'est pas certain qu'entre tous ceux qui ont eu la petite verole naturelle, il ne s'en trouve quelques-uns qui l'ayent une seconde fois. Et s'il arrive qu'une personne à qui on aura fait l'inoculation, n'ait pas la petite verole par cette opération, comme cela arrive quelquefois, il n'ést pas surprenant qu'elle puisse l'avoir par la voye naturelle. Quoiqu'il en soit, M. Jurin promet que si ce cas arrive, il en avertira le public.

Les esprits timides qui pourroient soupçonner que l'inoculation ne garantit pas de la petite verole naturelle, doivent être rassurez par les expériences qu'on a faites; mais ce qui les doit rassurer davantage, c'est que le danger que l'on court dans la petite verole artificielle, est moindre que celui qu'entraîne la petite verole naturelle, les calculs que fait là-dessus M. Jurin, mettent la chose hors de doute. On y verra que de six personnes qui ont la petite verole naturelle, il en meurt presque toûjours une,

& que de cinquante sur qui l'on fait l'inoculation, il en meurt une tout au plus.

Après que Monsieur Jurin nous a donné ces calculs qui sont tirez des extraits mortuaires, il fait quelques observations que voici.

1o. Que de quatre cens quatre-vingt personnes qui ont souffert l'inoculation, il y en a eu 47. qui ont eu la petite verole par l'operation.

2o. Que l'inoculation a eu moins d'effet dans les personnes avancées en âge que dans les enfans.

3o. Que la petite verole artificielle a eu des succès moins heureux dans les enfans que dans les adultes.

4o. Que si quelques personnes sont mortes par l'effet de l'inoculation, il n'en est mort qu'une sur 50.

Ces observations sont précédées de plusieurs remarques sur les précautions qu'il faut prendre, quand on veut donner à quelqu'un la petite verole artificielle.

1o. Il faut choisir des personnes d'un bon temperament & qui ne soient point malades.

2o. Il faut préparer les corps par la saignée, par la purgation, par les émétiques, s'il y a de la plenitude dans ces corps.

3o. Il

3°. Il faut prendre la matiere de la petite verole, dans un jeune sujet, qui ait joui d'une bonne santé avant qu'il ait eu la petite verole, & en qui cette maladie ne soit pas violente.

4°. Quand on a choisi un sujet pour prendre la matiere de la petite verole, on doit attendre que les pustules soient parvenues à leur maturité ; puis on en ouvre quelques-unes avec une petite lancette, on prend de la charpie ou du coton que l'on trempe dans la matiere de ces pustules. On met ce coton ou cette charpie dans une phiole qu'on tient chaudement à la main pour s'en servir.

5°. On fait des incisions dans les parties charnuës des bras ou des jambes, à ceux à qui on veut donner la petite verole. Deux incisions suffisent. On met ensuite sur l'incision, la charpie ou le coton, avec une emplatre par-dessus, 24. heures après on peut lever l'appareil & panser les incisions avec du diachylon ordinaire. On fait d'abord le pansement une fois par jour, & ensuite deux fois, on continue jusqu'à la guérison.

Quelquefois vers le 4. ou le 5e. jour, des rougeurs paroissent sur la peau ; mais elles disparoissent en peu de tems, le 7. ou le 8. la fiévre survient, & les pustules se montrent le 9. ou le 10. quelquefois cela arrive plutôt ou plus tard.

Voi-

Voici les accidens qui ſont ſurvenus aux malades qui ſont morts par l'effet de l'inoculation, ou après l'inoculation.

1o. M. Spencer agé de 3. ans reçut l'inoculation à Londres le 2. Avril, l'éruption arriva le 9. jour; mais le 21. le malade tomba en convulſion & il mourut.

2o. Mademoiſelle Rigby agée de 18. mois fut *inoculée* à Londres le 29. Avril. 1722. elle devint étique & mourut deux mois après l'inoculation.

3o. Un domeſtique de Mylord Bathurſt fut inoculé à Londres le 30. Avril 1722. la petite verole parut le 9. jour, elle n'eut d'abord rien de facheux; mais le lendemain de l'éruption le malade vomit beaucoup de bile, il ſurvint un tranſport au cerveau, & le 7. jour après l'éruption, ce domeſtique mourut, on lui trouva les poulmons extrémement enflammez.

4o. Mademoiſelle Rolt agée de 9. à 10. ans fut *inoculée* à Londres le 25. Septembre 1723. la petite verole ſe trouva ſéche le 14. jour, mais la fiévre ſe ralluma, il parut aux articulations, des tumeurs qui ſuppurerent, il ſurvint enfin une diarrhée avec 20. ou 30. furoncles, & la malade mourut le 27. Novembre.

5o. Mademoiſelle Brooksbank agée de

de quinze mois fut *inoculée* à Ealand, elle mourut ſubitement 11. jours après l'éruption.

6o. Mademoiſelle Bety *à Court* fut inoculée à Irychurch, l'éruption forma plutôt une éreſipele que la petite verole. Let puſtules étoient plates, la fiévre augmenta, il ſortit par les inciſions, une quantité prodigieuſe de matiere, enfin la malade mourut le 22. jour.

7o. Marie Waller agée de 5. ans fut *inoculée* le 18. Octobre 1723. auprès de Goſport. L'éruption ſurvint le 6. jour, la petite verole fut confluente & accompagnée de pluſieurs taches pourprées, la malade mourut le 12. jour après l'éruption.

Monſieur Jurin dit qu'il ne prendra point de parti : cependant il affoiblit toûjours les raiſons de ceux qui combattent l'inoculation. Pour nous, nous avons ſeulement expoſé les faits. Comme nous ne voulons point entrer dans le détail des raiſons qu'on peut apporter pour ou contre l'inoculation, nous ne dirons rien de la Préface du Traducteur qui ne paroît pas ennemi de l'inoculation. Pour ce qui regarde la Diſſertation que ce Traducteur a miſe à la fin de l'ouvrage, elle eſt fort curieuſe, on y trouve une explication mécanique des principaux Phenoménes de la tranſpiration.

PETRI ANTONII MICHELOTTI, Tridentini, ad illuſtriſſimum ac celeberrimum virum, BERNARDUM FONTENELLIUM, Regiæ Scientiarum Academiæ Pariſienſi à ſecretis, Epiſtola, quâ aër pulmones influens cogat-ne, an ſolvat ſanguinem eorum canales permeantem, inquiritur. *Lutetiæ Pariſiorum. Typis Petri Joannis Mariette, viâ Jacobæâ, ſub ſigno Columnarum Herculis.* 1724. C'eſt-à-dire : *Lettre de* PIERRE-ANTOINE MICHELOTTI, *à M. de* Fontenelle, *&c. dans laquelle on examine, ſi la reſpiration ſert à condenſer ou à rarefier le ſang, dans les poumons.* A Paris, de l'Imprimerie de Pierre-Jean Mariette, &c. 1724. *in*-4o. pp. 50.

LA reſpiration eſt une des fonctions les plus néceſſaires à la vie. Les ſentimens ne ſont point partagez ſur ce principe, & tout le monde convient qu'en ceſſant de reſpirer, il faut ceſſer de vivre. Mais lorſqu'il s'agit d'examiner, pourquoi cette fonction eſt d'une néceſſité abſoluë, les opinions ne ſont pas à beaucoup près ſi conformes. Les Anciens, comme le remarque M. Michelotti, ont crû que le ſang étoit ex-

trémement chaud & raréfié en entrant dans les poulmons ; & ſuivant cette penſée, ils ont dit qu'il avoit beſoin d'être rafraichi & condenſé par l'air. Quelques Modernes ont embraſſé le parti de ces premiers Maîtres; mais le plus grand nombre eſt d'un avis contraire. Ils aſſurent preſque tous, que l'air renfermé dans les poulmons, agit principalement ſur le ſang, en le diviſant, en le raréfiant, & en le rendant par-là plus propre à couler dans toutes les parties du corps. Quelques raiſonnemens qu'on employe, pour établir cette opinion, M. Helvétius les a trouvés aparemment trop foibles pour s'y rendre. Il s'eſt propoſé de faire revivre en partie la doctrine d'*Hippocrate*, de *Galien*, d'*Avicenne*, &c. Nous diſons, en partie, parce qu'il ne paroît point que M. Helvétius à l'exemple de ces Anciens, attribue à l'air que nous reſpirons, l'évacuation des impuretés contenuës dans le ſang. Il prétend ſeulement, que le ſang pouſſé par le ventricule droit du cœur, dans les arteres du poulmon, eſt condenſé par l'air, avant que d'entrer dans les veines de ce même viſcére ; & que cette condenſation eſt le principal uſage de la reſpiration. Les preuves, ſur leſquelles ſe fonde ce célébre Médecin, ſont détaillées avec beaucoup d'or-

dre dans un Mémoire, qu'il a donné à l'Académie Royale des Sciences, & qui est inséré dans le recueil de 1718.

C'est précisément à cette hypothése, que M. Michelotti s'oppose dans la Dissertation, dont nous rendons compte aujourd'hui. Pour mettre le public en état de juger des raisons alleguées de part & d'autre; il ne seroit sans doute pas inutile d'exposer en abrégé le systême de M. Helvétius. C'est à quoi ne manque pas l'Auteur de cette Lettre. Il donne d'abord un précis éxact des principes, qu'il a dessein de combattre; & cette précaution lui étoit nécessaire, pour bien faire entendre ses objections. Pour ce qui nous regarde, comme nous nous sommes suffisamment étendus, sur la Dissertation de l'Académicien, dans l'Extrait que nous avons donné du volume, où elle est insérée; nous nous dispenserons de répéter ce que nous en avons dit, en cet endroit. Nous nous contenterons de rapporter certains chefs principaux, sur lesquels roule toute la dispute; & nous les rapporterons dans le même ordre, que suit l'adversaire qui les attaque. Ceux qui seront curieux d'un plus grand détail, pourront consulter le Mémoire, dont nous venons de parler. Ils le trouveront digne d'être lû en entier. Si quelques Lecteurs veu-

leur

lent s'épargner cette peine, qui seroit pourtant fort bien payée; ils auront recours au Journal de Mai de l'année 1722. p. 532. *& suiv.*

M. Helvétius prétend, que la couleur vive du sang, dans les veines pulmonaires, vient de ce que l'air, dans la respiration, force toutes les parties de cette liqueur raréfiée à se rapprocher mutuellement.

Pour le prouver, il dit, 1o. Que toutes les humeurs de notre corps s'épaississent aussi tôt qu'elles sont touchées immédiatement de l'air; soit qu'elles soient encore enfermées dans les vaisseaux, destinez à les contenir, soit qu'elles en soient sorties. Par rapport au premier cas, l'Académicien cite une experience faite sur un chien vivant. On souffla dans la veine jugulaire de cet animal; & lorsqu'il fut mort, on trouva ses poulmons gonflez d'un sang vermeil & coagulé. Quant au second cas, on l'observe tous les jours dans la saignée.

M. Helvétius assure, 2o. que le sang ne devient d'un rouge plus brillant, qu'à mesure qu'il devient plus dense; comme on peut s'en convaincre par celui, qui étant sorti des vaisseaux, acquiert une rougeur proportionnée à la coagulation qui s'en fait.

Il soûtient, 3o. que cette liqueur est plus compacte, dans la veine pulmonai-

re, que dans l'artére du même nom: qu'à l'égard de toutes les autres parties du corps, elle est au contraire plus raréfiée dans les veines, que dans les artéres; & que c'est la seule varieté, qu'on doive attribuer au sang, considéré dans les differens vaisseaux, qui le distribuent; puisque le sang, qui est sorti d'une veine par une très-petite ouverture, devient tout-à-fait semblable au sang artériel: Phénoméne, qu'on ne peut rapporter qu'à la multiplication des surfaces, par le moyen de laquelle l'air touche immédiatement plus de parties du sang, les rapproche plus exactement les unes des autres, & leur donne la couleur brillante.

Voilà ce qu'avance l'Académicien; écoutons présentement son antagoniste.

1o. Il ne tombe pas d'accord que toutes les liqueurs de notre corps s'épaississent, aussi-tôt qu'elles sont touchées immediatement de l'air. La semence, dit-il, fournit un exemple du contraire.

2o. Il attribuë la couleur du sang contenu dans la veine pulmonaire & dans toutes les artéres, non au resserrement des parties qui la composent; mais à un certain mouvement, à un certain arrangement des globules qui nagent dans cette liqueur. Ce qu'il tâche de justifier par la couleur blanche ou jaunatre,

qu'on

qu'on obſerve même dans un ſang, dont les parties ſont le plus étroitement liées enſemble, tel qu'eſt le ſang coueneux, que l'on tire aux Pleurétiques.

3°. Il nie, que le ſang des veines ſoit plus raréfié, que le ſang des artéres, & que celui-ci difere ſeulement de l'autre, par une conſiſtance plus ſerrée. En vain M. Helvétius dit, que le ſang des artéres eſt plus vermeil, & que par conſéquent il eſt plus compacte; l'Auteur a déja fait entendre, que cette conſéquence ne lui paroît pas juſte, en refuſant de rapporter la rougeur du ſang à une action, capable d'en reſſerrer les parties. L'Académicien ne gagne pas davantage avec M. Michelotti en obſervant, que la capacité des artéres eſt plus petite, que celle des veines, excepté dans les poulmons, où toutes les branches de l'artére, priſes enſemble, ſont d'un plus grand diamétre, que tous les rameaux de la veine, réünis en un ſeul tronc: qu'il s'enſuit de-là que le ſang a dans les artéres de tout le corps, un moindre volume, que dans les veines; & que c'eſt tout le contraire, dans les vaiſſeaux pulmonaires. Cette conſéquence eſt encore rejettée, parce que, en bonne hydraulique, dit-on, différens degrés de velocité, ſans qu'il ſoit beſoin d'avoir recours aux qualités particulieres

culieres des fluides qui sont en mouvement.

Si M. Helvetius replique à cela, qu'à la verité le sang peut bien aller plus vite, dans les artéres du corps, que dans les veines; qu'il coule plus rapidement dans l'aorte que dans l'artére pulmonaire; mais que si on le considére uniquement dans les vaisseaux des poulmons, il n'y a nulle raison de lui supposer un mouvement plus lent dans les artéres, que dans les veines, & qu'ainsi son raisonnement demeure dans toute sa force: alors M. Michelotti remarque plusieurs causes, qui doivent, à son avis, accélérer le mouvement du sang, dans la veine pulmonaire. Telles sont les contractions des conduits charnus, decouverts par M. Vieussens; la pente de cette veine vers l'oreillette gauche; la fluidité, que l'air a déja communiquée au sang, en le foüettant, pour ainsi dire, dans toutes les branches de l'artere, &c. Mais outre cela, il se tient ferme à son principe d'Hydraulique, en soûtenant que si la différence des diamétres donne au sang, dans tout le corps, différens degrés de vitesse, la même chose doit arriver dans les poulmons. Ceux qui ne seront pas à portée de répondre à cette derniere instance, pourront suspendre leur jugement, jusqu'à ce que l'Académicien

micien ait pris la peine d'y répondre lui-même, & qu'il se soit expliqué sur la cause, qui donne au mouvement du sang plus ou moins de vélocité. S'il en admettoit quelque autre, que la différence des diamétres; l'objection perdroit peut-être un peu de son poids. S'il n'en reconnoissoit point d'autre, il paroît que son adversaire en pourroit tiret quelque avantage.

Quant à l'expérience faite sur le sang tiré d'une veine, par une petite ouverture; expérience par laquelle il demeure constant, que ce sang acquiert toutes les qualités du sang artériel, M. Michelotti ne croit point que cet effet s'ensuive, de ce que l'air a touché la liqueur, par un plus grand nombre de surfaces; mais seulement de ce qu'il en a pû agiter une plus grande quantité de parties: outre que cette même liqueur tombant goute à goute ou comme un filet très-menu, les globules se brisent contre le vaisseau qui les reçoit, & deviennent, par cette division, aussi subtils & aussi propres au mouvement, que les globules du sang artériel.

L'expérience, faite sur le chien, est expliquée de la même maniere. Pendant cette opération les secousses violentes des poulmons & de l'air qu'ils renferment, ne manquent pas de subtiliser

les globules du ſang, & d'empêcher qu'ils ne s'affaiſſent les uns ſur les autres; de-là vient la couleur rouge & brillante. Pour la coagulation, elle eſt cauſée par la preſſion de l'air introduit dans la veine jugulaire; preſſion, qui ſe communiquant juſqu'aux vaiſſeaux pulmonaires, les tient dans une continuelle diſtention, & les empêche de ſe debarraſſer du ſang, qu'ils contiennent: or ce ſang, denué de mouvement, doit enfin ſe coaguler.

L'Auteur content, ſelon toute apparence, des raiſonnemens qu'il vient de mettre au jour, réveille ici l'attention de M. *de Fontenelle*, à qui cette Lettre eſt adreſſée; & avec un certain air de confiance, qui ne ſçauroit pourtant choquer perſonne, il lui demande ſi le ſyſtême contraire au ſien peut ſe ſoûtenir, après les argumens qu'il vient de propoſer? Le public peut compter que cette affaire ſera jugée avec la derniere équité, puiſqu'elle eſt entre les mains d'un Arbitre, qui n'eſt pas moins recommandable par ſon integrité que par ſes lumieres. Un Juge, orné de ces qualités, mérite bien qu'on attende ſa déciſion, nous n'avons garde de la prévenir par la nôtre. Nous croyons ſeulement pouvoir préſentir, que l'Académicien ne demeurera pas chargé d'une con-

conjecture hasardée à son égard. Il pourroit bien s'être imaginé, (si l'on en croit l'Auteur,) que l'air agit sur le sang, lorsqu'il le condense, comme il agit sur les liqueurs en les glaçant. L'eau certainement occupe un plus grand espace, lorsqu'elle est glacée, que lorsqu'elle est fluide; tout le monde sçait cela, & l'on ne peut gueres supposer que M. Helvétius l'ignore. Comment donc se seroit-il persuadé, que la congélation & la condensation se font de la même maniere, puisque, selon lui, condenser une liqueur, c'est proprement en rapprocher les parties, de façon qu'elles soient réduites à un moindre volume, quoiqu'en pareille quantité?

Revenons présentement à quelques points plus essentiels à la question. Le même raisonnement que l'Academicien a fait sur les différens diamétres des artéres & des veines, il le fait encore sur la differente capacité des oreillettes & des ventricules du cœur. Il s'est assuré, par les injections les plus exactes, que le ventricule droit est plus ample que le gauche. Tous les deux contiennent cependant la même quantité de sang; il faut donc que le sang soit plus raréfié dans le premier que dans le dernier.

Si cet argument paroit fort, ce n'est pas à M. Michelotti, puisqu'il se pro-

met de le détruire de deux façon
miere de ses réponses est fond
hypothése remarquable par la s
Il suppose seulement, qu'à cha
tole, le ventricule gauche e
ment rempli de sang; au lieu qu
n'en est jamais tout-à-fait plein
cas, dit-il, qui empêchera, qu
sang poussé par le ventricule
puisse entrer dans le gauche, s
cours de la condensation? Vo
tivement la difficulté levée;
beaucoup de peine. Que l'A
supposoit-il de même, il n'y
moment, que les artéres sont
pleines; pendant que les vei
sont pas? Rien ne seroit plus
de, que de pareilles suppositi
reste, il faut rendre justice à
il est trop judicieux & trop ci
dans tout ce qu'il écrit, pour
en sa faveur quelque chose de
di, sans y être autorisé. L'
cien a dit, que la cavité du
droit est plus petite, que celle
lette droite, dont il reçoit le
peut donc conclure, que cette
n'est jamais pleine, & cela po
teur ne trouve pas d'inconveni
férer la même chose, par r
ventricule du même côté.

En second lieu, M. Michel

que les fibres charnuës du ventricule gauche pouvant se contracter plus fortement que celles du ventricule droit, elles peuvent aussi se dilater davantage; effet, que doit encore faciliter l'impulsion du sang, poussé dans le ventricule gauche avec beaucoup plus d'impetuosité, que dans le ventricule droit. D'où l'Auteur conclut enfin, que ces deux cavitez peuvent contenir la même quantité de quelque fluide que ce puisse être, sans qu'il soit plus raréfié dans l'une que dans l'autre.

De la fluidité du sang dans les artéres, M. Helvétius tire une conséquence; M. Michelotti en tire une autre tout opposée. Le premier assure que le sang ne peut être plus fluide, sans être plus dense en même temps, ce qu'il tâche de rendre sensible, par l'exemple de l'eau de savon & du chocolat, qui perdent beaucoup de leur fluidité par la raréfaction, puisque plus on agite ces liqueurs, en les faisant mousser, & moins elles sont fluides. Le second prétend, au contraire, que la densité & la fluidité se détruisent reciproquement; puisqu'une liqueur n'est fluide, qu'autant qu'elle est facile à diviser, & que plus elle est dense, plus elle resiste à sa division. Pour ce qui est du chocolat & de l'eau de sa-

von, si ces liqueurs sont plus fluides, après qu'elles ont été longtems agitées, que dans le tems même qu'on les foüette actuellement; ce n'est point, parceque le repos en rapproche les parties; c'est parce que ces mêmes parties, à force d'être battuës, sont tellement broïées & divisées, qu'elles deviennent par-là beaucoup plus propres au mouvement. Cette explication est claire, & nous croïons que l'on en sera content; pourvu qu'on ne soit pas curieux de sçavoir, par quelle raison le chocolat est plus fluide, avant que d'avoir été foüeté, qu'il ne l'est, pendant qu'on travaille à le faire mousser.

Pour prouver enfin, que le sang arteriel est plus raréfié que celui des veines, M. Michelotti ajoûte une expérience à tous ses raisonnemens. Il a percé l'aorte & la veine cave d'un chien vivant, il a tiré une égalle mesure de sang de l'un & de l'autre vaisseau; le saug de l'artére pesoit un peu moins que celui de la veine, d'où il infére qu'il étoit aussi moins condensé.

L'Auteur n'a plus à combattre que deux argumens dont l'Académicien a fait usage, pour prouver que l'air condense effectivement le sang dans les poumons, Le premier est tiré de la circulation du sang dans le fetus; le second est emprunté

des

des ſyncopes, occaſionnées par un air trop chaud, trop parfumé, ou trop raréfié.

10. Le ſang qui ſort du ventricule droit, dans le fétus, n'entre pas tout dans l'artére pulmonaire; parce que ne pouvant être condenſé, dans les poumons, qui ne reçoivent point l'air, il engorgeroit ou romproit infailliblement les veines, plus petites que les artéres. Il étoit donc néceſſaire, qu'une partie de ce ſang fût détournée, & portée droit à l'aorte, par un canal particulier, qui devient inutile, auſſi tôt que le gonflement du ſang peut être diminué dans les poumons, c'eſt-à-dire, auſſi tôt que l'enfant reſpire. C'eſt l'explication de l'Académicien; celle de l'Auteur eſt différente. Il n'a égard qu'à l'afaiſſement des extrémités *bronchialles*, & des cellules pulmonaires qui comprimant les petits vaiſſeaux ſanguins, s'oppoſent néceſſairement à l'entrée du ſang, & qui le laiſſent entrer facilement, dès qu'ils ont la liberté s'étendre.

M. Michelotti va plus loin. Il prétend que la circulation du ſang dans le fetus, bien loin d'être favorable au ſyſtême de M. Helvétius, eſt, au contraire, tout-à-fait propre à le renverſer. En effet, continuë l'Auteur, quoique la capacité de l'aorte ſoit beaucoup moin-

dre,

dre, que celle de la veine cave; tout le ſang, qui ſort de ce dernier vaiſſeau, eſt cependant reçu par l'autre, & cela ſans avoir été condenſé. Où eſt donc la neceſſité, d'admettre cette prétenduë condenſation, pour concevoir la circulation du ſang, dans ceux qui reſpirent?

2°. L'Académicien croit que ſi l'on tombe en foibleſſe dans un air trop chaud, trop ſubtil, ou trop chargé de corpuſcules odoriferans, c'eſt parce qu'un air de cette nature n'eſt pas capable de diminuer ſuffiſamment la raréfaction du ſang; comme on peut s'en convaincre, par le gonflement, qui ſurvient, dans ces ſortes de ſyncopes, à toutes les parties extérieures. Il eſt donc impoſſible alors, que tout le ſang de l'artére pulmonaire ſoit reçû par la veine; il faut que le poumon s'engorge. Le ſang coule en petite quantité dans le ventricule gauche, & dans toutes les parties du corps; de là naiſſent tous les ſymptomes, qui accompagnent la ſyncope.

M. Michelotti accorde bien, que tous ces accidens proviennent de ce que le cours du ſang eſt intercepté dans les poumons; mais il prétend, que l'engorgement des vaiſſeaux pulmonaires vient uniquement, de ce que l'air dont on a parlé, n'a pas aſſez de force, pour enfler les veſicules des poumons, & pour facili-

faciliter par ce moyen le paſſage du ſang.

L'Auteur finit ſa Lettre par deux raiſonnemens, qui tendent à faire remarquer deux abſurdités, dans l'hypothéſe de M. Helvétius. Nous allons d'abord à celui, que nous entendons le mieux.

1°. Si le ſang étoit plus condenſé dans les artéres que dans les veines, il s'enſuivroit, dit l'Auteur, que le mouvement du ſang devroit avoir la même viteſſe dans ces deux genres de vaiſſeaux; & voici comme il entreprend de le démontrer. Suppoſons (dit-il), que la capacité de l'aorte ſoit en raiſon double avec la capacité de la veine cave, & que la raréfaction du ſang contenu dans ce dernier canal ſoit auſſi en raiſon double, avec la raréfaction du ſang renfermé dans le premier. Pareille quantité de ſang doit parcourir en même temps, un eſpace égal, dans ces deux conduits, ſi la viteſſe du mouvement eſt égale dans tous les deux; & alors on concevra, qu'un pouce de l'aorte fournira, dans un tems marqué, ce qu'il faudra préciſément de ſang, pour remplir un pouce de la veine cave. Mais ſi la viteſſe du mouvement étoit plus grande dans l'artére que dans la veine; ſi le ſang, par exemple, couloit dans celle-là, avec deux dégrés de viteſſe, & dans celle-ci, avec un

un ſeulement ; la veine, en ce cas, ne pourroit contenir tout le ſang de l'artére, à moins qu'elle ne fût d'un diamétre quatre fois auſſi grand, que le diamétre de la même artére.

Cela nous paroît fort bien déduit; mais que ſçait-on, ſi l'Académicien ne dira pas, que la différence des diamétres eſt compenſée, moitié par la raréfaction, moitié par la viteſſe du mouvement ?

20. M. Michelotti aſſure, que la circulation du ſang ne pourroit ſubſiſter, dans l'hypothéſe de l'Académicien. Car, (obſerve-t-il,) ſi la capacité de l'oreillette droite du cœur eſt à celle de l'oreillette gauche, comme onze ſont à dix; il s'enſuit, que dix parties du ſang contenu dans le commencement de l'aorte, occupent, lorſqu'elles ſont rarefiées, le même eſpace, qu'onze parties du ſang renfermé dans la veine cave, auprès du cœur. Mais les obſervations de l'Hydraulique & de l'Anatomie nous apprennent, qu'il paſſe, à chaque inſtant, une égale meſure de ſang, par l'aorte & par la veine cave ; & dans le ſyſtême de M. Helvétius, dix meſures du ſang artériel acquierent, dans la veine cave, le volume d'onze à cauſe de la rarefaction. Il faut donc conclure, que la veine reçoit onze meſures de ſang, pendant

dant qu'elle n'en rend que dix ; qu'ainsi elle doit, en peu de temps, être engorgée, & former un obstacle insurmontable à la circulation du sang.

Nous avons crû devoir exposer ce raisonnement, par une simple traduction. Nous aurions craint de l'altérer, si nous en avions usé autrement ; & de cacher par quelques changemens les plus indifférens en apparence, toute la solidité de la démonstration. Car nous sommes obligez d'avouer ingenuëment, que nous ne sentons ni la justesse de la conséquence, ni la force de l'argument, quand nous nous representons, que les dix mesures de sang, fournies par l'aorte, peuvent rentrer dans l'oreillette droite, même après avoir acquis le volume d'onze, par la raréfaction ; & qu'elles peuvent ensuite trouver leur place dans l'oreillette gauche, après avoir été réduites au volume de dix, en passant par les poumons.

En général, nous pouvons avancer, que l'Auteur de cet Ouvrage combat l'opinion de l'Académicien, de la maniere du monde la plus utile au Public. On ne remarque point en lui cette espéce d'animosité, trop ordinaire aux Ecrivains antagonistes, & qui fait souvent perdre aux Lecteurs tout le fruit d'une dispute litteraire, en les amusant par des

traits ſatyriques, preſque toûjours fort étrangers à la queſtion, & en les intéreſſant, plutôt par les mouvemens d'une jalouſie mal-placée, que par les moyens de connoître la verité. M. Michelotti eſt fort éloigné de ce défaut; il ne fait paroître aucun interêt perſonnel, dans la maniere ingénieuſe dont il travaille à éclaircir un point important. La politeſſe la plus délicate aſſaiſonne par tout ſes objections; & la modération, avec laquelle il oppoſe ſon ſentiment à celui de M. Helvétius, prouve aſſez, qu'il n'a d'autres vuës, que de perfectionner la connoiſſance de l'œconomie animale.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE BRUXELLES.

IL paroit ici un Ecrit imprimé avec la permiſſion de M. le Cardinal d'Alſace, Archevêque de Malines. C'eſt un projet de l'*Hiſtoire de l'Egliſe d'Utrecht*, depuis le changement de Religion arrivé dans les Provinces-Unies. On promet dans cet Ecrit de faire voir que le Siége Epiſcopal d'Utrecht ayant été aboli vers la fin du ſeiziéme ſiécle, le Chapitre fut entierement détruit en 1622. par l'excluſion de tous les Chanoines Catholiques, qui furent alors diſperſez. Depuis ce tems-

tems-là, dit l'Auteur du Projet, il y a toûjours eû, à la place des Evêques d'Utrecht, des Vicaires Apostoliques, dont M. Codde a été le sixiéme, ayant été nommé par le S. Siége en 1688. & sacré l'année suivante Archevêque de Sebaste. Ce Prélat fut accusé de Jansenisme & de Rigorisme en 1690. Il toleroit, dit-on, que les Prêtres administrassent les Sacremens & fissent les Prieres de l'Eglise en Langue vulgaire. Il étoit lié avec les Peres Quesnel & Gerberon, & on ajoute qu'il favorisoit l'impression & le débit des Livres des Jansenistes; ce qui donna occasion au *Mémoire* imprimé *touchant l'état & le progrès du Jansenisme en Hollande*, & à un Décret par lequel M. Codde fut cité à Rome. Il partit & y arriva en 1700. En 1702. il fut suspendu du Vicariat, & Théodore Cock fut établi Provicaire Apostolique. Mais les Etats Généraux défendirent à celui-ci l'exercice de ses fonctions, Les Prêtres d'Utrecht prétendirent que représentant l'ancien Chapitre de cette Ville, M. Codde n'avoit pû être suspendu sans leur consentement, ni M. Cock délegué en sa place. Tel fut l'avis du P. Quesnel, & cette prétention fut soutenuë & attaquée par plusieurs Ecrits. Cependant M. Codde retourna en Hollande, & M. Cock se retira. Le

pre-

premier fut entierement déposé par le Saint Siége en 1704. & en conséquence il s'abstint de toutes ses fonctions, quoiqu'on le pressât de les continuer. Il mourut en 1710. Le Pape a depuis nommé successivement quatre Vicaires Apostoliques, qui ont été rejettés par les Prêtres d'Utrecht, & par plusieurs Catholiques de Hollande attachez à ces Prêtres, qui se qualifient de Chanoines d'Utrecht; aussi ont-ils elû sucessivement deux Vicaires, sans prendre l'attache du S. Siége. Le dernier est M. Steenoven, qu'ils déclarérent en 1723. élû par le Chapitre pour remplir le Siége d'Utrecht. L'Auteur s'engage à faire voir que le droit d'élection à l'égard de l'Evêché d'Utrecht est aboli, & ne peut plus être exercé, le Clergé d'Utrecht n'étant point en état de rappeller un droit perdu. Comme ce Clergé prétend que le Siége Episcopal d'Utrecht a subsisté depuis la Réforme, & depuis qu'il a été soûmis aux Etats Généraux. L'Auteur promet de réfuter cette prétention, en faisant voir que l'Eglise d'Utrecht doit être regardée comme une *Eglise tombée*, dépouillée de toute *Jurisdiction*, & réduite à l'état de simple Mission. Il éxaminera aussi, si les Prêtres d'Utrecht doivent être regardez comme Schismatiques, supposé qu'ils persistent dans

dans leur prétention. Il discutera la validité de l'élection de M. Steenoven, & traitera à cette occasion des droits du S. Siége pour la consécration & la confirmation des Evêques. Enfin si l'on en croit l'Auteur, il réfutera solidement tous les Libelles écrits en Langue vulgaire à ce sujet, qui ont été tirez d'un Ouvrage postume du Pere Quesnel, & il répondra sur tout au Livre intitulé: *La cause de l'Eglise d'Utrecht.*

DE NAPLES.

M. Como Napolitain, va bientôt publier l'*Histoire des Papes & des Cardinaux du Royaume de Naples*, écrite en Latin. Il est fait mention du projet de cette Histoire dans les additions à l'*Italia Sacra* de M. Ughelli.

DE PARIS.

M. Brillon Avocat au Parlement va donner incessamment une nouvelle édition du *Dictionnaire des Arrêts* augmentée de plus de moitié. Il y aura 6. vol. *in-fol.* dont trois sont déja imprimez.

M. l'Abbé de Brion a publié depuis peu deux Lettres. La premiere à M. l'Evêque de Soissons, par laquelle il tâche de se justefier

tifier du *Quietisme*, dont on l'avoit accusé. La seconde Lettre est adressée à M. le Curé de saint Sulpice sur le même sujet; dans laquelle il prétend qu'il est impossible de faire voir aucune trace du Quietisme dans tous ses Ouvrages.

TABLE DES ARTICLES.

OCTOBRE 1725.

FIN.

JOURNAL
DES
SCAVANS,

NOVEMBRE 1725.

Augmenté de divers Articles qui ne se trouvent point dans l'Edition de Paris.



A AMSTERDAM,
Chez les JANSONS à WAESBERGE.
MDCC XXV.

CATALOGUE

De Livres Nouveaux qui se trouvent chez les WAESBERGE.

CEremonies & Coutumes Religieuses de tous les Peuples du Monde . representées par des figures dessinées de la main de Bernard Picard, avec une Explication Historique & quelques Dissertations curieuses. fol. 3. voll.

Cours nouveau de Mathematique à l'usage de l'Artillerie & du Genie où l'on applique cette Science à la theorie & à la pratique des differens Sujets qui peuvent avoir raport à la Guerre par M. BELIDON. 4. *Paris* 1725.

Faveurs & disgraces de l'Amour ou les Amans Heureux, trompez & malheureux. Tome troisieme. 12.

Histoire des Traitez de Paix & autres Negotiations du dix septieme Siecle depuis la Paix de Vervins jusqu'à la Paix de Nimegue, où l'on donne l'Origine des pretentions anciennes & modernes de toutes les Puissances de l'Europe. fol, 2, *voll.*

Mechanique Nouvelle ou Statique par Mr. VARIGNON. 4. *Paris* 1725. 2. *voll.*

Recreations Mathematiques & Physiques qui contiennent plusieurs Problemes avec un Traité des Horloges Elementaires par Mr. OZANAM. 8. 4. *voll. Paris* 1725.

Temple de Gnide. 8.

MATTH. HILLERI Hierophyticon, sive Commentaria in loca Scripturæ Sacræ, quæ Plantarum faciunt mentionem. 4.

FRANC. PAPPII Ord. St. Bened. Hortulus Biblico-Moralis & Asceticus pro floribus exhibens septuaginta fasciculos Doctrinarum Moralium & Asceticarum. 4.

EVERARDI OTTONIS de Servio Sulpicio Rufo Jurisconsultorum Principe Dissertatio. 4.

JOURNAL
DES
SÇAVANS,
5
NOVEMBRE MDCCXXV.

Second MEMOIRE *pour l'Archêveque de* CAMBRAY, *servant de Replique à la Réponse de l'Abbé d'*AUVERGNE, *brochure in fol. pp.* 18.

M. l'ABBE' d'Auvergne s'est proposé de prouver dans son second Mémoire, 1°. que le Pape n'auroit pû accorder à M. l'Abbé de saint Albin la Coadjutorerie du Prieuré de S. Martin des Champs. 2o. Qu'il ne l'a point accordé. 3o. Que quand il l'auroit pû, & qu'il l'auroit fait, l'inéxécution de la Bulle la rendroit inutile. 4o. Que le consentement de M. l'Abbé de Clugny à la Bulle de Coadjutorerie n'a pû l'empêcher de conferer le Benefice, comme vacant par la mort de M. l'Abbé de Lionne.

On répond au premier moyen pour M. l'Archevêque de Cambray, que ce qui est prescrit de droit positif est susceptible de toutes sortes de dispenses, & que

le pouvoir de dispenser reside entier dans la personne du souverain Pontife. Le Pape peut accorder ces graces, sans qu'il y ait de necessité ou d'utilité évidente pour l'Eglise. C'est pourquoi il peut permettre à des Laïcs d'avoir des pensions sur les Prélatures, & aux Evêques de posseder avec leurs Evêchez, des Benefices sujets à residence. Il est vrai que quand les dispenses sont extraordinaires, elles ne peuvent être executées en France sans le consentement du Roi; car les meilleurs Auteurs conviennent que les libertés de l'Eglise Gallicane consistent principalement au droit d'empêcher que les Papes n'entreprennent rien en ce Royaume au préjudice de la disposition des anciens Canons, si ce n'est au moins du consentement du Roi & du peuple; mais dès que le Roi a permis qu'une dispense qui ne contient rien de contraire au Droit naturel & au Droit divin soit executée, & qu'il a expliqué sa volonté par des Lettres patentes, il n'est plus permis d'en contester la validité. C'est ce qui est bien marqué par l'article 2. de l'Ordonnance d'Orleans qui défend à tous Juges, quand *ils* jugeront le possessoire des Benefices, d'avoir égard *aux Dispenses octroiées contre les saints Decrets & Conciles*, & aux impetrans de s'en servir, *s'ils n'ont congé &*

per-

permiſſion du Roi. En obſervant ces formalités on admet en France pluſieurs diſpenſes, qui ne ſont pas moins contraires aux anciens Canons, que celle qui a été accordée à M. l'Archevêque de Cambray pour le Prieuré de ſaint Martin des Champs, telle eſt la diſpenſe accordée à l'Ordre de ſaint Lazare, pour que les Chevaliers, quoique mariez, puiſſent conſerver des penſions ſur les Benefices, celle qu'avoit obtenuë, le Cardinal de Richelieu pour tenir en même tems l'Abbaye de Clugny & le Prieuré de ſaint Martin des Champs, quoique ce dernier Benefice ſoit à la collation du premier. M. l'Archevêque de Vienne a lui-même profité de cet exemple, & il a poſſedé juſqu'à 1720. en vertu d'une diſpenſe trois Prieurez dépendans de l'Abbaye de Clugny. La Coadjutorerie d'un Prieuré tenu en Commande, n'eſt pas même ſans exemple en France. Il y en a un pour le Prieuré de ſaint Chriſtophe de Ruffey dans le Diocéſe de Beſançon. Après la mort du titulaire qui avoit obtenu un Coadjuteur on attaqua la Bulle de Coadjutorerie par l'appel comme d'abus. Cependant le pourvû à titre de Coadjutorerie fut maintenu par un Arrêt contradictoire du Parlement de Beſançon du 7. Avril 1718. Le Collateur du Be-

nefice n'avoit point consenti à la Coadjutorerie; mais le Roi l'avoit approuvée par des Lettres patentes.

Il est vrai, ajoûte M. l'Archevêque de Cambray, que le Concile de Trente ne permet pas expressément au Pape d'accorder des Coadjutoreries pour les Benefices simples, comme il le permet pour les Evêchés, mais il ne le lui défend point; quand il le défendroit, l'obstacle seroit bientôt levé; parce que la défense ne seroit que de droit positif, & que le Concile declare expressément dans le chapitre 21. de la Session 25. que ce qui a été arrêté sous quelque clause que ce soit, ne pourra donner aucune atteinte aux droits du saint Siége.

Le défenseur de M. l'Archevêque de Cambray répondant au défaut de cause legitime de Coadjutorerie qu'on lui a objecté, prétend qu'il ne faut point de cause pour que le Pape puisse faire grace, dans le cas d'une dispense personnelle; qu'il a eû une cause pour accorder la Coadjutorerie dont il s'agit, *& que toute cause est legitime, quand le Pape & le Roi ont bien voulu l'approuver.*

Par rapport aux Arrêts qui ont declaré abusives les Coadjutoreries de l'Aumonerie de Metz & de la Chefcerie de Nantes, M. l'Archevêque de Cambray insiste particulierement, sur ce que les

Bulles

Bulles de la premiere n'avoient point été confirmées par des Lettres patentes, & sur ce que par les Lertres patentes obtenuës pour la seconde depuis l'appel comme d'abus, le Roi ne dérogeoit pas aux loix du Royaume, & n'approuvoit la Coadjutorerie qu'autant qu'elle se trouveroit conforme aux Loix & aux usages de la France.

Il fait remarquer ensuite, pour répondre à une des objections de M. l'Abbé d'Auvergne, que le Roi approuve & confirme expressément la Coadjutorerie, qu'il déroge à cet effet à toute loi & usage contraire, & qu'il veut que la Bulle soit éxecutée, *pourvu qu'au surplus*, (c'est-à-dire qu'en autre chose qu'en la Coadjutorerie) il n'y ait rien de contraire aux libertés de l'Eglise Gallicane.

Sur la seconde proposition M. l'Archevêque de Cambray soûtient que le Pape a voulu lui accorder la Coadjutorerie du Benefice tel qu'il est, non comme d'un Benefice dont le Commendataire fut chargé de la discipline reguliere, puisqu'il dit dans la Bulle, en parlant du Prieuré de saint Martin des Champs, *cui cura non imminet animarum*. Le Pape a dérogé par sa Bulle à toutes Constitutions contraires à la Coadjutorerie, *contrariis quibuscumque*, & pour faire voir que cette clause n'étoit point une simple

derogation de stile, il a pris soin d'exprimer que c'étoit pour cette fois seulement.

A l'égard de la fulmination, on ne peut regarder comme un défaut, dit M. l'Archevêque de Cambray, qu'elle n'ait point été confirmée par des Lettres patentes; car comme on ne peut executer en France ces graces extraordinaires sans la permission du Roi, les Lettres patentes doivent précéder la fulmination. Bien loin que l'Official ait manqué à remplir l'integrité de sa mission, il a fait plus qu'il ne devoit. Il lui suffisoit de s'instruire par lui-même des causes énoncées par la Bulle. Il s'en est assuré par le suffrage des témoins qu'il a entendus, & on assure que son procès verbal justifie, qu'il a pleinement rempli tout ce que la Bulle exigeoit de lui. La fulmination de la Bulle de Coadjutorerie n'est que le jugement de la capacité du sujet, comme le visa sur une provision est le jugement sur la capacité du pourvû par mort; c'est la Bulle qui est le veritable titre du Coadjuteur.

M. l'Archevêque de Cambray vient ensuite à la fin de non recevoir. Voici le précis de ses raisonnemens sur ce sujet. M. l'Archevêque de Vienne étoit sans pouvoir au moment qu'il a donné des provisions à M. l'Abbé d'Auvergne; car

car il avoit demandé, sollicité, obtenu sur sa propre Requête, l'enregistrement des Lettres patentes pour confirmer la Coadjutorerie. Pour pouvoir conferer le Benefice comme vacant par la mort de M. l'Abbé de Lionne, il faudroit non seulement qu'il interjettât appel comme d'abus de la Bulle, mais encore qu'il formât opposition à l'Arrêt d'enregistrement des Lettres patentes; & comme il n'y a point de Tribunal en France qui pût le recevoir opposant à un Arrêt qui n'a fait que lui adjuger ses conclusions, il n'y a point de Tribunal qui puisse recevoir l'opposition de M. l'Abbé d'Auvergne, lequel n'a pas plus de droit que M. l'Archevêque de Vienne qui lui a conferé le Benefice.

Mais ce consentement du Collateur rend-il la Coadjutorerie legitime, malgré les abus qu'elle renferme, de sorte que le Collateur soit obligé de la soûtenir? „ Ce n'est point le consentement du Col„ lateur, répond M. l'Archevêque de „ Cambray qui rend le titre Canonique; „ quand il est une fois revêtu de l'autorité „ des deux Puissances, il n'y a rien à „ reparer, le consentement ne sert qu'à „ le rendre plus parfait, & à former dans „ tous les cas une fin de non recevoir „ également invincible contre le Colla„ teur, & contre son pourvû ".

On persiste à soûtenir pour M. l'Archevêque de Cambray, que l'on a toûjours declaré non recevables les Parties qui ont interjetté appel comme d'abus des actes qu'elles avoient passez ou approuvez, & on répond à l'Arrêt du Parlement d'Aix pour la Prévôté de Pignan, que le Chapitre qui a été reçû appellant comme d'abus de l'union qui avoit été faite de cette Prévôté, n'y avoit point consenti, qu'il s'étoit au contraire toûjours opposé à cette union, & que le Pape avoit jugé l'opposition à Rome contre la disposition expresse du Concordat, qui l'oblige à commettre des Juges deleguez en France, pour statuer sur de pareilles oppositions.

La derniere circonstance, que M. l'Archevêque de Vienne n'a consenti à la Coadjutorerie qu'après l'expedition des Lettres patentes & l'enregistrement au Grand Conseil, n'arréte point M. l'Archevêque de Cambray. Il soûtient que le consentement du Collateur ne faisant que *perfectionner* la Bulle de Coadjutorerie, il est indifferent que ce consentement précede ou qu'il suive l'obtention de la Bulle. Il confirme cette proposition par ce que dit Du Moulin sur la regle *de infirmis resignantibus*, que si le Pape conferoit un Benefice en patronage Laïc, en cas que le patron y consente, les pro-

provisions seroient valables, si le patron les approuvoit, de maniere qu'il ne pourroit presenter une autre personne pour la faire pourvoir par le Collateur ordinaire.

Nous avons remarqué dans le Journal de Septembre, p. 264. que M. l'Abbé d'Auvergne avoit fait imprimer deux petits Mémoires, qu'il avoit presentés à Messieurs les Commissaires, sur la question si M. l'Abbé de saint Albin étoit Diocesain de Paris ou du Mans. M. l'Archevêque de Cambray se contente de répondre en peu de mots à ces deux Mémoires, qu'il a fait voir dans des réponses qu'il feroit imprimer, si cela étoit necessaire, que ce moyen étoit absurde dans le droit; & que dans le fait, la notorieté publique & le certificat d'une sage-femme de Paris, ne permettoient pas de revoquer en doute sa naissance à Paris.

CLEMENTIS XI. Pont. Max. BULLARIUM, c'est-à-dire, *Bullaire du Pape Clement XI.* A Rome 1723. de l'Imprimerie de la Chambre Apostolique, in-fol. pp. 616.

CE volume commence par un éloge historique du Pape Clement XI. L'Imprimeur assure que c'est un Prélat de la Cour de Rome, témoin oculaire

de la plûpart des faits qu'il rapporte qui est Auteur de cet éloge. Le public est trop instruit de la Vie de Clement XI. pour que nous nous arrêtions à en donner ici un précis. Il nous suffira de remarquer en général que le Panegyriste s'attache surtout à faire remarquer les progrès que ce Pape fit dès sa plus tendre jeunesse, dans les Sciences tant Ecclesiastiques que Civiles, les différens emplois par lesquels il a passé avant que d'être élevé au souverain Pontificat, ce qu'il a fait pour l'Eglise Catholique, & pour le gouvernement des Etats du Domaine de saint Pierre, pendant le tems qu'il a occupé le saint Siege.

Le Bullaire a été imprimé par l'ordre du Cardinal Albano, & est divisé en trois parties. La premiere, contient les Bulles, les Constitutions & les Brefs les plus memorables de Clement XI. Dans la seconde on trouve les Edits, les Decrets, les Monitions, faits sous le Pontificat de Clement XI. & de son autorité par le Vicaire, le Camerier, le Prefet de la signature de justice, le Prodataire, le Gouverneur de la Ville de Rome, l'Auditeur Général, le Tresorier Général de la Chambre Apostolique, & par plusieurs Congregations particulieres, tant pour le Gouvernement spirituel que temporel de la Ville de Rome & de l'Etat dont

le

le Pape est Souverain. On trouve dans la troisiéme partie, les Edits, les Declarations, & les Decrets des différentes Congregations du saint Office, des Evêques & des Reguliers, du Concile de Trente, de la Propagation de la Foi, de l'immunité Ecclesiastique, des Rits, des Indulgences, des saintes Reliques, de l'Index des Livres défendus, de la Discipline reguliere, des Congregations établies tant pour les affaires des Etats du Pape que de la Ville de Rome.

Entre les Bulles de Clement XI. il y en a de Dogmatiques; d'autres qui regardent la Jurisdiction Ecclesiastique; d'autres qui ne concernent, que la Discipline Ecclesiastique & la réformation des mœurs; il y a aussi plusieurs Bulles d'Indulgences & des Canonizations des Saints, & quelques-unes pour des affaires temporelles. Les principales Bulles dogmatiques sont celles que ce Pape a données contre les cinq Propositions, & contre le Livre de Jansenius, la Constitution qui condamne les cent & une Propositions tirées des Réflexions morales du P. Quesnel sur le Nouveau-Testament, & la Bulle de 1715, par laquelle le Pape a voulu que tous les Missionnaires de la Chine, avant que de partir pour cette Mission, fissent serment d'observer, par rapport au nom

de Dieu en Chinois, & par rapport au culte de Confucius & des ancêtres, ce qui est prescrit par le Décret du saint Office, qu'Innocent XII. avoit approuvé, & que Clement XI. avoit confirmé en 1704. On a inseré en différens endroits de ce Bullaire plusieurs Piéces concernant les disputes entre les Missionnaires de la Chine, dont la lecture instruira ceux qui voudront apprendre ce qui s'est passé à Rome sur ce sujet.

Les Bulles les plus remarquables, par rapport à la Jurisdiction Ecclésiastique, sont celles qui concernent la Légation du Royaume de Sicile, contestée par le Cardinal Baronius, & qui a fait tant de bruit pendant que le Duc de Savoye étoit en possession du Roïaume de Sicile.

Comme la Bulle de Clement XI. pour l'Ordre militaire de Constantin est moins connuë en France que celles dont nous venons de parler, nous en donnerons le précis. Le Pape expose dans le préambule l'état présent de cet Ordre; on y voit que Jean-André l'Ange Flavie Comnene, Prince de Macedoine, n'espérant point d'avoir de descendans qui pussent être pourvûs de la Grande-Maîtrise de l'Ordre de Constantin, résigna cette Grande Maîtrise à François Farnese Duc de Parme & de Plaisance, & à ses successeurs Ducs de

Par-

Parme & de Plaisance, de la Maison Farnese. Le Pape Innocent XII. approuva cette résignation, & pourvut le Duc de Parme & ses successeurs de cette Grande-Maîtrise. Le Duc de Parme voulant mettre cet Ordre en état de remplir son Institution, qui est de combattre les Ennemis de la Foi, en fit renouveller les Statuts, & créa plusieurs Chevaliers distinguez par leur naissance & par leur valeur. Ensuite il pensa à faire des fonds pour établir des Commanderies, à cause que les biens de cet Ordre étoient perdus par le malheur des tems. Dans cette vûë, il proposa au Pape Clement XI. d'unir à cet Ordre les Eglises de Sainte Marie *della Steccata*, & la Maison de la Miséricorde, *de Corte Maggiore*. Le Pape, qui avoit été protecteur de l'Ordre de Constantin n'étant que Cardinal, confirma par sa Bulle de 1718. tout ce qui avoit été fait en faveur du Duc de Parme par le Pape Innocent XII. Il unit à l'Ordre de Constantin l'Eglise de Sainte Marie *della Steccata*, & il en fit le Chef-lieu de cet Ordre militaire, lui attribuant tous les privileges dont jouïssent les Chefs-lieux des autres Ordres militaires. Il voulut que cette Eglise fut desservie par un Prieur Prêtre Profès de l'Ordre, qui seroit nommé par le Grand-Maître, &

par

par vingt Ecclésiastiques de l'Ordre, qui seroient sous la Jurisdiction du Prieur, à la nomination cependant du Grand-Maître, qui pourra les révoquer, quand il le jugera à propos. La même Bulle porte que la Maison pieuse de *Corte Maggiore* sera regardée à l'avenir comme une dépendance de l'Eglise de Sainte Marie, que les revenus de l'une & de l'autre Eglise appartiendront à l'Ordre, qu'ils seront administrés par le Grand-Maître, & qu'après que l'on aura pris sur les revenus ce qui sera nécessaire, tant pour acquiter les charges, que pour la subsistance des Ecclesiastiques qui desserviront les deux Eglises, le surplus sera employé à établir des Commanderies, dont le Grand-Maître donnera l'institution, sans que l'Ordinaire y ait aucun droit. Le Pape permet au Grand-Maître d'accorder le Patronage des Commanderies à ceux qui les voudront fonder, & de s'en réserver l'institution. L'Eglise de Sainte Marie, les Clercs qui la desserviront, les Chevaliers seront éxempts de la Jurisdiction de tout Evêque & Archevêque, & toutes leurs affaires civiles, criminelles & mixtes, seront jugées par le Prieur, ou par un autre Ecclesiastique constitué en dignité, que le Grand-Maître commettra. Le Pape permet encore au Prieur de jouïr de toutes les mar-

ques d'honneur & de distinction, dont jouïssent les Prélats, même de porter la mître dans les solemnités. Le reste de la Bulle contient les dérogations ordinaires, & une commission à l'Auditeur de la Chambre Apostolique, & à l'Archevêque de Parme, pour faire mettre la Bulle à éxécution.

Entre les Piéces de ce Bullaire sur la Discipline Monastique, il y en a plusieurs qui defendent sous des peines très-severes de faire des Assemblées pour la vêture ou pour la profession des Religieuses, d'habiller magnifiquement celles qui vont prendre l'habit Religieux, & d'avoir à cette occasion de la musique dans les Eglises. La raison que le Pape rend de ces Décrets est que l'on ne doit pas detourner par ces Assemblées nombreuses les Novices & les Professes, des sentimens de pieté qu'elles doivent avoir dans ces cérémonies, ni les orner avec une pompe toute mondaine, dans le tems qu'elles vont y renoncer.

Nous serions obligé de nous étendre trop sur cet Ouvrage, si nous voulions donner l'extrait de toutes les Piéces qui méritent l'attention des Lecteurs. Il nous suffit de remarquer en général qu'il sera très-utile, & que la lecture en sera même très-agréable à ceux qui voudront

dront apprendre l'Hiſtoire de l'Egliſe, celle des Etats dont le Pape eſt Souverain, & en particulier celle de la Ville de Rome ſous le Pontificat de Clement XI, qui a duré pendant vingt années.

Hiſtoire Générale d'Eſpagne du P. JEAN DE MARIANA, *de la Compagnie de Jeſus. Traduite en François, avec des Notes & des Cartes, par le P.* JOSEPH-NICOLAS CHARENTON, *de la même Compagnie.* A Paris, ruë S. Jaques, chez Le Mercier pere, chez Lottin, à la Vérité, proche S. Ives, chez Joſſe fils, chez Briaſſon. 1725. *in quarto.* 5. vol.

VOici la premiere Traduction qui ait paru en notre Langue de la fameuſe Hiſtoire d'Eſpagne, par Mariana. Cet Auteur avoit d'abord compoſé ſon Ouvrage en Latin, & nous en avons trois éditions, une d'Eſpagne & deux d'Allemagne: éditions qui ſont aujourd'hui aſſez rares. Il avoit publié cette Hiſtoire en Latin ſous le regne de Philippe II. à qui il l'avoit dédiée; mais il jugea à propos de donner enſuite la même Hiſtoire en Eſpagnol, par pluſieurs motifs, qu'il expoſe dans ſa Préface, adreſſée à Philippe III, dont le principal eſt l'igno-

rance de la Langue Latine, où étoient de ſon tems la plupart des Eſpagnols. „ Ajoutons à cela (dit-il) l'ignorance „ preſque entiere de la Langue Latine „ où ſont aujourd'hui la plûpart des „ Eſpagnols; quoi-qu'il ne laiſſe pas de „ s'en trouver encore quelques-uns qui „ excellent dans d'autres Sciences, & „ dans diverſes autres profeſſions. Mais „ doit-on s'en étonner, puiſque perſon- „ ne ne peut s'avancer par cette route? „ Y a-t-il dans ce Roïaume des récom- „ penſes pour ceux qui ſe diſtinguent „ dans la connoiſſance de cette Lan- „ gue? .... Le peu de perſonnes qui „ s'appliquent à préſent à l'étude n'y „ ſont animez que par le ſeul plai- „ ſir de ſçavoir". Mariana ajoute enſuite avec une liberté reſpectueu- ſe: „ Nul n'eſt aſſez hardi ou aſſez „ courageux pour dire la verité aux „ Rois; chacun ne regarde que ſes „ interêts particuliers. N'eſt-ce pas un „ triſte & déplorable ſort pour tous les „ Souverains, de ne voir leurs Palais „ remplis que de lâches & criminels „ adulateurs? V. M. aura la conſola- „ tion de trouver elle-même la vérité „ dans cette Hiſtoire &c. ...." Il eſt à remarquer que l'Hiſtoire d'Eſpagne de Mariana en Eſpagnol eſt différente en pluſieurs choſes de ſon Hiſtoire Latine,

comme

comme il le marque expressément dans sa Préface adressée à Philippe III, où il assure que ce n'est pas proprement une Traduction.

Le Pere Charenton a mis à la tête de sa Traduction une Préface où il rend compte des Ouvrages de Mariana, & où il expose les differens jugemens qu'on a portez de son Histoire d'Espagne. Mariana est appellé par Baronius: *Veritatis amator, qui erudito stylo postremam manum apposuit rerum Hispanicarum Historiæ.* C'est-à-dire, selon la version de l'Abbé de Vairac (dans le *Prospectus* de sa nouvelle Traduction de Mariana, pour laquelle on souscrivoit il y a deux ans) *Grand amateur de la vérité, qui a écrit élegamment, & qui a porté l'Histoire d'Espagne au plus haut point de sa perfection.* „ S'il avoit bien entendu le „ Latin, reprend le P. Charenton, il „ auroit sçû que cela ne signifioit rien „ autre chose, sinon que l'Histoire de „ Mariana étoit *la derniere qui avoit* „ *paru.* C'est dommage, ajoute-t-il, „ que ce Critique n'ait pas mieux „ compris toute la force du Latin; sa bile „ se seroit moins émuë, & il auroit par„ lé de ce sçavant Cardinal d'une ma„ niere plus mesurée ".

Le Traducteur rapporte en peu de mots tous les éloges que différens Au-

teurs ont donnés à Mariana, & pour relever davantage ces louanges, il fait l'éloge de ceux qui les ont données. Mais il ne dissimule pas que l'*Histoire d'Espagne* a été fort critiquée. „ La „ multitude & l'acreté des Critiques „ est, dit-il, ordinairement regardée „ par les personnes intelligentes, com- „ me la preuve de la *bonté* d'un ouvra- „ ge, ou même de son *excellence*. Ja- „ mais l'envie ne s'acharna à décrier un „ ouvrage *très-médiocre*, elle l'aban- „ donne au mépris que son peu de mé- „ rite lui attire. " C'est-là ce qu'on dit ordinairement, mais plusieurs *personnes intelligentes* trouvent ici une équivoque. Les Critiques qu'on fait d'un ouvrage prouvent à la vérité que cet Ouvrage n'est pas *très médiocre*, qu'il a un mérite *apparent*, quelques beautez *séduisantes*, en un mot, qu'il est devenu célebre: mais elles ne point prouvent du tout que cet Ouvrage soit *bon*, encore moins qu'il soit *excellent*. Comme le P. Charenton a soin de relever le mérite de tous les Panegyristes de Mariana, il a soin aussi de rabaisser tous ceux qui ont censuré son Histoire. Pierre Mantoüan, *dont la réputation*, selon l'Abbé de Vairac, *est universellement répanduë dans l'Empire Littéraire*, n'étoit, suivant le P. Charenton, qu'un Valet de

publie un ... *marques sur l'Histoire du P. ... riana*, où il s'efforce de faire voi[r que] cet Historien s'est trompé en plu[sieurs] points capitaux. On prétend que ... vant Connétable de Castille, au ce duquel Pierre Mantoüan étoit véritable Auteur de ces Rem[arques]. Quoiqu'il en soit, la Contre-...
„ Quoiqu'il en soit, la Contre-... „ de D. Tamayo de Vargas ay... „ ru, dit le Traducteur, elle ... „ aux yeux du Public tout c... „ avoit fait ou imprimé pour „ l'Histoire de Mariana. "
„ Un Critique tout autreme[nt] „ table, ajoute-t-il, seroit ... „ *Moret*, Historiographe d... „ ine de Navarre, choisi pa[r] „ de ce Royaume pour en va... „ neur, & en éclaircir l'Hi[stoire] „ ... Navarrois, homm...

rès-juste ; lui attribue d'avoir ajouté oi à des Livres indignes de toute réance, entr'autres au Roman qui porte le nom de l'Archevêque Turpin, quoiqu'il soit connu de tout le monde que Mariana jugeoit ce Roman indigne d'être seulement nommé par un homme grave & sensé. " un mot, selon le Traducteur, Mo- est un Auteur passionné, & un Juge ierement recusable. Il est à remarer que Moret étoit Jesuite, quoique Traducteur ne le dise point, & qu'il y a it-être quelque lieu de s'étonner qu'un uite ait si fort maltraité son confrere. M. bbé de Vairac en tire même un pré- é contre Mariana.

Le Pere Charenton, dans sa Préfa- examine ainsi en détail les éloges & critiques qu'on a faits de son Auteur, par-là il met le Lecteur en état de er avec équité que c'est un Historien -estimable, quoiqu'il ait peut-être défauts. Il résulte selon lui de cet men 1°. que Mariana étoit, *un nd amateur de la vérité*, nullement tial, un esprit & un cœur élevé au-sus des interêts & des craintes servi-; 2°. un grand esprit, un homme -sçavant; 3°. qu'il écrivoit avec élé-ce & avec noblesse : ses ennemis mê-en conviennent : 4°. qu'il n'a négli-

gé

gé aucun moyen pour éclaircir la vérité. Car il a donné le Catalogue des Auteurs dont il a tiré son Histoire: ce sont les meilleurs & les plus estimez, & il a rejetté loin ce qui ne vient que des Auteurs apocryphes & supposez. ,, Mais ,, ce qu'on appelle, continuë le Traduc- ,, teur, les deux yeux de l'Histoire, je ,, veux dire, la connoissance de la ,, Géographie & de la Chronologie, ne ,, lui a-t-il pas manqué? C'est ce que ,, prétendent ses plus violens adversai- ,, res; c'est ce qu'ils éxagerent avec tou- ,, te les figures d'une Rhétorique vision- ,, naire; c'est à quoi D. Tamayo de ,, Vargas a répondu de son tems: & ,, pour ce qu'on a objecté depuis, j'ai ,, tâché d'y répondre dans mes notes ,, & dans mes additions. Il y a des ,, hommes curieux de Géographie, qui ,, ne font attention dans une Histoire ,, qu'à la situation que donne l'Histo- ,, rien aux lieux où sont arrivez les éve- ,, nemens dont il parle. Leur paroît-il ,, se méprendre d'un demi-quart de ,, lieuë: tout est perdu, son Histoire ne ,, vaut rien. . . . Mais les amateurs ,, passionnez de la Chronologie *sont-ils* ,, plus raisonnables? Si on en croit ces ,, Chronologies, il n'y a rien de si con- ,, sidérable dans l'Histoire que le tems. ,, Marquer un jour pour un autre, c'est

„ anéantir la vérité. Ils croyent qu'on
„ leur fait une injustice d'oser comparer
„ ou préferer d'autres témoins ou d'au-
„ tres Historiens à ceux qu'ils honorent
„ de leur estime. Comment? on ose-
„ roit comparer Roderic, qui n'a écrit
„ qu'en Latin, à George Elmacin, qui
„ a écrit en Arabe? On préfereroit la
„ Chronique d'Albelda au Geographe
„ de Nubie? Mariana, qui connoissoit
„ soit les Arabes, a préferé les Auteurs
„ Espagnols aux Etrangers, sur ce qui
„ regardoit l'Espagne; il a vû ce que
„ les Chroniqueurs Arabes disoient de
„ l'invasion d'Espagne par les Maures,
„ Mais il a vû aussi dans l'Histoire
„ d'Espagne de Roderic Archevêque de
„ Tolede, ce que cet Auteur en avoit
„ trouvé dans les Histoires écrites par
„ les Espagnols naturels. Il a remarqué
„ que ce Prélat, si bien instruit, s'est
„ attaché au temoignage des Espagnols
„ préferablement à celui des Arabes.
„ Mariana l'a suivi en cela, & par-là il
„ a mérité que nos Rhétoriciens outrez
„ l'accusassent d'avoir renversé la Chro-
„ nologie durant treize cens ans, com-
„ me nos Grammairens Géographes
„ l'accusent d'avoir transporté des Vil-
„ les & des Provinces entieres, à cause
„ que sur un point de l'ancienne Géo-
„ graphie d'Espagne, il a préferé Pline,

„ g...
„ verneurs ...
„ voient voyag... en E...
„ avoit demeuré ensuite fort ...
„ Charenton ajoute ...
„ Quoi donc, prétend-on que cet A...
„ teur soit infaillible, & qu'il ait en...
„ tous les points de son Histoire trou...
„ vé ou dit la vérité? Qui a jamais ...
„ une pareille pensée ? On ne conn...
„ d'Histoire à qui un pareil éloge ...
„ vienne, que l'Ecriture-Sainte. ...
„ assure même qu'on verra dans les ...
dont il a accompagné sa Tradu...
que si Mariana ne mérite pas ...
reproches qu'on lui fait, il en...
quelques-uns, & même d'autr...
quels ses adversaircs n'ont pas ...
qui n'empêche pas, que l'Histo...
riana ne soit la meilleure Hi...
rale d'Espagne, qui ait enc...
Il est rare de trouver ...
sinceres & courageux, qui ...
un Auteur qu'ils prenne...
...ire. C'est ce que ...
... dans son ...

jette d'une Histoire générale, qui se t
vent dans celle de Mariana, il est à c
re qu'il met ce défaut au rang de c
dont il convient.

Les notes du Traducteur relevent
mérite de sa Traduction. S'étant
perçû, qu'il s'etoit quelquefois trom
il y a joint des additions; non seuleme
pour augmenter, mais même pour co
riger ses propres notes, ou il fait bien se
oir qu'il a lû les Ouvrages publiez contr
l'Histoire de Mariana. Ces Notes so
les remarques tantôt critiques, & tan
ôt apologetiques, qui servent à instrui
e ou à délasser le Lecteur, & quelque
is à redresser l'Historien.

On trouve dans l'Ouvrage 4. Cartes
i y étoient comme necessaires; elles
ttent sous les yeux differens
t trouvée l'E

re générale. Nous ne pouvons que donner une légere idée d'un pareil Ouvrage, en marquant où l'Hiſtoire commence & où elle finit, & en citant quelques endroits particuliers qui peuvent intereſſer davantage le Lecteur, & caractériſer l'Hiſtorien.

Mariana fait hardiment deſcendre les Eſpagnols, de Tubal, cinquiéme fils de Japhet. Il aſſure, *comme une verité conſtante*, que Tubal eſt venu en Eſpagne. Tout ſon embarras eſt de ſçavoir par quel Port il y eſt entré; il n'oſe décider la queſtion. Le Traducteur fait une remarque judicieuſe ſur cette prétenduë origine des Eſpagnols. „ Cela paſſoit „ pour vrai en Eſpagne, dit-il, lorſque „ l'Auteur écrivoit ; mais hors l'Eſpa- „ gne, & même en Eſpagne, depuis „ les premieres éditions de ſon Ouvrage, „ on a reconnu que ce fait ne pouvoit „ pas être cité *comme une verité conſtan-* „ *te*, la choſe étant fort douteuſe. Plu- „ ſieurs Auteurs ont attaqué là-deſſus „ notre Hiſtorien, & l'accuſent encore „ tous les jours. Cependant, comme „ il ſçavoit très-bien qu'un fait ſi remar- „ quable, quand on l'avance, doit être „ appuyé de raiſons & d'autorités con- „ vaincantes, ſi l'on en a, & qu'il n'a „ jamais apporté ni l'une ni l'autre pour „ établir ce ſentiment, on peut avec

„ beau-

ɔeaucoup de raiſon douter qu'il eut
ajouté toute créance à ce fait.
L'Hiſtorien dit, p. 21. *Que de tout*
s il a été permis aux Hiſtoriens de ren-
vénérable, & en quelque maniere,
rée, l'origine des Peuples, & pour leur
ner plus de luſtre, de mêler la vrai-
blance avec la vérité. Cette maxime,
nme l'on voit, a pû autoriſer Maria-
à faire venir Tubal en Eſpagne, &
aire deſcendre de lui tous les Eſpa-
ɔls. Le Traducteur fait ſur cet en-
ɔit une réflexion qui paroîtra ſubtile;
lit que ce n'eſt pas pour lui-même
e l'Auteur prend cette permiſſion;
is que c'eſt une liberté qu'il accorde
eux qu'il ne peut réduire à ſe conten-
de la vérité. Dans le fond Mariana
: aſſez ſentir depuis la pag. 22. juſqu'à
ɔag. 26. le peu de cas qu'il faiſoit des
iſemblances en matiere d'Hiſtoire,
ſqu'il y rejette tout ce qu'a avancé
aux Beroſe, ſur la ſucceſſion imaginaire
: premiers Rois d'Eſpagne, & ſur l'ori-
ie fabuleuſe de la plupart des Villes de
Royaume. Nous remarquerons ici que
naxime de Mariana paroît empruntée
Tite-Live, qui dit: *Datur hæc venia*
tiquitati, ut miſcendo ſacra profanis pri-
rdia Urbium ſuarum auguſtiora faciat.
Geryon, ſelon Mariana, eſt le pre-
er Roi d'Eſpagne dont les Auteurs
 Grecs

ros fabuleux ; c'eſt comme ſ
tendoit, ajoute-t-il, que Go
Bouillon n'a jamais éxiſté, pa
Poëte Italien & un Poëte Eſ
ont fait le Héros de leurs Po
ſeroit à ſouhaiter que le Trad
a fait cette remarque au ſujet d
en eut ajouté quelques autre
les Rois d'Eſpagne, dont il eſt
ce commencement de l'Hiſto
riana, & qu'il nous eût pû in
Ecrivains anciens où cet Aut
vé les noms, la ſuite, la Gén
l'Hiſtoire de tant de Princes
régner quelques années après l
c'eſt-à-dire, dans les ſiecles fa

Les trois Geryons freres, ſu
Geryon leur pere, & ſont v
Hercule, qui établit en leur
qualité de Gouverneur d'Eſpa
palus, l'un de ſes principau
nes ; c'eſt de cet Hiſpalus do

le Mont Palatin les premiers fon
ens de Rome, long-tems avant
iſſance de Romulus. Mariana ne d
point ce dernier article comme u
rité; il ne le croit pas même vraiſe
ble. *Ce n'eſt*, dit-il, *que pour fla*
otte vanité de notre Nation, que l'
les Eſpagnols fondateurs de Rome.
ur l'autorité de Philiſtus de Syrac
dont Ciceron dit, (dans la treizi
Epître du ſecond Liv. à ſon frere
iſtus capitalis, creber, acutus, pen
us Thucydides, Mariana avance
me une choſe ſûre, qu'Atlas en par-
d'Eſpagne y laiſſa ſon fils Siculus
la gouverner en ſa place pendant
ſence. Siculus fut Roi d'Eſpagne
la mort de ſon pere, & donna
om à l'Iſle de Trinacrie. L'Hiſto-
aconte enſuite l'...

le Peuple de Dieu : l'Histoire de Pygmalion, de Sichée & de Didon ; le Commerce des Pheniciens avec les Espagnols: les Villes que ceux-là ont bâties en Espagne, entre lesquelles furent Malaga & Abdera : la prise de la petite Isle d'Yvica par les Carthaginois, la descente de Nabucodonosor en Espagne. Le voyage de Nabucodonosor, dit Mariana, est fameux dans presque tous les Historiens Hébreux. Ils pretendent même que ce Prince, qui venoit de détruire le Royaume de Juda, avoit dans son Armée un grand nombre de Juifs, & c'est de là, disent ces Auteurs, que plusieurs mots Hébreux se sont glissez dans l'Andalousie & dans la Castille. L'Historien parle ensuite du voyage des Phocéens en Espagne, tandis que le Roi Arganton y régnoit. (Ce sont les Phocéens, selon tous les anciens Historiens qui ont bâti Marseille.) Les Pheniciens qui joints aux Carthaginois, s'étoient emparez de la petite Isle de Cadis, tâcherent d'envahir l'Espagne sous la conduite de Maharbal. On voit ici en abrégé, l'Histoire du voyage de Hannon Roi de Carthage, dont nous avons la Relation en Grec, imprimée à Bâle chez Froben en 1533. au bout du *Periplus* d'Arrien. Toutes ces choses contenuës dans le premier. Liv. de Mariana, quoique fort incertaines, sont agréables à lire.

Dans

Dans le second Liv. pag. 109. on lit qu'il survint l'an 324. de la fondation de Rome, une peste universelle qui ravagea presque toute la terre. „ Elle vint „ d'Ethiopie, dit l'Historien, par des „ vents empestez. Thucydide, Tite- „ Live, & Denis d'Halicarnasse en par- „ lent dans leurs Ecrits. Nos Historiens „ disent que cette peste vint par une ex- „ trême sécheresse. Hippocrate, qui vi- „ voit alors dans la Thessalie, rapporte, „ qu'il arrêta le cours de cette dange- „ reuse peste, en faisant mettre le feu „ aux forêts.

Les 2, 3. & quatriéme Livres de l'Histoire de Mariana, contiennent les guerres des Carthaginois & des Romains, les guerres civiles d'Espagne, le gouvernement de Jules Cesar & de Pompée, la guerre que se firent en Espagne, ces deux Généraux d'Armée, la fin de cette guerre funeste, qui fut terminée par la Bataille de Munda, où Cesar défit le jeune Pompée. (Quand Cesar parloit de cette Bataille, il avoit coutume de dire que dans les autres actions il avoit presque toûjours combattu pour la gloire ; mais que ce jour-là il avoit combatu pour défendre sa vie.) Ils contiennent encore tout ce qui s'est passé de considérable en Espagne depuis l'empire des premiers Cesars, jusqu'à l'empire d'Arcadius &

d'Honorius; c'est alors que les Goths envahirent l'Espagne. Quoique ces choses soient connuës de tous ceux qui sçavent un peu l'Histoire Romaine, elles se trouvent néanmoins traitées dans cette Histoire avec tant de vivacité, de précision, d'élegance & de clarté, qu'on les lit avec un plaisir nouveau. Il est d'ailleurs à remarquer que Mariana ne s'écarte jamais de son sujet, & ne s'étend sur l'Histoire Romaine qu'autant qu'elle a un rapport immédiat & nécessaire à l'Histoire d'Espagne.

Nous réservons pour le Journal suivant, ce qui regarde cette *Histoire depuis* l'irruption des Barbares en Espagne, jusqu'à l'expulsion entiere des Maures. Mais avant que d'achever cet extrait, nous croyons devoir dire quelque chose de la personne de Mariana, dont la Vie a été écrite par Alegambe & Sotvel, & par Thomas de Vargas. Il nâquit à Talavera au Diocése de Tolede, & à l'âge de dix-sept ans il entra chez les Jesuites en 1554. Il enseigna la Théologie à Rome en 1561. en 1569. il vint à Paris, & y expliqua saint Thomas pendant cinq ans. Il retourna en Espagne l'an 1574. & passa le reste de ses jours à Tolede, où il mourut en 1584. âgé de quatre-vingt-sept ans, & selon Bernardin Giraldi, en 1632. âgé de 96. ans.

Je-

Jesuitarum, dit-il, *quos ætas nostra vidit annosissimus.* Mariana sçavoit le Grec & l'Hébreu, & étoit très-profond dans la connoissance de l'Histoire sacrée & profane. Il composa plusieurs Ouvrages, dont voici les principaux : le Traité *du changement des Monoyes.* Il représentoit dans cet Ouvrage Philippe III. comme un Roi imbécile & fainéant, & le Duc de Lerme, son Ministre, comme l'ennemi du bien Public. L'Auteur fut mis en prison pour cet ouvrage, & y demeura plus d'un an. Il fit imprimer à Tolede en 1598. avec approbation & privilege du Roi son fameux Livre *De Rege & Regis Institutione*; Ouvrage où il approuve le détestable parricide de Jacques Clement, & où il avance plusieurs maximes pernicieuses, comme des conséquences du principe que l'autorité de la Nation est supérieure à celle du Roi. Ce Livre, qui fut condamné en France & brûlé par la main du Bourreau, attira dans la suite de grandes persécutions aux Jesuites. Un autre Ouvrage célébre de Mariana est le Livre intitulé *Del governo de la Compania de Jesus*, où l'Auteur représente tout ce qui arrivera à sa Compagnie, si elle ne corrige son gouvernement. L'Evêque d'Osma ayant trouvé le manuscrit de cet Ouvrage parmi les papiers de Mariana, lorsque cet

Auteur fut arrêté par ordre du Roi, le fit voir à ses amis, qui le copierent & le rendirent public. Un Libraire François le fit imprimer en Espagnol, en Latin, en Italien & en François, à Bordeaux en 1625. *in* 8. Des personnes très-instruites dans la connoissance des Livres assurent qu'on ne l'a pû encore trouver en Latin dans aucune Bibliothéque. Le Jesuite Alegambe prétend qu'on inséra dans cette édition plusieurs choses qui n'étoient point dans le manuscrit. Ce Livre fut condamné à Rome en 1631. Les *Scholies* de Mariana *sur l'Ecriture-Sainte* sont fort estimées, & M. Simon en a fait l'éloge (Hist. crit. du vieux Test. liv. 3. ch. 12.) mais l'Ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur est son *Histoire d'Espagne*. Pierre Mantouan, Secretaire du Connétable de Castille, en fit la critique, comme on a vû ci-dessus, & la publia à Milan en 1611. *in*-4. étant pour lors âgé de 26. ans, sous ce titre: *Advertancias a la Historia de Juan de Mariana.* Thomas de Vargas, qui répondit à la Critique de Pierre Mantouan, dit que Mariana ne voulut jamais jetter les yeux ni sur l'ouvrage de son Censeur, ni sur l'ouvrage de son Apologiste. On imprima à Amsterdam en 1694 un *Abregé Chronologique de l'Histoire d'Espagne*, tiré de Mariana, & on attribua cet

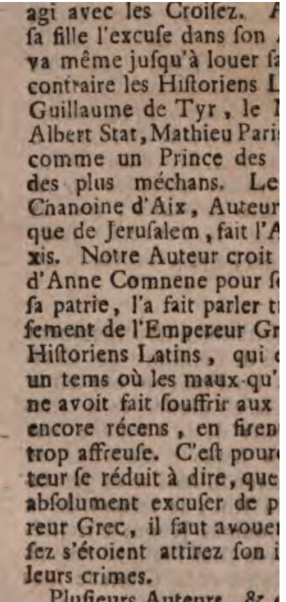
Ou-

Ouvrage à une Demoiſelle de Rouen, nommée Mademoiſelle de la Roche, réfugiée en Angleterre.

Commentatio Hiſtorica de ſacris Galliæ Regum in Orientem expeditionibus, quam ſub præſidio Joannis Danielis Schoepfini Hiſt. & Eloq. Prof. pub. Ordin. in almâ Argentoratenſium univerſitate die 2. Septemb. 1724. ſolemniter defendet JOANNES-MICHAEL WOLFFIUS. Arg. Il. cultor. C'eſt-à-dire : *Diſſertation Hiſtorique ſur les Croiſades des Rois de France, &c.* A Strasbourg chez la Veuve de Jean-Frederic Welper, 1724. Broch. *in*-4o. pp. 76.

CETTE Diſſertation n'eſt proprement qu'un abregé de l'Hiſtoire des Croiſades auſquelles les François ont eû le plus de part. Elle eſt diviſée en 4. chapitres ; le premier de la Croiſade ſous Philippe I. dans laquelle Godefroi de Bouillon s'étant rendu Maître de Jeruſalem, en fut élû Roi ; le ſecond de la Croiſade ſous Louïs le Jeune ; le troiſiéme de la Croiſade ſous Philippe Auguſte ; & le quatriéme de la Croiſade ſous S. Louïs.

Comme cette Diſſertation ne contient qu'un abrégé d'une Hiſtoire, d'ailleurs très-



agi avec les Croisez. A
sa fille l'excuse dans son
va même jusqu'à louer sa
contraire les Historiens L
Guillaume de Tyr, le
Albert Stat, Mathieu Pari
comme un Prince des
des plus méchans. Le
Chanoine d'Aix, Auteur
que de Jerusalem, fait l'A
xis. Notre Auteur croit
d'Anne Comnene pour s
sa patrie, l'a fait parler t
sement de l'Empereur Gr
Historiens Latins, qui
un tems où les maux qu'
ne avoit fait souffrir aux
encore récens, en firen
trop affreuse. C'est pour
teur se réduit à dire, que
absolument excuser de p
reur Grec, il faut avouer
sez s'étoient attirez son i
leurs crimes.

Plusieurs Auteurs, & e
zerai, croyent que Godef
fut Général de l'Armée

sous le régne de Philippe I. Il y a même un Historien qui assure que le commandement fut déféré au Duc de Bouillon par l'Empereur; mais plusieurs morceaux tirez de l'Historien Balderic font voir que tous les Seigneurs qui furent à cette Croisade étoient égaux, & que chacun étoit le maître des Troupes de sa Seigneurie.

Il y a encore de la diversité entre les Auteurs sur la qualité du Duc Godefroi de Bouillon depuis la prise de Jerusalem; plusieurs lui donnent le titre de Roi, d'autres seulement celui de Duc. Il est vrai qu'il fut élû Roi par les Seigneurs qui étoient à la Croisade, & qu'il en eut toute l'autorité, mais il n'en prit pas le titre, comme le remarque Jacque de Vitry; d'où vient que Baudouin son frere & son successeur se qualifie *premier Roi des Francs à Jerusalem*, dans une Charte rapportée par Guillaume de Tyr. L'Auteur pouvoit ajouter à ces preuves que dans les Assises de Jerusalem Godefroi n'est appellé que Duc de Bouillon, même depuis qu'il eut été élû Roi de Jerusalem, Quand *les Princes & les Barons orent ehleu a Roi & a Seignor d'ou Royaume de Jerusalem le Duc Godefroy de Bouillon, & il ot receu la Seignorie*, porte le premier chapitre des Assises de Jerusalem, *il ne volt estre sacré ne coroné a Roy*

Roy al dit Royaume, pource qu'il ne volt porter corone d'or, là où le Roy des Roix Jesu Crist le fils de Dieu porta corone d'epines le jour de sa passion.

On croit communément que S. Louïs établit à Paris l'Hôpital des Quinze-vingts Aveugles, à cause d'un pareil nombre de personnes nobles à qui les Sarazins avoient fait perdre la vûë. Ce fait est même rapporté par Pasquier dans ses Recherches de France. Notre Auteur ne croit point qu'il soit fort assuré. Il remarque qu'avant le régne de saint Louïs les Ducs de Normandie avoient fondé un Hôpital à Rouen pour les Aveugles.

Tractatus de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ Autore ANTONIO CHARLAS sacræ Theologiæ Doctore, editio tertia ex autographo Autoris locupletior & emendatior; accedunt præterea ejusdem Opuscula quatuor antehac seorsim divulgata. C'est-à-dire: *Traité des Libertez de l'Eglise Gallicane, par* ANTOINE CHARLAS, *Docteur en Théologie; troisiéme édition, augmentée & corrigée sur le Manuscrit de l'Auteur, avec quatre Opuscules qui avoient été imprimez séparément.* A Rome de l'Imprimerie de la Congrégation de la Propagation de la Foi. 1720. in-quarto, trois volumes. I.

vol. pp. 315. II. vol. pp. 422. III. vol. pp. 368.

ANTOINE CHARLAS, Chanoine Régulier de l'Eglise Cathédrale de Pamiers, étoit fort attaché au sentiment de son Evêque au sujet de la Regale: voyant que tous les mouvemens qu'il s'etoit donné pour l'affaire de la Regale avoient été inutiles; il résolut d'attaquer même les Libertez de l'Eglise Gallicane. Dans le tems qu'il travailloit à cet Ouvrage, on vit paroître la Déclaration que le Clergé assemblé en 1682. avoit faite sur l'autorité du Pape, sur l'usage de son pouvoir, & sur l'indépendance des Souverains de toute puissance Ecclésiastique pour ce qui regarde le temporel. Le P. Charlas employa tous les Mémoires qu'il avoit recueillis sur ce sujet, pour combattre les quatre Propositions du Clergé; & ce que les Evêques de France ont dit dans le Préambule au sujet des Libertez de l'Eglise Gallicane. L'Auteur traite dans les trois premiers Livres, de l'origine, du progrès, de la Justice & de l'antiquité des Libertez de l'Eglise Gallicane. Il y voudroit persuader que les Libertez de l'Eglise, dans le sens que l'on prend ces termes en France ne sont que des expressions vagues, dont on n'a pû jusqu'à présent don-

donner une juste definition, que ce que disent les Défenseurs de ces Libertez n'est appuyé sur aucune raison solide, & que l'usage qu'on en fait produit de grands abus. C'est pour donner quelque couleur à cette derniere proposition, qu'il entre dans l'examen du Recueil des preuves des Libertez de l'Eglise Gallicane de Dupuy, de M. de Marca sur la concorde du Sacerdoce & de l'Empire, & du Traité de l'abus de Fevret, à l'occasion duquel il traite de l'Appel comme d'abus, qu'il regarde comme une nouveauté, *qui a dépouillé l'Eglise Gallicane de son honneur & de son autorité, & ruiné sa discipline.*

Venant ensuite à chacune des Propositions de l'Assemblée du Clergé de 1682, il ose soutenir contre la premiere, que le Pape a un pouvoir indirect sur le temporel des Rois, même de ceux qui ne sont pas feudataires du S. Siége. Contre la seconde Proposition, il prétend établir la supériorité des Papes au-dessus du Concile Oecumenique. Il soutient contre la troisiéme Proposition, que le Pape a le droit de déroger à toutes les dispositions Canoniques, quand il le juge à propos, & que l'Eglise de France ne peut opposer ses anciens usages pour se dispenser d'exécuter les loix nouvelles du Souverain Pontife. L'Au-

teur s'efforce de prouver contre la quatriéme Propoſition du Clergé, que le Pape eſt infaillible pour tout ce qui regarde la foi, & qu'il n'eſt point néceſſaire pour que tous les Fideles ſoient obligés de ſe ſoumettre à ſes décisions, qu'elles ſoient accompagnées du conſentement de l'Egliſe univerſelle.

Ceux méme qui n'approuvent pas les ſentimens de l'Auteur, ne ſçauroient s'empêcher d'avoüer, que l'Ouvrage eſt rempli d'une grande érudition, que le P. Charlas y a recueilli ce qu'on pouvoit dire de plus apparent en faveur des opinions des Canoniſtes Ultramontains, & qu'il fournit plus d'argumens aux Défenſeurs de ces opinions, que ne leur en peuvent fournir tous les Traitez recueillis dans les vingt-un volumes *in-folio* de Roccaberti ſur l'autorité du S. Siége & dans les trois gros volumes *in-folio* du même Roccaberti ſur l'infaillibilité du Pape.

L'Ouvrage du P. Charlas fut imprimé pour la premiere fois à Liege en 1684. Les éxemplaires en ayant été vendus en peu de tems, parce que les queſtions que l'Auteur y traite faiſoient alors beaucoup de bruit, l'Imprimeur qui avoit donné la premiere édition, penſa à en faire une ſeconde; mais pendant que l'Auteur revoyoit ſon Traité pour l'augmenter & le corriger, un autre Imprimeur

primeur en fit une édition toute conforme à la premiere. Ce sont ces additions & ces corrections qui font la différence de l'édition de Rome d'avec les deux précédentes. En confrontant ces additions, on reconnoît que l'Auteur n'a rien changé pour le fond des sentimens. Il se détermine seulement en certains endroits sur quelques opinions des Canonistes Ultramontains, avec plus de force qu'il n'avoit fait dans la premiere édition. Quand on s'est une fois déclaré pour un parti, on s'attache si fort à en faire valoir les moyens, qu'on regarde bien-tôt comme des véritez constantes, toutes les opinions qui peuvent y avoir quelque rapport, quoiqu'on ne les ait proposées d'abord qu'avec quelque retenue. Le Portrait de l'Auteur est à la tête de cette nouvelle édition; les Officiers de la Cour de Rome, qui en ont permis l'impression, assurent que l'Auteur n'a fait paroître aucune partialité dans cet Ouvrage, & que tout le monde sera obligé de reconnoître qu'il n'a recherché que la Vérité. Les Censeurs Romains n'ont apparemment compris sous ces termes généraux que les Canonistes Ultramontains.

La premiere Dissertation du troisiéme volume a été imprimée pour la premiere fois à Cologne en 1690. après la mort

de

de l'Auteur. Elle eſt intitulée, *Primatus Juriſdictionis Romano Pontifici aſſertus*; c'eſt une Réponſe à la Diſſertation de M. Dupin ſur la Primatie du Pape ; qui eſt la quatriéme de ſes Diſſertations ſur l'ancienne diſcipline de l'Egliſe. Cet Ouvrage contenoit quelques propoſitions trop hardies , ce qui a donné lieu d'y faire des cartons. Le P. Charlas critique l'Ouvrage tel qu'il eſt ſorti des mains de l'Auteur.

Dans la ſeconde Diſſertation le P. Charlas éxamine ce qu'avoit dit contre lui l'Auteur de la Réponſe aux Théſes de M. Steyaert. Cette Diſſertation regarde particulierement le Concile de Bâle; elle a pour titre, *de Concilio Oecumenico*.

M. de Choiſeul du Pleſſis-Praſlin Evêque de Tournay , écrivit une Lettre à M. Steyaert au ſujet de la Théſe qu'il avoit ſoutenuë contre les Propoſitions du Clergé. Dans le troiſiéme Opuſcule le P. Charlas fait des obſervations ſur cette Lettre de M. de Choiſeul; elles ont été imprimées pour la premiere fois à Lille en 1688. Le dernier Opuſcule eſt adreſſé à D. Felix Deſchamps, qui avoit fait imprimer une Lettre au ſujet de la diſpute d'entre M. l'Evêque de Tournay & M. Steyaert. L'Auteur ſoutient dans ces quatre Opuſcules les mêmes opi-

nions ,

nions, qu'il avoit soutenues
Traité contre les Libertez de
Gallicane.

MÉMOIRE *pour* HERCULE
CADECK, *Prince de* ROHA
SOUBISE, *Défendeur & Der*
Contre MARIE DOROTH
FLECKENSTEIN, *veuve de*
GANG HENRI DE GOE
& Consors, tous héritiers par
HENRI-JACQUE, *Baron de*
KENSTEIN *leur pere & ayeu*
nier mâle de la Maison de Flec
Demandeurs & Défendeurs. E
ALBERT ERNEST, *Prince*
TINGUE, *Intervenant & De*
in-folio, *pp.* 57.

MÉMOIRE *Pour Dame* MAR
ROTHÉE DE FLECKENS
& Consors. Contre Messire HE
MERCADECK, *Prince de* R
& *contre Messire* ALBERT E
*Prince d'*OETTINGUE, in-f

MÉMOIRE *Pour la Maison*
TINGUE, *contre Monsieur*
de ROHAN. in-folio. *pp.* 21.

MÉMOIRE *Pour l'Inspecteur* G
Domaine, contre MARIE DE
KENSTEIN, & *contre* A
ERNEST, *Prince d'*OETT
in-folio. *pp.* 34.

LE nom ſeul des Parties intéreſſées dans cette affaire excite la curioſité, & l'importance des queſtions qui y ſont traitées engage ceux qui en ont quelque idée à vouloir s'en inſtruire plus à fond. Voici en peu de mots le fait qui y a donné lieu.

La Maiſon de Fleckenſtein eſt une des plus anciennes & des plus illuſtres de la Baſſe-Alſace ; elle y a poſſedé pendant pluſieurs ſiécles le *Landgericht* ou Juſtice Provinciale de Reſchwog, & des onze Villages du Rhiet, le Fief caſtrenſe d'Haguenau, & les ſujets Impériaux des 11. Villages, qui lui ont été concédez pour mélioration du Fief d'Haguenau, le Château de Fleckenſtein, la montagne ſur laquelle il eſt bâti, toutes les dépendances, & un autre Fief composé de deux Cours, ſitués à Baar.

Dans le quatorziéme ſiécle cette famille étoit partagée en deux branches, qui poſſedoient ces Fiefs en commun ; l'une appellée Rodolphine, ou la branche des Barons; l'autre nommée Fredericienne, ou la branche des Nobles. En 1354. les deux Chefs de ces branches, qui s'appelloient Henri, partagerent entr'eux ces Fiefs : Mais Henri de la branche Rodolphine, petit-fils de celui qui avoit fait le partage de 1354. appréhendant

pacte de famille, déclara qu'en cas d'extinction de l'une des branches ſans héritiers féodaux, l'autre branche ſeroit habile à ſucceder aux Fiefs, comme s'ils étoient en communauté.

En effet la branche Rodolphine des Fleckenſtein ayant manqué en 1664. par la mort de George, qui n'avoit point d'enfans mâles, les Fiefs paſſerent à ceux de la branche Fredericienne. Henri-Jacques, lequel réuniſſoit en ſa perſonne tous ces Fiefs, n'avoit qu'un fils, dont on n'eſpéroit point de poſtérité maſculine. Le pere & le fils conſentirent que M. le Prince de Rohan demandât au feu Roi, comme Seigneur de la Baſſe-Alſace, le don de tous les Fiefs dont ils jouïſſoient, en cas qu'ils mouruſſent ſans enfans mâles. L'expectative en fut ex-

Investiture simultanée de tous les Fiefs masculins de la Maison de Fleckenstein. En 1716. le Baron de Fleckenstein demanda des Juges pour distinguer dans les Fiefs qu'ils possedoient ceux qui étoient masculins & ceux qui étoient feminins. Le Roi commit le Conseil de Colmar pour faire cette distinction: mais le Baron de Fleckenstein & ses filles soutinrent au Conseil de Colmar que tous les Fiefs dont M. le Prince de Rohan avoit été investi étoient feminins. Après la mort du Baron de Fleckenstein, arrivée en 1720, M. le Prince de Rohan intervint au Conseil de Colmar, pour soutenir son investiture. D'un autre côté le Prince d'Oettingue, qui devint partie dans la contestation, prétendit que les onze Villages du Rhiet relevoient de son Comté d'Oettingue, & que c'étoit un Fief masculin, dont il pouvoit disposer.

L'affaire étoit en cet état, lorsqu'il plût au Roi de l'évoquer à son Conseil. M. le Prince de Rohan y soutient que tous les Fiefs que possedoit la Maison de Fleckenstein sont masculins, qu'ils relevent du Roi, comme Seigneur & Souverain de la Basse-Alsace, suivant le Traité de Munster, & que l'Investiture qu'il a obtenue en 1706. l'en rend Proprietaire. Le Prince d'Oettingue ne

lui dispute que les onze Villages du Rhiet, dont il prétend être Seigneur immédiat. La Dame de Goëlnitz & les autres héritiers par femme du dernier mâle de la Maison de Fleckenstein, prétendent prouver, tant contre M. le Prince de Rohan, que contre le Prince d'Oettingue, que tous les Fiefs dont il s'agit sont feminins, & que les dispositions faites à leur préjudice ne peuvent avoir aucun effet. Nous rapporterons dans ce Journal un précis de ce qui se trouve dans les Mémoires sur la question, si les Fiefs dont il s'agit sont masculins ou feminins. Nous parlerons dans un autre Journal de la queftion, si les Fiefs du Rhiet & les onze Villages qui en dépendent relevent du Roi, ou du Prince d'Oettingue.

L'on convient de part & d'autre du principe, que dans les Païs où les Fiefs sont régis par les usages de Lombardie, comme le sont les Fiefs de l'Alsace, on les répute toujours masculins, de sorte que les filles & les descendans des filles n'y peuvent succeder, à moins qu'on ne prouve par des titres précis qu'ils doivent passer aux filles. La Dame de *Goëlnitz* & ses consors, héritiers par femme du dernier mâle de la Maison de Fleckenstein, prétendent être dans le cas de l'exception, parce que quelques-uns de ces Fiefs

Fiefs sont à ce qu'elles disent des Fiefs *oblats*, que des filles ont été appellées à d'autres de ces Fiefs par des Investitures, & que par les Investitures quelques-uns de ces Fiefs sont conférés au Vassal, pour lui & pour ses héritiers, à perpétuité.

Pour établir la premiere de ces exceptions, les héritiers observent que les Fiefs oblats sont dans leur origine des biens allodiaux, dont les Proprietaires se sont démis entre les mains des Seigneurs, pour les reprendre en Fiefs de ces Seigneurs, sous la protection desquels ils se mettoient. Si les Proprietaires des biens allodiaux avoient crû se dépouiller par cette oblation de la proprieté de leur bien, de maniere qu'ils n'eussent pû passer à leurs descendans par filles, ils n'auroient point fait cette oblation ; on ne doit donc pas présumer qu'un Fief oblat soit masculin. D'ailleurs ce Fief ne doit être reversible au Seigneur en aucun cas, parce qu'il n'est pas naturel que le Seigneur puisse unir à son domaine ce qui n'en a jamais fait partie.

Dans le fait le *Landgericht* ou Fief du Rhiet, & les onze Villages & les droits qui en dépendent, doivent être réputés Fiefs oblats. Car un Acte de 1359. porte qu'Henri de Fleckenstein a offert à Loüis Comte d'Oettingue, & Landgra-

ve d'Alſace, la Juſtice appellée *Landgericht* de Roſwog, & les Villages & les droits qui en dépendent, dont il s'eſt démis entre les mains du Landgrave, & que Louïs d'Oettingue les a concédez à Henri de Fleckenſtein, ſon petit-fils, & à ſon petit-fils, pour en jouïr en commun, leſquels les ont reçus de lui, & ſont devenus ſes Vaſſaux, & du Landgraviat d'Alſace. Voilà, dit-on, un Acte ſolemnel d'oblation de Fief, qui eſt d'autant plus conſtant, que l'on ne prouve pas qu'avant 1359. les Fleckenſteins ayent tenu le *Landgericht* en Fief mouvant du Landgraviat d'Alſace. Le village de Benheim, dont il a une inveſtiture de l'an 1255. & dont il eſt parlé dans l'Acte de 1359. n'a jamais fait partie du Landgericht de Roſwog. D'ailleurs cet Acte de 1359. n'eſt point une *réfutation* ou une *réſignation* du Fief; car le Vaſſal ne fait de réfutation d'un Fief qu'en faveur d'un tiers; & dans l'Acte dont il s'agit, c'eſt Henri de Fleckenſtein qui reprend le Fief qu'il a remis entre les mains de Louïs Comte d'Oettingue.

Comme le Château de Fleckenſtein & ſes dépendances appartenoient à cette Maiſon dès le dixiéme ſiécle, les héritiers en concluent que c'étoit dans ſon origine un bien allodial, qui n'eſt deve-

u Fief que par la voye de l'oblation. En second lieu, il est dit dans l'Investiture de ce Château, accordée par l'Empereur Charles IV. à Henri, Jean & Frederic de Fleckenstein, que si les Fleckensteins meurent sans enfans mâles, les Fiefs passeront à leurs filles. Les mêmes clauses se trouvent répétées dans les Investitures de 1442. & de 1461. & cette clause n'a point été révoquée par les Investitures suivantes. Or c'est une maxime en Allemagne, disent les héritiers Fleckensteins, que quand le Seigneur a une fois reconnu que les Fiefs peuvent passer aux filles, il est absolument feminin. Les filles n'ont succedé à l'Archiduché d'Autriche, que parce que l'Empereur Frederic I. a consenti que si le Duc d'Autriche mouroit sans enfans mâles, le Duché passeroit à l'aînée de ses filles. Le Duché de Brabant n'est échu à Jeanne de Brabant, puis à Marguerite sa sœur, & à Marie de Bourgogne; qui l'a transmis à la Maison d'Autriche, que parce que l'Empereur Philippe avoit accordé en 1204. à un Duc de Brabant la même grace que Frederic I. avoit faite à un Duc d'Autriche.

On soutient par les mêmes raisons, de la part des héritiers de la Maison de Fleckenstein, que le Fief castrense d'Haguenau & celui des Sujets de l'Empire

Les Investitures de 1433. & de 1442.
portent que Thiery & Frederic de Flec-
kenstein jouïront des Fiefs de la même
maniere que ses ancêtres les tenoient
des précédens Empereurs. Les héritier
ajoutent que par les Investitures les Em-
pereurs donnent ces Fiefs à ceux qu'il
en investissent, *& à leurs héritiers à
perpetuité.* Cette clause rend le Fief pu-
rement héréditaire, & par consequen
feminin. Car les filles & ceux qui des
cendent des filles peuvent succeder au
Fiefs qui sont accordez à *toutes sorte
d'héritiers*, comme elles succedent a
franc-aleu.

A l'égard du Fief de Baar, il a ét
acheté du consentement de l'Empereu
Leopold en 1670. par Henri-Jacques d
Fleckenstein. Cette seule circonstanc
suffit pour le faire déclarer héréditaire

teur du Domaine se réunissent pour répondre à ces moyens des héritiers de la Maison de Fleckenstein. M. le Prince d'Oettingue se joint à M. de Rohan & à l'Inspecteur du Domaine pour prouver que le *Landgericht* & les Villages qui en dépendent ne sont point un Fief feminin.

Dans cette vûe ils se proposent de prouver que le Fief du Rhiet n'est point un Fief oblat, & que quand il seroit Fief oblat, les filles ne seroient point pour cela en droit d'y succéder.

Ils disent par rapport à la premiere de ces deux propositions, que tout bien, reconnu Fief, est réputé donné par le Seigneur, & non offert par le Vassal, si l'offre du Vassal n'est justifié par écrit, ou s'il n'est prouvé par des titres précis, qu'avant l'investiture le bien étoit allodial; les héritiers Fleckenstein n'ont en leur faveur ni l'une ni l'autre de ces circonstances. On prouve au contraire que le Landgericht étoit tenu en Fief avant l'Investiture de 1359. par les raisons suivantes. 1o. Cet Acte d'investiture comprend le Fief de Benheim, celui du Rhiet & des onze Villages, du nombre desquels est le Village d'Hallonden; or il est prouvé par des Actes produits au Procès, que Benheim étoit Fief dès l'an 1255. & qu'Henri de Fleckenstein

 avoit

avoit été investi du Village d'Hallonden dès l'an 1333. L'Acte de 1359. ne peut être une oblation par rapport à ces deux Fiefs ; ce n'étoit qu'une réfutation ou démission d'Henri de Fleckenstein en faveur de son petit fils. Comment peut-on soutenir que les mêmes expressions dans un Acte ayent formé une oblation pour une partie des biens dont un Vassal a été investi, & une réfutation pour l'autre partie.

2°. Dès 1348. Henri avoit obtenu pour son petit-fils une Investiture du Fief de Benheim, & de tous les autres Fiefs qu'ils tenoient des Comtes d'Oettingue; or ces autres Fiefs ne pouvoient être que le Rhiet & ses Villages qui en dépendoient. Car il est prouvé par le partage de 1354. que la Maison de Fleckenstein ne possedoit point d'autres Fiefs mouvans du Landgraviat d'Alsace, que le Rhiet & ses dépendances.

3°. Le Rhiet est une Justice Provinciale : or on ne sçauroit donner une idée bien nette d'une Justice qui ne releve point de l'autorité Souveraine médiatement ou immédiatement, & par conséquent qui soit allodiale.

4°. Au commencement de l'Acte de 1359. le Comte d'Oettingue dit qu'Henri de Fleckenstein *son Vassal, & de son Landgraviat est comparu.* Henri étoit donc

onc Vassal du Landgrave avant la réfu-
tion faite par cet Acte. Enfin on ob-
rve que ce n'est que depuis que l'affai-
 est évoquée au Conseil, que les héri-
ers Fleckensteins ont inséré le mot *of-*
rt dans la traduction de l'Acte de 1359.
 que dans celle qu'ils ont fait imprimer
Colmar, au lieu du mot *offert*, on y
, *nous a transmis hors de son pouvoir*
possession en notre main.

Quand les Fiefs dont il s'agit seroient
olats, les filles ou les descendans des
les n'y pourroient succeder; car le
ief *oblat* n'étant pas moins Fief que ce-
i qui provient de la libéralité du Sei-
ieur, il est réputé masculin, & les fil-
s ou leurs descendans n'y peuvent suc-
der, si l'Acte d'investiture, qui con-
ent l'oblation, ne porte expressément
ue le Fief soit feminin. Quand le Pro-
ietaire offre un fond allodial au Sei-
ieur, il peut prévoir le cas de l'extinc-
on de ses descendans mâles, s'il n'a
oint stipulé qu'en ce cas ses filles & ses
ollateraux succederoient, il faut juger
u'il a voulu que le Fief oblat suivît la
ature des autres Fiefs. C'est ce que
écident Rosental, Hertius, & les au-
es Jurisconsultes Allemands, les mieux
struits des usages de leur Païs sur les
atieres féodales. Ils confirment leur
vis par plusieurs exemples. En effet,

la plûpart des Fiefs d'Allemagne, qui relevent de l'Église, sont oblats dans leur origine ; cependant ils retournent aux Seigneurs par l'extinction des mâles de la famille de ceux qui les ont offerts. En France les Duchez & les Comtez sont des especes de Fiefs oblats, cependant au défaut de descendans mâles, non-seulement le titre de dignité est éteint; mais le fond retourne au Domaine par la mort du dernier mâle, descendant de celui en faveur de qui la Terre a été érigée en titre de dignité, à moins que le Roi n'ait dérogé très-expressément à ce droit de reversion. Enfin le titre de 1359. résiste à ce que le Fief du Rhiet soit réputé feminin ; car les Comtes d'Oettingue l'ont conféré en *vrai Fief*, & le vrai Fief, ou Fief *propre*, est toûjours masculin.

M, le Prince de Rohan & l'Inspecteur du Domaine concluent de ce qu'ils ont dit sur la nature du Fief oblat, que quand le Château de Fleckensteln & ses dépendances seroient un bien allodial offert à l'Empire par la Maison de Fleckenstein, il n'en seroit pas moins Fief masculin. Ils ajoutent qu'il suffit pour que ce Fief ne soit point réputé oblat ; qu'on n'en rapporte point le titre d'oblation, & qu'on ne prouve point par des Actes authentiques que la Maison de Flec-

Fleckenftein l'ait poffedé comme un bien allodial.

A l'égard des Inveftitures de 1422. de 1442. & de 1461. qui portent que fi ceux que l'Empereur inveftit du Château de Fleckenftein meurent fans enfans mâles, les Fiefs pafferont à leurs filles. M. de Rohan & l'Infpecteur du Domaine foutiennent que ce font des graces fpéciales & perfonnelles, accordées par les Empereurs à Jean, à Frederic & à Henri de Fleckenftein, aufquels l'Inveftiture avoit été donnée ; mais que le cas n'étant point arrivé, que ceux qui étoient inveftis mouruffent fans enfans mâles, on ne peut étendre cette grace aux filles des fucceffeurs de ceux aufquels elle étoit accordée ; un privilege contraire au droit commun des Fiefs d'Allemagne ne fçauroit être renfermé dans des bornes trop étroites. D'ailleurs fi cette grace avoit dû avoir fon effet pour toute la defcendance de la branche Fredericienne, qui poffedoit le Château de Fleckenftein dans le 15e. fiécle, on n'auroit point obtenu des Lettres de l'Empereur Charles V. pour faire fucceder réciproquement à tous les Fiefs, les mâles des deux branches de la Maifon de Fleckenftein, au préjudice des filles de la branche qui s'éteindroit la premiere par le défaut des mâles.

A l'égard du Fief castrense d'Hag-
nau, on ne peut douter, selon M.
Rohan, qu'il ne soit masculin ; car
sortes de Fiefs appellés *Feuda gardiæ* c
le Livre des Fiefs, sont donnés pou
garde d'un Château, & sont par là m
culins de leur nature. La Jurisdict
sur les Sujets de l'Empire, qui sont
Allemagne, ce que sont les Bourg
du Roi en Champagne, ayant été d
née pour mélioration du Fief castr
d'Haguenau doit être de même nat
que ce Fief. Les termes *pour lui &*
héritiers à perpétuité, insérez dans
Investitures, ne marquent point que
Fiefs soient feminins. Car le mot d
ritier, dans les Investitures des F
d'Allemagne, ne signifie que les h
tiers féodaux, c'est-à-dire les mâl
comme en France les mots d'*hoirs*,
successeurs & d'ayans cause, en mat
de Pairie, ne signifient, suivant l'E
du mois d'Avril 1711. que les mâles
cendans de celui en faveur de qui
rection a été faite.

Pour ce qui est des Investitures
1414. & de 1421. où les filles de Fre
ric sont appellées au Fief, au dé
d'hoirs mâles de cette Maison ; M.
Rohan répond que c'est par une g
spéciale accordée aux filles de Frede
qui, par les raisons que l'on a marq

en parlant du Château de Fleckenstein, ne s'étend point aux filles de ses descendans. Cette réponse lui paroît d'autant plus solide, par rapport au Fief castrense d'Haguenau, que l'Empereur Charles IV. n'a accordé cette grace qu'aux filles de Frederic, quoiqu'il ait donné l'Investiture de ce Fief à Henri & à Frederic. On a été si convaincu que cette clause ne s'étendoit pas au-delà des filles marquées dans l'investiture, que la Maison de Fleckenstein a demandé en 1550. qu'au défaut d'hoirs mâles d'une branche, les mâles d'une autre branche succedassent à tous les Fiefs ; ce qui leur a été accordé. Ceux de la branche Fredericienne ont effectivement succedé en 1664. à tous les Fiefs que possedoit la branche Rodolphine, dont il ne restoit plus de mâles, sans avoir égard aux filles & aux descendans des filles de cette branche.

Le Fief composé de deux Cours situées à Baar, est peu considérable ; l'Inspecteur du Domaine dit que pour en connoître la nature, il faudroit obliger les héritiers à en rapporter les anciens titres ; mais que ce Fief ne méritant point qu'on instruise un interlocutoire, il n'insiste point sur cet article. D'un autre côté M. le Prince de Rohan soutient que les héritiers de la Maison de Fleckenstein refu-

sans de représenter les titres de ce
il doit être réputé masculin, suiva
Droit commun d'Allemagne.

Méthode courte & facile pour discer
véritable Religion Chrétienne, d
les fausses qui prennent aujourd'h
nom. A Paris chez Louïs Coign
Imprimeur & Libraire de feu S.
Monseigneur le Duc d'Orleans,
du Plâtre, près la ruë S. Jacqu
l'Aigle d'or. 1725. vol. *in*-12. pp.

LE dessein de l'Auteur dans cette
thode, n'est point d'entrer da
détail de controverses. Il se b
à prouver en général la Rel
Chrétienne, & en particulier la
ligion Catholique, Apostolique &
maine; ce qui suffit en effet, puisq
point bien établi, les autres le sont.
si l'on démontre une fois que l'E
Catholique est la vraye Eglise de J
Christ, il n'est plus nécessaire absolu
de prouver autre chose, parce qu
évident qu'il faut croire tout ce q
véritable Eglise, qui en vertu des
messes, ne peut se tromper, nous
ge de croire.

Ce n'est pas non plus ici une co
verse séche & abstraite: la Mét
dont il s'agit est à la portée de to
mo

tire l'attention. Les preuve
ſont les plus recherchées en
matieres , & c'eſt ce qu'
dans ce Livre , où l'on v
phéties, les miracles, l'établ
prenant de la Religion Chré
marques poſitives de cette R
conformité de l'Egliſe Rom
ſent avec la primitive , &
qui prouvent la vérité de l
Chrétienne & Catholique.

Nous ne ſçavons de quel
cet Ouvrage , mais il eſt di
vertiſſement que le ſuccès qu
fois l'Auteur, en préchant à
plus grand Roi du monde , eſ
qui garantit le jugement favo
déja porté de cette Méthode pl
onnes intelligentes, qui l'o

L'Avertissement dont nous venons de parler est suivi d'une Préface où l'Auteur s'explique lui-même sur son Ouvrage. Il convient que la vérité qu'il entreprend d'établir a déja été traitée par les plus grands Ecrivains. Outre les saints Peres, à qui il donne avec raison le premier rang, il remarque que les Cardinaux Bellarmin, du Perron, & de Richelieu; les Peres Elizalde, Maimbourg, Seigneri, Bagot, & Dez, Jesuites; feu M. M. de Meaux & de Cambray, M. Nicole, le P. Thomassin, M. l'Abbé d'Argentré, aujourd'hui Evêque de Tulle, & nombre d'autres Auteurs, *ont* soutenu & prouvé avec force la Religion Chrétienne; mais il observe que la plupart de ces Livres sont Latins, & outre cela, purement Théologiques; en sorte qu'ils ne se lisent guéres par le commun des Fidéles. Il ajoute que dans plusieurs de ces Livres on ne parle de la Religion Chrétienne, qu'en général, sans établir en particulier la vérité de la Religion Catholique. Sur quoi il cite l'Ouvrage que M. Abadie Ministre Protestant a donné au Public sur la Religion. Ces raisons ont déterminé notre Auteur à donner un abrégé de ce que les meilleurs Livres qui ont été écrits sur les matieres dont il s'agit peuvent renfermer de plus important, non seulement

pour

pour prouver la Religion Chrétienne en général, mais la Religion Catholique en particulier. Il dit qu'on s'attendoit que M. Abadie *dont l'ouvrage a été fort lu, & assez universellement approuvé quoiqu'il ne soit pas sans erreurs*, ne se contenteroit pas d'avoir établi la vérité de la Religion Chrétienne; mais qu'il déclareroit ensuite quelle est, selon lui, parmi tant de Sectes Chrétiennes, la véritable Religion. Il n'auroit pas manqué sans doute de soutenir que c'étoit la sienne, c'est-à-dire la *Calviniste*, puisqu'il en faisoit profession; mais ce Ministre Protestant, continue notre Auteur, avoit trop d'esprit pour ne pas sentir le foible du Calvinisme, & ne pas voir qu'on ne pourroit jamais prouver que cette Religion *l'emportât sur toutes les Religions Chrétiennes*. Or ce qu'il n'a osé entreprendre pour la Secte de Calvin, l'Auteur de cette Méthode l'entreprend pour la Religion Catholique & Romaine.

Il commence d'abord par exposer les principales preuves de la Religion Chrétienne en général. La méthode qu'il suit pour cela se réduit à établir les trois véritez suivantes; la premiere, contre les Athées, qu'il y a un Dieu, premier principe de toutes choses; la seconde, contre les Déïstes, que Dieu a effectivement parlé, & qu'outre la Loi natu-

relle & Mosaïque, il en a révélé une autre, qui est la Loi Chrétienne; la troisiéme, contre les Hérétiques, que la Religion Chrétienne, Catholique, Apostolique & Romaine est la seule Religion qui ait été révélée de Dieu. De l'etablissement de ces trois points, l'Auteur tire des conséquences capables, dit-il, d'affermir les anciens Catholiques dans leur Religion, de ramener les Schismatiques dans le sein de l'Eglise, & d'ouvrir les yeux aux Infideles.

On prouve donc premierement qu'il y a un Dieu premier principe de toutes choses, & on attaque sur cela les Athées jusques dans leurs derniers retranchemens: après quoi l'on conclud : 1o. Que puisqu'il y a un Dieu, c'est un être nécessaire, un être éxistant par lui-même, & sans commencement : 2o. Que puisque cet être est nécessaire, il est éternel : 3o. Que puisqu'il est le principe de toutes choses, il a créé de rien l'Univers, & que sa puissance ne reconnoît point de bornes: 4o. Que sa sagesse n'est point bornée non plus ; 5o. Que Dieu est le comble de toutes les perfections imaginables, & dans un dégré infini, que par conséquent il est la vérité par nature, & ne peut rien dire de faux ; qu'ainsi on doit croire absolument tout ce qu'il a révélé. On observe à ce sujet que Dieu

avoit gravée dans le cœur de
ommes, il leur donna encore
positive, par laquelle il leur
a de lui offrir des sacrifices, &
na de quelle espéce devoient
crifices; témoins ceux qu'Abe
lui offroient. On ajoute que
emiers tems Dieu prolongeo
s Patriarches jusqu'à neuf cens
'il y eût des hommes, qui ay
am, ou quelques-uns de ses
pussent perpétuer la créance de
du Monde & du premier Et
en que la Loi des sacrifices, j
é. Ce qui fut cause que ce
aussi tôt après le Déluge, off
des sacrifices qui se perpétuerer
constante tradition, jusqu'à
à qui Dieu révéla que le Me
oit de sa postérité

ſont pareillement Divins.

On prouve la premiere propoſition en montrant que tout ce que la Religion Chrétienne enſeigne touchant les grandeurs de Dieu, la derniere fin de l'homme, & les moyens qui y conduiſent, eſt une doctrine qui n'a rien d'humain. On prouve la ſeconde par les Prophéties & par les miracles; & la troiſiéme par un expoſé des merveilles que la Religion a opérées. On conclud de ces trois points, que la Religion Chrétienne a été révélée de Dieu; Puis on ſe propoſe de montrer que les autres Religions ont été inventées par les hommes. Mais comme la Religion Chrétienne eſt diviſée en pluſieurs Sectes différentes, l'Auteur s'attache à prouver qu'il n'y a que la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine qui ſoit vérita-

qu'il l'ait renduë visible & si
nte, qu'elle l'emporte sur toute
tres; c'est-à dire, qu'elle doit êtr
tuë de certaines marques qui fa
onnoître clairement qu'elle est Divi
ns quoi les hommes seroient exc
es de ne pas professer une Relig
oi n'auroit nulle marque de verité,
ui n'en auroit que d'ambiguës.
incipe posé, l'Auteur raisonne en ce
sorte : Dieu a révélé une Religion
c'est la Religion Chrétienne ; Di
nt que nous suivions cette Religion
s cela il ne nous l'auroit pas donné
uoi serviroit-elle ? On nous propo
ieurs partis à suivre ; mais différe
eaucoup d'articles essentiels : lequ
rasserons-nous ? Le doute est faci
er. Nous sommes obligez d'embra
lui où il se trouve plus d

ne peut pas discerner par ces mystéres de quel côté est la vérité, il faut donc d'autres motifs & d'autres marques. Hors de là, chaque Secte pourroit se glorifier d'être la véritable Eglise. En second lieu, continuë notre Auteur, on ne peut pas discerner la véritable Religion par l'Ecriture seule, parce que l'Ecriture dans la plus grande partie n'est autre chose que la Religion par écrit, ainsi, continue-t-il, chercher la Religion dans l'Ecriture, c'est chercher la Religion dans la Religion même, & vouloir prouver la Religion par la Religion. De plus, poursuit-il encore, toutes les Sectes hérétiques se sont fondées sur l'Ecriture, expliquée selon leur sens & leurs prétentions, ce qui a donné & donnera toujours lieu à des contestations. En troisiéme lieu, on ne peut pas discerner la vé-

passons, on conclud qu'il est donc visible que la véritable Religion Chrétienne ne peut être discernée d'avec les fausses, que par les marques extérieures qu'elle a de vérité & de Divinité; marques qui soient supérieures à toutes les autres, & proportionnées à la portée de tout le monde. C'est, ajoute-t-on, ce que S. Paul a déclaré, quand il dit que la foi étoit une soumission; mais une soumission raisonnable, *rationabile obsequium vestrum:* ce qui signifie que nous avons de puissans motifs pour croire ces mystéres, quoiqu'en eux-mémes incompréhensibles. Or, insiste notre Auteur, il y a dans la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, plus de marques de véritable Religion, & des marques plus grandes, plus visibles, plus éclatantes, plus singulieres, que dans aucune autre.

Pour prouver cette seconde proposition, sur laquelle roule présentement toute la difficulté, il ne reste qu'à exposer les marques de véritable Religion, qui caractérisent, qui distinguent la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & qui la rendent infiniment supérieure à toutes les Sectes Chrétiennes, & c'est ce que fait notre Auteur. Il réduit ces marques à treize principales, qu'il explique au long; puis il examine

en

Catholique, Apoſtolique
elle ſeule, toutes les mar
la véritable Religion, & c
la véritable. 2°. Que l'
que, Apoſtolique & Rom
que Jeſus-Chriſt a fondé
3°. Que cette Egliſe étan
ſe de Jeſus-Chriſt, elle eſt
infaillible dans ſes déciſio
de foi: conſéquences qu'il
jour par un grand nombre
ce qui le conduit à expli
la regle de la vraïe foi. Il
cette regle doit avoir tro
la premiere, d'être claire
d'être infaillible; & la tro
univerſelle. Il entre ſur
détail qui l'engage à traite
de Dieu écrite, & de ce

nier article, d'où il infere que l'Ecriture ne sçauroit être par elle-même la regle de la Foi ; qu'il faut un Tribunal qui nous rende certains du véritable sens des textes ; que ce Tribunal est l'Eglise, & que c'est pour cela que Jesus-Christ commande de s'adresser à elle, *Dic Ecclesiæ*, & de s'y adresser de telle maniere, que si quelqu'un n'écoute pas la décision de cette Eglise, on le regarde comme un Payen : *si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut Ethnicus.*

On fait voir au long dans la suite de ce Livre, la nécessité d'un tel Tribunal, & quelles en sont les qualitez & les prérogatives en vertu des promesses de J. C. On s'étend principalement sur ce qui en concerne l'infaillibilité, & l'on termine l'ouvrage par une conclusion qui réunit comme dans un point, tout ce qu'on a dit.

Riflessioni sopra l'Origine delle FONTANE, descritte in forma di Lettera, dal Dottore NICCOLO GUALTIERI, Filosofo, e Medico Fiorentino, all'Altezza Reale di Violante Beatrice di Baviera, Gran-Principessa di Toscana, Governatrice di Siena, &c. *In Lucca. Per Leonardo Venturini.* 1725. C'est-à-dire : *Réflexions sur l'origine des Fontaines, écrites en forme de Lettre,* par

par le Docteur NICOLAS GUALTIERI, *Philosophe & Médecin de Florence, &c.* A Lucques, de l'Imprimerie de Leonard Venturini. 1725. *in-8o. pp.* 207.

CETTE Lettre est adressée à M. *Valisnieri*, Professeur en Médecine dans l'Université de Padouë, Membre de l'Académie des *Curieux de la Nature*, & connu par divers Ouvrages, qui lui ont fait une juste réputation. Il s'agit du Systême de ce Professeur touchant l'origine des Fontaines, qu'il attribuë uniquement aux pluyes; & c'est ce systême que prétend réfuter ici M. Gualtieri, en prouvant que les Fontaines n'empruntent leurs eaux que de la mer. Ces deux opinions sont presque les seules, qui partagent aujourd'hui les Physiciens sur ce phénomene de la Nature, pour l'explication duquel on a imaginé un si grand nombre d'hypothéses, que M. *Perrault* en compte jusqu'à vingt-deux, dans son Traité *de l'origine des Fontaines*. M. Gualtieri, en proposant ici son sentiment sur cette matiere, & en attaquant celui de M. *Valisnieri*, le fait avec toute la modestie, toute la politesse, & toute la docilité d'un homme, qui cherche à s'instruire, & qui s'adresse à un sçavant du premier ordre, pour avoir la solution

tout autre qu'un Naturaliſte d
du Profeſſeur de Padouë. C
pondra, ſelon toutes les appar
nous aurons ſoin d'expoſer ſe
de défenſe, avec la même é
& la même candeur que no
mettre en œuvre, dans le p
raiſons de ſon adverſaire.

M. Gualtieri, avant que d'é
ſyſtême, éxamine les objection
quelles M. *Valiſnieri* tâche de l
er. La premiere conſiſte à
'eau de la mer ne pouvant jan
lépouillée de ſon ſel, ni par le
l'aucune filtration, ni en paſſan
ongs canaux ſouterrains, elle
ar conſéquent fournir l'eau dou
orme les fontaines & les rivier

L'Auteur répond: 1º. Que p
nontrer l'impoſſibilité

n'ont pû parvenir à faire une once d'or, on ne seroit pas en droit de conclure qu'il ne peut s'en former dans les entrailles de la terre; de même, de ce que personne n'a encore trouvé le secret de dessaler l'eau de la mer, on ne peut en inférer que la chose soit absolument impossible. L'art (continuë M. Gualtieri) a-t-il pû découvrir ou imiter l'artifice des filtrations de tant de sucs différens, qui se séparent dans les végetaux & dans les animaux? Elles n'en sont pourtant pas moins réelles. Mais l'Auteur soutient que la nature elle-même nous offre, dans l'eau de pluye, une preuve convaincante de la possibilité d'adoucir l'eau marine. En effet, cette eau de pluye est très-douce, quoiqu'elle vienne presque toute de la mer. Elle s'est donc élevée en l'air sous la forme de vapeur, après s'être dépouillée de son sel, dont M. *Valisnieri* assure cependant qu'elle ne peut jamais être séparée. L'air est donc une espéce de filtre, qui donne un libre passage aux particules de l'eau, & qui le refuse aux molecules du sel. Il faut encore supposer une autre sorte de filtre dans les *poissons*, dont la chair n'est rien moins que salée, quoiqu'ils tirent leur principale nourriture de l'eau marine; ce qui fait voir, dit l'Auteur, avec combien peu
de

nature employe dans ses sou
moyens analogues, pour l
de ces différentes molécules.
ri imagine plusieurs causes,
y concourir. La premiere
ment des parties salines, qu
beaucoup plus salée au fond
qu'à la surface, & qui produit
de plusieurs de ces parties, il
trop de volume, pour qu'elle
s'insinuer dans les pores de la t
facilement que celles de l'eau.
de cause est le grand froid & l
qui régnent au fond de la mer
facilite encore l'assemblage & la
tion des parties salines. La trois
la nature de la terre, qui forme
de la mer, dans tous les endro
il n'est ni pierreux ni sablonneux
terre est argilleuse

reflexions, resultera de l'impossibilité d'expliquer autrement l'origine des Fontaines, qu'en recourant à l'eau de la mer.

L'Auteur vient après à la seconde objection du Professeur, que celui-ci regarde comme la plus forte & la plus capable d'anéantir ces conduits souterrains par lesquels ses adversaires s'efforcent d'amener jusqu'aux sources des Fontaines, l'eau marine suffisamment adoucie. Supposé (dit M. *Valisnieri*) que l'eau de la mer pût se dépouiller de son sel, les loix de l'hydrostatique ou de l'équilibre des liqueurs ne permettent pas qu'elle s'éleve jusqu'au sommet des montagnes; ce qu'il tâche de mettre hors de doute, par une longue suite de citations.

M. Gualtieri, peu touché de toutes ces autoritez, veut bien pourtant ne pas

...paroîtroit fort capable
faire monter à une très-grande hau-
r, malgré les loix de l'équilibre, les
x qui circulent dans les canaux sou-
ains. Il néglige de faire valoir le rai-
nement de *Van-Helmont*, qui pré-
, que l'eau renfermée dans les en-
es de la terre, n'est point assujettie
régles de l'hydrostatique; mais qu'el-
pend alors uniquement de l'impres-
que lui communique cet esprit, qui
e le Monde souterrain, & qui la
n mouvement dans les abimes pro-
qu'elle remplit. Il ne veut pas
s'appuyer de l'hypothése de *Des-*
& de ses Partisans, par laquelle
ique assez facilement l'élevation
x, pour l'origine des Fontaines.
ent que cette élevation se fait
nément aux loix de l'équili...

re, ou telle autre substance, au travers de laquelle l'eau ne peut passer, sans se dépouiller de son sel : 2°. Que deux liquides de pesanteur inégale, mis en égale quantité dans deux tuyaux égaux, élevez perpendiculairement sur un même plan, conservent entr'eux une hauteur différente relativement à leur poids. Cela posé, il est clair par plusieurs expériences, (dit l'Auteur) que l'eau de la mer pese plus que l'eau douce, & que la pesanteur de la premiere est à celle de la seconde, comme cent trois est à cent. Si l'on suppose donc, que la mer ait cent pieds de profondeur, & que l'eau marine dégagée de son sel par la filtration, remplisse les canaux souterrains par où elle circule ; elle pourra s'élever à la hauteur de trois pieds au-dessus du niveau de la mer. Maintenant, si l'on donne à celle-ci la profondeur d'un mille d'Italie, qui fait 5000. pieds (mesure de Boulogne) l'eau douce pourra monter à la hauteur de 150. pieds au-dessus du même niveau. Cette hauteur de cent cinquante pieds est déja quelque chose d'assez considérable pour une montagne. Mais comme il y en a de beaucoup plus élevées, du sommet desquelles jaillissent des sources d'eau douce, M. Gualtieri travaille à éclaircir sa démonstration, & à la confirmer p[ar] qu[...]

profondeur de la mer,
ayant pû trouver le fond; mais que
d même ils le trouveroient dans ces
s de lieux, on seroit en droit d'y
oser des gouffres, des trous, des
nes, des fosses, des canaux grands
tits, perpendiculaires, obliques,
eux, que la sonde ne rencontre
, & qui pénétrant jusqu'aux parties
lus intérieures de la terre, forment
colomne perpendiculaire d'eau salée,
hauteur immense. Cette colom-
issant par sa pesanteur sur l'eau
, l'oblige en vertu de l'équi-
de s'élever jusqu'à la cime des
autes montagnes. L'Auteur re-
, en second lieu, que l'eau est
up plus salée au fond de la mer
surface; sous la Zone torride,
les autres; que par consé-

beaucoup. en raréfiant l'air in
par-là augmentant la pression
térieur.

Ces réflexions de l'Auteur
ment comprendre, qu'il n'y
montagne si élevée, où l'eau
puisse arriver : car en supp
hauteur de trois milles d'Itali
du niveau de la mer ; person
nier, (continuë M. Gualtie
mer en quelques endroits, n'
deux cens de ces milles de p
ce qui ne doit point sembler i
puisque le demi-diamétre de
tant d'environ 3440. de ces
n'y a nul inconvénient de sup
ce globe soit creusé en cent
férentes, jusqu'à la profonde
milles d'Italie. L'Auteur e

me, des principaux phénoménes, qui regardent le mouvement des eaux & les modifications qu'elles reçoivent dans le sein de la terre.

Jusqu'ici M. Gualtieri s'est appliqué à réfuter les objections capitales de M. *Valisnieri* contre l'hypothése, qui attribuë à l'eau de la mer l'origine des fontaines & des rivieres, dont le cours est perpétuel. Mais après cette réfutation, il entreprend de prouver l'impossibilité de rapporter cette origine aux eaux de pluye; & c'est ce qui fait la matiere du reste de la Dissertation.

Pour démontrer cette impossibilité, il s'agit de prouver, que la quantité d'eau de pluye n'est pas, à beaucoup près, suffisante, pour entretenir le cours perpétuel des fontaines & des rivieres: & pour mettre cette proposition dans tout son jour, il ne faut que déterminer par le calcul, la quantité de l'eau que fournissent les pluyes, & celle de l'eau dont les rivieres se déchargent dans la mer; & au cas que l'une surpasse l'autre considérablement, la question sera décidée.

Il résulte (dit M. Gualtieri) des observations faites par l'Académie Royale des Sciences, pendant l'espace de dix-neuf ans, que la quantité moyenne de la pluye, qui tombe à Paris, est de dix-huit à dix-neuf pouces de hauteur cha-

que année. Pour découvrir combien il pleut en Italie pendant un an, l'Auteur demande qu'on réduise toute la surface de ce même País en un parallelogramme rectangle oblong, dont la longueur soit de 600. milles de Boulogne, & la largeur de 120. de ces milles. Il suppose ensuite, que toute l'eau qui tombe sur cette étenduë de terrain, pendant le cours de l'année, y soit retenuë, sans pouvoir s'écouler. Cette eau, dans la supposition, montera, suivant les observations de l'Académie, à la hauteur d'un pied & demi; & si l'on en calcule le total, on trouvera qu'il fait la somme de deux trilions, sept cens bilions de pieds cubes d'eau, qui tombent en un an sur la surface de toute l'Italie.

Pour sçavoir à présent la quantité d'eau que portent dans la mer toutes les rivieres de ce País-là pendant un an, il faut supposer un canal d'une profondeur & d'une largeur proportionnée aux dimensions de ces rivieres, dont celles qui se jettent immédiatement dans la mer, sont au nombre de deux cens, non comprises les autres rivieres, les ruisseaux, les fontaines, les canaux souterrains, &c. Avant que de déterminer la longueur & la largeur d'un pareil canal, M. Gualtieri observe, que le Po, à son embouchure,

eſt large de près d'un mille. Si l'on joint aux eaux du Po celles de dix-huit autres grands fleuves, pourroit-on donner à un canal qui les renfermeroit toutes, moins d'un mille ou de 5000. pieds de largeur, & de 20. pieds de profondeur? Si l'on y ajoute encore l'eau des petites rivieres, des fontaines, & de toutes les ſources, qui portent leur tribut à la mer; croira-t-on que toutes ces eaux raſſemblées puiſſent être contenuës dans un tel canal? Cependant, pour ne point effaroucher ſon adverſaire, l'Auteur veut bien réduire la largeur de ce canal à celle de 1250. pieds, qui n'eſt que le quart de 5000. & ſa profondeur à celle de quinze pieds. Après cette réduction, M. Gualtieri, en ſuivant le calcul de M. *Guglielmini*, trouve que la quantité d'eau portée continuellement dans la mer par un canal de cette dimenſion, pendant 366. jours, égaleroit la ſomme de cinq trilions, cinq cens vingt-deux bilions, trois cens quatre-vingt-onze millions de pieds cubiques d'eau. Or toute l'eau de pluye, qui arroſe l'Italie pendant une année ne ſe monte qu'à la quantité de deux trilions, ſept cens bilions de pieds cubes d'eau. Donc toutes les rivieres d'Italie jettent dans la mer deux trilions, huit cens vingt-deux bilions, trois cens quatre-vingt-onze millions de pieds cu-

celui de la quantité d'eau, qu
journellement. On ſçait, p
expériences (dit-il) que d'u
d'eau, qui a l'étenduë de di
quarré, il s'évapore un doigt
en vingt-quatre heures. Un
quarré d'eau contient vingt-ci
de pieds quarrez d'eau, qui
bilions, ſix cens millions de d
rez; d'où il ſuit, que d'une ſu
mille en quarré, il s'évapore e
res, trois cens ſoixante million
cubes d'eau, qui font 208.
pieds cubes. En donnant à la
diterranée 3000. milles de lo
420. milles de largeur, toute
cie ſera d'un million 2600
quarrez, lequel nombre étant
par celui de deux cens huit

700000. pieds cubes d'eau, qui s'évaporent de cette même surface, pendant le cours d'une année. Si l'on réduit, après cela, tous les fleuves qui se jettent dans la Méditerranée, à un canal qui ait six milles d'Italie de largeur, & quinze pieds de profondeur (ce qui s'appelle mettre les choses au plus bas) un pareil canal versera dans cette mer cent trente-deux trilions, cinq cens trente-sept bilions, trois cens quatre-vingt-quatre millions de pieds cubes d'eau, quantité fort au-dessus de celle qui s'évapore de cette mer, pendant une année.

Pour ôter à M. *Valisnieri* tout sujet de plainte, M. Gualtieri veut bien lui accorder, contre le témoignage de toutes les observations, qu'il tombe en Italie jusqu'à trente pouces d'eau par an. Mais il lui fait remarquer en même tems, qu'on ne doit pas prétendre que toute cette eau soit employée à entretenir le cours des fontaines & des riviéres. Il en faut rabattre, 1o. toute la quantité necessaire pour humecter le terrain jusqu'à la profondeur de quelques brasses, sans quoi l'extrême sécheresse le réduiroit en poussiere ; & cette quantité doit être déja fort considérable. Il faut en retrancher, 2o. celle qui doit servir à la nourriture & à l'accroissement

des

des arbres, & de toutes les autres plantes, dont l'Italie est couverte, pendant toute l'année ; & pour concevoir jusqu'où cela peut aller, il suffit de se représenter, que suivant les expériences de M. *de la Hire*, un seul figuier, garni de cent trente feuilles, absorbe, dans l'espace de cinq heures, deux livres & demie d'eau, & par conséquent en absorbe 3194. en un an. Il faut en troisiéme lieu, soustraire encore de l'eau de pluye, celle qui s'évapore continuellement, & dont nous avons déterminé plus haut la quantité. Après ce détail, quelle apparence que 30. pouces d'eau par an puissent suffire à tous ces usages, & qu'il en reste encore assez pour perpétuer le cours des fontaines & des rivieres ?

L'Auteur en accordant à M. *Valisnieri* qu'il tombe en Italie 30. pouces de pluye par an, a déja fait une supposition impossible. Cependant, par considération pour cet illustre adversaire, il en fait encore une autre, dont l'impossibilité n'est pas moins visible. Il consent que de ces 30. pouces d'eau de pluye, il n'y en ait que quinze qui soient employez pour l'évaporation continuelle, & pour les besoins de la terre & des plantes ; & que les 15. autres pouces servent à faire couler les fontaines & les fleuves. Mais quelque effort que fasse

M.

M. Gualtieri en faveur du fyftême de fon Antagonifte ; de quelle reffource peuvent être pour ce dernier 15. pouces d'eau, pendant que les dix-huit pouces trouvez par l'Académie, font, ainfi qu'on l'a montré plus haut, fort au-deffous de la quantité néceffaire, pour entretenir ce commerce perpétuel de l'eau-douce avec l'eau de la Mer ?

Notre Auteur, non content d'avoir plufieurs fois, quoique fort inutilement, tenté l'impoffible, pour juftifier l'opinion de M. *Valifnieri*; veut bien encore avoir la complaifance de l'accompagner dans les voyages pénibles, que ce célébre Auteur affure avoir faits fur le fommet des montagnes ; où *après de rudes fatigues, il a* (dit-il) *découvert, Dieu merci, que toutes les fontaines & tous les fleuves tirent uniquement leur origine des eaux de pluye & des neiges fonduës.* La preuve qu'il en donne, c'eft qu'on ne trouve fur la cime de ces montagnes, aucune fource qui fe répande fur le terrain. M. Gualtieri le nie formellement, & foutient au contraire, qu'il n'y a point de montagne, qui n'ait ou des fontaines perpétuelles, ou des lacs grands & profonds, non-feulement fur la pente, mais encore fur le fommet ; comme on le peut voir dans la Suiffe, le Tirol, la Carinthie, &c. De plus, l'Auteur prétend

tend que la conséquence, que M. Valis-
nieri tire de son observation, n'est pas
juste; sçavoir, que l'eau de pluye est
suffisante pour l'entretien des fontaines.
M. Gualtieri tombe d'accord, que la
pluye qui arrose les montagnes de S. Pe-
lerin, peut se rendre, par des canaux
souterrains, dans les fontaines de Mo-
déne, & contribuer à leur cours. Mais
il nie qu'elle puisse y suffire; & il s'e
assuré par le calcul, que quand mêm
ces montagnes, au lieu d'être formé
de terre & de pierre, ne seroient qu'
amas d'eau, elles ne suffiroient pas p
entretenir seulement pendant six mo
courant très-rapide de ces fontaines,
a plus de quatre milles de largeur, &
plusieurs endroits, plus de douze b
de profondeur. Il faut donc néces
ment, pour suppléer à ce qui m
de la part des pluyes que fourniss
montagnes, recourir d'un côté à l
de Toscane, & de l'autre au G
driatique, dont les eaux adouci
vent pénétrer jusqu'aux sources
fontaines. L'Auteur conjecture
que ce pourroit bien être par la
ces canaux souterrains, que la m
feroit insensiblement jusqu'au fo
certaines montagnes, un si gra
bre de ses différentes production
noméne, que l'on attribuë (

avec beaucoup moins de vraiſemblance, à des inondations univerſelles ou particulieres. On peut voir ce que dit là-deſſus M. Gualtieri, qui ſemble avoir quelque deſſein d'approfondir cette matiere, dans quelque ouvrage particulier.

M. Gualtieri, pour donner de nouvelles preuves de ſon eſprit de conciliation & d'accommodement, par rapport à l'opinion de ſon adverſaire, veut bien ſuppoſer, pour un moment, que l'eau de pluye ſoit égale en quantité à celle qui s'évapore de la ſurface des terres & des mers, & qui forme les fontaines & les rivieres. Mais cette ſuppoſition ne peut avoir lieu que pendant la durée de la pluye. Lorſqu'elle vient à ceſſer; quelle reſſource de ce côté-là pour le cours perpétuel de ces fontaines & de ces rivieres? M. *Valiſnieri* prétend, que la terre s'imbibe des eaux de pluye, qui la pénétrent juſqu'à une profondeur conſidérable, où elles trouvent de grands réſervoirs taillez par les mains de la Nature, dans leſquels elles ſe raſſemblent, pour ſe répandre enſuite de tous côtez, & fournir aux beſoins des eaux courantes, pendant les diſettes de pluye.

L'Auteur lui repréſente, avec beaucoup de politeſſe, les inconvéniens de pareilles ſuppoſitions. Les obſervations de

la Hire faites pendant huit ans, que dans les pluyes les plus tes, l'eau ne pénétre jamais les s moins fortes ou les plus lege- qu'à la profondeur de huit pieds; sur le terrain le plus uni ; d'où , qu'elle sera bien moins en état pénétrer, lorsqu'il aura quelque plus ou moins considérable. A rd des prétendus réservoirs souter- s de M. *Valisnieri*, outre qu'il n'est res plus facile de les imaginer, que les découvrir, ils sont sujets à de ndes difficultez. Car si ces réservoirs ivent se remplir de l'eau de pluye, our en fournir aux fontaines & aux ri- ieres dans les tems de sécheresse, il aut de nécessité faire l'une de ces trois suppositions également absurdes; ou que lorsqu'il pleut beaucoup, les rivieres ne grossissent en nulle façon ; ou que lors- qu'il ne pleut pas, elles restent entiere- ment à sec; ou que la quantité de l'eau de pluye est infiniment plus grande, que ne la déterminent les expériences les plus éxactes & les plus sûres. En effet, si en tems de pluye, la moitié de l'eau qui tombe doit être mise, pour ainsi dire, en sequestre dans ces réservoirs, les rivieres ne pourront alors grossir ou- tre mesure, comme elles sont. Si d'au- tre part ces réservoirs ne se remplissent

point

de
to
n'
(a)
qu
absur
systê
son
Un
du sça
la man
ne sou
haute
n'a po
d'où e
verse c
le voi
quelq
fourn
que c
niere
com
plus
ver
cell
re
m
d

point à propos, les fontaines & les fleuves tariront bien-tôt, lorſque la pluye ceſſera. D'ailleurs dix-huit pouces d'eau ne pouvant fournir au cours perpétuel de ceux-ci, & à remplir ceux-là; il doit tomber infiniment plus de pluye, qu'il n'en tombe effectivement. Que penſer, (ajoute M. Gualtieri) d'un ſyſtême, qui réduit ſes défenſeurs à de pareilles abſurditez, par comparaiſon à un autre ſyſtême, également d'accord avec la raiſon & l'expérience?

Un autre incouvénient de l'hypothéſe du ſçavant Profeſſeur de Padouë, c'eſt la maniere dont il explique l'origine d'une ſource, qui jaillit ſur la cime d'une haute montagne, & qui par conſéquent, n'a point de réſervoir au-deſſus d'elle, d'où elle puiſſe recevoir l'eau qu'elle verſe continuellement. Il dit, que dans le voiſinage, il ſe rencontre toujours quelque montagne plus élévée, qui lui fonrnit cette eau par le moyen de quelque canal ſouterrain, courbé à la maniere d'un ſiphon renverſé. Mais, ſans compter, que ſouvent il faudra faire plus de dix milles de chemin pour trouver cette montagne plus élevée, que celle dont il eſt queſtion; quelle eau remplira le réſervoir de cette premiere montagne, au ſommet de laquelle on doit le ſuppoſer, pour l'effet qu'on en

& les siphons seront bien-
& la fontaine qui en tiroit
rira infailliblement : ce qu
pourtant point arriver, su
sources dont la situation est

M. Gualtieri, après s'êt
suffisamment avec M. *Valis*
montagnes d'Italie, pour
les sources des fontaines & c
l'invite à une autre promen
borieuse, sur les montagn
que, de l'Asie & de l'Ame
quelles (dit-il) ne pouvan
des fenêtres du Professeur,
montagnes de Modéne, &
eû l'honneur d'être visitées p
roient bien, par rapport au
& aux fleuves qui en naiss
s'accorder tout-à-fait avec

l'excessive chaleur d'un dou-
uivi d'un Hiver beaucoup plus
ue n'est l'Eté dans nos climats,
is une seule Province en Afri-
l'on voye ni neige, ni glace.
t on y rencontre par tout des
intarissables, des lacs très-
rès-profonds, quantité de ca-
e infinité de fleuves, dont les
e font entendre à dix ou douze
distance. Le terroir y est très-
& rempli de forêts, dont les
t d'une hauteur extraordinai-
ollines & les montagnes, pour
, y sont couvertes de plantes,
ion de quelques cantons fa-
& inhabitez.
: l'opinion de M. *Valisnieri*
Auteur) il faudra donc sup-
s les montagnes d'Afrique, un
considérable de ces réservoirs
s, pleins d'une quantité im-
au, pour entretenir le cours
e fontaines & de tant de fleu-
idant cinq ou six mois entiers
heresse continuelle, qui ne per-
d'attendre du Ciel le moindre
ours en ce genre. Mais si l'on
ion sur la quantité prodigieuse
ue jettent dans la mer les fleu-
ique, dont quelques-uns ont,
bouchure, 3, 4, 6, & jusqu'à
15.

mais elles ne pourront e
ſuffire à remplir les réſerv
de M. *Valiſnieri*, au po
pendant cinq mois au cou
ves. On peut faire les m
tions & les mêmes raiſo
rapport à l'Aſie & à l'Am

L'Auteur, avant que d
aux ſiphons de M. *Vali*
moyen deſquels ce Prof
l'eau de pluye d'une mon
M. Gualtieri ſoutient qu'u
qui pourroit avoir quelqu
babilité, par rapport aux
lie, eſt abſolument impra
rapport aux Iſles de l'Oce
à celles où il n'y a ni
collines, où il ne pleut j
l'on trouve pourtant des
pétuelles. Car, ſans par

grand nombre. De combien d
ntaines de mill s les Isles Philippine
celles des Larrons sont-elles éloignée
l'Asie ; l'Isle de sainte Héléne, de
Afrique ; la Bermude, de l'Amérique?
ependant, quoiqu'il pleuve rarement
ans ces Isles, & que quelques-unes
ient sans montagnes ni collines ; elles
e laissent pas d'être arrosées par des
ntaines très-abondantes. Dira-t-on, ou
oira-t-on, que l'eau y soit conduite de
terre-ferme par des canaux souterrains
n interrompus, qui franchissent par-
sous le lit de la mer, plus de deux
liers de milles ? C'est ce qui ne pa-
nullement vraisemblable à l'Auteur.
ais (dit-il, en apostrophant

„ leuſes. Vous nous les auriez d
„ tes éxactement, avec votre éloq
„ ce naturelle, qui auroit eû un
„ champ pour s'étendre, dans la
„ tion que vous nous en auriez don
„ Et que ſçait-on, ſi vous n'auriez
„ fait graver en cuivre l'arrangemen
„ ces différens lits de pierre, d'argi
„ ou d'autre matiere minérale, qui
„ ment les montagnes de ce Païs-là
„ ſur tout ſi vous n'auriez pas mis
„ nos yeux la diſpoſition de ces d
„ rentes couches, qui ſervent, (ſ
„ vous) à conduire l'eau douce
„ les Iſles de l'Océan les plus éloign
„ Des figures ſi extraordinaires &
„ nouvelles auroient fait bien un a
„ bruit parmi les Sçavans, que celle
„ vous avez fait repréſenter le lac d'

pas une seule goute de pluye, pendant cinq ou six mois; vous vous seriez trouvé peut-être un peu embarrassé; ne sçachant comment pouvoir attribuer le cours perpétuel de tant de fleuves aux pluyes, dans un Païs, où le peu qu'il en tombe, est consumé par l'excessive chaleur, ou absorbé par les arbres & les plantes de toute espéce. Dégoûté pour lors du voyage, & de mauvaise humeur contre un climat, qui s'obstineroit à démentir ouvertement votre systême; vous auriez déclaré monstrueux à cet égard ce même Païs d'Afrique, déja reconnu pour tel, par tant d'autres endroits; & vous auriez pris la résolution de revenir promptement en Italie, où vous croyez trouver bien mieux votre compte pour l'établissement de votre opinion ".

L'Auteur pour terminer ses réflexions, a au devant de deux difficultés, qu'on ourroit faire contre son sentiment, & ui se réduisent à ceci. 1°. En creusant es puits sur le rivage de la mer, les ources y apportent l'eau, non du côté e la mer, mais du côté des montagnes pposées: donc c'est l'eau de pluye, & on pas celle de la mer, qui remplit ces uits. 2°. La disette des pluyes fait tair les fontaines: donc celles-ci tirent des

ce que nous avons exposé ju
de son systême, on peut
peine de quelle maniere il
telles objections. Nous no
rons seulement d'ajouter, q
roit y répondre très-solidem

Recens BENEDICTI XI
Oratio extemporalis, di
die 2. Julii, anni 1724. i
Fratrum Prædicatorum, à
GERAN, ejusdem Orc
Theologiæ Professore in
Tolosanâ, *Parisiis. Apud*
Des-Hayes, viâ Jacobeâ
Spei. 1725. C'est-à-dire, *L*
cente de BENOIT XIII.
sur le champ, & prononcé
le 2. Juillet 1724. *dans l'E*
res Prêcheurs, par le Pere

Oratio extemporalis, eſt preſque auſſi courte que ſi l'on avoit mis un long-tems à la travailler. L'Orateur dit cependant que comme elle n'eſt l'ouvrage que de peu d'heures, elle ſera peut-être fort conciſe. Quoiqu'il en ſoit, voici en peu de mots à quoi elle ſe réduit. L'Orateur remarque d'abord que ſi l'élection de Benoît XIII. réjouït toute l'Egliſe, cette élection eſt un nouveau ſujet de joye pour l'Ordre entier de ſaint Dominique, & un plus particulier encore pour les Dominicains de la Ville de Toulouſe, puiſque c'eſt Toulouſe que Dieu choiſit pour être le Berceau de ce grand Ordre. Après pluſieurs réflexions ſur cet article, vient la diviſion du Diſcours, où l'on ſe propoſe de montrer: Combien cette élection eſt agréable à Dieu: Quels avantages on en doit attendre pour la Religion, & ce qu'en doivent craindre les ennemis de l'Egliſe.

Dans la premiere partie on fait le détail des vertus extraordinaires de *Frere Vincent-Marie des Urſins*, aujourd'hui élevé au ſouverain Pontificat.

On commence d'abord par montrer le mépris qu'il fit des grandeurs humaines, en ſe ſacrifiant à Dieu dès ſa tendre jeuneſſe, & à cette occaſion on fait un court éloge de la Maiſon des Urſins; on remarque qu'il y a eû de cette Maiſon

nombre d'Evêques pour fo
cile Oecumenique ; aux p
nes de l'Europe dix Rein
vû entrer dans son allian
d'Empereurs ou de Rois;
né à Rome plusieurs Con
Préfets ; aux Armées pl
raux ; à l'Ordre de Malth
Teutonique, plusieurs Gr
& à diverses Principautez
de Princes.

Le jeune Prince des U
héritier d'une Maison si
d'empressement que pour
de Dieu, qui le condui
de S. Dominique. On rep
jeune Prince aux pieds de
à qui il demande sa pro
vaincre les empêchemens

mais il compte les vertus, & il croit pouvoir dispenser des regles ordinaires, celui que le Ciel conduit par des voyes extraordinaires.

Clement X, six ans après, éleva le jeune Religieux au Cardinalat, mais pour le contraindre à accepter cette Dignité; il fallut que Sa Sainteté le menaçât de l'excommunication. L'Orateur après diverses réflexions sur l'humilité profonde de ce grand homme, & sur ses autres vertus, dit, que Dieu l'a lui-même signalé par les miracles les plus éclatans.

L'Historien Socrate rapporte que ce fut par un tremblement de terre que Dieu dans Constantinople força autrefois l'Empereur Arcade de rappeller S. Chrysostome de son éxil. C'est par un tremblement de terre, au rapport de Pallade, que Dieu dans Antioche se montra le vengeur de S. Ignace martyr, & le Protecteur du saint Evêque Heron; c'est par différens tremblemens qui ébranlerent plusieurs Provinces de l'Empire Romain, que Dieu commença d'ébranler le cœur de l'Empereur Antonin, & de lui inspirer cet Edit mémorable, qu'il publia en faveur des Chrétiens; c'est par d'affreux tremblemens de terre que Dieu fit éclater sa protection & sur S. Gregoire de Nice, qu'il conserva a-

e, & sur

s la consternation ; c

e qui menaçoit, mais qui

épargne de Narbonne

connoître qu'il se réservoit par

; c'est par un tremblement

Dieu dans la ville de Nar

l'illustre Cétiane presque

grande multitude, moins qu

à la plus haute sainteté ; c

la fonte, conserve notre Ouvr

Cardinal des Ursins, né pour

en & pour l'ornement de l'Eglis

conservé au milieu de fameux trem

mens de terre qui désolerent, on

on sçait, la Métropole de Benevent,

dont il étoit alors Archevêque. Exemp

crainte pour lui-même, il n'en eut

que pour les autres ; il ne se laissa point

abattre tandis que son Palais étoit ren-

versé, la Ville entiere ébranlée, & que

Païs d'alentour n'étoit qu'un

de morts. Dieu

que & tous

te R [redacted] fut confi

qu'[redacted]es; mais

ru[redacted]s de S.

qu[redacted]re jusq

roi[redacted]ures.

ble [redacted]

chevêqu

qui dres

racles

quelle

Marty

vi de

difia

l'or

du

n

d

peine sorti de dessous les ruines de son Palais, qu'il songea à dresser une relation de ce qui venoit de lui arriver. Cette Relation est publique. Il y raconte qu'il fut considérablement blessé sous ces ruines; mais que l'application des Reliques de S. Philippe de Neri firent disparoître jusqu'aux moindres vestiges des blessures. L'Orateur compare ici l'Archevêque de Benevent à saint Augustin, qui dressa une relation de plusieurs miracles opérez sous ses yeux, dans laquelle il attribuë tous ces miracles au Martyr S. Estienne. Cet article est suivi de plusieurs réflexions curieuses & édifiantes, que nous passons; après quoi l'on en fait de particulieres sur l'élection du saint Pape, & entr'autres celle ci que nous rapporterons dans son entier, pour donner une idée de l'éloquence de l'Orateur. „ Spectacle véritablement digne „ du Ciel & de la Terre, tandis que „ l'humble Cardinal des Ursins ne se „ nomme qu'un pécheur indigne, il est „ choisi par le jugement de Dieu & des „ hommes, comme un très-digne Pon„ tife; tandis qu'il se couvre de cilice „ & de cendre, qu'il se mortifie par des „ jeûnes rigoureux, qu'il mêle sa nour„ riture avec ses larmes, qu'il passe les „ jours & les nuits en priere pour con„ jurer la Providence de vouloir mon-

 „ trer

„ trer celui qu'elle veut qu'on choisi
„ c'eſt de lui-même qu'il parle, san
„ ſçavoir, c'eſt ſur lui-même que
„ choix du Ciel tombe; lorſqu'a
„ ſon zéle ordinaire, il faiſoit rete
„ le ſacré Conclave de cet oracle c
„ te, *choiſiſſez le plus digne* : cette q
„ lité, dont il ſe croyoit infinimen
„ loigné, eſt juſtement celle que tou
„ monde reconnoît en lui, & que
„ Cardinaux s'accordent de couron
„ en ſa perſonne; c'eſt ainſi, Meſſie
„ que lorſqu'autrefois Moïſe avec
„ excès d'humilité diſoit à Dieu,
„ *voyez, Seigneur, celui que vous de*
„ *envoyer*, il entend avec un excès d
„ tonnement cet Oracle céleſte : *Ve*
„ *& je vous envoyerai* : c'eſt ainſi
„ lorſqu'Ambroiſe parloit avec tant
„ loquence à ceux de Milan, ſu
„ choix d'un Evêque qu'il devoit éli
„ il entendit toutes les voix n'en f
„ qu'une pour le nommer Evêque
„ même ".

Les deux autres parties ne ſont
moins bien éxécutées que celle-ci; n
nous diſpenſerons de les détailler, ce
nous avons rapporté de la premiere ſ
fiſant pour mettre les Lecteurs en état
juger de la piéce en général. Au r
nous remarquerons qu'il en paroît
Traduction Françoiſe, laquelle ſe v

même Libraire. Cette traduction
Original pour l'étendue ; car elle
t 25. pages de plus, quoiquelle
même caractére & de même vo-
Nous n'osons garantir que cette
tion soit fidelle, on en jugera par
le suivant.
ait dire à l'Orateur, que *Philippe*
s'efforça autrefois d'inspirer à l'Ordre
Dominique une joie sans borne pour
n de Benoît XI. comme si cet Or-
voit pas eû par lui-même en cet-
sion un assez grand penchant à la
& qu'il eût fallu qu'un grand Ro
ât de lui en inspirer. Le Latin
Liceat Auditores in hac qualicum-
itia significatione pro Benedicto XIII.
e, cum & pro Benedicto XI. nullum
modum poni jusserit olim inclytu-
um Rex Philippus Pulcher; ces
nullum gaudio modum, qui vien-
près ceux-ci, *in hac lætitia signifi-*
, ne s'entendent, comme on voit,
s marques extérieures d'allégresse,
des sentimens intérieurs; au lieu
ans la Traduction, le terme d'*ins-*
donne une idée toute contraire.
pour que l'on compare mieux ici
sion avec le texte Latin que nous
s de citer, il faut la rapporter.
ne crains pas, Messieurs, dit le
aducteur, que vous désaprouviez
 „ ces

up plus ...
ru jusqu'à présent. Le premier volume
ommence par un Avertissement de M.
Clerc *sur l'origine du Droit de la Nature*
& de celui des Gens, & de celui qu'on
omme Public. L'Auteur se propose d'y
aire voir, contre le sentiment d'Hob-
es, que les hommes ne sont pas natu-
ellement *en état de guerre* les uns envers
es autres ; qu'il en est de même des E-
ats, qu'ils ne se doivent faire la guerre,
que pour parvenir à la paix, & que
quand on est parvenu à la faire, on doit
en observer très-religieusement les Trai-
tez.

Pour bien entendre les Négociations de Munster & d'Osnabrug, il faut avoir une juste connoissance de l'état où se trouvoit alors l'Europe ; c'est ce qui a donné lieu à l'Auteur de la Préface de donner un abrégé de l'Histoire de l'Eu-

lemagne : ainsi ceux qui veul
à fond l'Histoire du dix-septié
les intérêts des Princes, & le
manique, doivent faire une é
ticuliere de ce qui s'est passé a
rences tenuës à Munster & à
depuis 1643, jusqu'en 1648, qu
té a été conclu, & examiner q
ont été les suites.

Il n'y a pas d'endroit où l'o
trouver un Recueil aussi comple
ces curieuses sur ce sujet, qu
Ville de Paris ; la Bibliothéqu
fourniroit seule de quoi remplir
volumes *in folio*, & il y a d'ail
les Cabinets des Particuliers un t
nombre de morceaux considéra
a outre cela plusieurs volumes i
en différens tems sur cette mati
font les Mémoires de M. d'Av

gré les Lettres qu'ils écrivire
Plénipotentiaires, pour les ac
On avoit déja la plupart d
dans un Recueil de Lettres
vaux & de M. Servien, im
en 1650.

Les autres Piéces sont d
des Mémoires : 1o. Sur le
que l'on forma touchant les P
Plénipotentiaires ; Mémoires
tres écrites par les Ambassade
ce à la Diete de Francfort,
Droit des Etats de l'Empire da
tez de Paix où les Etats G
sont intéressez. 2o. Sur les di
se rencontroient par rapport a
naires du Traité. 3o. Sur les
de la Suéde & du Danema
celles de l'Electeur de Brande

ıd volume contient les Lettres
Roi, à la Reine, & aux Mi-
France, par Messieurs de Lon-
'Avaux & Servien, & les Ré-
Roi, de la Reine, du Cardi-
in, & de M. de Brienne, Se-
Etat, pendant les années 1644.
On a joint à ces Lettres un
bre d'Instructions envoyées par
: France à ses Plénipotentiai-
s Mémoires, par lesquels les
tiaires rendoient compte de ce
'oit à Munster & à Osnabrug,
tez qu'ils trouvoient dans l'é-
les ordres qu'on leur donnoit,
ropofoient ce qu'ils croyoient
rroit faire de plus avantageux
'ance, dans des affaires aussi
:s que celles dont ils étoient

nous transcririons ici quelques
de ces Piéces, nous n'en don-
›int par ce moyen une idée
de ce Recueil. C'est pourquoi
us contenter de renvoyer au
ne, ceux qui sont curieux de
ginales, pour la Politique &
toire.
›met au Public de lui donner
de tems les deux volumes sui-
de ces volumes contiendra les
la Cour de France à ses Minif-
tres,

tres, pendant l'année 1646. On a déja imprimé un Recueil pareil à Amsterdam en 1710. en un volume *in-folio*, & en quatre *in*-8°. mais on assure que cette seconde édition sera faite sur un meilleur Exemplaire, & plus complet, & qu'on y ajoutera un grand nombre de Piéces curieuses. Le dernier volume contiendra la suite des Négociations pendant les années 1647. & 1648. avec les Lettres que M. de Vautorte a écrites d'Allemagne au Cardinal Mazarin, depuis 1645. jusqu'en 1654. *

Quoiqu'il paroisse par les deux premiers volumes, que ce Recueil ne sera point aussi complet qu'on pourroit le souhaiter; ce qu'il contiendra ne laissera pas d'être utile à ceux qui ont du goût pour ces sortes de Piéces. Le Libraire l'annonce comme étant absolument nécessaire à tous ceux qui acheteront *le Corps Diplomatique* ou *grand Recueil des Traitez de Paix*, que l'on va bien-tôt donner au Public.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LISBONNE,

On imprime actuellement chez Joseph Lopes Ferreira, *Le Voyage de Fernand Min-*

* [Les Lettres de M. de Vautorte sont à la fin du Tom. III. & adressées pour la plûpart à M. de Brienne, ou aux Plenipotentiaires de France à Munster.]

Mindes Pinto, auquel on a joint l'Itineraire d'Antoine Tenreiro. *in-folio.*

DE LONDRES.

M. Chishull, Auteur des deux Explications dont nous rendrons compte dans un autre Journal, va donner par souscription un Recueil des antiquitez Asiatiques ; sous le titre de, *Antiquitatum Asiaticarum Reliquia.*

Cet ouvrage sera divisé en trois parties. Dans la premiere l'Auteur donnera une édition nouvelle des deux Inscriptions de Sigée, avec son Commentaire, & des Notes. Il y ajoutera deux autres Monumens Latins, l'un d'Ancyre, & l'autre de Stratonicée.

La seconde partie consistera en une suite d'Inscriptions Gréques, d'environ trois cens; de *Teos*, de *Lebedos*, d'*Ephese*, de *Milet*, de *Stratonicée*, de *Magnesié* sur le *Meandre*, de *Tralles*, d'*Aphrodisiade*, de *Laodicée*, d'*Hierapolis*, de *Philadelphie*, de *Sardes*, de *Thyatire*, de *Pergame*, de l'Isle de *Lesbos*, de *Smyrne*, & des autres Villes de l'Asie. Ces Inscriptions, dont une grande partie n'a pas encore été donnée au Public, seront accompagnées de Notes & de Dissertations.

Enfin la troisiéme partie contiendra un Commentaire alphabétique sur ce qu'il y a de plus rare & de plus difficile dans

dans les Inscriptions, avec différe
dex, suivant la méthode de Scali
de Reinesius.

DE CAMBRIDGE.

M. *Jean Davies*, Principal du C
de la Reine, vient de donner l'é
des *Ouvrages Académiques* de Cic
avec ses notes & celles des *Var*
in-8o. Ce Livre imprimé à Camb
chez *Corn. Crownfield*, Imprime
l'Université, se vend aussi à Lo
chez Jacques Knapton, Paul Vaillan

DE BASLE.

Brandmuller, Imprimeur de
Ville, continuë l'impression du *D*
naire Hist. & Crit. corrigé, augme
traduit en Allemand par M. Budd
imprimé il y a quelques années à
sik, chez Fritsch. Ce dernier Li
voulut d'abord empêcher l'édition
velle de cet ouvrage, laquelle
maintenant à Bâle par souscriptio
4. vol. *in-folio*. Ses poursuites on
inutiles, non-seulement en Suisse
l'on prétend que les priviléges acc
par l'Empereur pour l'impression d
vres en Allemagne, n'ont aucun
mais encore à Vienne, où il s'éto
en devoir de faire annuller le pri
qui avoit été accordé à Brandm
aussi-bien qu'à lui.

Trois Docteurs de l'Université de Bâle [tra]vaillent à cette édition, & doivent y [aj]outer de l'Histoire de la Suisse ce qui a [ét]é omis dans la premiere. M. *Iselin*, [Pr]ofesseur en Théologie, & Associé e[tr]anger de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris en est un.

DE GENEVE.

Fabri & *Barillot*, Libraires, ont dû commencer à la fin du mois de Mai l'édition de tous les Ouvrages du célébre Docteur *de Launoy*, laquelle sera de 5. vol. *in-folio*. On y joindra sa Vie, & quelques piéces qui n'ont pas encore paru.

DE LORRAINE.

On écrit que D. Mathieu Petitdidier doit publier un Supplément à son Traité de l'infaillibilité du Pape, où il se propose de montrer que ce sentiment n'est pas contraire aux Libertez de l'Eglise Gallicane.

DE RENNES.

On vend en cette Ville depuis plusieurs mois *les Vies des Saints de Bretagne, in-folio*, composées par le P. Albert Jacobin, & corrigées par D. Lobineau Bénédictin, qui y a ajouté plusieurs autres Vies de personnes illustres de cette Province.

DE PARIS.

Tout le monde connoît l'*Histoire Généalogique*

donner une nouvelle Editi
Histoire, qui parut pour la p
en 1673. en deux volumes *in*
Anselme s'étoit depuis appliq
riger & à l'augmenter, dans
donner une seconde Edition
mort l'ayant prévenu en 169
Mémoires à M. Honoré Caill
Fourni, Auditeur des Compte
de grandes lumieres sur notre
sur tous nos anciens titres. M
donna une seconde Edition en
mes *in-folio* de l'Histoire du Pe
en 1712. sans vouloir permet
mît son nom, quoique ses addi
dérables fussent capables de lu
coup d'honneur. Cette secon
étant aujourd'hui épuisée, le
jugé à propos d'en donner u
fort augmentée, en suivan
ceux qui l'ont précedé. Il a tir
de secours de la Bibliothéque

ie la Généalogie, aussi-bien que ce
Reines & des femmes des Princes
. L'on se sert pour cela d'Ecussons
, avec l'explication du Blason à cô
Ecussons montent à plus de qua
dans le cours de l'Ouvrage. Tou
ugmentations font que cette nouv
ion sera en six volumes *in-folio.*
M. Clairambault Généalogiste d
res du Roi, est chargé de l'éxamen
l'Ouvrage qu'on propose au Pub
souscription. On promet des caract
eufs, mis exprès en casse pour l'éx
n de ce Livre. Les deux premiers v
s seront prêts à la fin de Juin 1726.
éme & le quatriéme dix-huit mo
, le cinquiéme & le sixiéme au
it mois après. On prend ces délai
ne point tromper le Public, qui s'
jusqu'ici avec raison de quelques i
és. Pour lui ôter aussi la crainte qu
oit avoir, que l'Ouvrage ne fût

le P. Simplicien son Confrere s'est uni à lui pour le seconder.

Voici les conditions proposées aux Souscripteurs. 150. livres pour le grand papier, 100. livres pour le papier ordinaire, payables ppr parties, à differentes fois. On souscrit chez David, Quay des Augustins, chez David ruë saint Jacques; chez Huart l'aîné ruë saint Jacques, &c.

TABLE DES ARTICLES.

NOVEMBRE 1725.

FIN.

JOURNAL
DES
SÇAVANS,

DECEMBRE 1725.

Augmenté de divers Articles qui ne ſe trouvent point dans l'Edition de Paris.



A AMSTERDAM,
Chez les JANSONS à WAESBERGE.
M DCC XXV.

CATALOGUE

De Livres Nouveaux qui se trouvent chez les WAESBERGE.

JACOB. FRID. REIMMANNI Historia Universalis Atheismi & Atheorum falso & merito suspectorum apud Judæos Ethnicos, Christianos, Muhamedanos. 8.

JOAN. GOTTL. HEINECCII Elementa Juris Civilis secundum Ordinem Institutionum commoda auditoribus methodo adornata. 8.

FRIDER. HOFMANNI Observationes de cauto & præstantissimo Vomitoriorum usu. 4.

— Dissertatio medica de Manna ejusque præstantissimo in Medicina usu. 4.

Austriacarum rerum Scriptores Veteres ac genuini ex editione & cum animadversionibus HIERONYMI PEZ tomus secundus. fol.

CHRIST. AUG. HEUMANNI Pœcile sive Epistolæ Miscellaneæ ad Literatissimos ævi nostri Viros, accedunt Dissertationes varii Argumenti. Liber quartus. 8.

Italicarum Rerum Scriptores ab Anno 500. ad Annum 1500. ex editione & cum notis LUDOV. ANTON. MURATORII Tomus sextus. fol.

LUCRETIUS CARUS de Rerum natura, cum notis integris Lambini, Fabri, Creech & selectis Pii aliorumque, curante SIGEBERTO HAVERKAMPIO qui & suas & Abrahami Preigeri notas adjecit. 4. 2. voll.

JOAN. FRID. SCHANNAT Corpus traditionum Fuldensium, ordine Chronologico digestum: accedit Buchonia Vetus ex iisdem traditionibus eruta. fol.

Histoire Physique de la Mer, Ouvrage enrichi de figures dessinées d'après le naturel par LOUIS FERDINAND *Comte de* MARSILLI, *Membre de l'Academie Royale des Sciences de Paris. fol.*

OURNAL
DES
AVANS,

EMBRE MDCCXXV.

.LII-CICERONIS Opera om-
ım integris Notis P. VICTO-
J. CAMERARII & F. UR-
& selectis aliorum quampluri-
ı:ex recensione ISAACI VER-
ıII. *Amstelædami apud Rod. &*
Wetstenios, 1724. *in-folio* 2. vol.
4. vol. *in*-8o. 8. vol. C'est-à-dire:
uvres de CICERON, *avec les Notes*
de Victorius, *de* Camerarius,
nus, *& avec les Notes choisies de*
rs autres Commentateurs, *&c.*

:miere édition qui ait paru d'un
eil de toutes les Oeuvres de Ci-
est l'édition de Milan en 1498.
lition, en quatre grands volumes
est très-belle, & est d'une si
rareté, que la plupart de ceux
fait un détail des différentes édi-
Ciceron, n'ont point fait men-
:elle-ci, ou en ont parlé super-

 ficielle-

L'Edition de Bâle, avec des ...
Camerarius, en 1540. L'Edition de Charles Etienne, en quatre volumes *in-folio*. Paris 1555. L'Edition de Venise, avec les Notes de Paul & Alde Manuce, deux volumes *in-folio*. 1578. L'Edition de Guillaume & de Gruter, en 2. vol. *in-folio*, imprimée à Hambourg en 1618, & réimprimée depuis à Londres, à Leyde, à Amsterdam, & à Geneve. Enfin l'Edition de Gronovius, qui parut à Leyde en 1692, *in* 4°. & *in*-12.

Mais de toute ces éditions, la plus rare & la meilleure, de l'aveu de tous les sçavans, est l'ancienne édition de Venise de 1537, en quatre volumes *in folio*, revûë par Victorius, & imprimée chez les Juntes. Nous ne parlerons point ici des différentes Oeuvres de Ciceron qui ont été imprimées séparément, avec d...

..., &c. Ces éditions sont estimables
e papier & le caractere ; mais, si
n rapporte à M. Albert Fabricius,
Bibliothéque Latine : *Harum edi-*
ad usum Delphini non magna est a-
ditos autoritas. Ce sont ses termes.
dis que des Sçavans ont employé
oins & leurs veilles à nous facili-
oit par des Commentaires, soit par
stitutions de texte, soit par des
ctions en Langue vulgaire, l'étude
vrages de Ciceron, d'autres Sça-
moins attentifs à nous en procu-
elligence, ont jugé à propos de
uire en Grec pour leur plaisir.
re Gaza, Turnebe & Morisot
en Grec le Livre *de la Vieillesse.*
ncore traduit en Grec les *Para-*
Le Livre *de l'Amitié* a été aussi
n cette Langue, par...

yeux de tous ceux qui fon
ce genre de Littérature. Il
dans sa Préface des défauts d
édition de Ciceron, qui pa
l'an 1583, en dix volumes
gée des Commentaires de
Manuce. Dans cette édition
nuce, bien moins sçavant
Paul Manuce, par un Plag
teux, s'aproprie des Com
des Remarques qui ne sont
& ose s'en faire honneur.
texte de Ciceron y est dé
grand nombre de fautes d'im
ne fera certainement pas d
reproches à l'édition de M.

Plusieurs Scholiastes, dont
& Grævius nous ont donn
gue, ont travaillé sur les
Ciceron. Les principaux so
Victorius, Camérarius, D
Ursinus, les Manuces, Str

Texte, avec les noms de leurs Auteurs, comme il a été pratiqué jusqu'ici dans les Commentaires appellez *Variorum*; le nom de M. Verburg se trouve à la fin de plusieurs Notes, parce qu'elles sont de lui. De plus, comme chaque ouvrage de Ciceron a eû ses Commentateurs en particulier, il a eû soin d'extraire leurs Commentaires, & d'en faire usage. Il a même mis au jour certaines notes qui n'avoient point encore paru; telles que celles de Cuper sur les *Lettres familieres.* Par rapport aux Livres *De la nature des Dieux*, il a employé, non-seulement les Remarques de Davisius, de Walker & de Betuleïus; mais encore celles de M. le Président Bouhier, qui parurent il y a quelques années, conjointement avec la Traduction des Livres *de la nature des Dieux*, par M. l'Abbé d'Olivet; & ce qui fait voir que M. Verburg sçait choisir, c'est qu'il n'a fait aucun usage des notes de Marsus & du P. Lescalopier.

Comme le *Thesaurus Ciceronianus* de Nizolius est relatif aux pages de l'édition d'Alde *in*-8°. M. Verburg a eû soin de marquer à chaque page de cette édition le rapport qu'elle a aux pages de l'édition d'Alde; en sorte que l'ouvrage de Nizolius conserve toujours son utilité même à l'égard de cette nouvelle édition.

Nous ne parlerons point des figures en taille-douce & des Médailles qui sont au commencment du premier volume, ni de la Vie de Ciceron, par François Fabricius. Mais nous ne pouvons omettre de parler d'un ouvrage qui est aujourd'hui assez rare, & qui se trouve ici à la tête de l'édition. C'est l'Apologie de Ciceron par André Schot. L'Auteur y justifie d'abord Ciceron sur l'article de la vanité & de la présomption ; il avouë, après Quintilien & Plutarque que Ciceron a eû une passion démesurée pour la louange, & qu'il n'a point fait difficulté de se louer lui-même ; mais il fait voir que les plus grands hommes de l'antiquité se sont souvent donné de l'encens, & que Ciceron, en suivant leur éxemple, n'est pas plus condamnable qu'eux, étant naturel à l'homme d'aimer la vaine gloire. Il éxamine ensuite si Ciceron a été avare, foible, inconstant, mauvais plaisant, mauvais Grammairien, mauvais Philosophe, mauvais Poëte ; s'il a été malheureux par rapport à sa femme & à ses enfans ; enfin si son éloquence est au-dessous de celle de Demosthene.

Il s'éleva une dispute parmi les Sçavans du seiziéme siécle, au sujet du stile de Ciceron. Les uns soutinrent que c'étoit le meilleur qu'on pût suivre, en toute sorte de genre ; les autres préten-

dirent que le stile de quelques autres Auteurs étoit préférable. Longolius & les Manuces étoient pour Ciceron, Erasme lui étoit contraire. On voit ici l'apologie des Ciceroniens, par le même André Schot.

M. Verburg a recueilli dans cette édition, non-seulement les Ecrits douteux de Ciceron; mais encore quelques Ecrits supposez. Les Ecrits douteux sont, *Libri* IV. *Rhet. ad Herennium*, le Traité *De optimo genere Oratorum Responsio ad invectivam Salustii.* Les Ecrits supposez sont, *Oratio ad Populum & Equites, antequam iret in exilium. Epistola ad Octavium in qua Remp. oppressam ei exprobrat. Consolatio de M. Tulliæ obitu.* Sigonius a publié trois Discours pour prouver que cette derniere Piéce étoit de Ciceron. Juste Lipse & Riccoboni ont aussi écrit sur ce sujet. Le Discours intitulé: *Oratio de Pace* se trouve dans l'édition *ad usum Delphini*, quoique le stile, dit M. Fabricius, n'en soit point du tout digne de Ciceron. Cette Piéce est si manifestement apocryphe, que M. Verburg n'a point jugé à propos de l'insérer dans son édition, non plus que le Livre *De Memoriâ.* Mais il n'a point omis les fragmens de prose & de vers qui se trouvent communément dans toutes les autres éditions. Les restes les plus informes des

ſur la République , qu'il eſpé
ver.

Nous ne devons pas oub
qu'il y a dans cette magnifi
ſept Tables à la fin du dern
La premiere coutient l'ex
tous les mots Grecs que Ci
ployés. La ſeconde eſt un
bliographique de toutes les
Ciceron a parlé. La troiſi
de ceux à qui Ciceron a écr
familieres. La 4 & la cinqu
dent la Vie de Ciceron , écr
çois Fabricius. La ſixiéme
opinions de Ciceron répand
Livres Philoſophiques. La
fin eſt un Catalogue de tous
que Ciceron a citez dans ſes

L'édition dont il s'agit *in*-
& *in*-8o. ſe trouve à Paris c
fils, ruë ſaint Jacques, au

rend raiſon des effets les plus ſurprenans qu'on attribuë ordinairement aux Démons, & fait voir que ces Intelligences n'y ont ſouvent aucune part, & que tout ce qu'en leur impute, qui ne ſe trouve ni dans l'Ancien ni dans le Nouveau Teſtament, ni autoriſé par l'Egliſe, eſt naturel ou ſuppoſé. A Paris chez Jean-Baptiſte de Maudouit, Libraire Quay de Conti, à S. François. 1725. vol. *in*-12. pp. 446.

L'AUTEUR de ces Lettres dit qu'elles peuvent ſervir à deſabuſer bien des gens qui donnent trop légerement dans la Diablerie, & à déterminer les Eccléſiaſtiques, les Juges & les Medecins ſur le parti qu'ils doivent prendre en pluſieurs occaſions où ils ont à décider ſur ces ſortes de ſujets. Il ajoute que l'intérêt de la Religion demande qu'on s'oppoſe aux erreurs populaires, dans les choſes qui la regardent eſſentiellement, & qui menent à la ſuperſtition, à l'impiété & à l'idolatrie. Il obſerve que c'eſt véritablement inſulter à la Divinité, „ que de donner aux Démons un pou-„ voir abſolu ſur les élemens, de les „ rendre maîtres de changer, quand bon „ leur ſemble, la diſpoſition des tems „ & des ſaiſons, d'exciter des tempêtes, „ des tremblemens de terre, des inon-

„ dations, des incendies, de détruire „ les biens de la terre, de faire mourir „ les hommes & les animaux, de boule- „ verser les Empires ".

Si M. de S. André ne veut pas qu'on traite les Démons avec tant d'honneur, il trouve mauvais d'un autre côté, qu'on leur en fasse assez peu que d'oser les rabaisser „ jusqu'à servir de monture aux „ Magiciens, aux Sorciers, & à tous „ ceux à qui il prend la fantaisie de courir dans les airs, de passer les mers, „ d'aller de Province en Province, de s'y „ faire voiturer au milieu des pluyes, „ des neiges, & des frimats ". Ce qui lui paroit plus malhonnête en ceci, c'est d'assujettir le Diable *au caprice d'un malheureux, qui le traite en esclave, qui lui commande & lui fasse faire les choses les plus viles*, comme le prétendent les Démonographes, qui font passer des visions, des réves, des imaginations de gens foibles d'esprit, pour des choses réelles. Il dit que le Démon est une Intelligence, & que c'est par conséquent insulter à la nature des Anges, que de le ravaler à des choses si basses.

Après ce début, l'Auteur commence à éxaminer la Magie des Anciens, & il entre là-dessus dans un grand détail; il distingue deux sortes de Magie, l'une qui n'a rien de mauvais, & l'autre qui est

véritablement digne de censure. Nons communes qu'il rebat, & que nous ssons: puis il parle de ce que c'est que ête avec le Diable, & fait là-dessus verses réflexions; il montre ensuite que plupart des choses extraordinaires qu'on tribuë au Démon, sont des effets pument naturels; il rapporte sur cela histoire du Sieur Brioché, fameux oueur de Marionnettes, qui dans une ille de Suisse où ce jeu n'avoit point ncore paru, fut arrêté comme Magiien, & pensa être puni comme tel.

Ce que nous venons d'indiquer appar-ent à la premiere Lettre. Les conju-ations Magiques sont le sujet de la se-onde: l'Auteur fait voir qu'il n'y a en out cela que réveries & imaginations. l parle des Clavicules de Salomon, Lire ridicule, que des esprits foibles s'inaginent avoir été composé par Salonon Roi d'Israël; il montre l'absurdité e cette pensée, & après diverses remarques qui tendent toutes à prouver la vaité de la Magie, il parle des maléfices u *ensorcellemens*; ce qui fait la matiere e six autres Lettres.

Il pose d'abord pour principe que les naléfices sont constans; les Histoires, lit-il, en fournissent des exemples, les onfessions des malfaiteurs en font foi, & les Arrêts des Cours Souveraines les

confirment. Les maléfices,
marque, ſe font ſur les h
animaux, & quelquefois
Mais il ſoutient que le D
que jamais de part à ces
que tous les maux qui e
opérez par des moyens n
S. André éxamine, à cet
qu'il faut penſer de ce qu'
gairement *nouement de l'a*
léfice ainſi nommé, parce
qu'il ſe fait avec une aigu
cuir, ſoit de cotton, ſo
ſoye) qu'on nouë, d'un
nœuds. L'effet de ce m
l'opinion commune, eſt
conſommation du mariage
S. André fait voir que ſi
ſonnes ſont venues à bout
conſommation du mariage
dinairement par des breuv
fait prendre, ou par d'a
auſſi naturels. Il rapport
verſes Hiſtoires. Il obſerv
triéme Lettre, que l'imagi
qui ſe perſuadent qu'on le
guillette, eſt encore d'un
pour produire en eux l'im
ils ſe plaignent; on en
xemples, & l'Auteur en
ques-uns.

Quoique l'Egliſe exc

eurs d'aiguillette, & que le Prêtre,
t que de procéder à la célébration
nariage, prononce anathême contre
, il ne s'ensuit pas, dit M. de S. An-
, que ceux qui empêchent la con-
mation du mariage se servent tou-
s du ministére du Diable pour faire
maléfice ; l'Eglise les excommunie
examiner de quelle maniere ils s'y
nnent pour venir à bout de leur des-
, & ils sont en effet très-dignes d'ex-
nmunication.

M. de Saint André dans la troisiéme
quatriéme Lettre, tâche de donne
raisons naturelles d'un grand nombre
phénoménes, qu'on a coutume d'at
uer au Démon, comme de clous
pingles, & autres choses semblables
ies par diverses parties du corps: pui
ient aux obsessions & aux possessions
voue que le Diable y agit très vérita
ment ; mais il dit que c'est indépen
nment de tout pacte avec lui, & d
t commerce avec les Sorciers & le
giciens. Il convient qu'il y a de vé
bles obsessions & possessions ; mais
erve qu'il s'en trouve aussi beaucou
fausses.

Les signes des véritables, sont, à c
il remarque : 1o. L'enlevement e
r des personnes qu'on dit être obse
es ou possedées ; enlevement qui le
tien

font en chaque langue, a
leur demande.

3o. Les nouvelles po
disent de ce qui se passe
Païs les plus éloignez, &
sans qu'on puisse soupçon
hazard.

4o. La découverte qu'
choses les plus cachées,
peuvent avoir aucune con
leurs.

5o. Celles des pensées
tes, qui ne se peuvent déc
cun signe extérieur.

Quand aucun de ces sign
on peut douter, selon M.
de l'obsession ou possession
tout ce qui se passe peut êt
nature ou de l'artifice. Il
jet de la prétenduë possess

qui obligeroit le malfaiteur à déc
maléfice, & à le guérir.
Il suppose ses Lecteurs instruits
ıe c'est que ces prétendus moyens
ıs en citer aucun qui puisse don
nnoître de quoi il parle, il dit
iment, que si le fait qu'on cite
ai, „ il ne seroit pas surprenant
les esprits qui sortent du sang d
personne maléficiée, tous chargez
atomes de feu, le portassent vers l
teur du maléfice, qui auroit plu
disposition qu'un autre à en être
ché; qu'ils le blessassent, & l'oblig
sent, quand il n'est pas éloigné,
venir sur le lieu pour éteindre le f
qu'il sentiroit alors cette action, co
ne nous sentons celle des odeurs,
ous portent vers les corps qui les
ıalent "

„ sur les auteurs du maléfice, & ne ce-
„ feroient de les piquer & de les fai-
„ souffrir, jusqu'à ce qu'ils eussent ren-
„ versé le pot, ou qu'ils l'eussent éloi-
„ gné du feu: qu'on pourroit encore a-
„ jouter à cela l'imagination du malade,
„ qui cherche à découvrir les auteurs
„ de son mal, & à s'en vanger, en ren-
„ dant plus vifs & plus actifs les esprits
„ qu'il exhale dans ce moment".

Nous ne doutons pas que bien des Lecteurs ne trouvent un peu obscure cette explication; mais nous pouvons assurer que nous l'avons rapportée mot à mot, & sans la déplacer.

Plusieurs pages ensuite notre Auteur parle de la mort du Berger Hocque, qui par des *Gogues* mises dans les pâturages, faisoit mourir les troupeaux, & il dit que cette mort, que quelques gens attribuent
„ au Démon, ne peut avoir d'autre
„ cause que les esprits vénimeux qui so[nt]
„ sortis de la *gogue* dans le tems qu'[elle]
„ a été levée, & qui ont été empo[rtez]
„ vers ce malfaiteur, par les esprits
„ étoient sortis de son corps, lors[qu'il]
„ préparoit la *gogue*, & qu'il la me[ttoit]
„ en terre, lesquels y étoient reste[z]
„ s'y étoient conservez, de sorte
„ ne s'en étoit fait aucune dissip[ation]
„ Ces esprits sortis du corps de H[ocque]
„ se trouvant alors en liberté, son[t]

, animaux qui la flairoient ".

Pour rendre son explication s
l dit qu'il ne sçauroit donner un
paraison plus juste de l'effet de ces
sur le corps de Hocque, que cell
poudre de sympathie. Cette p
remarque-t-il, n'agit sur la playe
par l'émanation des petites parties
détachent du sang ou du pus du
sur lequel on l'applique, lesquell
traînent avec elle les esprits du vi
de la gomme tragacanth, & des
drogues dont on la compose, & le
ent à la playe. M. de S. André n'e
neure pas là, il avertit que ce
rouve de plus surprenant dans cett
on, c'est que, si on met dans un
ere *le linge teint du sang ou du p*
essé, après qu'on y a appliqué la
e, le blessé sent en même

Peuple, qu'il y a des enchan
arrêtent tout d'un coup les
autres bêtes, au milieu de l
mais M. de S. André remar
effet se produit d'ordinaire p
ses toutes naturelles, com
poudres, ou autres choses do
blesse ces animaux, & les ob
rêter ou de rebrousser chemi

A l'article des maléfices su
des Sorciers, & cet article fa
re d'une septiéme Lettre ;
parle du Sabbat comme d'un
& des Sorciers, comme de g
rement malades d'imaginatio

Il compare ces malheureu
fous, qui se croyent, par éx
Rois, & qui sur toute autre
sonnent de bon sens. Qu'

ns raiſon, ceux qui reſuſent de les
oire. Les onguens dont ils ſe frottent
ontribuent encore à dérégler leur ima-
nation, les narcotiques qui entrent
ans ces onguens, leur rempliſſent l'eſ-
rit de mille viſions, en ſorte qu'ils
rennent pour des realités ce qu'ils ont
êvé.

M. de S. André continuë la même
natiere dans une huitiéme Lettre. Il y
arle, ſur tout, des marques qu'on
rétend que le Diable fait avec l'ongle
ur le corps de ſes Sorciers, & qu'il y
ait ſans leur cauſer aucune douleur; il
'attache à combattre ſérieuſement ces
éveries, il dit que le Diable n'ayant
oint de corps, ne peut imprimer avec
e doigt, aucun caractére ſur le corps
le perſonne; que l'inſenſibilité dont il
e rien, parce que l'inſen-
ur effet de la nature ou
là-deſſus pluſieurs rai-
après avoir remarqué
ues qui étant appliquées
nt inſenſible, il
ait *les cauteres*,
la plupart des
l'opium, il dit
yant pris deux
ment, fut pen-
ne inſenſibilité ſi
s parties de ſon
corps,

„ de leur bailler plutôt l'he
„ les purger , qu'autre rem
„ punir, ne voulant pas uſe
„ commune, mais par celle
„ La Cour les renvoya ,
„ rapport "

On pourra objecter que
qu'on a fait à la Haye du
Carenten le procès aux Sorc
a trouvé ſur le corps pluſie
inſenſibles , & entr'autres
Coignies; ce qui eſt juſtifié
tificats en bonne forme, de
de Chirurgiens qui avoien
gens-là par ordonnance de
Saint André répond à cela
de Coignies décrété de pri
arrêté & conduit aux Priſon
ten, ſubit l'interrogatoire, &
innocence du côté de la

corps; qu'on y chercha cette prétenduë marque; qu'on le sonda en plusieurs endroits avec la lancette, & que comme il avoit eû quelques ulceres à une jambe, l'on s'attacha particulierement aux traces qu'avoient laissées ces ulceres, & qu'après les avoir passées en revûë, l'on y trouva un endroit tout à fait dénué de sentiment; qu'on ne douta point que ce ne fût la marche prétenduë; qu'on le publia de même dans le monde, sans éxaminer la cause de cette insensibilité, ni la qualité de la marque, qui étoit une simple excoriation; qu'enfin le pauvre Curé fut condamné comme Sorcier, & en conséquence alloit être mené au supplice, sans une Lettre de cachet qui arrêta l'éxécution. Le Certificat du Médecin & des Chirurgiens qui procéderent à la visite fait foi de tout cela: en voici la copie qui a été tirée sur l'original au Greffe de Carenten.

„ Nous soussignez Guillaume Ma-
„ thieu, Sieur de Lilletot, Docteur en
„ Médecine, demeurant en la ville de
„ Carenten, Thomas Noblet, Lieute-
„ nant des Chirurgiens de ladite Ville,
„ Nicolas le Rosier, Antoine de Lodei,
„ Maître Chirurgien, & ancien Juré au-
„ dit lieu, attestons que ce seiziéme jour
„ de May 1607, en éxécution de l'or-
„ donnance de Justice dudit jour, nous

„ nous sommes transportez en la Cham-
„ bre du Conseil, en présence de Mes-
„ sieurs les Juges, nous avons fait dé-
„ chausser Maître Antoine Questier, Prê-
„ tre Curé de Coignies, & lui avons
„ trouvé plusieurs excoriations très-ver-
„ meilles, en diverses parties de la jam-
„ be droite, lesquelles nous avons trou-
„ vées très-sensibles, fors une occupant
„ la partie mentionnée dans l'attestation
„ du 5 du présent mois, dans laquelle
„ nous avons derechef porté la lancette
„ de la profondeur d'un travers de doigt,
„ sans aucun sentiment, ainsi qu'il est
„ mentionné dans ladite attestation du
„ 5. de ce mois. Fait ce dit jour & an
„ susdits. *Signé*, Mathieu, Noblet,
„ Le Rosier & de Lodei.

Cette excoriation étoit vermeille comme les autres, & n'en différoit que du côté de l'insensibilité, laquelle, ainsi que l'observe M. de S. André, avoit été causée ou par les remedes qu'on avoit appliquez dessus, ou par l'épanchement de quelque suc narcotique, ou par l'obstruction de quelques fibres nerveuses.

Si l'on consulte les Cas de conscience de M. de Sainte Beuve, on y verra que ces sortes de marques & d'insensibilités ne peuvent par elles-mêmes passer ni pour preuve, ni pour demi-preuve de sortilége, & qu'il faut pour s'assurer que ce

le la regardoit comme une véri-
inte, chacun s'empressoit de l'al-
r, tout le monde se recomman-
ses prieres; on ne fut pas long-
sans lui faire faire des miracles, il
t bruit que de malades désespérez,
disoit qu'elle avoit guéris, de pé-
rs endurcis qu'elle avoit convertis:
ui faisoit sonder les cœurs, décou-
les actions & les pensées les plus se-
tes: on attachoit à son service des lé-
ns d'Anges, qui l'avertissoient de tout
qui se passoit au-dehors, de ce qu'on
disoit, de ce qu'on y faisoit, qui la
nsportoient dans les lieux où elle vou-
t aller, qui la faisoit paroître en mê-
e-tems dans les différens endroits où
présence étoit nécessaire, soit pour y
re des œuvres de charité, soit pour y
nner de nouvelles marques de pieté,
t pour y exécuter des ordres particu-
rs du Ciel. Dieu touché, disoit-on,
la pieté, de l'amour & de la charité
cette sainte fille, lui accorda la plus
ande de toutes les faveurs qu'il ait ja-
ais accordées aux plus grands Saints,
dont nous n'avons des exemples, que
ns la personne de saint François d'As-
e, & de sainte Catherine de Sienne.
lui imprima sur le corps les Stigmates
la passion, & par une grace spéciale
'il n'a point encore octroyée aux au-

tres, il renouvelloit ces Stigmates tous les Vendredis de chaque ſemaine, en mémoire de ſa Paſſion.

Marie Bucaille qui vouloit paſſer pour la plus humble de toutes les créatures, fait ſemblant de ne rechercher que les choſes qui peuvent l'humilier & l'anéantir davantage aux yeux des hommes, elle demande au Seigneur des ſujets de mortification, & de ſouffrances. Dieu, ſelon elle, éxauce ſa priére, & lui envoye une troupe de Diables, pour la tourmenter & la perſécuter. Elle le prie avec ardeur de continuer de ſi étranges épreuves, & de lui faire la grace de les ſupporter.

Le Directeur de Marie Bucaille étoit d'intelligence avec elle, & employoit toutes ſortes de moyens pour empêcher qu'on ne découvrît la fourberie; mais l'impoſture fut enfin dévoilée, (M. de S. André ne dit pas comment, & il omet en cela une circonſtance des plus curieuſes) quoiqu'il en ſoit, Marie Bucaille ne goûta pas long-tems les douceurs d'impoſer au Public, ſon Directeur la voyant convaincuë, & craignant d'avoir le ſort de Gofredi, quitta ſon Couvent avec précipitation, & ſe retira dans un lieu éloigné où une Puiſſance étrangere le mit à couvert de la condamnation de mort prononcée contre lui. Enfin Marie Bucaille

taille, qui avoit passé jusques-là pour une sainte, fut soupçonnée de Magie & de Sortilége; on l'accuse d'avoir eû commerce avec le Diable, & d'avoir fait pacte avec lui. L'on informe contre elle, on la décrete de prise de corps, on l'arrête, & elle est mise aux Prisons Royales de Valognes; on lui fait subir l'interrogatoire sur les faits dont elle est accusée; on lui confronte les témoins qui avoient déposé contre elle, & quelques complices qui l'avoient chargée, puis elle est condamnée à mort comme Sorciere. Elle appelle de la Sentence, & sur l'appel, Messieurs de la Cour de Parlement se défiant du premier Jugement, procéderent avec beaucoup de circonspection, & ayant vû qu'il n'y avoit rien dans le cas de la Déclaration du Roi du mois de Juillet 1682, & qui méritât la mort, ils mirent l'appellation au néant; mais ils réformerent la Sentence, & commuerent la peine de mort en celle du foüet & du bannissement.

Tous les Juges devant lesquels on porte de semblables Procès devroient suivre cet éxemple, dit M. de S. André, & ne pas confondre l'impieté avec la Magie & le Sortilége.

Il fait ensuite l'Histoire de Charlotte le Vavasseur, surnommée la *Diablesse*, & c'est par-là qu'il finit; nous ne la rap-

porterons point, il eſt tems de terminer cet Extrait.

Mélange d'Hiſtoire & de Littérature. Par M. de VIGNEUL-MARVILLE. *Quatriéme édition, revûë, corrigée & augmentée par M.* ***. A Paris, au Palais, chez Claude Prud'homme, au ſixiéme pilier de la grande Salle, vis-à-vis l'eſcalier de la Cour des Aides, à la Bonne-foi couronnée. 1725. trois volumes *in-douze*. Tome I. pp. 491. Tome II. pp. 472. Tome III. pp. 492, *ſans les Tables*.

NOus ne parlerions point ici de ces Mélanges, qui ſont déja ſuffiſamment connus, ſi nous n'avions à rendre compte de ce qui diſtingue cette édition de celles qui l'ont précédée. Le troiſiéme Tome de ces Mélanges étoit preſqu'uniquement composé d'articles qui ſe rapportoient aux deux prémiers Volumes. C'étoit une eſpece de ſupplément, dont les chiffres renvoyoient aux pages, auſquelles les matieres qu'il renfermoit avoient relation. L'Editeur a crû rendre ſervice au Public, en ajoutant à chaque article des deux premiers Tomes, ce qui étoit fait pour être lû de ſuite; dans les endroits, ſur tout, où les remarques ont paru néceſſaires. Ce troiſiéme Tome

ainſi dépouillé, s'eſt trouvé réduit preſqu'à rien; & il a fallu le remplacer. On ſouhaite que celui qu'on a mis à la place, ſoit digne de la réputation des deux premiers; c'eſt aux Lecteurs à en juger: mais nous pouvons les aſſurer d'avance, qu'ils y trouveront beaucoup de morceaux dignes de leur curioſité. Traits d'Hiſtoire ſinguliers, Anecdotes Littéraires, Remarques Critiques, Paralleles, Extraits de quelques Livres rares, Jugemens ſur pluſieurs Auteurs, Uſages ridicules expoſez ou cenſurez, Reparties ingénieuſes, c'eſt, dit l'Auteur, ce qui fait la matiere de ce dernier Tome: *noſtri eſt farrago Libelli.*

On ne s'attend pas, ſans doute, que nous faſſions l'Extrait de ce Volume, qui eſt composé d'un très-grand nombre d'articles aſſez courts, & qui n'ont nulle liaiſon les uns avec les autres. Nous nous contenterons d'en rapporter quelques-uns pris au hazard, afin que l'on puiſſe juger du ſtyle, de la critique, & de la maniére de penſer de l'Auteur.

Pag, 1. „ Le Cardinal de Richelieu „ avoit fait une Comédie intitulée l'*Europe*. C'eſt une Piece entierement politique, dans laquelle la France, l'Eſpagne & les autres Etats de cette partie du Monde parlent de leur puiſſance, de leurs forces, & des autres in-

„ chelieu eut composé cette Piéce, il
„ l'envoya par M. de Bois-Robert à
„ Messieurs de l'Academie, & les fit prier
„ d'en dire leur avis, sans le flater, &
„ de la corriger, s'ils y trouvoient quel-
„ que chose, qui ne fût pas dans les ré-
„ gles du Théâtre & de la Poësie. Ces
„ Messieurs obéïrent trop ponctuelle-
„ ment à cet ordre, & en firent une
„ Critique si sévére, qu'ils ne laisserent
„ presque aucun vers sans y toucher.
„ Bois-Robert l'ayant ensuite rapportée
„ à son Maître, son Eminence fut si pi-
„ quée de la hardiesse des Académiciens,
„ qu'il la déchira sur le champ, & en jetta
„ les morceaux dans la cheminée. C'étoit
„ en Eté, & il n'y avoit point heureu-
„ sement de feu allumé. Le Cardinal
„ s'étant couché là-dessus, il lui prit une

„ ne trouveroit point de colle dans la
„ maiſon ; ajoutant qu'il pourroit du
„ moins avoir de l'empoix chez les fem-
„ mes qui avoient ſoin de ſon linge.
„ Chéreſt alla à leur appartement, &
„ ayant trouvé ce qu'il cherchoit, il
„ paſſa une partie de la nuit avec le Cardi-
„ nal, à recoller cette Comédie. Le
„ lendemain matin, il la fit recopier en
„ ſa préſence & changea preſque tout,
„ ſuivant les corrections qu'avoient fai-
„ tes les Académiciens ; affectant cepen-
„ dant, d'en négliger quelques-unes des
„ plus indifférentes. Il la leur renvoya
„ le même jour par Bois-Robert, & leur
„ fit dire qu'ils s'appercevroient bien
„ qu'il avoit profité de leurs lumieres ;
„ mais que comme ils pouvoient s'être
„ trompez auſſi-bien que lui, il n'avoit
„ pas jugé à propos de ſuivre en tout
„ leur critique. L'Académie avertie du
„ chagrin de ſon Eminence, n'eut gar-
„ de d'y retoucher, & la lui renvoya
„ avec une approbation unanime. Ce
„ fut en cet état, qu'elle parut ſur le
„ Théâtre, où elle eut ſi peu de ſuc-
„ cès, que l'Hiſtorien de l'Académie
„ Françoiſe n'a pas jugé à propos de l'at-
„ tribuer à ſon illuſtre Fondateur. Il a
„ aimé mieux la donner à Saint-Sorlin,
„ qui effectivement pouvoit y avoir
„ quelque part, étant entierement atta-
ché

„ ché au Cardinal de Richelieu. "

Pag. 65. „ On dit que M. Despreaux „ lisant au Roi sa premiere Epitre, ce „ Prince fut si charmé du portrait que „ fait le Poëte de l'Empereur Tite, qu'il „ se le fit lire plusieurs fois. Le voici:

Tel fut cet Empereur, sous qui Rome adorée,
Vit renaître les jours de Saturne & de Rhée:
Qui rendit de son joug l'Univers amoureux;
Qu'on n'alla jamais voir, sans revenir heureux;
Qui soupiroit le soir, si sa main fortunée.
N'avoit, par ses bienfaits, ésignalé la journée.

„ On ne peut pas nier que ce portrait „ ne soit magnifique, & les vers extrémement beaux; mais, pour dire ce „ que je pense, le Poëte François est „ demeuré au-dessous de son Original. „ Je trouve plus de grandeur, plus de „ noblesse, & plus d'énergie dans les deux „ vers d'Ausone sur le même sujet.

Felix Imperio, Felix brevitate regendi,
Expers civilis sanguinis, orbis amor.

„ Ce mot, *Felix brevitate regendi*, renferme à mon avis, ce véritable sublime des pensées, dont M. Despreaux „ a si bien parlé, après Longin.

Pag.

Pag. 430. ,, Lorſqu'on voit dans les
,, Mémoires Publics, dans les Journaux
,, des Sçavans, dans les Ouvrages des
,, Académies, & juſques dans les Ga-
,, zettes, tous les ſecrets qu'on propoſe
,, depuis quelques années pour entrete-
,, nir la ſanté, & pour guérir les mala-
,, dies les plus invétérées & les plus in-
,, curables; les différentes machines,
,, qu'on dit être inventées pour les com-
,, moditez de la vie, les pommades ex-
,, cellentes, les eaux propres à entrete-
,, nir l'embonpoint, la fraîcheur du teint,
,, & la beauté; il ſemble que nous ſom-
,, mes enfin arrivez au tems où perſon-
,, ne n'aura d'infirmité que par ſa négli-
,, gance, où tout le monde ſe portera
,, bien, où les femmes ſeront parfaite-
,, ment belles, & paroîtront toûjours
,, jeunes, où l'on évitera également les
,, dangers des voitures d'eau & de terre.
,, Cependant, il eſt encore vrai, mal-
,, gré les promeſſes magnifiques de ceux
,, qui annoncent ces rares découvertes,
,, que les carroſſes verſent, que les bat-
,, teaux périſſent ſouvent, que les Equi-
,, pages des Vaiſſeaux manquent de bon-
,, ne eau, ſouffrent infiniment, que le
,, teint ſe flétrit de très-bonne heure, que
,, les femmes ne ſont pas plus belles, &
,, qu'il y en a de très-laides, que les ma-
,, ladies qu'on auroit crû guéries par ces

ue nos peres se servant des reme-
rdinaires, & de la nourriture la
imple, ignoroient les merveilleux
s, qu'on a découverts dans ce
,,

156. ,, Il est singulier, & c'est
fet du peu d'étenduë de l'esprit
in, que ceux qui travaillent sur le
sujet, réüssissent inégalement
ces mêmes endroits. Je n'en
terai d'éxemples que d'Homé-
le Virgile, parce que je ne con-
oint d'esprit plus original que le
r, ni de Copiste plus sage que
e Latin.

Banquet qu'Alcinoüs donne à
, est bien entendu, & tout à
ant: il ne s'y trouve ...

lcinoüs à Cour de Carthage, &
ui de *Didon dans* l'Isle des Phea-
ns; tout sera dans l'ordre. "
En revanche, Virgile a sans com-
raison mieux réüssi qu'Homére, dans
description du Bouclier. Le Poëte
ec remplit sa description, d'une in-
ité de sujets, qui n'ont nulle liai-
, ni avec son Poëme, ni avec aucun
ses Héros. Le Poëte Latin fait en-
r dans la description du sien, les
its les plus intéressans de l'Histoire
omaine: c'étoit là leur place. "
Le Protée du quatriéme de l'Odys-
e est plus rempli d'inventions, plus
genieux, & plus Protée, si j'ose
rler ainsi, que celui du quatriéme
s Georgiques, qui, à son tour, est
us sage & plus judicieux. "
La description de l'Enfer du onzié-
e de l'Odyssée, est toute simple. Cel-
du sixiéme de l'Enéïde est majes-
euse, sublime, ingénieuse, & ren-
rme également tout ce que la Théo-
gie Payenne fournit de curieux sur
tte matiére, & tout ce que la loüan-
la plus délicate avoit de plus
ateur pour Auguste & pour les Ro-
ains. "
La description des combats est plus
ve, plus animée, & plus variée,
ns le Poëte Grec. Elle est plus sa-
" ge,

„ ge, dans le Poëte Latin. Il a *sçu sup-*
„ *primer* une partie de ces discours en-
„ nuyeux & hors-d'œuvre, de ceux,
„ qui dans de pareilles occasions, doi-
„ vent plus songer à combattre, qu'à
„ se faire de reproches, & se dire des in-
„ jures."

„ La description des tempêtes, éga-
„ lement belle dans l'un & dans l'autre,
„ est plus variée dans Homére, que dans
„ Virgile. Celui-ci commence presque
„ toujours par ce vers :

Olli cæruleus supra caput astitit imber.

„ L'entrevûë d'Ajax avec Ulysse aux
„ Enfers, & celle d'Enée & de Didon
„ se ressemblent : mais la copie est in-
„ ferieure à l'Original. Il y a quelque cho-
„ se de plus expressif & de plus éloquent
„ dans le silence du Héros, que dans ce-
„ lui de l'Amante : aussi Longin, qui pro-
„ pose le premier comme une image su-
„ blime, ne dit rien du second."

„ L'Art des loüanges fines & délica-
„ tes a été ignoré par le Poëte Grec.
„ Virgile le possedoit dans un dégré émi-
„ nent : la passion de Didon est touchée
„ avec des couleurs inconnuës à Homé-
„ re. Jamais l'éloquence passionnée, n'a
„ mis en œuvre tout ce qu'elle a d'arti-
„ fice & d'ornement, avec plus d'es-

„ prit,

„ prit, ni avec plus de ſuccès. Tous „ les dégrez de cette paſſion, tous ſes „ progrès y ſont développez d'une ma- „ niere fine; tout y eſt tendre, délicat, „ paſſionné. Mais auſſi on ne peut rien „ ajouter aux traits les plus finis de l'a- „ mour conjugal d'Andromaque pour „ Hector. Ainſi Homére l'emporte, „ du moins du côté des bien-ſéances; „ car il y en a plus à repréſenter une fem- „ me accomplie, qu'une parfaite aman- „ te. Enfin, les portraits de Virgile, gé- „ néralement parlant, ſont plus finis „ que ceux d'Homére. Ils renferment „ plus de deſſein & de myſtére. Mais „ ceux d'Homére, outre qu'ils ſont en „ bien plus grand nombre & plus va- „ riez, ſont frappez avec des traits plus „ brillans. "

„ Virgile n'a point de ces reconnoiſ- „ ſances; qui font un effet ſi ſurprenant, „ & forment des ſituations ſi touchantes. „ Homére en fournit pluſieurs, mais il les „ pouſſe trop. Il y a trop de façon dans la „ reconnoiſſance d'Ulyſſe & de Penelope. „ En un mot, l'un eſt un Peintre qui a une „ grande maniere; l'autre eſt de ces Pein- „ tres, qui s'appliquent trop à faire leurs portraits. "

On pourra par ces échantillons, juger du mérite du troiſiéme volume de ces Mélanges.

Obſerva-

Obſervations ſur le ſecond Mémoire de l'Archevêque de CAMBRAY. in-folio *pp.* 11.

ON ſe propoſe de faire voir dans ces Obſervations que les principes, les éxemples & les fins de non-recevoir dont M. l'Archevêque de Cambray s'eſt ſervi dans ſes Mémoires, ne peuvent rendre légitime ſa Bulle de Coadjutorerie du Prieuré de Saint Martin des Champs.

Par rapport au principe, M l'Archevêque de Cambray a ſoutenu que le Pape a le pouvoir de diſpenſer des regles de la diſcipline qui ne ſont fondées que ſur les Loix poſitives; que toute cauſe, quelle qu'elle puiſſe être, ſuffit pour autoriſer ces diſpenſes, quand il plaît au Pape de les accorder, & qu'elles doivent avoir leur éxecution en France, dès qu'il plaît au Roi de donner des Lettres Patentes pour permettre de les éxecuter.

Le Défenſeur de M. le Prince Frederic d'Auvergne répond, que la premiere de ces deux propoſitions contient toute la doctrine des Ultramontains ſur les diſpenſes, & qu'on renverſe les Libertez de l'Egliſe Gallicane, dès que l'on ſoutient que le Pape peut diſpenſer de

toutes les loix positives Ecclesiastiques, sans nécessité ou sans une utilité évidente pour le bien spirituel de l'Eglise; ou qu'il peut dispenser des Loix dont les Canons défendent d'accorder la dispense. Il en est des Lettres Patentes que le Roi accorde pour l'éxecution des dispenses extraordinaires, comme de la fulmination des mêmes dispenses. „Pour „ autoriser une dispense, il faut que l'au„ torité de l'Ordinaire dans la fulmina„ tion, & celle du Roi dans les Lettres „ Patentes, concourent avec celles du „ Pape dans la Bulle; mais tout cela sup„ pose dans le principe une dispense lé„ gitime: sinon on n'aura égard ni à la „ Bulle, ni à la fulmination, ni aux Let„ tres Patentes. . . . Le pouvoir de „ dispenser réside dans le Pape, le Roi „ ne peut faire autre chose que de per„ mettre l'éxecution de la dispense: il „ faut donc que le pouvoir de dispen„ ser soit établi dans son principe, „ pour que l'on puisse se prévaloir de la „ permission que l'on a obtenuë d'éxe„ cuter la dispense."

Pour répondre ensuite à l'objection tirée du respect qui est dû à tout ce qui porte les marques de l'autorité Royale, l'Auteur des Observations distingue les Lettres Patentes que le Roi adresse à ses Cours de son propre mouvement, pour

la Police publique du Roïaume, de celles qui ne concernent que les interêts des Particuliers, & qui ne sont accordées que sur leurs suppliques. " A l'égard des pre-
" mieres, les Sujets n'ont point d'autre
" partie à prendre, que celui de la sou-
" mission. A l'égard des autres, elles ne
" sont jamais regardées comme des mar-
" ques éclatantes de la volonté du Sou-
" verain; il a toûjours été permis d'en
" demander le rapport.... Si les graces
" que les Particuliers ont obtenuës sont
" injustes par elles-mêmes, si elles sont
" abusives, elles sont toujours proscrites,
" même quand elles sont revêtuës de
" ces caracteres éminens.

Dans la seconde Observation on répond aux éxemples de Coadjutorerie proposés par M. l'Archevêque de Cambrai, & on soutient par rapport aux Benefices de l'Abbaye de S. Claude en Franche-Comté, qu'il n'est point permis aux Religieux de les résigner pour cause de Coadjutorerie, & qu'une pareille résignation d'un Office Claustral de cette Abbaïe fut déclarée abusive, par un Arrêt du Parlement de Besançon. On assure encore que le Sieur Barbetot d'Autet, qui avoit été pourvû du Prieuré de Ruffey, pour cause de Coadjutorerie, ne fut maintenu en possession du Benefice, que parce qu'il avoit obtenu des Provi-
sion

ſions en Cour de Rome de ce Benefice, comme vacant par la mort du Sieur Jobelot. En Franche-Comté, le Pape confere ſeul les Prieurez ſimples, & les Prieurez Conventuels ſont à la nomination du Roi. Pour ce qui eſt de la Coadjutorerie de l'Abbaye de Clugny, on prétend que M. l'Archevêque de Cambray ne peut en tirer aucun avantage, parce que l'Abbé de Clugny, quoique Commendataire, jouït de toute la Juriſdiction ſpirituelle ſur l'Ordre de Clugny.

On ſoutient dans la troiſiéme obſervation de la part de M. le Prince Fredéric, qu'il ne peut jamais y avoir de fin de non-recevoir contre la proviſion d'un Collateur. La raiſon qu'on en rend eſt que de ſa part " la collation eſt un Acte
" néceſſaire, un Acte que l'Egliſe éxige
" de lui, & qu'il ne peut refuſer. Pour
" ſçavoir ſi les Proviſions qu'il a don-
" nées doivent produire leur effet, il ne
" reſte qu'à ſçavoir ſi le Benefice eſt va-
" cant ; or une Coadjutorerie nulle &
" abuſive ne peut devenir légitime par
" le conſentement du Collateur, & par
" conſéquent ne peut remplir le Benefi-
" ce: donc elle ne peut faire obſtacle à
" la Proviſion du même Collateur. „

On ajoute que M. l'Archevêque de Cambray n'eſt pas même recevable à critiquer les Proviſions que M. l'Abbé de

Clugny

Enfin on obſerve que l'abus de la Coadjutorerie étant connu comme il l'étoit, ſi le Collateur n'y avoit pourvû après la mort de M. Servin, pluſieurs Particuliers n'auroient pas manqué d'impetrer le Benefice en Cour de Rome; que M. l'Archevêque de Cambray ſeroit demeuré ſans défenſes contre ceux qui l'auroient ainſi obtenu. " Le Collateur or-
" dinaire a-t-il dû ſans utilité pour l'Ar-
" chevêque de Cambray abandonner au
" hazard de la courſe un des principaux
" Benefices que l'Egliſe avoit confié à
" ſes ſoins? ,,

La derniere Obſervation regarde la maniere dont M. l'Archevêque de Cambrai répond à la difficulté qu'on lui avoit faite, ſur ce qu'il avoit reçû la tonſure ſans démiſſoire de l'Evêque du Mans: l'on

qu'un aveu ſincere de l'impuiſſance où il eſt d'y répondre, & que plus il affecte à cet égard un air de confiance, & plus on ſent qu'elle n'eſt inſpirée que par la crainte.

CLOVIS, *Poëme dédié au Roi.* A Paris, chez Piſſot, Libraire, Quai des Auguſtins, à la Croix d'or, à la deſcente du Pont-neuf. 1725. *in* 8°. pp. 172.

MALGRE' le préjugé peu favorable aux François, en matiére de Poëme épique, M. le Chevalier de S. Didier n'a pas crû qu'un pareil Ouvrage fut une entrepriſe au-deſſus de ſes forces. Le Public doit lui ſçavoir gré de ſes loüables efforts, dont le ſuccès encouragera ſans doute nos meilleurs Poëtes à cultiver ce genre de Poëſie, ſi négligé en France depuis long-tems, quoique ſi capable de faire honneur à la Nation.

Le ſujet dont M. de S. Didier a fait choix, eſt des plus grands & des plus intéreſſans. C'eſt l'établiſſement de la Monarchie & de la Religion des François. Le début prévient d'abord par ſa noble ſimplicité. L'Auteur ouvre la narration de ſon Poëme par une deſcription magnifique de Rome. L'Egliſe eſt ſur un trône, d'où elle contemple tout l'U-

nivers. Elle jette les yeux ſur les bords du Rhin, où elle apperçoit les Francs raſſemblez, qui marchent pour la paſſer, & faire enſuite la conquête des Gaules. Elle voit leur jeune Roi jurer à ſes Dieux de la y porter triomphans. L'amour de mere, que l'Egliſe a pour tous les hommes, lui fait plaindre l'aveuglement de ce Prince.

Elle monte aux Cieux, & lit dans le Livre éternel un Décret qui lui promet que les Francs ſeront Chrétiens, & que Clovis devenu ſon fils ainé, tranſmettra ce titre à tous ſes Succeſſeurs. L'Egliſe va donc, ſous la forme de la *Gloire*, exciter Clovis à pourſuivre ſes projets.

Clovis, après que l'Egliſe lui a parlé, n'a plus le même zele pour ſes *Dieux*. Il paroît plein de diſtractions, pendant le ſacrifice de Mars. Ce Démon furieux court en inſtruire le Monarque des Enfers: tous les faux Dieux de la terre s'aſſemblent. C'eſt ici que le Poëte établit le ſyſtême fabuleux, dont il tire le merveilleux, qu'il répand dans tout ſon Poëme; les Démons ſont transformez en Divinitez de la Fable. L'Auteur ſe ſert très-à-propos de la converſion des Francs au Chriſtianiſme, pour exciter les Démons, (qui ne ſont, ſous d'autres noms, que les Dieux des Grecs &

Las

les Romains) à soutenir leurs Autels ; ystéme, qui ne se dément en nul endroit lans ce Poëme, & dont la simplicité emble faire le mérite.

Ainsi l'Eglise d'un côté favorise le Proet de Clovis, & de l'autre les Démons veulent le détruire. C'est le nœud du Poëme. L'Auteur l'a orné d'Episodes nobles, & qui naissent du fond de l'action. Nous en rendrons compte ici, puisqu'il n'a pas jugé à propos de le faire dans sa Préface.

La Reine Albione, bannie d'Angleterre, vient demander du secours à Clovis, & met entre les François & les Anglois ce contraste & cette source de divisions, qui se trouvent dans l'Episode de la Didon de Virgile, entre les Romains & les Carthaginois : voilà le premier Episode.

Cet obstacle, puisé dans les passions humaines, étant surmonté, le Poëte en substituë un autre purement Physique, qui forme le second Episode, préparé dans le premier chant. Rien n'est plus naturel en ces Païs-ci que le débordement d'un fleuve, au commencement du Printemps. Le Rhin grossi par les neiges, inonde le Camp de Clovis. Il est en danger de périr, lui & son Armée.

A cet Episode il en succede un autre, annoncé aussi dans le premier chant. Deux

Princes du sang de Clovis, amoureux de Lantide sa sœur, veulent se battre pendant la nuit à la tête des Troupes qu'ils commandent. Leur querelle répandant le désordre, auroit dissipé l'Armée.

L'Episode suivant, qui est le dernier, & le plus puissant obstacle, que les Démons opposent au passage de Clovis, est pris de la Religion; motif, qui a toujours eû le plus d'empire sur l'esprit des Peuples. Les Francs, pour relever leur origine, eurent, comme tous les autres Peuples, recours aux Fables. Ils voulurent descendre des Troyens, conduits par Astyanax sous le nom de Francus. L'Auteur, pour jetter du merveilleux sur l'antiquité de notre origine, a rappellé cette tradition fabuleuse: & c'est sur cette descendance, que l'Oracle de Mars demande, pour procurer la victoire, qu'on verse le sang de Francus. Ce ne peut être que quelqu'un du sang des Rois, qui doit périr; l'Auteur ayant fait voir dans son troisiéme chant, que tous les Rois jusqu'à Clovis sont issus de Francus. Le Grand-Prêtre, agité de songes funestes, explique l'Oracle contre Lantide, sœur de Clovis. Les Francs, pour triompher des Gaulois & des Romains, veulent immoler Lantide. Son Frere, & ses Amans s'opposent à ce sacrifice: deux partis se forment dans l'Armée; on est prêt à se battre,

re, quand la Princesse est sauvée. Un
état, qui se disoit du sang des Rois,
urt; & de cette mort le Grand-Prê-
tire l'accomplissement de l'Oracle. La
revient dans le Camp; le Pont
eve & l'Armée passe le Rhin.
Episode de la Forêt des Ardennes,
ncé dans le quatriéme chant, est une
ion du sixiéme Livre de l'Enéïde.
s entre dans cette forêt, pour déro-
marche aux Romains: Dieu, pour
urager à poursuivre son dessein, lui
ir sa posterité, & la future gran-
l'Empire dont il doit être le Fon-

à une courte analyse des huit
On peut remarquer, par le détail
pisodes, que l'Auteur a tâché de
n pratique ce précepte d'Horace,
eventum festinat, & qu'il s'est
c esprit du Privilége qu'ont les
le mêler la fiction aux véritez
s. De tous ces différens obsta-
surviennent fort naturellement,
lovis surmonte, il en résulte,
ros ne doit point être arrêté
isirs, ni rebuté par les peines
ultez. Clovis toujours en dan-
lieu d'une suite d'évenemens
es uns aux autres, fait crain-
t ensemble espérer pour lui.
ainte & de cette espérance

naît un intérêt véritable, qui sai
prit, l'émeut, l'attache, & qui sc
d'un merveilleux vraisemblable, p
le charme du Poëme Epique.

On ne sçauroit juger de l'œco
entiere d'un Poëme, dont on n'a
la fin. Il faut donc s'en tenir à qu
observations. Ce Poëme offre d
des images, & d'heureuses inve
On y trouve de la noblesse & de
cence; de l'élevation dans les senti
des caractéres bien soutenus,
mœurs convenables. L'Auteur, san
rir après des ornemens étrangers,
tente de cueillir à propos les fleurs
rencontrent sur son chemin. Il
la richesse dans ses descriptions,
justesse & de la vivacité dans ses c
raisons. Nous avons déja rema
qu'il a voulu imiter Virgile, da
deux principaux Episodes. On rec
encore plusieurs endroits de ce I
qu'il a transportez dans son Ouvra
a eû aussi en vûë Homére & le
mais ce qu'il a emprunté d'eux,
efforcé de se le rendre propre, par
niere dont il a sçû l'employer. Au
pouvons dire, que ceux qui se ferc
mé le goût pour l'Epopée, dans la
re de l'Iliade, de l'Eneïde, & de l
salem délivrée, conviendront que
teur du Clovis a bien travaillé d'ap
modéles, qu'il s'est proposez.

...ition plus parfaite, y joint encore
...es de la diction. Il s'est fait une
...tion particuliere, & qu'il a jugé
...onnée au genre Epique : son style
...ue ressemblance avec celui de
... autant que cela est possible en
. Pour le faire sentir, il suffiroit
...rter ici divers endroits qui se li-
...son Poëme, comme la descrip-
...Alpes, dans le premier chant ;
... de l'Amour, dans le second ;
...dans le troisiéme ; la Cérémo-
...illir le Gui & de consacrer le
...ns le huitiéme. Ces mor-
...usieurs autres, dans chaque
...ent connoître avec quel suc-
...sçait manier les sujets les plus
...me les plus heureux, pour
Mais il ne faut point expos-

Au dessus des Cieux même est un Trône terrible,
Que la Foudre environne, & rend inaccessible:
Les Esprits les plus purs de sa gloire étonnez,
De leurs ailes couverts y tremblent prosternez.
Il est avant les tems, les Cieux & la lumiere,
Les Astres près de lui ne sont qu'ombre & poussiere;
Et ce Trône s'éleve encor plus sur ces feux,
Que les Enfers profonds ne s'abbaissent sous eux.

Sur ce Trône éclatant regne l'Etre suprême:
Son Fils Verbe fait homme aussi grand que lui-même,
Est assis à sa droite, & vainqueur de la Mort,
Tient à ses pieds le Tems, la Nature & le Sort:
De leurs perfections naît leur amour immense,
Esprit vivifiant, même feu, même essence:
Ces trois Divins Soleils unissant leur clarté,
Forment de l'Eternel l'ineffable unité.

Au reste, pour achever de rendre justice à l'Auteur, nous pourrions relever ici quelques défauts de son Poëme, si nous n'apprenions que la critique nous a déja prévenus.

E'claircissemens sur l'Analyse des infinimens Petits. Par M. VARIGNON, *Membre des Académies Royales des Sciences de Paris, de Londres, & de Berlin, & Professeur Royal.*

Royal. A Paris chez *Rollin.* 1725. *in* 4o. pp. 118.

LEs Mathématiques ſont à préſent aſſez répanduës par le grand nombre d'excellens Ouvrages que l'on a compoſez depuis M. DESCARTES, à qui l'on doit les grands progrès qu'a fait cette Science depuis un ſiécle. Voici encore un Ouvrage propre à répandre le calcul différentiel. Cette méthode ſi néceſſaire pour la ſublime Géométrie, ſe trouve expliquée dans l'Analyſe des infiniment Petits de M. DE L'HOPITAL; & ceux qui voudront étudier cet excellent Livre, trouveront dans les remarques de M. VARIGNON l'explication de bien des difficultés qui pourroient les arrêter. Il s'eſt attaché à éclaircir les endroits où M. DE L'HOPITAL ſuppoſe dans ſes Lecteurs des connoiſſances que ſouvent ils n'ont pas, & en prenant une route différente de celle de M. DE L'HOPITAL, M. VARIGNON leur donne le moyen d'entendre des méthodes, qui ſans ce ſecours leur auroient paru inintelligibles; & par un nouveau tour de demonſtration, il leur fait ſentir toute l'étenduë de ces Méthodes. A la fin de cet Ouvrage, on trouve un Traité du calcul *exponentiel*, c'eſt-à-dire, des puiſſances dont les Expoſans changent en même-tems que change la grandeur élevée

à ces Exposans. Ce morceau est d[e] BERNOULLY ce nom seul en fait a[ssez] connoître le mérite. Au reste il e[st à] craindre que les fautes d'impression n'e[m]pêchent que cet ouvrage ne soit d'[une] aussi grande utilité, que s'il avoit été i[m]primé sous les yeux de l'Auteur. Sa[ns] doute il eût corrigé bien des fautes inév[i]tables dans un Manuscrit qui n'a pas ét[é] revû, & qui même, comme l'a dit plu[sieurs] sieurs fois l'Auteur, n'étoit pas destiné à être rendu public. On peut y suppléer par un *Errata* bien éxact.

Nouvelle MECHANIQUE *ou* STATIQUE, *dont le Projet fut donné en* 1678. *Ouvrage Posthume de M.* VARIGNON, *des Académies Royales des Sciences de France, d'Angleterre & de Prusse, Lecteur du Roi en Philosophie au College Royal, & Professeur des Mathématiques au College Mazarin.* A Paris chez Claude Jombert. 1725. in-quarto 2. vol. dont le premier contient 387 pag. & le second 478.

VOici encore du même M. VARIGNON un Ouvrage déja connu par le projet qui en parut dès 1687, qui n'étoit destiné qu'aux Sçavans, dont l'Auteur étoit bien-aise de connoître les sentimens; c'est un nouveau systême de méchani-

chanique, fondé sur le principe des mouvemens composez. Ce principe est si fécond, que pour chaque espéce de machine, il n'y a qu'une proposition génerale; toutes les autres proprietez s'en déduisent naturellement, & forment un grand nombre de corollaires qui renferment tout le détail. En un mot, c'est un Traité complet de méchanique; le même principe sert à expliquer l'équilibre des liqueurs. Toutes les méthodes que l'on avoit suivies avant M. VARIGNON faisoient seulement sentir qu'il devoit y avoir équilibre entre les forces, qui dans certains rapports agissent en sens contraire; & la composition des mouvemens en fait connoître la nature. De plus, elle n'est pas sujette aux restrictions que demandent les autres principes, qui sont seulement simples dans le cas du parallelisme des directions, & qui éxigent de grands détours dans le cas du concours de ces directions. Voilà tout ce que nous dirons de ces deux Ouvrages; on sçait assez que ces sortes de Livres ne sont point susceptibles d'un Extrait suivi qui puisse en donner une juste idée. D'ailleurs les personnes qui sont au fait des Sciences qu'ils traitent, les connoîtront assez par eux-mêmes; il suffit aux autres d'apprendre qu'ils ont été imprimez.

Orationes duæ : una quæ pro eligendo Provinciali Provinciæ Parisinæ, Ordinis sancti Augustini 14. Maii anni 1718 in sacra Æde Augustinianorum Andegavensium habita est ; altera quæ in commendationem ac laudem Reverendorum Patrum Fratrumque charissimorum ejusdem Ordinis, ac Provinciæ, qui à Comitiis Provincialibus Castellione ad Ingerem mense Maio anni 1721. habitis, ad sequentia Biturigibus celebrata mense Maio anni 1724. diem suum obierunt. C'est-à-dire : *Deux Discours : le premier sur l'élection d'un Provincial des Augustins de la Provincie de Paris, prononcé dans l'Eglise des Augustins d'Angers le 14 Mai 1718 : le second à l'honneur & loüange des Peres & des Freres Augustins de la Province de Paris, morts depuis le Chapitre Provincial tenu à Châtillon sur Indre en 1721, jusques au Chapitre Provintial tenu à Bourges en 1724.* A Paris chez la veuve Lamesle & Pierre de Lormel, ruë du Foin, à l'Image sainte Geneviéve. 1725. Broch. *in* 12. pp. 76.

CEs deux Discours sont d'un Religieux Augustin, Professeur de Théologie du Couvent des Augustins du Quartier Saint Germain de cette Ville de Paris ;

Tan-

l'Auteur a pris pour texte du premier ces paroles tirées du quatriéme Livre des Rois, chap. 10. verſ. 3. *Eligite meliorem, & eum qui vobis placuerit de filiis Domini veſtri, & eum ponite ſuper ſolium Patris ſui*; ſon Diſcours eſt diviſé en deux parties; dans la premiere il parle des qualitez que doit avoir celui qui remplit la place de Provincial; dans la ſeconde l'Auteur explique les motifs qui doivent déterminer les électeurs dans le choix d'un Provincial.

Il faut, ſuivant notre Orateur, que celui qui remplit la place de Provincial, ait beaucoup d'humilité & de douceur, qu'il édifie par ſes bonnes actions, qu'il inſtruiſe par ſes diſcours, qu'il gouverne avec prudence, & qu'il ſoit attentif & vigilant.

Dans le choix du Provincial les Electeurs ne doivent point ſe laiſſer conduire par des vûës d'affection, ou d'intérêt particulier; mais il faut qu'ils nomment celui qu'ils croiront le plus digne & le plus capable de remplir cette place, ſoit par rapport au ſpirituel, ſoit par rapport au temporel.

Le verſet 7. du chap. 44. de l'Eccléſiaſtique, *Omnes iſti in generationibus gentis ſuæ gloriam adepti ſunt, & in diebus ſuis habentur in laudibus*, ont ſervi de texte au ſecond Diſçours. L'Orateur y fait

fait l'éloge des Religieux & même des Freres Convers Hermites de l'Ordre de S. Augustin de la Province de Paris, qui sont morts pendant les trois années qui se sont écoulées entre le dernier Chapitre général & le précédent, ensuite il exhorte ses Auditeurs à imiter les exemples de ceux de leurs Confreres qu'ils ont perdus, & à prier pour eux.

L'ARITHMETIQUE *rendue facile, à la pouvoir apprendre sans Maître.* A Paris chez Cavelier, au Palais; Jombert, ruë S. Jacques; Maillet, Quai des Augustins; Aubert, ruë S. Estienne des Grès. 1725. vol. *in* 12. pp. 236.

LEs principales difficultez qui rebutent d'ordinaire ceux qui veulent étudier l'Arithmétique, se trouvent applanies dans cet Ouvrage. On y commence d'abord par ce qu'il y a de plus aisé, & l'on va par dégrez aux régles les plus difficiles. La méthode qu'on observe pour cela, est si claire, que ceux qui ne sçavent pas nombrer, & qui même ne connoissent pas encore les chiffres, peuvent apprendre l'Arithmétique par le seul secours de ce Livre, pourvû qu'ils le lisent avec attention, & de suite. L'Auteur, pour faire comprendre aisément le fond, & l'esprit de cette

Scien-

, a imaginé ſept Tables nou-
qui ſont très-faciles. La premiere
id la Numération; la ſeconde,
on; la troiſiéme, la Souſtraction;
iéme, la Multiplication; la cin-
, la Diviſion; la ſixiéme, toutes
Additions grandes ou petites, &
me, un Livret de multiplication
on, dans lequel ſe trouvent les
régles fondamentales, tant en
entiers, qu'en nombres rompus,
ions, avec leurs réductions, &
s de trois, droite, inverſe, de
gnie, &c. . . Il faut bien poſſe-
Livret, & pour cela l'apprendre
moire, ſi on veut faire du pro-
is l'Arithmétique.
teur, pour expliquer enſuite,
ience en détail, recommence par
on & Souſtraction, tant des nom-
iers, que des livres, ſols & de-
ar deux nouvelles méthodes, plus
u'à l'ordinaire, & qui donnent
ip d'entrée & de facilité pour la
, qu'on regarde comme la plus
des quatre régles principales;
uoi il traite de la Multiplication
ſion en nombres entiers, enſei-
en faire les preuves à meſure &
ne-tems, ſans pour cela poſer un
ffre, & ſans riſquer de ſe trom-
s les calculs, ni recommencer

ais aucune régle ; ce que personne, nous sçachions, n'a encore enseigné qu'ici. A la suite il a placé le Traité s fractions : il les explique par des ter- es entendus de tout le monde, & par es éxemples choisis, très-faciles à con- evoir.

A ce Traité succedent les éxemples de Multiplication & de Division, de toutes sortes d'espéces & sous-espéces, pour tous les cas, & par des méthodes abrégées, qui sont à la portée des enfans mêmes. On explique après cela, les six sortes de régles de trois, ou de proportion, qui servent souvent à résoudre les questions les plus difficiles : puis viennent les régles de Compagnie, ou des Marchands, les régles du cent & du milier, des profits & des pertes, de tare, de trocs ou échanges, d'intérêts, de payement, de changes, d'excompte, du fin de l'or & de l'argent, les régles de mélange & d'alliage, par une méthode que l'Auteur assure n'avoir jamais paru, & avec laquelle on résoud quantité de questions, aussi parfaitement, & avec plus de facilité que par l'Algebre.

Enfin il a mis les régles des fausses positions, & plusieurs questions sur différens sujets, avec leurs résolutions, à quoi il a ajouté les progressions Arithmétiques & Géométriques, & les racines

quarrées

quarrées & cubiques, le tout, (
il le dit avec raison) dans un or
clair.

Il avertit que les Commença
auroient peine à comprendre le
régles expliquées au long, & les
qui les suivent, n'auront, si cela
qu'à se mettre deux ensemble,
tour à tour, l'un la régle, &
l'explication, ensorte que tandis
nommera les chiffres en pronon
explications, l'autre ait les ye
chez à la régle qu'il écoute; c'est
il, le vrai secret de bien-tôt ap

Au reste, diverses personnes,
déja fait usage de ce Livre; nou
surez qu'il est des plus commod
plus utiles pour les Commenç
qu'on peut effectivement en le lis
un peu de soin, apprendre l'Ar
que parfaitement, sans le secours
Maître.

Histoire de la Vie de Messire FRA
DE SALIGNAC DE LA M
FENELON, *Archevêque-*
Cambray. A Bruxelles, chez
Henry Fricx. 1725. *in* 12. pp.

ON ne doit pas s'attendre à
dans cet Ouvrage, qui avoit
imprimé en Hollande avec

insçû de l'Auteur, une Histoire avec désintéressement, & sans par

L'Auteur nous avertit dans sa ce que M. de Cambray l'*ayant ho*, *plusieurs années avant sa mort*, *amitié particuliere*, *c'est par recon*ance *& par attachement*, *qu'il a cru* *oir écrire* l'Histoire de la Vie de ce lat. Il avoüe *qu'il lui a été impossible* *ne pas paroître Apologiste & Panégyriste* *me*, *dans le tems qu'il est Historien*; & convient que *cette conduite peut choquer* *ux qui ne font pas attention à la diffe*ence qu'il y a, selon lui, *entre les régles* *e l'Histoire en général*, *& celles qu'il faut* *observer en écrivant la Vie des grands Hommes.*

François de Salignac de la Motte-Fenelon, Archevêque-Duc de Cambray, étoit d'une Maison très-ancienne, & distinguée depuis long-tems par ses alliances, & par les dignités qu'elle a eües dans l'Eglise & dans l'Etat. Il naquit au Château de Fenelon en Périgord, le 6. Août 1651. de Pons de Salignac, Marquis de Fenelon, & de Loüise de la Cropte, fille du Marquis de Saint-Abre. Il fut élevé jusqu'à l'âge de douze ans dans la maison paternelle. Il donna dès sa plus tendre jeunesse des marques singulieres d'un beau naturel, & d'une grande vivacité d'esprit.

Après

lui
âge
réso
nées le
se mit
Supérie
les Ord
fut cho
liques
Paris.
Le
Missio
Païs
sion
gran
ne
cor
de
tes
le
ra
I

l'âge de dix-neuf ans des Armées du R
vec un applaudissement général. M. d
enelon craignant que son neveu ne
oduisît trop tôt, & appréhendant pou
les écueils de la vanité, dans un
e si peu avancé, il lui fit prendre la
olution d'imiter pendant plusieurs an-
s le silence de J. C. Le jeune Abbé
nit sous la conduite de M. Tronson,
érieur de Saint Sulpice. Il entra dans
Ordres sacrés, & à vingt-sept ans il
hoisi Supérieur des nouvelles Catho-
s par M. de Harlay, Archevêque de

Roi le nomma ensuite Chef d'une
on sur les côtes de Saintonge, & du
'Aunis, pour travailler à la conver-
es Protestans, qui y étoient en
nombre. M. l'Abbé de Fenelon
chargea de cette M...

Superieur des nouvelles
réputation augmentoit t
ce fut alors (en 1688) q
sur le Ministere des Paste
des premieres production
Il connoissoit dès ce tem
Evêque de Meaux, avec
long-tems un commerc
Marquis de Fenelon avoi
ré à son neveu la conn
sieurs personnes distingu
entre autres de M. le D
liers, à la priere de q
Traité *de l'Education des*
aussi en 1688.

Le Roi instruit des
l'Abbé de Fenelon possed
la jeunesse, le nomma,
licitation de sa part, Préc
seigneur le Duc de Bour

liers, Gouverneur des Princes, & voici la maniere dont il nous décrit que concouroient à l'éducation de M. de Bourgogne les personnes qui en étoient chargées, & qu'il dit tenir de M. de Cambray lui-même.

„ Tous ceux qui l'entouroient étoient „ de concert pour ne le flater jamais; „ & pour ne le point soutenir, quand „ on étoit mécontent de lui. Mêmes „ discours, mêmes principes, même „ conduite. Il ne trouvoit d'azyle que „ dans la docilité, & dans l'accomplis- „ sement de ses devoirs.

„ Ce Prince joignoit de grands défauts „ à de grands talens. Dans sa premiere „ jeunesse, il étoit colére, impétueux, „ hautain, capricieux. C'est ce même „ enfant qu'on a vû depuis, le Prince „ le plus doux, le plus compatissant, le „ plus sensible aux malheurs de l'*huma-* „ *nité.* Il se refusoit tout pour soulager „ les autres. Il ne se croïoit destiné à „ la grandeur suprême, que pour être „ l'homme de ses Peuples, & pour les „ rendre bons & heureux. La méthode „ dont on se servoit pour former l'esprit „ & le cœur de ce jeune Prince, est un „ modèle de la plus parfaite éducation.

„ Pour former son esprit, on le faisoit „ étudier, non par régles, mais selon „ la curiosité qu'on avoit soin d'exciter

,, portée de son âge. Les thê
,, toujours des instructions sol
,, que Histoire, ou quelque
,, lui apprenoit les faits pri
,, l'Antiquité ou des tems mo
,, faisoit connoître les cara
,, grands Hommes de tous
,, & lui inspiroit en même-te
,, de la plus pure vertu. *L*
,, *des Morts*, & *le Télemaque* o
,, dans cette vûë.,,

,, Pour former son cœur, il
,, riger ses défauts naturels, &
,, rer le goût des vertus.

,, L'humeur, l'impétuosité,
,, du jeune Prince étoit repr
,, tôt par un air triste répan
,, les visages; quelquefois o
,, noit à la raison par des ra

... un morne silence. On le lais-
impitoyablement aux prises avec
nême, jusqu'à ce que lassé de ne
ver personne avec qui parler, il
demander grace, en reconnois-
a faute.,,

lui inspiroit l'amour de la vertu,
ar des préceptes secs, ni par des
ces morales, ni par des haran-
tudiées; mais par un mot, par
ard, par un sentiment placé à
, on lui faisoit des leçons à tou-
e sans qu'il s'en apperçût, ni
n dégoûtât. A table, au jeu,
promenades & dans les en-
on tournoit tout en instruc-
par des traits imperceptì-
des tours ingénieux, on lui
ncontrer par tout les senti-
les & les ...



„ mont...
„ contrainte, j...
„ Religions, pour y ...
„ Le Fanatisme, ou la con...
„ régnent dans les différens ...
„ Protestans, me révolterent cont...
„ tes les Sectes du Christianisme.
„ me mon cœur n'étoit point c...
„ par les grandes passions, m...
„ ne put goûter les absurditez d...
„ me. Croire le néant, sou...
„ ce qui est; le fini, éterne...
„ ni, un assemblage de t...
„ bornez, me parurent de...
„ ces plus insoutenables c...
„ les plus insensez d'au...
„ Croyans. „
„ Je voulois alors me...
„ Déïsme; mais je ne...
„ respect pour la Re...
„ dont la Morale e...
... vinrent fo...

ns qu'il fait, ni dans les réponses qu
Prélat lui donne : nous renvoyor
Lecteurs au Livre même, où l'o
uvera encore plusieurs choses curieu
touchant ce que M. de Cambray
t & pensé sur la vérité de la Reli
Chrétienne, sur l'immortalité de
e, sur l'existence de Dieu, & sur
tres points de Métaphysique, de
osophie, de Morale, d'Eloquence,
e Belles-Lettres.

. de Fenelon mourut à Cambray
Janvier 1715. On lit à la fin du
ne l'Epitaphe Latine qui a été mise
n tombeau, dans l'Eglise Métropo-
e de la même Ville.

*vations & Réflexions sur la petite
ole, & sur un Remede préservatif
re cette maladie. Par V. Du*

L'Auteur, quoique simple Chirur-gien, entreprend donc de traiter de la petite Vérole. Voici là-dessus à quoi se réduisent ses principales reflexions.

Il remarque d'abord, que soit qu'on regarde cette maladie, du côté des signes qui la précédent, soit qu'on la considere dans le cours de sa durée, ou qu'on en éxamine les *terminaisons* & les suites, (c'est son expression) il est toujours vrai de dire qu'on la doit mettre au rang des maladies aiguës *très-compliquées, & des plus redoutables.* Cette réflexion est suivie de quelques autres de la même nature: puis il vient au but principal de son Livre, qui est de dire qu'il a un secret merveilleux pour préserver de la petite Vérole le Genre humain: un secret qui n'a besoin que d'être annoncé pour être reçû agreablement de tout le mon-

par sa libéralité, leurs In-
:s publier: un secret capa-
la jalousie de plusieurs en-
: croiront suffisamment au-
décrier parce qu'il est nou-
: la découverte ne leur en
n secret enfin contre lequel
réveillera, & qui fera dire
ibles & aux plus modérez,
vations ont plus l'air d'*une*
née, que d'un Livre instruc-
reproche que notre Auteur
n lui fera, & que par une
singuliere, il ne repousse
qu'on le lui fera.
de cet admirable préserva-
de onze articles différens:
t sur l'origine de la petite
uteur, après avoir observé
a formé jusqu'ici que des
ort incertaines sur cette ma-
e ce qu'on en a dit de plus
est que les Arabes ont été
qui ayent donné de la ma-
s'agit, une description bien
a chercher dans le fruit dé-
lam mangea, la véritable
petite Vérole.
voit par l'Extrait que nous
: le mois d'Août dernier,
Traité des Maladies Véné-
ibien notre Chirurgien aime

anger du fruit défendu, … leur infidélité, susceptibles de la petite Vérole, aussi bien que de tous les autres maux ausquels ils furent assujettis, & dont les germes ne se sont développez qu'après de longues révolutions, à mesure qu'un surcroit d'iniquitez a de tems en tems fait éprouver aux hommes de nouveaux effets de la vengeance Divine.

En cas que l'on ne veuille pas faire venir de si loin, la petite Vérole, & qu'on prétende qu'elle n'ait commencé que depuis le Deluge, notre Auteur, par condescendance, veut bien s'accommoder de ce sentiment; mais cela supposé, il demande *si ce ne fut point cett[e] maladie dont l'Ennemi du Genre humai[n] frappa Job?*

Dans le second article, il s'agit d[es] causes de la petite Vérole. M. Du Bo[…] …apprendre de p[…]

, s'imaginent que cette maladie
tre chose que l'ecume des *Paren-*
(il faut écrire *Parenchymes*) &
e musculeux. La réfutation de
ment l'occupe tout entier, &
'en acquitter comme il faut, il
petite Dissertation sur *l'écume de*
le: nous ne la produirons point
aut voir dans le Livre même de
Auteur les raisons qu'il met en
pour prouver que l'écume qui
la viande du pot, *n'est pas, en*
, *de pire condition que le reste.*
si vraye, dit-il, que si on faisoit
viande, au lieu de la faire bouil-
it se cuiroit également, à la ré-
les particules les plus subtiles de
ubstance, qui se convertissent en
, que la chaleur du feu dissipe,
l'on s'en apperçoive que très-

s laissons aux Lecteurs à juger de
& de la clarté de ce raisonne-
que nous avons rapporté mot à
Il faut voir dans le même Livre
ils où l'on entre pour mettre les
rs bien au fait de cette écume
; mais voir, sur tout, l'explica-
ie notre Chirurgien donne de ce
d la saulce du bœuf à la mode,
e des ragoûts de foye de véau,
& liée. C'est à la page 12.

ne prenne le parti de recourir au préservatif qu'il annonce, lequel délivrera de toutes ces inquiétudes: ce sont ses paroles que nous copions.

Il cite dans le sixiéme article, quelques éxemples de malades, qu'il dit que la violence & la malignité de la petite Vérole lui a enlevez, malgré l'attention qu'il avoit apportée pour les traiter suivant la conduite la plus réguliere de la bonne Médecine, c'est quelque chose de singulier que les récits qu'il fait là-dessus.

Il s'efforce d'expliquer deux points dans le septiéme article: le premier, quelle est la cause des accidens qui surviennent dans la petite Vérole; & le second comment l'humeur qui les produit peut s'échapper de tuyaux qui la renferment. Nous ne dirons rien de la maniére dont il s'acquitte de ce dessein, ceux qui en seront curieux pourront lire les pages 51, 52, & suivantes, jusqu'à la 62. Mais il ne faut pas oublier d'observer que M. Du Bois trace lui-même l'idée qu'il veut que l'on ait de ce septiéme article: il dit que les réflexions qu'il y fait, découvrent assez bien les malades attaquez de la petite Vérole: Que ces réflexions *entrent dans tous les replis d'une nature troublée, & hors d'elle*; Qu'elles font sentir *la source de tous*

ſes phénoménes, & découvre clairement le progrès que peut faire ce mauvais levain, lorſqu'il s'eſt *emparé de la maſſe du ſang, & des eſprits animaux, en ſoulevant tous les liquides.*

Le huitiéme article eſt une ſuite du précédent, c'eſt tout ce que nous en pouvons dire.

On tâche, dans le neuviéme, de faire connoître la cauſe des abſcès qui arrivent quelquefois après la petite Vérole; abſcès qu'on appelle ordinairement *maîtres-grains*, & qui ſont produits, ſelon notre Auteur, par un levain *émancipé*. C'eſt peut-être trop peu de dire, comme nous venons de faire, que M. Du Bois tâche de développer la cauſe de ces abſcès, il nous aſſure qu'il les fait connoître en effet.

Le dixiéme article a pour titre: *Réflexion à l'occaſion de la petite Vérole artificiellement procurée par ſon inſertion.* Notre Chirurgien s'y propoſe de montrer que cette opération, qu'il qualifie d'*extravagante*, & qu'il ſoutient paroître telle à toutes les perſonnes *ſenſées*, eſt des plus pernicieuſes, & qu'on doit abſolument s'en abſtenir. La raiſon qu'il en donne, c'eſt, dit il, qu'on procure par là un mal réel, pour en faire éviter *un incertain, & qui ne doit peut être jamais arriver*; qu'ainſi *on force la nature*,

rſuaſif, qu[illegible] les plus p[illegible]
avancer que les plus [illegible]
bligez de s'y rendre.

Il trouve ici ſous ſa main, une com-
paraiſon, qu'il ne laiſſe pas échaper :
De bonne foi, *dit-il*, que penſeroit-on
d'une perſonne qui, pour éteindre un
grand feu, porteroit un baril de poudre
à canon, & le jetteroit deſſus, on le
regarderoit conſtamment, ou comme
un fou, ou comme un incendiaire de
propos délibéré.

Il eſt à juger par ce diſcours, que ſi
notre Chirurgien voyoit le feu à ſa che-
minée, il ſe garderoit bien, ſans doute,
de ſouffrir qu'on y tirât des coups de
fuſils.

Les Partiſans de l'operation dont il
s'agit, prétendent que lorſqu'on a eû
par cet artifice, la petite Vérole, on eſt
garanti enſuite pour toujours de ceux

Il [illegible]
régles
que,
mais
tend
ſon
gle
nie
n
a

M. Du Bois se ressouvient ici
vatif qu'il a annoncé, & il de-
e quel œil on ne doit pas re-
n préservatif comme le sien,
pte pour jamais de la petite vé-
ns qu'on soit obligé d'acheter
eur par aucun mal. Il ajoute
and on dit que l'insertion, après
ocuré la petite vérole, en ga-
suite pour toute la vie, on a-
n *Paradoxe*, qui blesse toutes
s de la bonne Physique, & que
st bon à dire qu'à des personnes
qui n'ont jamais connu la natu-
omme.
déclare point quelles sont ces
de Physique, & de *bonne Physi-*
ui lui paroissent choquées ici;
qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne pré-
s que la proposition qu'il fait de
ervatif, blesse aucune de ces ré-
l faut être, selon lui, de la der-
mplicité, & n'avoir aucune con-
ce] de la nature de l'homme, pour
foi à l'autre préservatif, mais il
pas de même du sien.
çait que les premieres épreuves
oculation ou insertion de la petite
ont été faites chez les Mingre-
les Georgiens, les Circassiens, &
Peuples des côtes de la Mer noi-
ssi-bien que chez les Tartares, &

qui eſt l'Inventeur de cette opéra
ni ce qui a pû donner lieu à l'adm
M. Du Bois croit pouvoir éclair
myſtere. Il dit qu'il eſt aiſé de
que l'opération dont il s'agit do
invention à quelques *badineries d'e*
qui ayant la petite vérole, &
avec d'autres qui ne l'avoient pas
me cela arrive en pluſieurs Pro
où les enfans ſortent ayant la pet
role toute déclarée, quelques-
ceux ci *auront pû tirer de la ma*
leurs boutons, & en porter ſur la
quelques-uns de leurs camarades,
l'avoient pas, & qui peu de jours
en auront été attaquez legeremen
cette expérience fortuite aura p
ner lieu à quelques *Speculatifs*
contrées-là, d'en faire des eſſai

il revient toujours là, & pour recommander de nouveau ce préservatif, il dit: 1°. Que la petite vérole est une maladie presque inévitable. 2°. Que le préservatif en question n'éxige aucun régime de vivre extraordinaire, qu'il ne détourne nullement des affaires courantes, que loin qu'on en soit affoibli, on en devient plus léger & plus vigoureux. 3°. Qu'il dépouille le sang de tout ce qu'il a d'impur, soit que cette impureté ait été apportée du ventre de la mere, ou qu'on l'ait contractée des nourrices. 4°. Qu'il produit cet effet, en détruisant entierement les corpuscules étrangers du sang, qui sont capables de causer la petite vérole, & en remettant la masse des liqueurs *dans la plus parfaite intégrité.* 5°. Que c'est le remede le plus excellent & le plus efficace *qu'on puisse employer* pour préserver de la petite vérole: Qu'il n'est point du nombre de ces remedes populaires, *enfantez par le hazard*, ou publiez par un *Avanturier mercenaire*; mais que c'est un remede connu & *manié de longue main*, un remede qu'on ne produit ici qu'après qu'on a éxercé *avec honneur*, une partie de la Medecine pratique, à quoi l'on s'est uniquement *consacré*, depuis plus de quarante ans, *& que le bien public sollicite infiniment plus que l'intérêt.*

paroît aussi convaincu que
arriver mille fois, ou si l'
ze cens, & plus, qui est l
malades qu'il a guéris de l
le, à ce qu'il dit.

Il vient d'avertir, pour
portance d'un si beau pré
la petite vérole est un acc
inévitable, mais il ne don
fait la même idée de ce
lorsque parlant de l'insertio
procure, par cette opéra
certain, pour en éviter
& qui ne doit, peut-être
ver.

Nous avons oublié de re
ce onziéme article est lui
posé de onze autres, mais ce
des répétitions de ce qui
onze premiers.

...cits qu'il fait: rien ne lui échape, pas même jusqu'à *un bon-jour* que ...ura donné une malade: temoin entr'autres, cette jeune Dame de vingt à ...t-un an, dont il parle en finissant, ...uelle deux jours après avoir été gué... d'une fiévre par une saignée du pied, ... leva, le quatriéme jour se promena ...ans sa Chambre, & voyant arriver no...e Auteur, *le salua d'un, Vous soyez le* ...*ien-venu*, lui dit ensuite qu'elle vouloit ... promener avec son Chirurgien; ce ...u'elle éxécuta, en le prenant par le ...ras, & faisant avec lui plusieurs tours ...e chambre, de quoi notre Auteur re...ût un grand plaisir, à ce qu'il as...ure.

...ettre à l'Auteur des Observations & Réflexions sur la petite Vérole, avec une Dissertation sur cette Maladie, & la maniere la plus heureuse de traiter. Par M. J. LOUIS LE THIEULLIER, *Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris.* A Paris chez Jacques Quillau, Imprimeur Juré Libraire de l'Université, ruë Galande. 1725. vol. *in* 12. pp. 100.

M. Le Thieullier releve ici sur plusieurs articles M. Du Bois, Chirur...en de S. Côme, Auteur des nouvel-

les

les Observations & Réflexions sur la petite verole, desquelles nous venons de donner l'Extrait. Il commence par dire son sentiment sur le préservatif que ce Chirurgien prétend avoir contre la petite vérole, & il montre qu'un tel préservatif n'a rien de réel, puis il rapporte quelques explications que donne M. Du Bois, des causes & des accidens de la petite vérole; explications qui n'ont besoin que d'être exposées, pour que l'on connoisse ce qu'il en faut penser. Voici, par éxemple, de quelle maniere s'y prend ce Chirurgien, pour rendre raison des étourdissemens qui arrivent quelquefois dans les petites véroles. Quant aux étourdissemens, dit M. Du Bois, cité par M. le Thieulier, ils viennent des liqueurs hétérogenes; ces liqueurs forment un torrent, ce torrent frappe quelquefois comme un éclair, & si brusquement tout le corps d'un malade, qu'il s'en trouve étourdi, comme d'un coup de foudre. Voilà en deux lignes, dit là dessus M. le Thieullier, l'explication des étourdissemens, confirmée par les éxemples convaincans de l'éclair & de la foudre.

Ce passage de M. Du Bois est suivi d'un autre, que M. le Thieullier rapporte immediatement après. Il s'y agit de l'explication de la fiévre. Nous pouvons

Du Bois, concevoir la
ıne rouë qui eſt pouſſée
'îteſſe, & dont les tours
nt de rapidité dans cer-
ıens qu'on en eſt ébloui;
ıs voyons dans quelques
ınoncent la petite vé-

ulier fait là-deſſus ſes re-
mercie M. Du Bois, de
de communiquer au Pu-
reflexions.

Diſſertation de M. le
' la petite vérole, on y
bons enſeignemens pour
: il convient, une mala-
L'Auteur veut en gé-
le peu de remedes dans
& il prétend que du pe-
:eux que l'on traite de la
ıar la voye des remedes,
ıcoup plus, que du grand
t à qui l'on n'en fait au-
:me que, ſi les Enfans
ıcilement de cette mala-
ſe de l'heureuſe impoſſi-
ſt de leur faire prendre
voudroit. Cette réfle-
Thieullier eſt fondée en
ſeroit à ſouhaiter, qu'on
: attention.

Nou-

Nouveau Formulaire ou Stile de Procedures, qui se font, tant au Parlement, qu'aux Requêtes de l'Hôtel & du Palais. A Paris chez Claude Prud'homme, au sixiéme Pilier de la grande Salle, vis-à-vis l'Escalier de la Cour des Aides, à la Bonne-Foi couronnée. 1725. *in* 12. pp. 602.

POur rendre un stile de Procédures utile à ceux qui veulent apprendre la Pratique du Palais, il ne suffit pas de recueillir un certain nombre de formules, il faut encore marquer le tems & les occasions dans lesquelles on doit faire chacunes de ces Procédures. C'est ce qu'il paroît que l'on se propose dans ce nouveau Formulaire. L'Auteur y explique en peu de mots ce qui est nécessaire pour entendre l'Acte dont il donne la formule, & à quelle fin on donne cet Acte.

Tout l'Ouvrage est divisé en trois Livres. On trouve dans le premier ce qu'il faut faire pour instruire une Cause en premiere Instance aux Requêtes de l'Hôtel ou à celles du Palais, & differens incidens qui peuvent naître dans la suite de la Procédure, depuis l'Assignation, jusqu'à la Sentence définitive. Le second Livre regarde l'instruction d'une

ne Cauſe, d'une Inſtance, ou d'un
ocès par écrit au Parlement, & des
idens. Les Procédures qui ſe doivent
e en éxécution des Jugemens, ſont
ſujet du troiſiéme Livre. Le volume
terminé par un Recueil de formules
conclufions, & par un Tarif du prix
Lettres de Chancellerie près le Par-
nent de Paris.

OUVELLES LITTERAIRES;

DE PARIS.

Aneau a réimprimé les *Réflexions*, *Sentences & Maximes morales de* M. *la Rochefoucault*. On trouve dans te nouvelle édition les *Maximes Chré-nes* qui furent ajoûtées dans l'édition mſterdam en 1705. & qui n'avoient nt paru dans l'édition de Paris en 14. où étoient les notes de M. Ame- de la Houſſaie, comme elles ſont s celle-ci.

Le même Libraire a imprimé la ſuite *Divertiſſemens de Sceaux* contenant Chanſons, des Cantates & autres ces de Poëſies, avec la deſcrip- n des Nuits de Sceaux, & avec les medies qui s'y ſont joüées. 2. vol. *in* Le 1. vol. parut en 1712.

Il a paru une Lettre circulaire du P. *Jo-*

tifs sur toutes les parties qui composent le Corps Militaire en France, avec leurs origines, & les différentes manœuvres ausquelles elles sont employées; dédiée au Roi par M. de *Guignard*, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louïs, & Lieutenant Colonel du Régiment d'Infanterie du Thil, paroit actuellement chez *Simart* ruë S. Jacques.

On trouve chez le même la nouvell[e] Réfutation du P. le Courrayer, sur l[a] validité des Ordinations des Evêqu[es] d'Angleterre, Par le P. le Quien Jac[o]bin.

Chez Ch. Huart, ruë S. Jacques, [&] Chaubert, Quai des Augustins, *Exam[en] des Oeuvres de M. l'Abbé de Brion*, [par] un Docteur de Sorbonne.

Chez Lottin, ruë S. Jacques, & [le] même Chaubert, *Examen de divers poi[nts] d'Anatomie, de Chirurgie, de Physi[que,] de Médecine &c.* Par M. Nic. An[dry] ... de Medecine de P...

font de même nature, & l'un
e où l'autre finit. Après avoir
n peu de mots la différence qui
ndant s'y trouver, & les diffi-
i se rencontrent dans l'éxécution
nier projet; difficultez, qui ont
jusqu'ici, qu'on ne tentât une
ntreprise ; *Dom Bernard* expli-
vision qu'il doît faire de ce nou-
cueil. En suivant à peu-près le
dre que dans *l'Antiquité expli-*
distribuë en cinq classes, dont
e comprendra tous les monu-
Rois & des Reines : on y join-
des Ducs & Pairs de France,
res Ducs & Comtes, qui sous
e Race avoient des Etats dans
ne. La seconde classe sera des
s Ecclésiastiques. La troisiéme

sentée en figures. Bien des
tinction se sont fait un plai
voyer ce qu'ils avoient de
curieux, qui pouvoit
son Recueil: il se flatte d
peut-être de plus grands secc
travail qu'il va entreprendre
plus intéressant pour tous les

Martin a imprimé en un
le *Catalogue de la belle Biblio*
M. du Fay, Capitaine aux

Il paroît chez Coignard fi
Mandement & Instruction Pa
le Cardinal de Bissy, conte
tation d'un Ecrit adopté p
Evêques de Pamiers, de Se
intitulé: Réponse à l'Instruc
le de M. le Cardinal de Bi
sur la Constitution *Unigenitu*

Ganeau, *Gosselin*, *Gandoi*
pagnie, délivrent depuis p
cripteurs les Essais de Mon

de Gesvres, viennent d'imprimer un nouveau Poëme Epique, *in douze*, intitulé : *Les Geans*. M. *de Walef*, Seigneur Liegeois, Lieutenant Général, qui a servi avec beaucoup de réputation sous le feu Prince d'Orange, & dans la derniere guerre, est le véritable Auteur de ce Poëme, qu'il vient de faire imprimer à *Liége*, après y avoir mis la derniere main. Nous sommes obligez d'avertir le Public de sa part, que le Copiste dont il se servoit il y a huit ans, a vendu aux Libraires de Paris la copie imparfaite de cet Ouvrage, qui n'étoit qu'ébauché, & de quelques autres Poësies, qu'il n'avoit point retouchées, & qu'il ne vouloit point faire paroître : ce Seigneur se plaint de la supercherie, & désavoüe hautement l'édition du Poéme des *Geans*, qu'on a faite en cette Ville sur cette Copie défectueuse.

DE LA HAYE.

Gosse, Associé de *Bousquet* de Geneve a sous presse les *Hypotheses ou Instructions Pyrrhoniennes de Sextus Empiricus*, traduites du Grec, avec des Notes qui éclaircissent le texte, en deux volumes *in-douze*.

DE GENEVE.

Fabri & *Barillot* vendent un Livre

imprimé en Hollande *, intitulé: *L'Histoire du Royaume d'Alger*, avec l'état présent de son Gouvernement, &c. par M. Laugier de Tassi, *in-douze*.

On imprime en cette Ville *les Amours d'Horace* par M. de la Pimpie Auteur des *Recreations Littéraires*. L'Ouvrage qui s'imprime est plein de traits vifs & enjoués, & est d'une galanterie peu timide.

DE ROUEN.

Claude Jore, Libraire de cette Ville, a mis en vente deux volumes *in folio*, qui contiennent le cinquiéme Tome de la Théologie du P. Antoine *Boucat*, Minime, sous ce titre : *Theologia Patrum Scholastico dogmatica, sed maximè positiva. Tractatus de Sacramentis tum in genere tum in particulari, &c.* C'est-à-dire, *Traité des Sacremens, tant en général, qu'en particulier*, dans lequel on rapporte divers monumens de l'antiquité des Eglises d'Orient & d'Occident, pour établir les dogmes des Sacremens, avec la résolution des cas de conscience sur cette matiere & un *Appendix* des rituels recueillis autrefois par M. de Launoy, Docteur de Sorbonne. Le P. Boucat traite dans le premier volume de ce qui a rapport aux Sacremens en général & de

* [A Amsterdam, chez *H. Du Sauzet*.]

l'Eucharistie, &
second de ce qui regarde les au-
emens en particulier. L'Ouvra
édié au Pere Général des Mini-

DE LONDRES.

oane President de la Societé des
ns de Londres vient enfin de dé-
promesse en publiant le second
de son Histoire naturelle de la
e.

la Pilonniere a donné avis au
u'il a fini sa Traduction des dix
la *Republique de Platon*, &
aura, si le Libraire ne se fait
au commencement de l'hyver
Afin qu'on puisse juger si la
entiere qu'on promet sera tra-

surplus qu'ils auront à payer, lorsqu'on leur mettra le Livre entre les mains, n'excedera pas son prix courant.

TABLE DES ARTICLES.

DECEMBRE 1725.

TIERES,

tenues dans les Journaux des six erniers Mois de l'Année 1725.

A

B.

D.

E.

I.

J.

L.

M.

R.

S.

U.

V.

W.

Fin de la Table des Matieres du Tome LXXVII.

AVIS DU LIBRAIRE.

On avertit le Public qu'on donnera desormais six feuilles par mois de ce Journal, au lieu de cinq qu'on en a donné jusques ici.

